

# 10. Un bassin d'économie et d'emploi attractif, porteur de filières nouvelles

## Diag' en Diag'

## Le Diagnostic en diagonale

- Portuaire, viticole, attractive, la Narbonnaise en Méditerranée se signale par sa dynamique économique, dont témoignent les secteurs du commerce, des services aux particuliers et de l'artisanat (bâtiment, transports, réparation...). Le taux de chômage atteint toutefois 19,7%.
- Les zones d'activités du périmètre d'étude sont implantées à Port-La Nouvelle et le long des axes (auto)routiers à Sigean et La Palme. Le SCoT de la Narbonnaise rend possible l'aménagement de nouvelles ZA dans ces mêmes secteurs ou près de l'échangeur de Leucate.
- La croissance bleue (littoral), l'éolien flottant, la biotechnologie, l'économie circulaire et la croissance verte sont autant de filières porteuses et innovantes sur lesquelles le territoire se positionne.
- Un enjeu : la sensibilisation et l'accompagnement des entrepreneurs aux démarches écoresponsables, dont l'utilisation de matériaux biosourcés.

### TOURISME

- Le périmètre d'étude conjugue le tourisme balnéaire et nautique avec un tourisme de nature émergent, lié au caractère sauvage et préservé des lagunes et du massif des Corbières. La continuité géographique du Parc avec le Parc naturel marin du Golfe du Lion favorise une protection harmonisée du littoral.
- Le tourisme rural méditerranéen au cœur des Corbières s'articule autour de la découverte paisible des villages et massifs, d'un patrimoine somptueux (l'abbaye de Fontfroide), d'un vignoble de qualité (œnotourisme), de l'itinérance (sentiers Cathare et de l'Ancienne frontière). Les Corbières sont aujourd'hui incluses en majorité dans des parcs naturels régionaux : la Narbonnaise en Méditerranée et Corbières-Fenouillèdes.  
Du musée romain NarboVia de Narbonne à la réserve africaine de Sigean, le piémont des Corbières accueille un tourisme patrimonial et familial. Le canal de la Robine est connecté au canal du Midi, support d'un tourisme fluvial actif.
- A la valorisation du Pays Cathare, le Département de l'Aude a ajouté en 2022 une orientation en faveur d'un tourisme durable. La création de la Côte du Midi, office de tourisme de pôle, unifie et harmonise la promotion des stations balnéaires du Grand Narbonne (à l'exception de Gruissan et Leucate). La dynamique touristique du périmètre d'étude s'articule avec la stratégie régionale (Grand Site Occitanie Narbonne Méditerranée).
- Campings, hôtellerie, centres de vacances, chambres d'hôtes, meublés ou encore résidences secondaires : le périmètre d'étude regroupe à lui seul, plus spécialement sur le littoral, 75% de la capacité d'accueil touristique de l'Aude. Un enjeu : la requalification du parc d'hébergements des stations balnéaires.
- Les gîtes et maisons d'hôtes, modèle d'hébergement rural au sein du piémont et des Corbières, connaissent un engouement progressif pendant les ailes de saison, en concordance avec l'essor du tourisme de nature.
- La fréquentation annuelle des sites touristiques sur le périmètre d'étude s'évalue à 1,5 millions d'entrées payantes. Sur le podium : le complexe « Espace Liberté » à Narbonne, la Réserve africaine de Sigean, le Salin de Gruissan, l'abbaye de Fontfroide venant en quatrième.
- Le tourisme de nature s'appuie sur les activités sportives outdoor, les circuits du patrimoine du Parc, la Maison de la Clape, le développement de l'agritourisme et celui de l'œnotourisme en lien avec le label « Vignobles et découvertes », la visite des salins de Gruissan et La Palme, ainsi que sur des programmes de sorties. L'émergence de la filière « birdwatching » valorise la richesse de l'avifaune observable sur le territoire.
- Du kitesurf à l'escalade, le périmètre d'étude accueille pas moins de 13 activités outdoor. Elles ne sont pas incompatibles avec la préservation de la nature, mais exercent des pressions : perturbation de l'avifaune, dégradation de milieux naturels, risques d'incendie, problématiques de gestion des accès, des déchets... Une sensibilisation est nécessaire pour une approche partagée des enjeux environnementaux.
- Le périmètre d'étude est maillé par plus de 500 km de sentiers de randonnée balisés, dont les GRP Golfe Antique et Ancienne frontière occitano-catalane, le GR® du Sentier cathare et, parmi les sentiers de promenade (PR), dix circuits d'interprétation. L'entretien des sentiers pêche clairement sur la partie nord du territoire, où il relève de la compétence des communes.

### AGRICULTURE

- Une superficie agricole utilisée couvrant 42% du périmètre d'étude, un produit brut standard des exploitations qui avoisine 74M€, une action décisive sur la physionomie des paysages, un éventail de productions emblématiques et de qualité : malgré une très faible représentativité en termes d'emploi (4%), l'agriculture a une forte influence sur la vitalité et sur l'identité du territoire. Et plus spécialement la viticulture, qui mobilise à elle seule 78% de la surface agricole utile (13 000 ha).

- La vigne, cultivée en Narbonnaise depuis l'Antiquité, s'épanouit en plaine (aux sols riches et irrigués), sur les vallons des contreforts des Corbières, mais aussi sur les coteaux. Les vins rouges AOC sont élaborés à partir des cépages grenache, carignan, mourvèdre et syrah, les vins blancs AOC à partir des cépages grenache blanc, muscat, vermentino et bouboulenc.
- Jadis prospère, l'élevage connaît une progressive renaissance en lien avec la reconquête des milieux ouverts (agropastoralisme).
- Si le climat et les sols méditerranéens restent propices à la viticulture, la diversification agricole en Narbonnaise est restreinte par l'aridité croissante des terroirs, la salinité des sols, les problématiques liées à la ressource en eau.
- La prédominance viticole se traduit par des exploitations de petite taille (moyenne : 22 ha). Le nombre de ces exploitations (886 en 2020) va en diminuant, même si le taux de remplacement sur le périmètre d'étude (72,6%) est supérieur à celui de l'Aude. Le vieillissement des chefs d'exploitations (26% de +60 ans) souligne l'enjeu de la transmission et de l'attractivité auprès des jeunes, d'autant que le modèle privilégié en Narbonnaise est celui d'exploitant à titre individuel.
- La diminution du foncier agricole de 8,4% depuis 2010 est une conséquence conjuguée de la baisse du nombre d'exploitations, de la pression urbaine et des projets d'énergie renouvelable, du délaissement de parcelles. 7 900 ha de parcelles en friche doivent être reconquises.
- Après plusieurs regroupements en ce XXI<sup>e</sup> siècle, les caves coopérative, modèle d'organisation viticole, sont au nombre de six sur le territoire (sites de vinification inclus). S'ajoutent trois coopératives dont l'aire d'apport englobe une à quatre communes du Parc. Ces coopératives sont une force de propositions en matière d'irrigation, d'agroécologie, de transmission...
- Le périmètre d'étude est couvert, en partie ou intégralement, par les rayons de production de 5 AOP viticoles et de 2 récentes AOP oléicoles.
- 54 exploitations sont estampillées « Pays Cathare », marque valorisant le terroir audois, pour leur production viticole, maraîchère, fromagère, apicole ou saline. 12 exploitations agricoles possèdent le label « Bienvenue à la ferme ». Plus de 30 caveaux, domaines, mielleries ou encore salins sont labellisés « Vignobles & Découvertes ».
- Entre drives fermiers, caveaux et boutiques de producteurs, de nombreuses initiatives ont germé en milieu agricole pour la livraison de produits locaux et les circuits courts, en plus des marchés de plein vent.
- La marque Valeurs Parc valorise les productions locales issues de démarches agro-environnementales. D'abord dédiée au miel, au sel et aux produits de la vigne, la marque s'est étendue depuis peu aux prestations touristiques d'hébergement et de restauration.
- Le territoire s'engage bel et bien dans l'agroécologie : celle-ci est déjà adoptée par 284 exploitants, sur une surface cumulée de parcelles équivalente à 26% de la surface agricole utile.
- L'irrigation via la réutilisation des eaux de stations d'épuration, l'agrivoltaïsme, la diversification des cultures (aromatiques, aloe vera), l'étude de la salinité des nappes et sols : toutes ces expérimentations visent à renforcer la résilience de l'agriculture en Narbonnaise, face à un changement climatique qui impactera le développement saisonnier des végétaux et risque de vulnérabiliser les cultures.

## PÊCHE

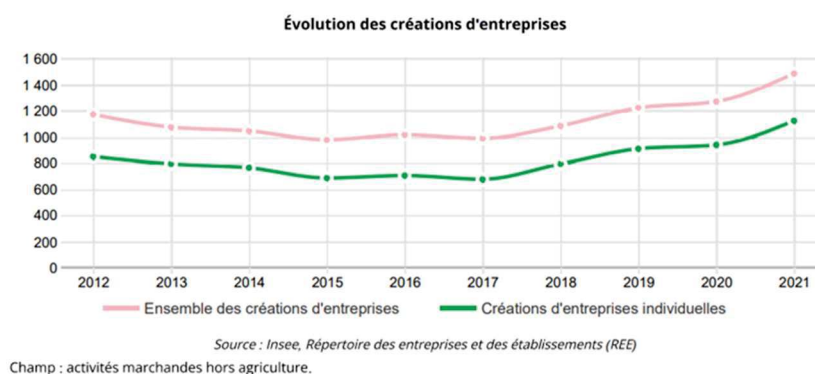
- La pêche lagunaire vit au rythme des migrations saisonnières des poissons, crustacés et crabes qui, transitant par les graus, viennent puiser leur nourriture dans les étangs, milieux salins riches en plancton. Les captures s'effectuent au sein de pêcheries collectives (les « pantannes ») et sont encadrées par les prud'homies. Elles mobilisent des outils traditionnels, des techniques artisanales et... une connaissance intime du milieu lagunaire.
- Globalement, l'activité de pêche en mer, pour les petits métiers, augmente en saison estivale. La pêche lagunaire épouse les périodes de migration piscicole (anguille, daurade royale) de l'automne et du printemps ; toutefois, des variantes existent selon les étangs, les prud'homies, les espèces. Sur les étangs de Bages-Sigean, Gruissan, Ayrolle, Campagnol et La Palme, la pêche lagunaire est exercée par quelque 60 entreprises familiales. A Gruissan, la palourde constitue une ressource complémentaire.
- Trois prud'homies organisent la pêche sur le périmètre d'étude : Gruissan, Bages/Port-La Nouvelle, Leucate. Elles rassemblent, au total, 90 pêcheurs. Parmi ceux-ci, 48 petits métiers (pêche lagunaire) qui connaissent une dynamique d'installation et de transmission appréciable.
- La daurade a supplanté l'anguille au classement des espèces les plus pêchées. Le changement climatique, la réduction de la ressource en eau douce, les invasions de méduses en été, le développement de cascaill en eau saumâtre, les pesticides, constituent autant de pressions sur les peuplements piscicoles et, en conséquence, sur l'activité de pêche lagunaire.
- Face à la vulnérabilisation de l'anguille, perturbée dans son cycle biologique et sa migration, les prud'homies ont mis en place, avec décision, une gestion partagée des stocks. Par arrêté ministériel, la pêche à l'anguille est désormais interdite sur une durée cumulée de six mois, pour favoriser le repeuplement de l'espèce. Un allongement éventuel de cette durée impacterait les métiers de la pêche lagunaire en Narbonnaise, déjà ébranlés par la concurrence des élevages du Nord.
- Les produits de la pêche en Narbonnaise sont commercialisés à la criée de Port-La Nouvelle et en vente directe sur trois points de débarquement lagunaire à Gruissan, Bages et Port-La Nouvelle, mais encore (pour les petits métiers) auprès des mareyeurs, poissonniers et restaurateurs.
- L'invasion du cascaill, la prolifération de méduses, l'infestation de la côte méditerranéenne par le crabe bleu, sont constatés par les pêcheurs, observateurs constants des milieux lagunaires et marins. Les chercheurs entrevoient les conséquences néfastes du changement climatique sur le développement des daurades et des anguilles argentées.

## 10.1 Une dynamique économique liée en grande partie à la vocation résidentielle du territoire

De nombreux facteurs contribuent, et pour certains depuis longtemps, à l'attractivité et au dynamisme économique du territoire : d'abord la situation de carrefour et la proximité de la mer (vocation portuaire depuis l'Antiquité), la vocation viticole et plus récemment la dynamique résidentielle qui a stimulé les activités de services, artisanales et commerciales.

Le **taux de chômage** des 15 à 64 ans est cependant relativement élevé : 19.7% en 2018, taux plus élevé que le taux départemental (17,5%) et que celui d'Occitanie (14.5%).

Hors activité agricole, l'activité économique est marquée par la dynamique des entreprises artisanales et de services. Le secteur d'activité le plus dynamique en matière de création d'entreprises est celui des commerces et des services aux particuliers.



### 10.1.1 Une réelle attractivité et le besoin de nouvelles zones d'activités

Le nombre d'entreprises artisanales à l'échelle départementale a augmenté de 4.5% entre 2009 et 2018. La Narbonnaise constitue un territoire attractif pour les entreprises du bâtiment, des transports, de réparation et de services.

Hormis Port-La Nouvelle, l'industrie est assez peu présente sur le territoire. Localisée essentiellement à Port-La Nouvelle, l'essentiel de l'activité se concentre autour de l'industrie des biens intermédiaires ou de l'industrie agricole et alimentaire (viticulture, produits phytosanitaires, ...). Mais, le territoire est sensible aux risques technologiques et industriels (voir chapitre 11.1).

Les infrastructures d'accueil d'entreprises sont localisées à Port-La Nouvelle et près de pôles urbains secondaires comme Sigean ou La Palme. Les outils de développement économique (accompagnement d'entreprises, Plate Forme d'Initiatives Locales, structures pour l'emploi et la formation, ...) sont concentrés à Narbonne. Hormis les zones industrielles déjà anciennes (Port-La Nouvelle), la majeure partie de ces zones d'activités sont des zones généralistes, commerciales ou artisanales, localisées en général le long des axes autoroutiers ou routiers. Les entreprises implantées dans ces zones d'activités relèvent principalement du secteur tertiaire et des transports.

La plupart de ces zones sont aujourd'hui saturées et n'offrent plus ou peu de possibilités d'extension. C'est la raison pour laquelle le SCoT de la Narbonnaise prévoit la possibilité de développer de nouvelles zones d'activité généralistes sur les axes de développement déjà existants (Sigean/Port-La Nouvelle) et des pôles d'activité plus spécialisés comme un projet d'Ecoparc près de l'échangeur de Leucate.

## 19.1.2 La Narbonnaise, aux avant-postes des filières émergentes

Le positionnement de la Narbonnaise sur certains marchés porteurs d'avenir tels que la biotechnologie ou encore les énergies renouvelables c'est renforcé ces dernières années en lien avec des dynamiques régionales et la structuration d'outils d'accompagnement à la création d'entreprise :

- **Le territoire est au cœur de la dynamique régionale « littoral et croissance bleue »**  
L'éolien flottant devrait créer localement (en région Occitanie), près de 3 000 emplois directs, indirects ou induits. Le port de Port la Nouvelle est identifié comme un levier économique stratégique dans ce cadre. Cette ambition est soutenue notamment par Le Grand Narbonne en lien avec la volonté de créer une économie du vent basée sur l'émergence d'une filière autour des sports de glisse et l'essor de l'éolien et de l'éolien offshore. Voir chapitre 8.4.1 sur le grand port.
- **Les filières de la croissance verte et l'économie circulaire sont en développement** avec une dynamique engagée depuis une dizaine d'année portée fortement par Le Grand Narbonne et la CCI de l'Aude (cf pépinière Innoveum et le Parc Méditerranéen de l'Innovation). Des synergies sont impulsées pour favoriser le développement de l'économie circulaire notamment dans le cadre d'une gestion durable des déchets.
- **L'économie sociale et solidaire n'est pas en reste** avec des outils porteurs tels que l'INESS = un outil dédié à l'accompagnement des projets professionnels et à la création d'activités  
Le chantier d'insertion de Charpenterie de marine traditionnelle outre qu'il constitue un fleuron en termes de préservation et de transmission du patrimoine fluvial, est un outil entièrement tourné vers l'insertion sociale. Il a été repris par le Parc depuis 2013, dans le cadre de la qualification de ce dernier AGENDA 21 local. Ses résultats en termes de « sorties positives » représentent un exemple départemental en termes de retour à l'emploi ou de formation qualifiante à l'issue du passage des participants.

Quelques enjeux qui restent d'actualité :

- L'accompagnement des entreprises (TPE, PME, artisans) et des établissements industriels dans leurs démarches de prise en compte environnementale dans leur activité.
- La formation intégrée des artisans du bâtiment pour la réhabilitation du patrimoine bâti, les réductions de consommation d'énergie, les énergies renouvelables et l'éco-construction. Le déploiement des éco matériaux notamment, qui a peu décollé.

## 10.2 Les principales filières économiques

### 10.2.1 Tourisme et activités de pleine nature, une économie des loisirs qui évolue

#### En quelques chiffres et tendances

7 millions de nuitées touristiques (dont 4,8M de Français et 2,2M d'étrangers) + 1,8M de nuitées d'habités + 3,9 M d'excursionnistes. 12 M de jours de consommation. La chance d'avoir une grande diversité de bassins de clientèles française : Ile de France, AURA, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, PACA... et étrangère : Allemagne, Espagne, Belgique, Royaume-Uni, Pays-Bas...

La majorité des nuitées sont situées sur le littoral. 44% des nuitées se concentrent en juillet et août. 4 mois à fort potentiel : avril, mai, juin et septembre comptent chacun 8% des nuitées annuelles. Le pic estival est très marqué pour les clientèles françaises. Les clientèles étrangères représentent plus du tiers des nuitées en juin et en septembre et près de la moitié en octobre.

Avec plus de 250 000 lits touristiques le territoire est le premier pôle d'hébergement touristique du département avec de nombreux campings et résidences secondaires.

La dépense moyenne est d'environ 46€/jour

*(Données extraites principalement de l'étude des clientèles touristiques de juillet 2019 du Grand Narbonne Tourisme)*

Ces chiffres se rapportent à la période antérieure à la pandémie de Covid-19. Pandémie qui a modifié ponctuellement fortement la fréquentation touristique et, à plus long terme, a renforcé la demande de tourisme de proximité.

#### 10.2.1.1 Un tourisme pluriel, qui se structure

SUR LE LITTORAL : L'ESSOR DES SPORTS DE GLISSE

La plupart des stations touristiques du littoral audois sont le prolongement ou la facette balnéaire d'une agglomération plus ancienne (Narbonne plage et Narbonne, St Pierre sur Mer et les Cabanes et Fleury, La plage des chalets et Gruissan, La Franqui et Leucate plage et Leucate,). Modelée par les politiques publiques d'aménagement et de développement du littoral languedocien, la vocation d'accueil touristique du territoire s'est affirmée dans les années 70 avec la création de « villes nouvelles » comme Port Leucate ou Port-Gruissan (Mission « Racine »). Cette vocation touristique a pu se développer grâce aux campagnes de démoustication, sans lesquelles ces rivages seraient restés inhospitaliers et répulsifs.



La Franqui, plus ancienne station balnéaire de l'Aude

**L'EID, acteur incontournable oeuvrant entre tourisme et gestion des espaces naturels** : En 1963, avec la création de la Mission Racine, le département de l'Aude rejoint l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen (EID Méditerranée). La démoustication était en effet, ici, un préalable indispensable pour le développement touristique balnéaire. Aujourd'hui, la question des moustiques comme facteur limitant du tourisme est encore régulièrement mise en avant. Les produits de démoustication ne sont toutefois pas sans impact sur les milieux naturels : l'EID mène des recherches pour que ses activités soient moins polluantes et moins perturbantes pour les milieux.

**La mer, le soleil, les grandes plages de sable, des stations balnéaires à dominante populaire et familiale fondent l'image dominante du littoral de la Narbonnaise.** Ces aménagements ont évidemment eu des incidences sur les milieux naturels, mais ils ont aussi permis la préservation de larges pans de cette partie du littoral languedocien. En effet, les principales caractéristiques qui font la singularité du littoral audois sont ses larges plages à l'aspect encore sauvage et ses espaces préservés en arrière du littoral.

**La présence régulière de vent, longtemps considéré comme un handicap, est devenu un argument pour les communes du littoral qui organisent des programmes d'animation et des compétitions de sports de glisse** (Gruissan, Leucate, St Pierre, La-Palme). Deux bases sur l'étang de Bages-Sigean (Port Mahon et La Nautique) et une sur l'étang de Mateille (Gruissan) complètent les infrastructures à vocation nautique.

**Ici, l'offre touristique repose sur les activités classiques du tourisme balnéaire** : la plage, les activités nautiques et sportives, les animations estivales, avec une fréquentation encore très concentrée dans le temps (été) et l'espace (sur le littoral) ;  **combinées avec une grande présence des espaces naturels protégés** : sites inscrits, classé (Massif de la Clape), très nombreux sites du Conservatoire du littoral, la réserve régionale de Sainte Lucie... garant de la qualité des paysages et de la biodiversité et permettant un début de développement d'un tourisme de nature.

En 2011, le Parc naturel marin du Golfe du Lion a été créé. Dans l'Aude il concerne les côtes de la commune de Leucate jusqu'aux 35 milles nautiques (60km au large) et se prolongent le long du littoral jusqu'à la frontière espagnole. Cela renforce la protection du littoral et permettra des actions de protection et de valorisation mutualisées.

#### DANS LES CORBIÈRES ET L'ARRIÈRE-PAYS, LA NAISSANCE D'UN TOURISME DE NATURE

**Les villages et massifs des Corbières proposent des havres de paix où la découverte se fait plus intime.** C'est un tourisme rural méditerranéen, avec peu de sites touristiques « structurants », sinon l'abbaye de Fontfroide qui constitue un site historique et touristique majeur (Site pôle du Pays Cathare). Les Corbières recèlent pourtant de nombreuses richesses qui mériteraient d'être mieux connues et mieux valorisées. Il est à noter ici le travail de longue date réalisé par le Pays touristique Corbières-Minervois, devenu en avril 2023 « l'office de tourisme intercommunal Corbières Minervois », pour le développement d'un tourisme rural et un œnotourisme de qualité à l'ouest des Corbières de Fontfroide et des Corbières Maritimes. A l'ouest du Parc de la Narbonnaise, et dans son prolongement, le Parc Naturel régional des Corbières-Fenouillèdes a obtenu son label en 2021. La majeure partie des Corbières est maintenant intégrée dans des parcs naturels régionaux ce qui augure une protection et une valorisation renforcées. Le Sentier Cathare ou bien l'Ancienne frontière Occitano catalane permettent de relier le littoral à l'arrière-pays des Corbières et du Pays Cathare.

#### PIÉMONT ET PLAINE, DES SITES TOURISTIQUES FREQUENTES ET EN DEVENIR

**La zone intermédiaire du piémont des Corbières et de la plaine, organisée autour des axes de communication, concentre entre lagunes et massifs, l'habitat permanent et les sites touristiques les plus fréquentés** (Sites et musées de Narbonne, Réserve africaine à Sigean, Terra Vinea à Portel, Abbaye de Fontfroide). C'est par là que transitent les voyageurs et les touristes avant de se redistribuer sur le territoire (présence de trois gares SNCF et de quatre échangeurs autoroutiers).

**Sur le canal de la Robine en lien avec le canal du Midi, via le canal de Jonction, un tourisme fluvial s'est développé,** très attractif en été, mais aussi de façon non négligeable hors saison. Le Canal du Midi est la « voie royale » la plus fréquentée ; celui de la Robine bénéficie d'une fréquentation plus confidentielle. L'inexistence d'un port fluvial à son débouché et le nombre important d'écluses à franchir sur le Canal de jonction en limite la fréquentation. En revanche, actuellement, la Robine devient un axe majeur pour le tourisme de nature et patrimonial en Narbonnaise. Entre Narbonne et Port-La Nouvelle, se succèdent, depuis le nord, les monuments historiques de Narbonne, le musée NarboVia, et les aménagements en cours de la maison de la Narbonnaise au Grand Castelou et du domaine de Sainte Lucie, ce dernier dans la réserve naturelle régionale du même nom. Le tout est relié par un axe vert de randonnée et de tourisme fluvial au sein d'un site classé à l'UNESCO.



Itinéraire cyclable le long du canal de la Robine

**A Narbonne, Ville d'art et d'histoire, un tourisme citoyen s'est développé** : le patrimoine historique de la ville (antique, médiéval) avec notamment le nouveau musée de la Romanité NarboVia, les commerces, les cafés, les halles et le marché, les équipements de loisirs attirent de nombreux visiteurs toute l'année. La majeure partie de l'offre hôtelière y est concentrée, avec un déficit en hôtellerie haut de gamme.

### 10.2.1.2 Une dynamique touristique à différentes échelles

#### LE PAYS CATHARE : DÉVELOPPEMENT LOCAL ET IDENTITÉ TOURISTIQUE À L'ÉCHELLE DE L'AUDE

Initié en 1989 par le Conseil général de l'Aude, le « Pays Cathare » est un programme de développement local proposé par le Conseil Général de l'Aude aux collectivités et aux acteurs locaux autour de trois orientations : la valorisation des sites patrimoniaux (notamment les châteaux et abbayes), l'organisation des territoires, et la marque « Pays Cathare ». Le « Pays Cathare » a constitué l'axe central de communication et de promotion de l'Agence de Développement Touristique de l'Aude. En 2022 cet axe a été complété par une orientation forte vers le développement durable et le tourisme « durable » afin que l'Aude devienne un département au tourisme à « impact positif » et donc soutenable pour son environnement et les acteurs.

#### UNE STRUCTURATION DES ACTEURS INSTITUTIONNELS DU TOURISME EN NARBONNAISE

Les stratégies de promotion et de communication différenciées par station ont été dépassées avec la mise en place de l'office de tourisme de pôle du Grand Narbonne : La « Côte du Midi » qui fédère sa communication touristique. La station de Gruissan possède aussi un Office de Tourisme sous forme d'EPIC. La commune de Fitou (hors communauté d'agglomération) est intégrée à l'Office de Tourisme intercommunal « Corbières Salanque ». La stratégie de communication départementale en plus de la thématique « Cathare », fait une place plus importante au littoral. La CCI et la Chambre des métiers apportent leurs expertises à cette dynamique. La Narbonnaise qui avait un déficit de notoriété améliore celle-ci avec les efforts de promotion en commun la destination.

#### UNE DYNAMIQUE INTÉGRÉE DANS L'ACTION TOURISTIQUE DE LA RÉGION OCCITANIE

Les actions touristiques du Parc naturel, de la Côte du Midi et de l'ADT de l'Aude sont réalisées en collaboration et en harmonie avec la dynamique touristique de la Région Occitanie et du Comité Régional du Tourisme et des Loisirs. Deux éléments parmi d'autres peuvent être cités : Narbonne-Méditerranée est un des grands sites Occitanie. Le CRTL pilote aussi une ambitieuse stratégie visant au développement du tourisme de nature en partenariat avec l'ensemble des Parcs nationaux et régionaux d'Occitanie.

## 10.2.1.3 Une offre touristique importante où la nature commence à émerger

### HÉBERGEMENT, REVUE DE DÉTAIL

Avec plus de 250 000 lits touristiques sur le territoire, le PNR (et plus globalement la Narbonnaise) est le premier pôle d'hébergement touristique du département. La Narbonnaise regroupe environ 20 000 lits de campings, 6000 lits en résidence hôtelière de tourisme, 2800 lits en hôtellerie, 2000 lits en villages et centre de vacances... L'offre marchande déclarée représente 25% des lits.

**Si on comptabilise les résidences secondaires, le périmètre d'étude représente près des 3/4 de la capacité totale d'accueil touristique du département. Il regroupe aussi près des 2/3 des locations de meublés et de l'hôtellerie de plein air, 1/4 de la capacité hôtelière** (hors résidences de tourisme). C'est dans les stations balnéaires du littoral que se regroupe la majorité de cette offre (80 %), composée en grande partie d'un parc de petits appartements, aujourd'hui vieillissant, et en partie inadapté à l'évolution de la demande. Des efforts de requalification ont été entrepris en encourageant notamment l'amélioration du parc immobilier et la transformation de l'habitat saisonnier en habitat permanent, efforts qui se heurtent toutefois au nombre important et à la dispersion des propriétaires.

**Hors hébergement marchand, le territoire concentre de nombreuses résidences secondaires** (42000 résidences secondaires, soit 47,5% des logements touristiques du territoire et presque 80% de la capacité d'accueil touristique du territoire), **et accueille de nombreux « camping-caristes » toute l'année.** La majeure partie des communes ont fourni des efforts significatifs pour l'accueil de ces visiteurs (aires de stationnement, services, bornes de vidange, ...). Plus ruraux, le piémont et les Corbières proposent surtout des gîtes et chambres d'hôtes. La fréquentation croissante de ces hébergements au printemps et à l'automne témoigne des capacités d'attraction du territoire hors saison (richesse des patrimoines culturels, naturels et paysagers). En 2022 les premiers hébergements touristiques marqués « Valeurs parc naturel » sont d'ailleurs des gîtes et des maisons d'hôtes.

### DES SITES PAYANTS A FORTE FREQUENTATION

**Près d'1,5 millions d'entrées payantes pour le tourisme et les loisirs en Narbonnaise.** Les principaux sites par ordre de fréquentation sont: Complexe de loisirs « Espace Liberté » dont les Grands Buffets à Narbonne, Réserve africaine de Sigean, Salin de Gruissan, Abbaye de Fontfroide, Espace balnéoludique de Gruissan, Palais de archevêques à Narbonne, Terra Vinea à Portel, Horreum de Narbonne, Salins de La Palme...

### LES ALTERNATIVES À LA PLAGE

**Par grand vent, conditions qui font le bonheur des adeptes des sports de glisse, les touristes se tournent vers d'autres activités que la plage :** visite de sites touristiques ou culturels, commerces et marchés, promenades et activités de découverte. La pression se ressent particulièrement à l'arrière des plages (étangs, massif de la Clape, île de Sainte Lucie, plateau de Leucate et sur les sentiers de randonnée les plus proches du littoral), mais reste moins importante dans les Corbières. La fréquentation est concentrée dans l'ensemble sur la période estivale, mais les loisirs de pleine nature se pratiquent tout au long de l'année, notamment par les habitants du territoire et des pôles urbains les plus proches

### UNE OFFRE DE DÉCOUVERTE NATURE EN ÉMERGENCE

L'offre sports de nature est riche et diversifiée : randonnées, sports de glisse... Le nombre de pratiquant important, ce qui renforce l'attractivité du territoire. La démarche des hébergements « Nature & Patrimoine » est remplacée depuis 2022 par la marque « Valeurs Parc naturel ». Les sorties accompagnées des « Rendez-vous du Parc » et du programme « ENSEMBLE (découvrons les espaces sensibles de l'Aude) » et de certains Offices de tourisme, complètent l'offre de manière très complémentaire. Ces éléments ont été rassemblés dans des produits touristiques de nature mis en marchés par des agences réceptives ou des Tour-operators locaux, notamment dans le cadre d'une action touristique Interparcs porté par le CRTL d'Occitanie. Des sites de références pour découvrir la nature existent déjà notamment avec les circuits du patrimoine du Parc et le site de la Maison de la Clape, mais des sites majeurs vont être aménagés avec les domaines du Grand Castelou et de Sainte Lucie. A terme ces deux sites doivent devenir les emblèmes du tourisme de Nature en Narbonnaise. L'agrotourisme et l'oénotourisme commencent à se développer avec notamment le label « Vignoble & Découverte », mais aussi souvent sur des initiatives privées ou dans un partenariat public/privé comme l'ouverture au tourisme des salins de Gruissan et de La Palme.

Avec ses nombreuses zones humides et par ce qu'elle est sur un des principaux couloirs de migration, la Narbonnaise est un territoire privilégié pour observer les 350 espèces d'oiseaux présentes à l'année ou de passage. Une offre ornithologique commençait à émerger, sur cette base le Parc naturel a aidé à structurer un début d'offre de tourisme ornithologique à destination du public anglophone, l'offre « Birdwatching Narbonnaise ».





*Formation Birdwatching*

L'offre de tourisme de nature de la Narbonnaise, avec la spécificité de son territoire et de ses paysages, s'intègre dans la mosaïque d'offres touristiques de Nature qu'offre chaque Parc naturel régional d'Occitanie. Le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie pilote un groupe de travail regroupant l'ensemble des Parcs naturels de la Région afin de faire émerger une offre de tourisme de nature spécifique aux Parcs et à la Région.

La Stratégie Touristique Intégrée et Innovante finalisée en 2019 dans le PNR suggère de concentrer l'action de ce dernier sur le tourisme de nature, complété avec ses partenaires par le développement d'un écotourisme de territoire et un tourisme durable visionnaire.

**Une offre d'écomobilité touristique encore balbutiante.** Il faut signaler la création d'une éco gare à Gruissan, la présence de plusieurs gares SNCF, de pistes cyclables et de voie verte... en revanche une structuration d'ensemble d'une offre d'écomobilité touristique au niveau de la Narbonnaise est à développer.

- **Enjeux du développement durable**

192

**Le tourisme contribue largement à la dynamique économique du territoire, mais aussi à sa fragilité.** L'aménagement des stations du littoral a eu un fort impact sur les paysages et les milieux naturels, même si la mission « Racine » a veillé à préserver de nombreuses coupures « vertes ». Leur fonctionnement en été, a aussi des incidences sur l'environnement (flux de circulation, fréquentation sportive et récréative des espaces naturels, gestion des effluents et déchets, consommation d'énergie, ...). Aussi, le tourisme en Narbonnaise doit répondre aujourd'hui aux demandes croissantes de qualité et de respect de l'environnement et opérer une mutation, qui, sans renier le tourisme balnéaire populaire propre à ce territoire, intègre la gestion économe des ressources en eau et en énergie, l'amélioration de la qualité de prestations, la diversification de l'offre (tourisme nature, cyclotourisme, ...) et place la valorisation de son patrimoine au cœur de sa stratégie.

**Les logiques de développement ne doivent pas par ailleurs altérer ce qui fonde la valeur économique du territoire, notamment la qualité de ses paysages et de son patrimoine naturel.** Cette préoccupation doit être omniprésente dans tous les choix d'aménagement (habitat et zones d'activités, aménagements routier, traitement des entrées de ville et de village, ...), la stratégie d'accueil des publics (accès, stationnement, gestion de la fréquentation, supports d'interprétation, ...), la gestion des usages professionnels, sportifs et récréatif des espaces naturels (randonnée, chasse, planche à voile, kite surf, sports mécaniques, ...).

**Les chiffres de fréquentation font apparaître ici comme ailleurs un léger essoufflement de la destination balnéaire et une diminution de la durée moyenne de séjour, conduisant à s'interroger sur les voies et moyens devant permettre de diversifier l'offre et de renouveler l'image touristique du territoire.**

**Des stratégies communes de promotion institutionnelle et d'organisation des acteurs ont vu le jour, dans lesquelles doit s'intégrer la Stratégie Touristique Innovante et intégrée impulsée par le Parc (finalisée en 2019) afin de favoriser un tourisme de nature et un écotourisme en Narbonnaise.** Il s'agit en effet de favoriser un étalement de la saison touristique en explorant de nouvelles thématiques, en renforçant le positionnement du territoire sur l'observation et la découverte de ses milieux naturels, en jouant les complémentarités entre les différentes facettes du territoire, du littoral, des étangs et de l'arrière-pays. Il s'agit aussi d'encourager les professionnels à une gestion environnementale et de sensibiliser les publics à la richesse des patrimoines naturels et culturels et à faciliter leur découverte.

Les capacités à se fédérer et à coordonner l'action collective devraient s'avérer déterminantes pour le développement touristique durable de la Narbonnaise.

### 10.2.1.4 Des activités de nature très diversifiées avec une forte pratique en milieu naturel sensible

Pendant longtemps, c'est la chasse, associée à la pêche dans les étangs, qui resta l'unique activité de loisirs pratiquée dans les espaces naturels. Le nombre de chasseurs est important dans l'Aude, mais en baisse depuis plusieurs années, avec une augmentation de la moyenne d'âge. Cette tendance est moins marquée pour la chasse au gibier d'eau qui compte environ un millier d'adeptes. Dans les Corbières, la diminution du petit gibier (lapin et perdrix), dûe notamment à la fermeture des milieux, contribue à une profonde modification des modes de chasse au profit de la chasse collective en battue au sanglier et au chevreuil. Depuis quelques années, l'activité tend à se structurer : outre la Fédération Départementale et les Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA), des Groupements d'intérêt cynégétique (GIC) ont été créés dans de département, dont sur le territoire d'étude. Aujourd'hui, les actions de gestion d'espaces naturels (entretien de marais, cultures faunistiques) mises en œuvre par l'Association départementale des chasseurs au gibier d'eau et, plus récemment le GIC des Corbières maritimes, font des chasseurs des interlocuteurs incontournables de la gestion de l'espace rural et, plus largement, de la protection de la nature. La fédération régionale a également engagé une action avec les différentes sociétés de chasse pour développer un tourisme cynégétique « durable ».

#### Le patrimoine naturel, support d'activités de pleine nature et de tourisme

Une récente enquête menée auprès des visiteurs des Parc naturels régionaux d'Occitanie a démontré que ces derniers sont perçus comme des lieux offrant des paysages exceptionnels et abritant une faune et une flore riche. La motivation première des visiteurs est de s'y ressourcer au contact de la nature, mais aussi d'y pratiquer des activités sportives.

Une biodiversité et des paysages préservés sont donc essentiels aux activités touristiques, et plus encore au sein d'un Parc naturel régional. Avec ses 51 000 ha d'espaces naturels, le territoire du PNR de la Narbonnaise ne déroge pas à cette règle en particulier sur le littoral. Pas moins de 13 activités sportives différentes (allant du kitesurf et planche à voile à la randonnée, l'escalade, la spéléologie ou même le parapente) se pratiquent ainsi régulièrement – par les locaux, mais aussi des visiteurs réguliers ou occasionnels.

Les récentes périodes de confinement dues à la pandémie de covid-19 ont démontré que ces « moments de nature » sont essentiels à notre bien-être. En témoignent les chiffres de fréquentation des sites naturels les plus connus qui ont, pour certains, augmenté jusqu'à 25% sur l'île Ste Lucie par exemple (2021 par rapport à la moyenne 2004-2019). Selon les cas, il nous faut maintenant veiller à ce que nos moments de nature ne nuisent pas à cette biodiversité qui nous est si essentielle.

Un diagnostic des sports de nature dans le territoire du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée a été réalisé en deux volumes par le Parc naturel régional en 2012, actualisé en 2018 et 2020 :

Le principal objectif a été d'établir un diagnostic du territoire de la Narbonnaise concernant les pratiques sportives de pleine nature et leur adéquation avec la préservation des espaces naturels et enjeux écologiques du territoire.

#### Volume 1, Etat des lieux des pratiques sportives sur le territoire.

Principaux enseignements

1 - De façon générale, ces dernières années, on relève une forte dynamique de développement des activités de pleine nature sur le territoire du Parc, notamment des activités nautiques (planche à voile, kitesurf, ...) et terrestres (randonnée pédestre, VTT, escalade, char à voile, ...). Tous les pratiquants sont attachés à leur liberté de pratique de leur activité.



**2 - Le territoire présente en effet un fort potentiel pour le développement des activités de pleine nature** : qualité des espaces naturels et des paysages, douceur du climat, littoral touristique accueillant plusieurs centaines de milliers de visiteurs par an, proximité de pôles urbains (pratiquants à la journée), espaces bien adaptés à certaines pratiques (ampleur des plans d'eau pour les activités nautiques, lidos sableux pour le char à voile, diversité et qualité des sites pour l'escalade dans le massif de la Clape, ...)

**3 - Le territoire accueille différentes familles de pratiques et pratiquants** (en club, en liberté, « tribus » de passionnés toute l'année, public touristique de l'été, publics scolaires, ...).

**4 - La majeure partie des activités se pratique en domaine public** (Domaine public maritime, terrains du Conservatoire du Littoral, Domaine forestier, terrains communaux, ...). Mais de nombreuses activités et/ou itinéraires empruntent des espaces du domaine privé. Aussi, on relève ici et là quelques conflits d'usage dans l'occupation de l'espace ou dans les accès aux sites de pratique.

**5 - On ne relève pas d'activité polluante, mais toutes les activités se pratiquent en zones à fort enjeu environnemental.** Les pressions potentielles de l'activité prises isolément, et/ou du pratiquant individuel, sur les milieux naturels sont en général limitées, mais le nombre de pratiquants et le cumul d'activités peuvent présenter un impact relativement fort, notamment sur le littoral, autour des étangs ou dans le massif de La Clape. Certains événements sportifs peuvent également présenter un impact important sur les plages ou les sentiers de l'arrière-pays. Les activités sportives historiques comme la voile, sont en relative « symbiose » avec le territoire. Les nouvelles activités sportives (VTT, kitesurf, ...) sont parfois plus « intrusives ».

**6 - Des retombées économiques inégales liées aux activités** : formation (école), vente de matériel, ..., peu d'emplois permanents et une part importante de l'emploi saisonnier. Aujourd'hui, le secteur marchand (sociétés, prestataires de services) et le secteur associatif (clubs fédéraux, associations,) se partagent les activités encadrées, sans que l'on puisse en préciser la proportion. En retombées directes, ce sont les activités nautiques (voile légère et kitesurf) qui génèrent le volume d'activité le plus important. En retombées indirectes, c'est probablement la randonnée qui offre le plus de valeur ajoutée (hébergement, restauration) avec l'avantage d'être plus ou moins bien répartie sur l'ensemble du territoire. Les retombées indirectes peuvent être également localement importantes notamment à l'occasion d'événements sportifs et durant l'été.

*Un « Ecosystème Kite » : En l'espace de vingt ans, un véritable éco-système kitesurf s'est constitué dans notre région. Concernant ces sports de glisse, l'agglomération du Grand Narbonne a lancé en 2017 son plan Glisse, qui vise à promouvoir et soutenir la filière sur le territoire. Accompagné de l'EPIC « Côte du Midi » en charge de la promotion et de l'organisation du Tourisme sur une grande partie de la Narbonnaise, ils mènent donc une politique ambitieuse de développement de ces activités et d'organisation de la filière.*

**7 - La principale valeur ajoutée de ces différentes activités de sports et de loisirs de nature est de largement contribuer par leur diversité au « bouquet » de l'offre et à l'attractivité touristique du territoire,** donc de l'économie locale. Certaines de ces activités présentent par ailleurs une forte valeur ajoutée en termes d'image. Leur présence aide au choix de la destination.

**8 - Les instances fédérales (CODEP) et les acteurs locaux (clubs) jouent un rôle déterminant dans le développement des activités ... et des bonnes pratiques à promouvoir auprès des pratiquants** : démarche de promotion de l'offre pour la randonnée pédestre, démarche d'organisation et de promotion des bonnes pratiques pour l'escalade, la voile et la planche à voile, démarche de développement économique pour le kitesurf, etc. La dynamique d'organisation locale des pratiquants pourrait d'ailleurs se confirmer dans les années à venir (nouveaux clubs, ...).

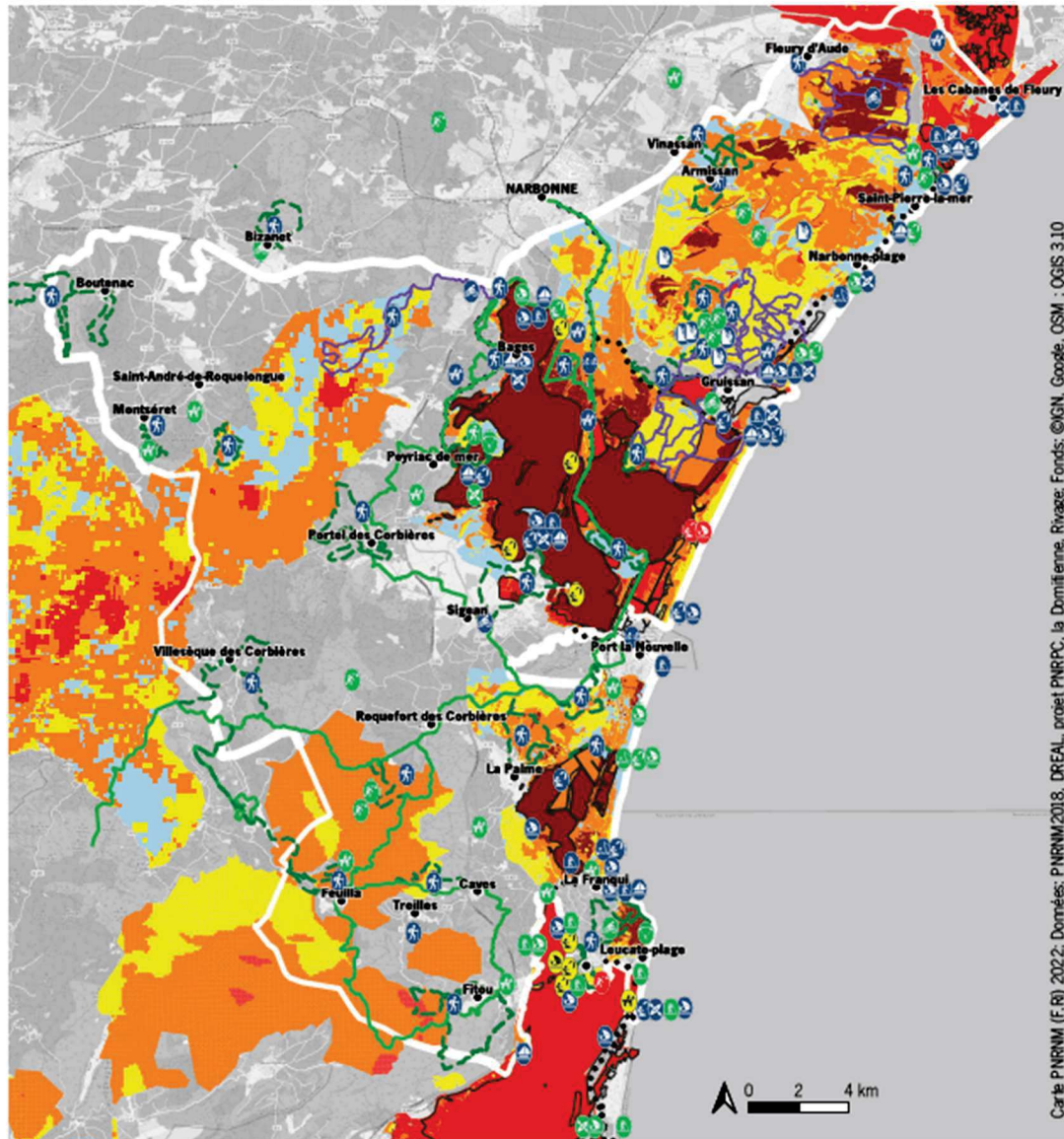
**9 - Les acteurs locaux manifestent différents types de besoins** : aménagement de sites et d'espaces de pratique (accès, stationnement, zones techniques, gestion de la fréquentation), appui au développement, information des pratiquants, structuration d'organisation des filières...

**10 - L'intérêt de disposer d'un dispositif de connaissance, de suivi et d'observation** : ce travail doit être approfondi pour affiner les besoins des pratiquants, les flux et la fréquentation, notamment sur quelques sites connus pour leur attractivité, les pratiques émergentes, ...

10.2.1.5 Les principales pressions liées aux activités de nature sont bien identifiées et en général pas incompatibles avec la pratique, mais les pressions indirectes sont plus problématiques

Volume 2, Analyse par espace naturel.

### Sensibilité des milieux naturels



Carte PNRNM (F.R) 2022; Données: PNRNM/2018, DREAL, projet PNRPC, la Domitienne, Rivage; Fond: ©IGN, Google, OSM; QGIS 3.10

#### Activités physiques de pleine nature

- Aviron
- Canoë-Kayak
- Windsurf
- Kitesurf
- Stand up Paddle
- Plaisance et voile légère
- Char à voile
- Randonnée équestre
- Randonnée pédestre
- Escalade
- Spéléologie
- VTT
- Parapente

#### Sentiers divers et voies cyclables

- GR et GRP
- Autres sentiers
- VTT
- Voies cyclables

#### Enjeux écologiques dans les sites Natura 2000

- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort
- Exceptionnel

#### Diagnostic des pratiques

- Pérenne ou à pérenniser
- A inscrire dans une démarche environnementale
- En question
- Interdite

Sources: Enjeux écologiques issus des DOCOB Natura 2000/ Recensement des activités et analyses des lieux de pratique par le PNR et ses partenaires en 2018 (et 2022).

## Commentaires de la carte de synthèse

Sur les lidos, autour des étangs de La Palme ou Salses-Leucate, la fréquentation est relativement concentrée sur différents sites de pratique.

Dans les Corbières maritimes ou les Corbières de Fontfroide, la fréquentation est plus diffuse et s'organise plutôt en itinéraires de pratique. Pour le massif de La Clape, le plateau de Leucate, les étangs du Narbonnais, la basse vallée de l'Aude et l'étang de Pissevaches, la fréquentation est tout à la fois diffuse et concentrée sur 2 ou 3 sites.

La carte de synthèse fait apparaître une douzaine de sites de concentration des activités, ou de forte fréquentation sur le littoral, autour des étangs et dans le massif de la Clape :

- sur le littoral : plages des Cabanes de Fleury, de St Pierre La Mer, de Narbonne Plage, de Mateille, de la Vieille Nouvelle, des Coussoules, du Mouret, Plateau de Leucate, ...

- autour des étangs, notamment de l'étang de Bages-Sigean (notamment sa partie Nord), de La Palme, de Pissevaches,

- dans le massif de la Clape : gouffre de l'Œil Doux, site des Auzils et leurs environs.

Le cumul d'activités sur ces sites est particulièrement marqué pendant la saison estivale.

Hors de ces sites, les pratiques sont plus diffuses et plus difficiles à évaluer.

Dans ce diagnostic des sports de nature dans le territoire du Parc naturel régional l'analyse des différentes pratiques et des sensibilités environnementales permet de hiérarchiser la nature des pressions et les sites appelant une action prioritaire et ciblée.

### Un territoire à forte sensibilité environnementale, très prisé par les sportifs avides de nature

Le diagnostic effectué par le Parc naturel régional révèle que **les activités sportives de pleine nature du territoire ne présentent pas, par définition, d'incompatibilité avec la préservation de la nature**. L'impact d'une activité dépend donc de la sensibilité de la biodiversité, de l'intensité de la pratique et de la saison (éventuel dérangement en période de reproduction).

Le diagnostic met aussi en évidence **qu'en Narbonnaise, la majeure partie des activités se pratique dans des espaces à forte sensibilité environnementale**, et que malgré ce paramètre, **la très grande majorité des sites et itinéraires de pratique du territoire ne présente pas d'incompatibilité irréversible avec les espaces naturels qui les accueillent**. Ainsi, sur les 120 sites et itinéraires recensés en Narbonnaise, seuls 10 sont remis en question pour des raisons d'impact écologique (parfois cumulé avec des conflits d'usages).

Ce diagnostic montre aussi le **fort cumul d'activités** de certains secteurs, en particulier **le littoral et certaines bordures d'étangs**.

Les principales pressions directement liées à la pratique des activités de pleine nature sont bien identifiées : dérangement de l'avifaune (au sol, en falaise, sur les plages, ...), érosion et fragmentation de certains milieux naturels par piétinement dans les zones très fréquentées et où le public n'est pas ou mal canalisé, ...

Mais ce sont aussi les pressions indirectes qui posent des problèmes pour la préservation des milieux naturels : gestion des accès aux sites de pratique notamment sur le littoral et autour des étangs (accès et stationnement des véhicules), risques d'incendie en milieux secs, gestion des déchets, etc.

Il est important d'adapter les pratiques sportives aux enjeux naturalistes dans l'espace (modification d'itinéraires, voire déplacement de sites de pratique dans les cas les plus problématiques) ou dans le temps (saisonnalité), cela peut concerner la plupart des pratiques sportives.

Les enjeux concernent principalement le dérangement de la faune notamment pendant la saison de reproduction (des falaises aux frayères en passant par les dunes du littoral), ou encore la dégradation de milieux naturels fragiles comme les zones humides ou les zones sensibles à l'érosion.

Mais aussi une attention particulière doit être portée à la formation des encadrants en clubs, la sensibilisation des pratiquants et la concertation avec les professionnels pour les sensibiliser à la protection de l'environnement.

### Un cas particulier la gestion de l'entretien des sentiers de randonnée pédestre dans le nord de la Narbonnaise

La Narbonnaise offre de nombreux atouts pour la promenade et la randonnée, pour les habitants et visiteurs, mais aussi pour les touristes parfois chassés de la plage par le vent. L'offre en sentiers de randonnée pédestre commence aujourd'hui à être bien structurée. Il en existe pratiquement un, voire deux par commune, et l'offre est déjà variée et bien répartie sur l'ensemble du territoire. On relève ainsi plus de 500 km de sentiers de randonnée balisés qui se répartissent en trois catégories : Premièrement La Grande Randonnée (GR) et la Grande Randonnée de Pays (GRP), deuxièmement les sentiers de Promenade et de Randonnée (PR), dont troisièmement 10 d'entre

eux qui ont été aménagés en sentiers d'interprétation : « Les Circuits du patrimoine du Parc naturel ». Les PR et les GRP et GR respectent la charte du balisage de la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Les sentiers d'interprétation ont un balisage qui leur est propre. Ils disposent d'un support de découverte, mais actuellement il n'existe pas de topoguide spécifique pour l'ensemble des sentiers du territoire. Les aménagements réalisés ont généralement fait l'objet d'un large partenariat. Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) complété par le PDESI (Plan Départemental des Sites et Itinéraires dédiés aux sports de nature) tous deux réalisés par le Conseil Départemental permettent de développer une politique cohérente et de qualité sur l'ensemble territoire. Les GRP « Golfe Antique » et « Ancienne frontière Occitano-catalane » ont été réalisés avec le Comité Départemental de la Fédération Française de Randonnée. Le Département de l'Aude gère l'entretien du GR du sentier Cathare, le SIVOM Corbières-Méditerranée gère l'entretien des sentiers de la moitié sud du territoire du Parc, le Pays d'accueil touristique Corbières Minervois gère l'entretien des itinéraires à l'ouest du massif de Fontfroide. **Normalement dans le secteur nord du Parc l'entretien des sentiers de randonnée relève de la compétence des communes, mais, à part celle de Gruissan, peu de communes réalisent cet entretien qui est donc insuffisant dans la moitié nord, faute d'organisme en charge. Il y a donc un vrai problème d'entretien des itinéraires dans la moitié nord du territoire du Parc.**

Par ailleurs, les sports de nature, outre leur très fort potentiel de développement personnel, sont d'excellents supports de découverte du patrimoine naturel et de compréhension des actions locales de préservation. Les pratiquants (randonneurs, grimpeurs, spéléologues, ...) peuvent également contribuer à la connaissance, l'observation et le suivi des espèces.

Sur la base des dynamiques et besoins identifiés, le diagnostic des sports de nature dans le territoire du Parc naturel régional permet de proposer des recommandations générales, par activité et par site qui ne sont pas détaillées ici, mais qui pourraient servir de pistes pour l'élaboration de la future charte.

## Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Climat, mer Méditerranée, sable, soleil,</li> <li>• Beauté des espaces naturels,</li> <li>• Richesse et diversité de la flore et de la faune, notamment de l'avifaune,</li> <li>• Une destination reconnue et fréquentée</li> <li>• Un des littoraux méditerranéens les moins urbanisés de France,</li> <li>• La création de deux parcs naturels voisins,</li> <li>• L'aménagement touristique de deux grands sites de nature situés à proximité de l'axe vert de la Robine,</li> <li>• Le nombre et la diversité des sports et activités de pleine nature,</li> <li>• Vent, sports de glisse avec une filaire structurée,</li> <li>• Débuts de dynamiques de gestion environnementale par les professionnels du tourisme et de sensibilisation du public à l'environnement,</li> <li>• La structuration des acteurs touristiques,</li> <li>• Implication forte du CRTL Occitanie dans une offre touristique Parcs naturels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une zone touristique avec une notoriété à améliorer, notamment pour le tourisme de nature,</li> <li>• Un tourisme encore trop saisonnier et littoral,</li> <li>• Un parc d'hébergements touristiques vieillissant sur la côte, avec le manque d'une offre haut de gamme significative,</li> <li>• Changement climatique et risque d'élévation du niveau marin,</li> <li>• Un tourisme de nature et un tourisme durable en devenir mais à développer,</li> <li>• Une écomobilité touristique peu développée,</li> <li>• Surfréquentation de certains espaces naturels,</li> <li>• Impact de certaines activités et manifestations sportives de nature sur l'environnement (dérangement de la faune...).</li> <li>• Entretien défaillant des itinéraires de randonnée dans la moitié nord du Parc naturel.</li> </ul>

ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement d'un véritable tourisme de nature structuré en Narbonnaise,</li> <li>• Renforcer la sensibilisation du public touristique à l'environnement et l'orientation des professionnels du tourisme vers une gestion plus environnementale,</li> <li>• Réussir le développement touristique d'importants sites naturels (Grand Castelou, Saint Lucie...),</li> <li>• Le développement de la marque « Valeurs Parc naturel » afin de fédérer un réseau d'acteurs touristiques de nature motivés (hébergeurs, restaurateurs, guides...),</li> <li>• Le développement de l'écomobilité touristique en Narbonnaise,</li> <li>• Le développement raisonné des activités de pleine nature dans le respect de l'environnement afin d'éviter la surfréquentation et le dérangement de la faune notamment pendant la saison de reproduction.</li> <li>• L'amélioration des pratiques favorisant la préservation des milieux naturels (notamment pour les manifestations sportives) par la concertation et la sensibilisation des communautés de sportifs de nature,</li> <li>• La bonne gestion de l'entretien des sentiers de randonnée sur l'ensemble du Parc naturel,</li> <li>• Le développement d'une image « Nature » pour la Narbonnaise</li> <li>• Le développement de collaborations avec les parcs naturels mitoyens (Corbières Fenouillèdes et Parc marin du Golfe du Lion), et avec les partenaires touristiques (Côte de Midi et autres OT, ADT11, CRTL Occitanie et socio-professionnels et associatifs...) afin de construire une offre de tourisme de nature durable en harmonie avec aspirations des divers partenaires.</li> </ul>

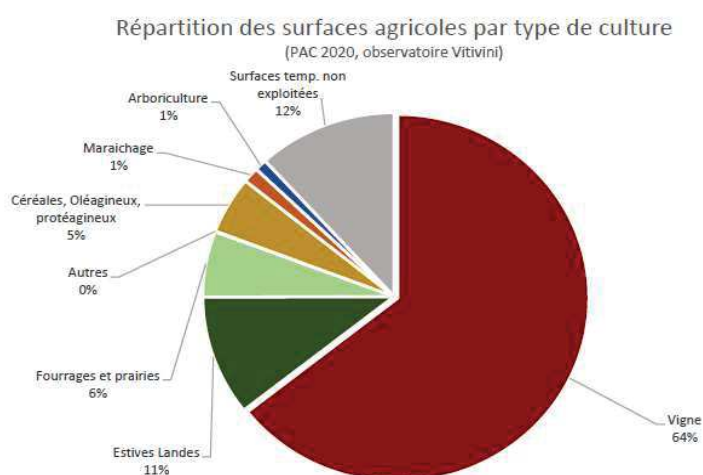
## 10.2.2 L'agriculture, un vecteur d'identité et d'attractivité du territoire

Les paysages de la Narbonnaise font la part belle à l'agriculture, notamment la viticulture. Bien que l'emploi agricole soit très minoritaire (4% de l'emploi sur du Grand Narbonne, dominé à 80% par les services), les activités agricoles du territoire sont vitales pour les filières locales et le tourisme, qui dépendent fortement des produits de qualité proposés par les paysans locaux. La demande est portée par les filières longues mais aussi par les habitants du territoire, qui consomment et sont attachés à leurs produits emblématiques (vins, olives, viande, miel, sel...). Le produit brut standard des exploitations s'élève à 74 M€ en 2020 mais a baissé de 6% depuis 2010 (source : Agreste).

### 10.2.2.1 Un système agricole méditerranéen, tourné principalement vers la vigne

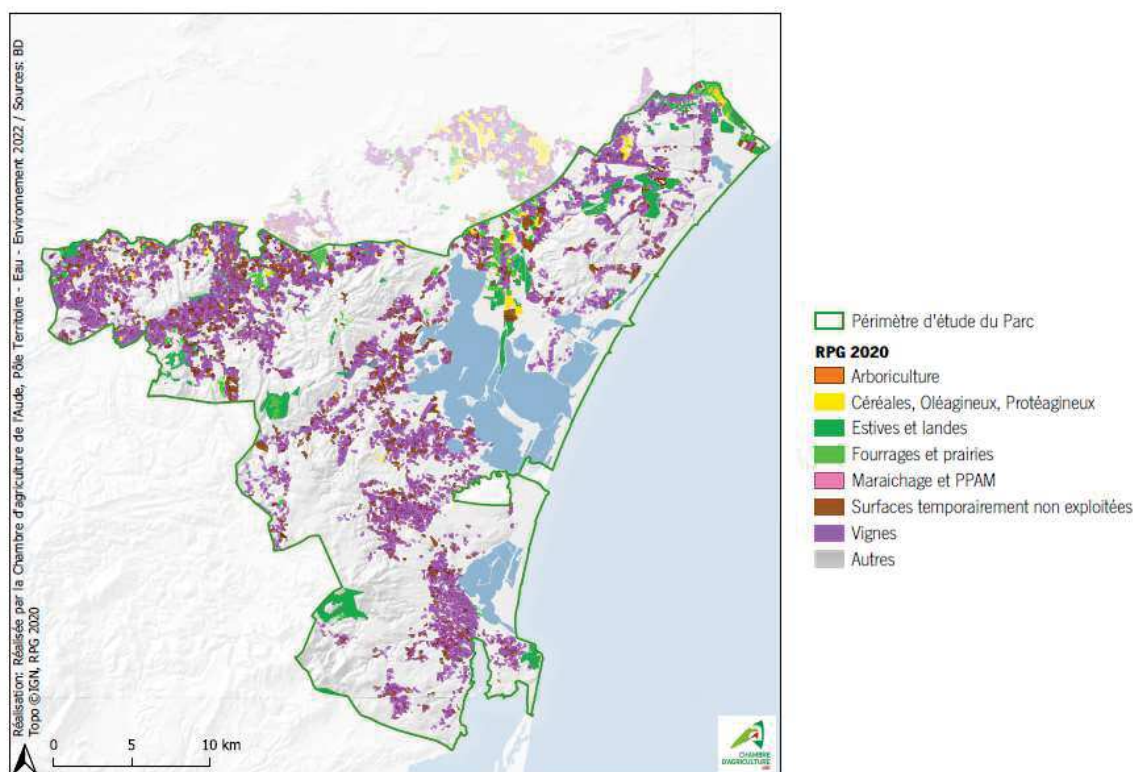
#### ❖ Les surfaces du Parc valorisées par l'agriculture

La surface agricole utilisée est de **16 485 ha sur le territoire du PNR NM** (RGA 2020) soit 42% des surfaces du périmètre d'étude.



La vigne est la culture dominante sur le territoire du Parc avec plus de 64% des surfaces déclarées au Registre Parcellaire Graphique de 2020.

#### Répartition des cultures sur le territoire





## ❖ La vigne, un pilier économique et culturel

La vigne est présente depuis l'Antiquité, mais c'est avec l'arrivée des Romains que le commerce et la culture de la vigne se développent et prennent de l'ampleur sur le territoire du Narbonnais. Elle reste néanmoins une culture au cœur d'un système agricole diversifié (grandes cultures, oliviers et élevage) et s'implante principalement sur les terroirs de coteaux laissant place à la grande culture dans les plaines. Le 19<sup>ème</sup> siècle marque un tournant important avec une spécialisation rapide des systèmes agricoles centrés autour de la viticulture qui s'implante progressivement dans les plaines et marais du Narbonnais aménagés et drainés pour accueillir des cépages viticoles hautement productifs.<sup>15</sup>

Depuis le 19<sup>ème</sup> siècle la dominance de la viticulture dans les systèmes agricoles Narbonnais perdure malgré les différentes crises des années 2000 et 2010. On compte en 2020 sur le territoire du Parc plus de **13 000 ha en vigne représentant 21% du vignoble Audois** (Observatoire Vitivinicole, FranceAgrimer) et plus de **78% de la SAU du territoire**.

En 2020, les 13 000 ha de vigne du territoire Narbonnais représentent **428 669 hl de production viticole (15% des volumes produit dans l'Aude)** soit un rendement moyen de 33 hl/ha. Les rendements sur le territoire du PNR sont très variables d'un secteur à l'autre :

- Les plaines narbonnaises irriguées aux sols profonds et riches les rendements peuvent atteindre plus de 100 hl/ha.
- Les vallons et petites plaines des contreforts des Corbières non irriguées mais présentant localement des sols de bonnes qualités atteignent des rendements moyens de 60 hl/ha.
- Enfin les vignes de coteaux présentant des potentialités agronomiques plus faibles (Secteur de la Clape, Plateau de Leucate, Fitou...) auront des rendements avoisinants les 30 hl/ha

Les vignes sont principalement tenues en espalier taillées en guyot ou en cordon de Royat, bien qu'on retrouve aussi de vieilles vignes tenues en gobelet.



Les principaux cépages des terroirs du Narbonnais Méditerranéen sont **le grenache, le carignan, le mourvèdre et la syrah** pour les cépages rouges et **le grenache blanc, le muscat, le Vermentino et le Bouboulenc** pour les cépages blancs, tous inscrits dans les différents cahiers des charges des appellations viticoles du secteur. On retrouve aussi du **merlot et du chardonnay** pour les productions IGP.

<sup>15</sup> Les métamorphoses du paysage viticole audois au XX<sup>ème</sup> siècle, Rémy Pech Université de Toulouse-Le Mirail, UMR Framespa

## ❖ Les autres productions emblématiques ou de niche

### • Les grandes cultures

Les grandes cultures ont longtemps fait partie des systèmes agricoles diversifiés du Narbonnais. Au même titre que l'olivier et l'élevage, la présence de grande culture dans les systèmes agraires a nettement diminué au profit de la monoculture de la vigne.

En 2020, on compte près de 1 000 ha de surfaces en grandes cultures principalement du blé dur d'hiver, de l'orge et du blé tendre d'hiver (RPG, 2020).

Les surfaces en grandes cultures sont majoritairement des surfaces de diversification, en effet seul 1/3 des exploitations ayant des surfaces en grandes cultures l'ont pour orientation technico-économique principale.

### • Un passé d'élevage marquant les paysages

L'élevage principalement ovin a longtemps prospéré sur le territoire du Narbonnais Méditerranéen, en 1812 était recensé 585 000 têtes de bétails sur le territoire. Cet historique marque les paysages avec de nombreux vestiges de ce passé d'élevage (bergeries, murets, capitelles...).

Les troupeaux ont petits à petits disparu du territoire Narbonnais pour laisser place à la monoculture viticole. Néanmoins depuis quelques années de nombreuses dynamiques font émerger des projets de reconquête des milieux naturels par le pastoralisme transhumant pour notamment lutter contre la fermeture des milieux pour préserver la biodiversité et lutter durablement contre le risque incendie.



© F. Richard PNRNM

En 2020, on compte à dire d'expert :



4 exploitations de bovins (principalement des manades)



4 exploitations d'Ovins (*hors transhumant*)

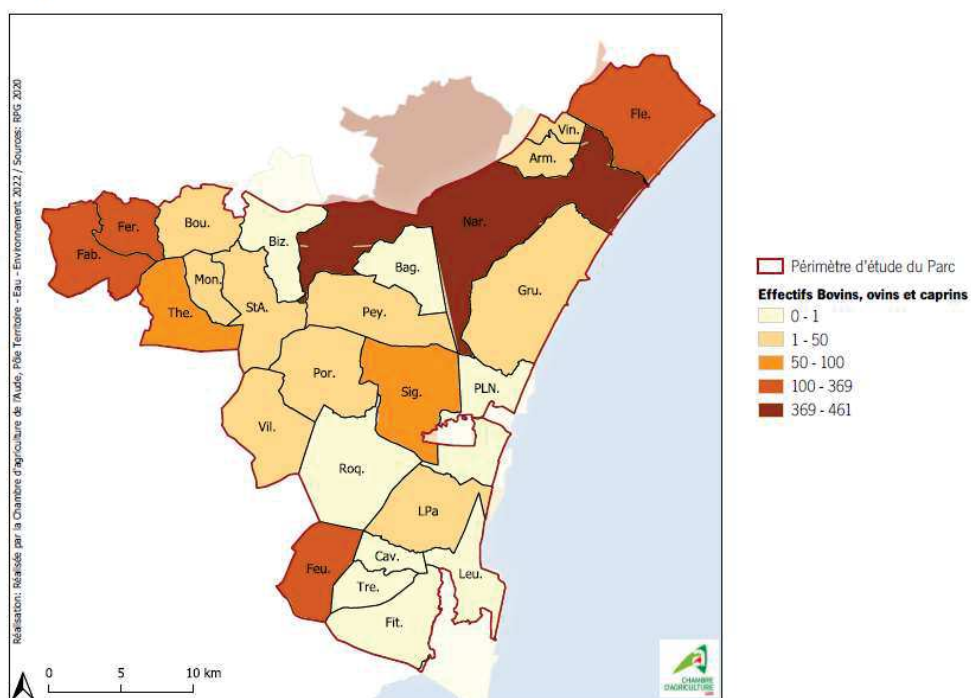


1 exploitation de caprins

Et de manière anecdotique des porcs et des volailles.

201

## Répartition des effectifs d'animaux d'élevage sur le territoire



La présence de prairies et de cultures fourragères en lien avec l'activité d'élevage est toujours présente sur le territoire du Narbonnais avec plus de 1 100 ha de surfaces agricoles utilisées pour l'alimentation du bétail.

En 2019 une nouvelle délimitation des zones défavorisées a permis de couvrir en zone défavorisée simple une plus grande partie du territoire du PNR. On compte aujourd'hui **80 % des communes de PNR de la Narbonnaise en méditerranée classées en zones défavorisées simples** contre 30 % en 2010. Les zones défavorisées simples permettent l'accès à des aides compensatoires de l'Union Européenne, cette reclassification est donc très favorable au développement des activités d'élevages aujourd'hui prioritaire pour lutter contre la fermeture des milieux naturels et préserver les paysages et la biodiversité emblématique du Parc.

- **L'olivier un emblème des systèmes agricoles méditerranéens**

L'oléiculture, comme l'élevage, a toujours été présente dans les systèmes agricoles historiques du Narbonnais méditerranéen. Les grandes gelées du 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle ainsi que les sécheresses du 19<sup>e</sup> siècle, la concurrence avec les huiles tropicales et espagnoles ont favorisé le déclin de cette culture sur le territoire Narbonnais. Aujourd'hui la culture de l'olivier est toujours présente sur le territoire du Parc comme culture de diversification associée à la viticulture. **Elle représente un peu moins de 300 ha en 2018** (occupation du sol Grand Narbonne et PNR, 2018).



- **Des productions de niche**

D'autres productions sont présentes sur le territoire en bien moindre importance :

- **L'apiculture** avec des productions typiques comme le miel de Romarin ou le miel de Garrigues,
- **Le maraichage et la production de plantes aromatiques à parfum et médicinales** dans des secteurs irrigués représentent 230 ha sur le territoire du Parc (OCSOL GN-PNRNM, 2018). Les cultures de plein champ dominent les systèmes maraichers avec notamment le melon et l'asperge.
- **La riziculture** concerne un producteur de riz sur le territoire du Parc localisé dans les marais du Narbonnais
- **La trufficulture** est également présente en culture de diversification sur de petites surfaces



### La viticulture règne en maître dans les systèmes agricoles du Narbonnais

En effet, cette culture reste l'une des mieux adaptées aux conditions pédoclimatiques des terroirs méditerranéens et peut s'appuyer sur une filière répondant aux besoins de transformation, de commercialisation et de rentabilité. Les possibilités de diversification des cultures restent compliquées sur les terroirs de plus en plus arides du Narbonnais.

Les capacités d'accès à des ressources en eau sécurisées, les risques d'inondations, la réserve utile des sols, la salinité des sols conditionnent les possibilités de diversification notamment pour les cultures vivrières (maraichage, arboriculture...).

Néanmoins l'accès à des produits alimentaires locaux et de qualité constitue un enjeu sur le territoire Narbonnais avec un bassin de consommation important et en développement du fait de l'augmentation de la population sur le territoire et de la forte fréquentation touristique en période estivale.

La commune de Narbonne et l'agglomération du Grand Narbonne portent ensemble l'émergence d'un **plan alimentaire territorial** afin d'accompagner les dynamiques de **relocalisation des productions alimentaires et promouvoir l'accès à des produits locaux et de qualité aux habitants et aux populations touristiques** présents sur le territoire Narbonnais.

Des filières nouvelles se développent sur les territoires Audois telles que l'amande, la pistache, la grenade et les PPAM. Les principales motivations pour le développement de ces productions sont l'amélioration de la résilience économique de l'exploitation, l'adaptation au changement climatique et la recherche de production à plus hautes valeurs ajoutées. L'accompagnement de ces filières démarre actuellement par le Biocivam et la CA11 pour la structuration des filières et l'émergence de dynamiques collectives.

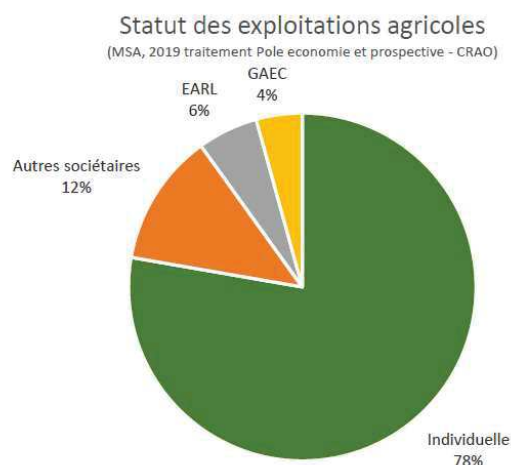
Enfin la filière élevage, plus particulièrement l'activité pastorale, connaît une forte dynamique sur le territoire. En effet, afin de lutter contre la fermeture des milieux et limiter le risque incendie sur leur territoire les communes sont de plus en plus motrices pour accompagner le redéploiement de l'activité pastorale dans les milieux naturels. Cette dynamique est propice au développement du pâturage transhumant pendant la période hivernale. L'installation en élevage reste néanmoins toujours très limitée sur le territoire.

## 10.2.2.2 La fragilisation du tissu agricole et le déclin des surfaces, un enjeu de territoire

### ❖ Un maillage de petites exploitations viticoles individuelles

En 2019 la taille moyenne des exploitations agricoles est de 22 ha, moyenne inférieure celle à l'échelle du département de l'Aude de 36 ha. La taille moyenne des exploitations depuis 2010 est stable. Le statut d'exploitant à titre individuel reste une grande majorité sur le territoire.

Ces caractéristiques sont typiques des **systèmes viticoles qui est l'orientation technique principale de 87% des exploitations agricoles** présentent sur le territoire du Parc.

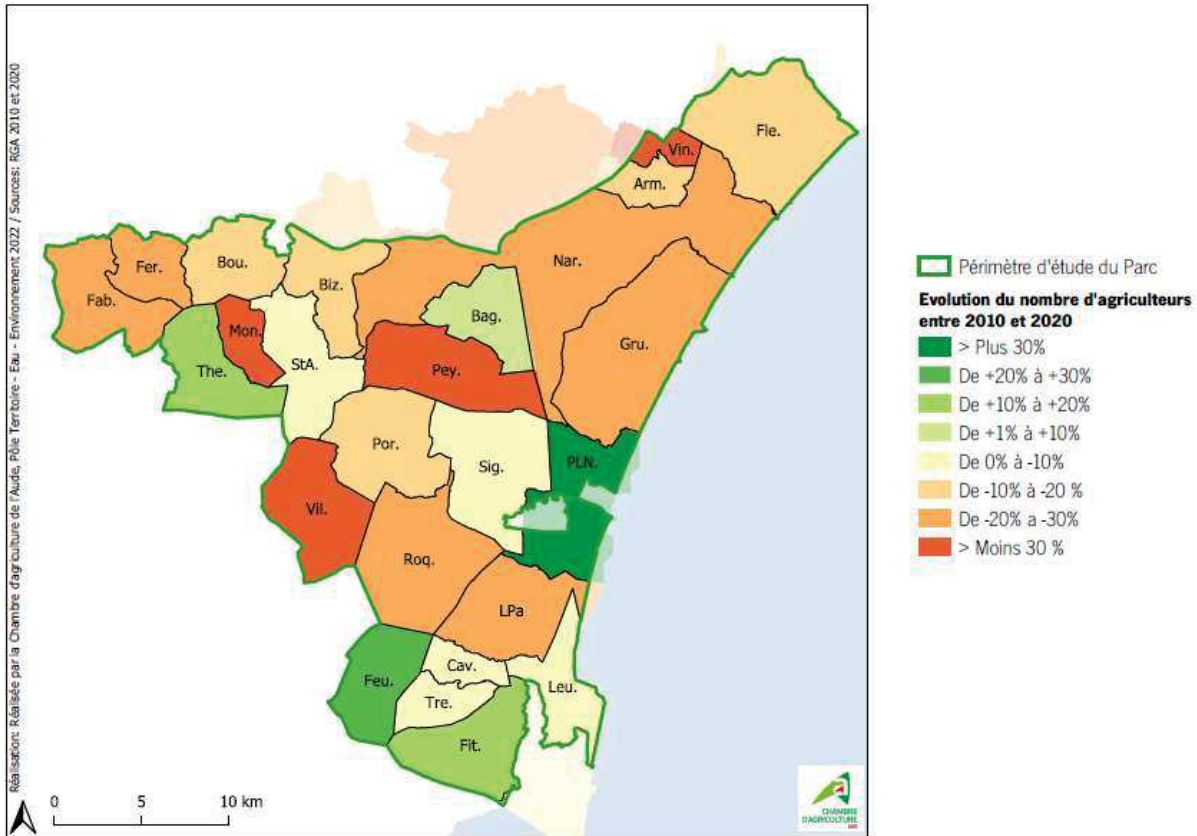


### ❖ Une population agricole vieillissante, qui se mobilise pour son renouvellement

En 2020 on recense **886 exploitations agricoles**, représentant 15% des exploitations Audoises, sur le territoire du PNR de la Narbonnais en Méditerranée.

Le nombre d'exploitation agricole continue de diminuer entre 2010 et 2020 même si la baisse est deux fois moins importante que sur la période 2000 - 2010. Les tendances sur le territoire du parc sont les mêmes qu'à l'échelle du département (- 16 % entre 2010 et 2020).

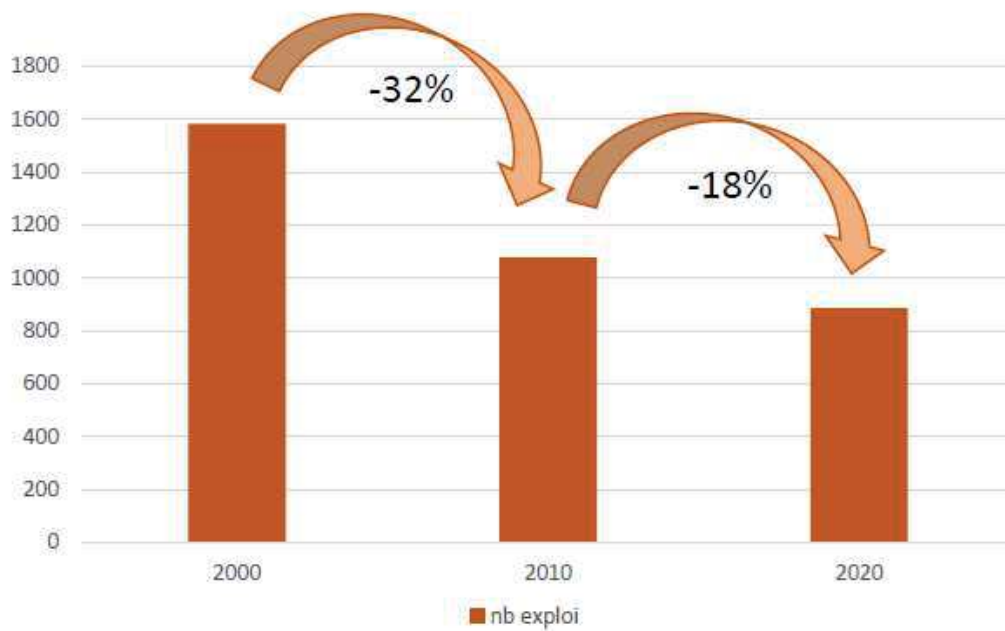
## Evolution du nombre d'agriculteur par commune



204

## Evolution du nombre d'exploitations

(RGA)



L'âge moyen des exploitations est de 50 ans en 2019 sur le territoire du PNR avec **26% des exploitations agricoles uniquement dirigées par un actif de plus de 60 ans** (idem aude). Sur les trois dernières années **le taux de remplacement<sup>16</sup> sur le territoire du PNR est de 72,6%** taux légèrement supérieur à la dynamique du département de l'Aude (70%).

**Le renouvellement des générations est un enjeu prioritaire de l'agriculture pour enrayer ces tendances.**

#### ❖ Nombre et profil des installations

Depuis 2010 on comptabilise **172 installations de chef d'exploitation et 102 installations en tant que cotisant solidaire** représentant chacun 12 % et 20 % des installations du département de l'Aude. Le nombre d'installation est très variable d'une année à l'autre et ne montre pas de tendance particulière en baisse ou en hausse.

**L'installation est majoritairement sur des systèmes viticoles** (65% des installations) **et élevage** (13% des installations) des filières que l'on retrouve chaque année à l'installation depuis 10 ans.

L'installation sur des systèmes maraichers et arboricoles reste très faible (7% des installations), en effet l'arboriculture est une culture de diversification et l'installation en maraichage sur le territoire du Parc reste très faible car les possibilités d'accès à des ressources en eau sont marginales.

#### ❖ L'emploi agricole

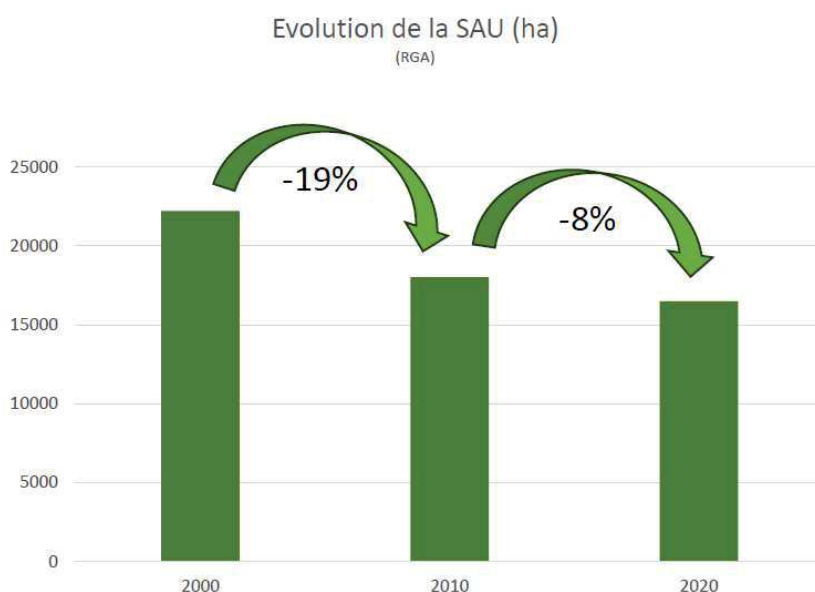
L'agriculture est un secteur économique non négligeable sur le territoire du PNR. Elle représente pour la plupart des communes près de **20% de l'emploi et 60% pour la commune de Feuilla** (INSEE, 2018).

En 2019, ce sont **278 exploitations agricoles qui emploient 3 115 salariés sur le territoire soit plus 4 000 contrats**. 40% des emplois sont saisonniers pour répondre aux pics de travaux de la vigne (la taille et les vendanges).

La profession agricole rencontre de grandes difficultés de recrutement de main d'œuvre souvent peu qualifiée pour les travaux agricoles étant en effet peu rémunérés et difficiles.

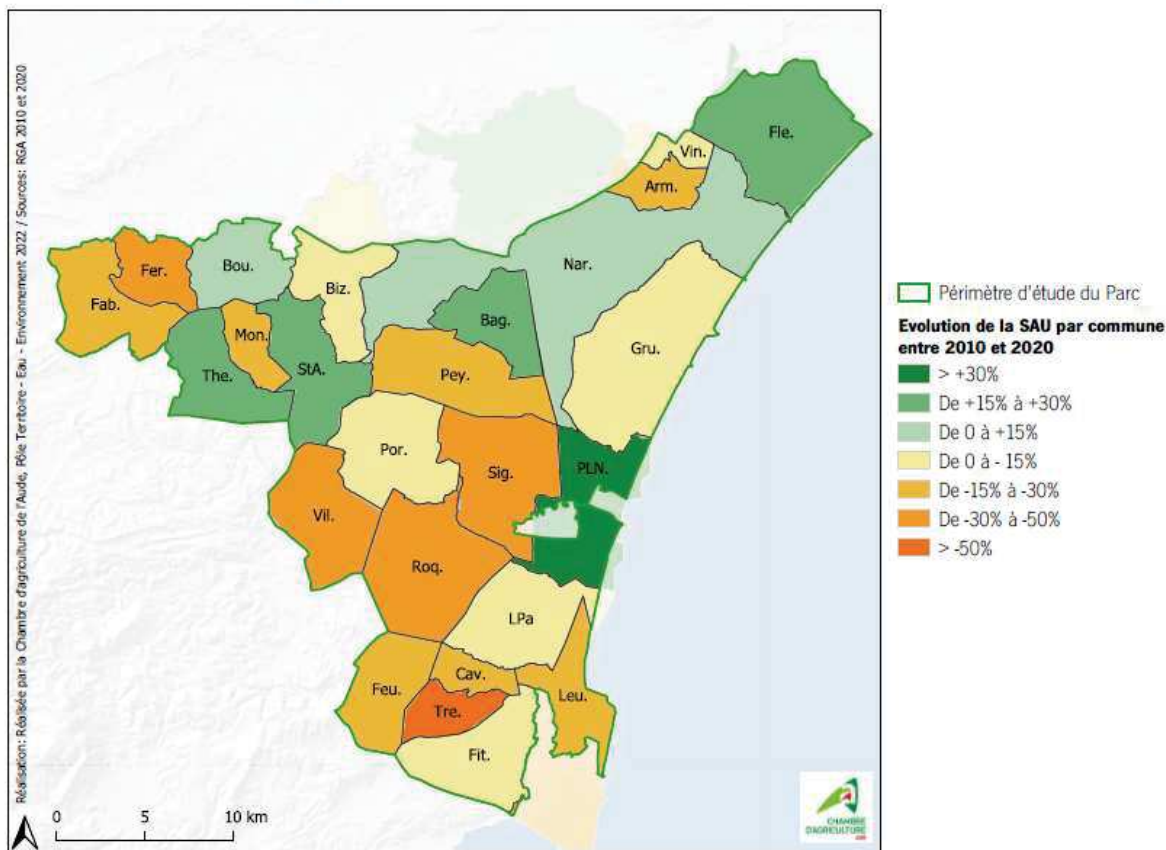
#### ❖ Le recul des surfaces cultivées et le développement des friches

Depuis 2010 la **SAU a diminué de 8,4%** une perte de surface agricole bien plus marquée sur le territoire du PNR qu'à l'échelle du département de l'Aude (2% à l'échelle du département de l'Aude) mais si celle-ci est beaucoup moins importante que sur la décennie précédente.



<sup>16</sup> Taux de remplacement = Nombre d'installation de chef d'exploitation / nombre de départ des chefs d'exploitation

## Evolution de la SAU par commune



206

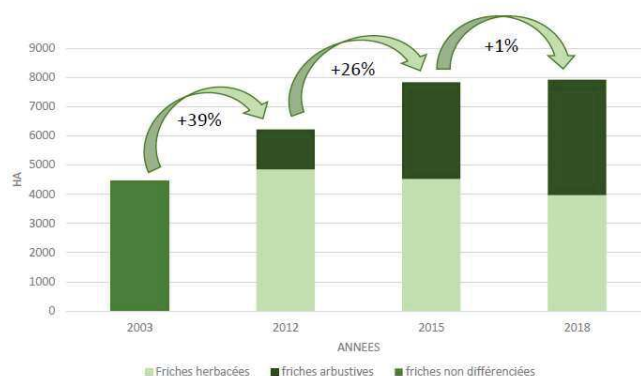
Cette perte de foncier agricole est multifactorielle :

- **Diminution du nombre d'exploitation** : L'agriculture est un métier peu attrayant avec un renouvellement des générations et des installations difficiles
- **Un développement urbain au détriment des terres agricoles** : Les terres agricoles ont longtemps servi de réserve au projet urbain. L'attraction du territoire et le développement des populations a augmenté la pression foncière sur le territoire influant sur la rétention foncière agricole à proximité des bourgs.
- **Une pression foncière amplifiée par les projets ENR**
- **Des crises climatiques et conjoncturelles sur l'activité agricole entraînant l'abandon de parcelles agricoles** taille parcellaire, enclavement, difficulté économique...

Cette rétention foncière et cette perte de valeur du foncier agricole est très visible et marquée sur les paysages du territoire avec le développement important de friche agricole.

L'occupation du sol réalisée en 2018 par le Grand Narbonne et le PNR de la Narbonnaise en méditerranée par l'interprétation de photo aérienne recense près de 7 900 ha de friche représentant 32% de l'occupation du sol dans les espaces agricoles soit la deuxième

Evolution des surfaces en friche  
(Occ. Sol PNR-GN)



occupation du sol après la viticulture. L'enjeu de la reconquête des friches est primordial sur le territoire du PNR de la Narbonnaise pour notamment faciliter l'accès au foncier agricole des jeunes installés, améliorer l'état paysager du territoire et lutter durablement contre le risque incendie.

#### Zoom sur les démarches territoriales :

Afin d'enrayer ces dynamiques sur la population et les surfaces agricoles la profession agricole et les institutions se mobilisent pour mener des projets dont les axes de travail principaux sont : la reconquête foncière, la remise en culture de friches agricoles, l'accompagnement à l'anticipation de la cessation d'activité, l'identification des cas de transmission non assurée, la mise en relation cédant / repreneurs, dynamiser l'installation aux travers de dispositifs de soutien et de communication ...

La plupart des projets ont été possible grâce à la mobilisation de financement de l'Europe, la Région et du Département au travers de divers dispositifs (Mesure 16.7 du Plan de Développement Rural, convention de partenariat, ...).

Plusieurs caves coopératives et collectivités du territoire du PNR ont pu mener ce type de projet :

- La cave coopérative de Bizanet (2016) : a mené un projet de reconquête foncière sur son périmètre d'apport.
- La cave coopérative de Leucate (2018) : a mené un projet de maintien du Vignoble de la Région de Leucate aboutissant notamment à la remise en culture de 8 hectares de friche sur le Plateau de Leucate.
- La cave coopérative de Rocbère (2018 -2019) : a mené un projet de préservation du potentiel de production des Caves Rocbères durant laquelle une procédure Terres Incultes et manifestement sous exploitées a été mené afin de donner la possibilité de remettre en culture près de 92 hectares de friches agricoles.
- L'Association « Valorisons les friches et les paysages Peyriacois » à Peyriac de Mer : Cette association s'est montée en 2018 à l'initiative des habitants et des agriculteurs de la commune suite à la réalisation d'un schéma de valorisation des friches réalisées par la commune et la chambre d'agriculture de l'Aude. Cette association a notamment permis la remise en culture de 15 ha de friche agricole en proximité du village.

### 10.2.2.3 De vente directe à l'export, une diversité de stratégies de valorisation des productions

#### ❖ Structuration des filières agricoles

##### • La structuration de la filière vitivinicole :

La profession viticole s'est organisée autour de structure collective de transformation et de commercialisation de la production : **Les caves coopératives viticoles**. A l'apogée de la production viticole chaque village avait sa propre cave coopérative viticole, par suite des différentes crises viticoles des années 2000, 2010 et des fortes baisses de production, un phénomène de regroupement des caves coopératives à engendrer l'abandon de nombreux sites de vinification dans les villages. Ce phénomène de fusion des caves coopératives est toujours à l'œuvre dans le département de l'Aude avec des regroupements de structure donnant des entités collectives ayant des aires d'apport de plus en plus importantes.

On compte aujourd'hui 6 caves coopératives ayant leur siège (ou partie) sur le territoire du Parc :



La cave coopérative de Gruissan

La cave coopérative « La Vendémiaire » à Fleury d'Aude



La cave coopérative Terres d'Expression à Fabrezan



La cave coopérative des Celliers du Soleil récente fusion des caves de Cuxac d'Aude (hors Parc), Bizanet, Portel des Corbières et Passat (Pyrénées Orientales)





En plus de ces 6 caves coopératives ayant leur site de vinification sur le territoire du Parc, il est important de prendre en compte les caves coopératives ayant une partie de leur aire d’apport concernées par le périmètre du Parc :

- **Les terroirs du Vertige** basé à Talairan dont l’aire d’apport comprend les communes de Montsérét et Saint André de Roquelongue
- **Les Celliers d’Orphée** basé à Ornaison dont l’aire d’apport comprend les communes de Boutenac, Ferrals des Corbières, Fabrezan et Bizanet
- **Les vigneron du Narbonnais** basé à Ouveillan dont l’aire d’apport comprend la commune de Narbonne.

Les caves coopératives sont importantes à prendre en compte dans les dynamiques territoriales. En effet elles mènent de nombreux projets sur des thématiques transversales en lien avec le développement de l’agriculture, elles sont notamment moteurs sur les thématiques de l’installation et la transmission, les projets d’irrigation et accompagnent les producteurs dans l’amélioration de leurs pratiques et la certification environnementale des exploitations...

Un tissu important de vigneron indépendants est présent sur le territoire du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée avec plus de **230 viticulteurs indépendants sur le territoire** (Fédération des vigneron indépendants, 2022).

- **Les autres outils de transformation et les micro-filières**

Les grandes cultures de la zone sont principalement collectées par Arterris (siège hors territoire parc) et destinées à une valorisation hors du territoire en circuit long.

La dynamique de la production bio est forte en grandes cultures dans la zone, portée par des acteurs tels que la SCIC Graines Equitables (siège hors territoire du parc). Arterris se positionne également en collecteur de grandes cultures bio via l’opérateur AgriBioUnion.

Concernant l’oléiculture, l’Oulibo représente l’acteur économique principal de la filière sur le territoire du Narbonnais. On recense néanmoins sur le territoire du PNR deux moulins à huiles proposant la transformation des produits de l’oléiculture (Gruissan et Fitou). Cette production se valorise majoritairement en circuit court (vente directe, GMS, CHR...).

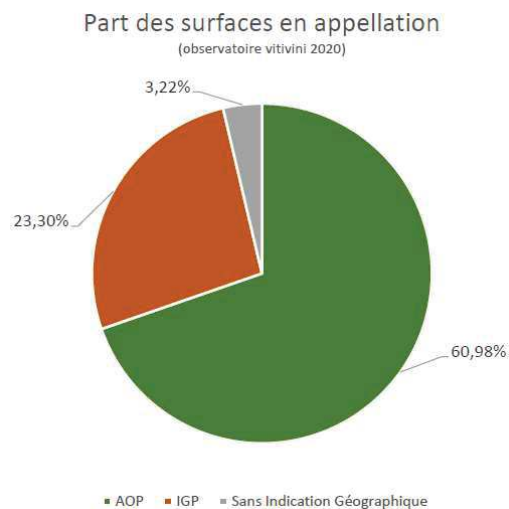
On ne recense aucun outil de transformation collectif pour les produits maraichers ou d’élevage sur le territoire du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, la transformation de ces produits se fait principalement dans les outils présents dans la Haute Vallée de l’Aude (Abattoir de Quillan, atelier de découpe de Couiza, les jardins de la haute vallée de l’Aude à Couiza) ou hors département (Abattoir de Pézenas, Sibio à Perpignan...).

❖ **Des produits de qualité reconnue**

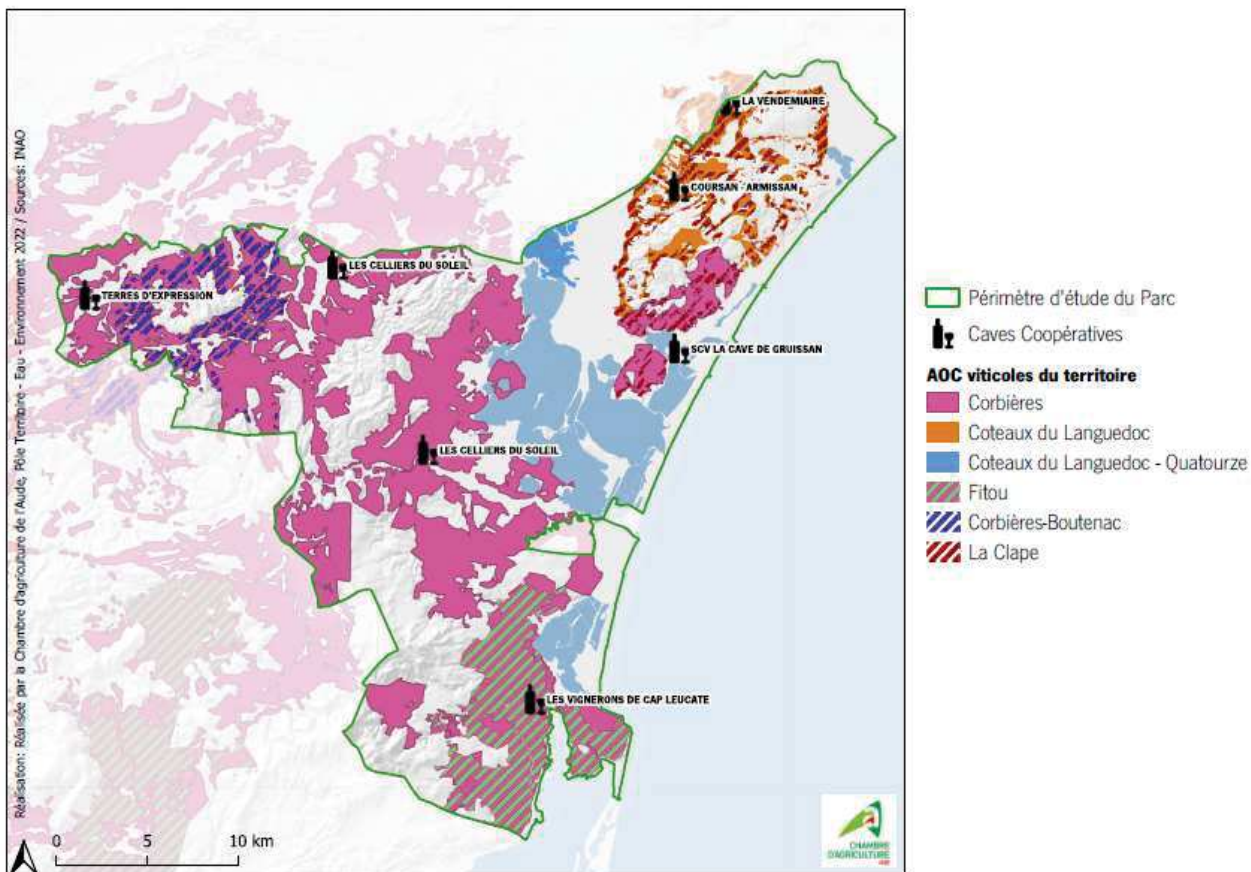
- **Des AOP reconnues**

**61% des surfaces plantées en vigne sur le territoire du Parc sont déclarées en Appellation d’Origine Protégée et 23% en Indication Géographique Protégée.**

- Corbières
- Corbière, Fitou, Languedoc
- Corbières - Boutenac
- La Clape
- Coteaux du Languedoc
- Coteaux du Languedoc Quatorze



## Organisation de la production viticoles sur le territoire



- La qualité des produits oléicoles récemment reconnue

Deux AOC oléicoles couvrent en partie ou en totalité le territoire du PNR de la Narbonnaise :

- AOP Lucques du Languedoc qui a été reconnu en 2017 et couvre en partie le territoire
- AOC « Huile d'olive du Languedoc » qui a été reconnu en 2020 et couvre la totalité du territoire

- D'autres réseaux et des labels de valorisation des productions agricoles
  - La marque Pays Cathare

La marque pays cathare permet de valoriser les produits emblématiques des terroirs Audois. On retrouve sur le territoire du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée 54 exploitations dont un ou plusieurs de leurs produits sont labélisés pays cathare principalement des produits issus de la filière viticole mais aussi les melons première fleur, les truffes, les asperges vertes et violettes, les fromages de chèvre, le miel et le sel.



Le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée s'est appuyé sur le cahier des charges de la marque pays cathare afin de créer les cahiers des charges de la marque Valeur Parc (voir encart).

- Réseau Bienvenue à la ferme

Précurseurs du **circuit court** et de **l'accueil à la ferme**, les agriculteurs ont créé il y a **plus de 30 ans** leur marque d'appartenance et de reconnaissance « **Bienvenue à la ferme** ». Bienvenue à la ferme est le premier réseau national de vente directe et d'accueil à la ferme. Dans l'Aude ce sont plus de 80 adhérents qui vous accueillent tout au long de l'année. **Sur le territoire du PNR se sont 12 exploitations agricoles labellisées** Bienvenue à la ferme pour des produits viticoles, miel et fromage de chèvre.





#### o Réseau Vignobles et Découvertes

Le label Vignobles & Découvertes, attribué pour une durée de 3 ans par Atout France, est à destination de valoriser les entreprises touristiques et viticoles proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement,).

On recense plus d'une trentaine de référence sur le territoire du Parc : caveaux, domaines viticoles, miellerie, salin...

### ❖ Stratégies de commercialisation des productions agricoles

La consommation de produits locaux est une tendance forte depuis une dizaine d'années. La demande des consommateurs a amené les agriculteurs à diversifier leurs modes de commercialisation pour répondre aux besoins de la clientèle dans un objectif de faciliter l'approvisionnement local. Des nouveaux circuits de commercialisation comme les livraisons de paniers, les points de vente collectifs, les drives fermiers, le e-commerce, la restauration collective, les distributeurs automatiques se sont mis en place.

#### • La vente en circuits courts et les marchés de plein vent

Sur le territoire du PNR de la Narbonnaise en méditerranée il existe de nombreux points de vente en circuits courts : les caveaux de vente, les points de vente à la ferme, la préparation de colis et paniers, une boutique collective de producteur « La ferme des producteurs » à Narbonne ainsi que des boutiques éphémères en période estivale et de fête.

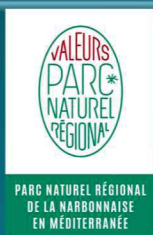
A ces modes de vente en circuit court s'ajoute la présence de marchés de pleins vents. On recense 7 communes ayant un marché de pleins vents à l'année et deux uniquement en période estivale sur le territoire du Parc. Leur rôle est structurant dans le maillage des circuits de distribution locaux mais il est important de noter que ces modes de distribution très appréciés des consommateurs rencontrent des difficultés :

- baisse de la fréquentation de la clientèle (souvent par manque de temps ou jour du marché pas adapté),
- baisse de la fréquentation par les producteurs qui se tournent vers d'autres circuits de distribution moins contraignant (temps/volume de vente)

#### • Développement de l'agri-tourisme

Les modèles économiques évoluent vers une valorisation des productions en lien avec le tourisme et l'évènementiel collectif, sur le département de l'Aude se sont plus de 20 % des exploitations agricoles qui développe une activité agri-touristique. L'agritourisme comprend l'ensemble des prestations d'accueil touristique d'hébergement, de restauration et de loisirs proposé par des agriculteurs.

L'agritourisme est une carte à jouer importante pour les agriculteurs du territoire du PNR de la Narbonnaise, il permet une meilleure valorisation des produits, de diversifier ses activités et ainsi être plus résilient face aux aléas des marchés et de production. Enfin la demande touristique est de plus en plus tournée vers les terroirs, la nature et le souhait de vivre des expériences.



### Zoom sur la Marque Valeurs Parc

La marque illustre un projet commun, celui de trouver un équilibre entre activités humaines et protection de la nature. Paradoxe pour certains, ambition pour les Parcs. La nature ne peut se concevoir sans les femmes et les hommes qui y vivent. En rassemblant des acteurs autour d'une dynamique partagée, la marque cherche à mettre en valeur le territoire, faire connaître ses richesses, son architecture, ses paysages, ses produits du terroir, ses modes de vie dans un environnement préservé, contribuer à l'emploi... de façon à favoriser son développement harmonieux.

Les consommateurs, de plus en plus sensibles à ces enjeux, ont alors la garantie de consommer des produits et user de services venant de pratiques plus respectueuses, d'entreprises ayant une approche globale du développement durable et cherchant à s'améliorer.

La marque Valeurs Parc Naturel Régional est une plus-value pour le territoire et les stratégies de développement territoriale existantes ainsi que pour les socio-professionnels et leurs organismes de référence (Chambres consulaires...). En effet, elle permet aux différentes structures de valoriser, par une marque reconnue nationalement, leurs partenaires impliqués dans une démarche de développement durable et de préservation de l'environnement.

Une attention particulière a été donnée à l'articulation entre la marque Valeurs Parc naturel régional et les marques territoriales (Pays Cathare et Sud de France) ainsi qu'entre les différents labels (AOC, AOP, AB...).

Pour les agriculteurs, la marque peut répondre à plusieurs besoins, un besoin de reconnaissance, un souci de différenciation. Le parc selon les situations peut communiquer en conséquence.

Dans tous les cas, il s'agit d'un accompagnement dans une démarche de progrès et une valorisation des démarches agro-environnementales des bénéficiaires.

Le Parc de la Narbonnaise a entamé les réflexions sur la marque en 2017. Dès 2018, les deux premiers cahiers des charges ont été validés concernant le Miel et le Sel, deux productions emblématiques du territoire. Par la suite a été développé le cahier des charges pour le vin et les produits de la vigne, en partenariat avec le CIVL et le PNR du Haut Languedoc. Ces dernières années, la marque s'est plutôt orientée vers les prestations touristiques (gîtes et chambres d'hôtes et restaurants) qui permettent alors de pouvoir étoffer cette marque et élargir la gamme. Cela a également pour objectif, de pouvoir créer un réseau de bénéficiaires facilitant alors les échanges et la valorisation des produits marqués dans les établissements touristiques locaux.

## 10.2.2.4 Des pratiques agricoles en pleine mutation pour répondre aux défis environnementaux et climatiques et aux attentes des consommateurs

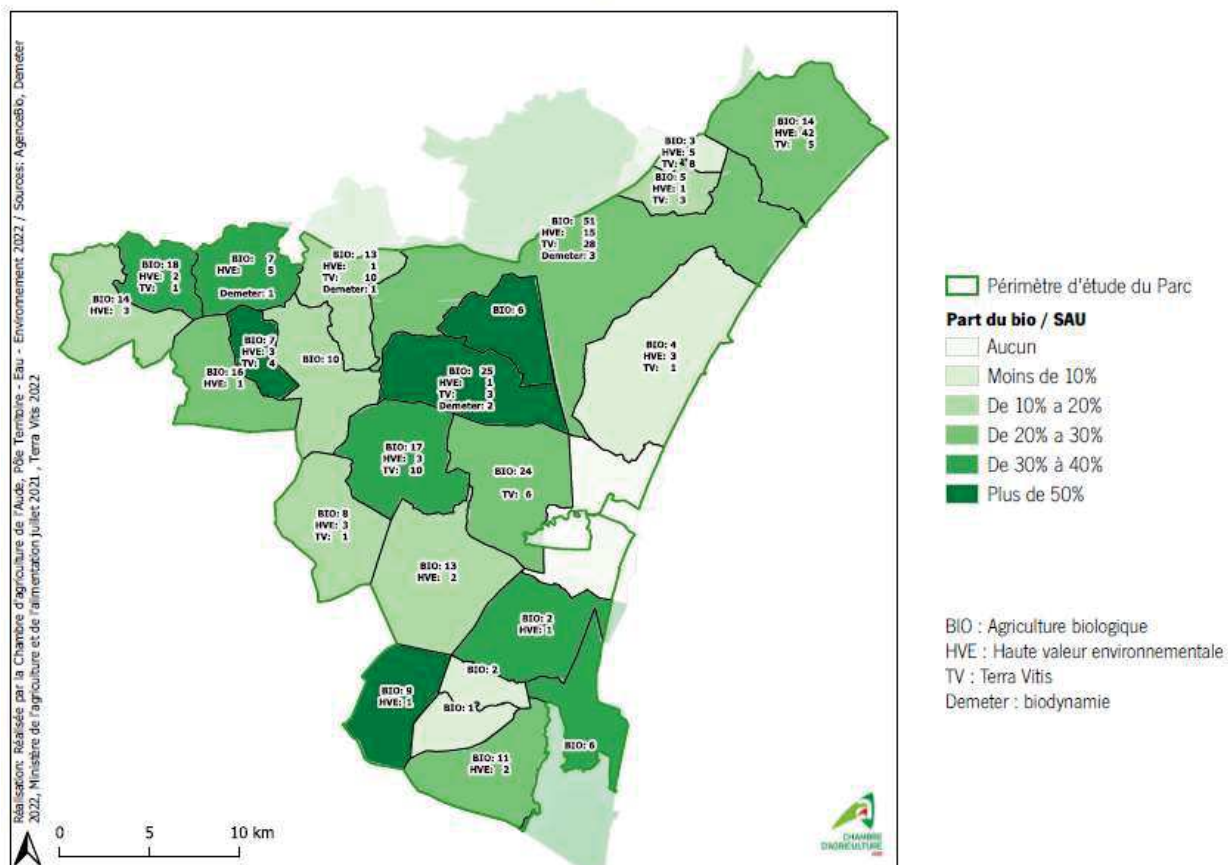
Sur un territoire rural comme celui du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée l'agriculture joue un rôle important dans la préservation de la biodiversité, des paysages et dans la gestion des risques naturels (incendie et inondations).

En réponse à ces enjeux d'utilité publique l'agriculture est en pleine mutation pour faire face aux exigences des consommateurs et des habitants des territoires ruraux ainsi qu'en réponse aux changements climatiques en cours.

### ❖ Un virage agro-écologique à pérenniser et à amplifier

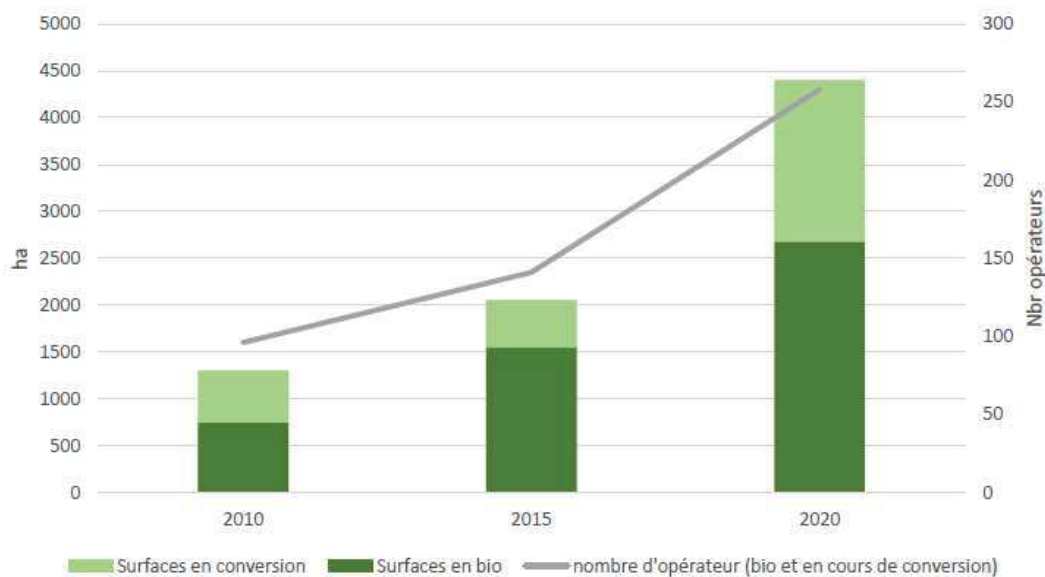
L'agriculture biologique sur le territoire du Parc Naturel Régional NM représente plus de **4 400 ha pour 284 exploitants agricoles en 2020** (certifiés et en cours de certification) **soit 26% de la SAU totale** (26% pour le département de l'Aude) **et 32% du nombre d'exploitation total** (20% pour le département de l'Aude).

## Les certifications environnementales par commune



212

Evolution des surfaces et opérateurs en bio  
(Agence Bio)



En plus du fort développement de l'agriculture biologique les certifications environnementales se développent en nombre sur le territoire :

La certification Haute Valeur Environnementale (HVE) est un label qui garantit que les pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble d'une exploitation préservent l'écosystème naturel et réduisent au minimum la pression sur l'environnement (sol, eau, biodiversité...). Cette certification connaît un essor important ces dernières années, dynamique largement portée par les caves coopératives viticoles qui pour répondre aux besoins des marchés accompagnent la formation et la certification de ses adhérents.

**En juillet 2021 on compte sur le territoire du Parc plus de 90 exploitations certifiées** soit 15% des exploitations certifiées sur du département de l'Aude (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, juillet 2021).



Terra Vitis est une certification environnementale française majeure exclusivement dédiée au secteur viticole, reconnue par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, s'appuyant de manière équitable sur les trois piliers du développement durable :

- ✓ Engagement environnemental
- ✓ Responsabilité sociétale
- ✓ Durabilité économique

La certification Terra Vitis apporte ainsi la reconnaissance et la valorisation de tout le travail engagé par les femmes et les hommes engagés dans la démarche et la garantie d'une viticulture responsable certifiée, gage de sérieux pour les consommateurs.

On compte sur le territoire du PNR NM, **80 exploitations viticoles certifiées**. Les caves coopératives de Coursan – Ammissan – Béziers et des Celliers du Soleil sont très actives pour cette certification.



Demeter est une certification privée pour les produits alimentaires, cosmétiques et textiles issus de l'agriculture biodynamique – complémentaire à la réglementation bio officielle. La biodynamie considère la Terre comme un "Tout", comme un être vivant qui suit sa propre évolution. Les pratiques biodynamiques ont un but commun : créer du lien entre le sol, la plante et le monde animal, restaurer l'unité des écosystèmes et stimuler les échanges entre les différents niveaux (de la vie microscopique du sol jusqu'aux influences planétaires, en passant par les niveaux intermédiaires que sont la parcelle, la ferme avec ses paysages, le territoire avec ses échanges sociaux et économiques).

**7 exploitations viticoles sont certifiées en biodynamie sur le territoire.**



Cette proportion prouve que nos agriculteurs sont à même de développer un **éco-agritourisme** qui, de plus sera culturel (lien à leur produit, aux paysages, aux architectures et à la biodiversité !

#### ❖ Les Mesures Agro-Environnementales

Les MAEC sont un outil important de la PAC (Politique Agricole Commune). Elles consistent à apporter des aides financières (issues des fonds européens FEADER), en contrepartie l'agriculteur se doit, soit de changer de pratique, soit de maintenir des pratiques favorables à la préservation de l'environnement lorsqu'il y a un risque de disparition de ces pratiques.

Les mesures ouvertes concernent majoritairement trois productions, La vigne et l'arboriculture sur des mesures qui concernent la diminution des produits phytosanitaires (arrêt des herbicides, mise en place de la confusion sexuelle ou arrêt total de produit de synthèse) ;

et l'élevage sur des mesures de gestion pastorale, maintien des systèmes herbagers et pastoraux, le maintien en eau tardif ou encore le retard de fauche.

Il y a eu une forte évolution et mobilisation autour des MAEC durant la dernière décennie, passant de 11 contrats pour 112ha en 2011 à 26 contrats pour 560ha en 2018 (342 390 € reversé au agriculteurs) pour arriver en 2021 avec une surface totale couverte par des MAEC de 1080ha soit 7% de la SAU.

#### ❖ Des démarches complémentaires et innovantes pour réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement et favoriser la biodiversité

Plusieurs autres démarches ont été mise en place afin de pouvoir limiter les impacts de l'agriculture tel que le développement par l'INRAe de variétés résistantes aux maladies. C'est grâce au programme ResDur a abouti en janvier 2018 par l'inscription au catalogue officiel de **quatre variétés** dotées de résistances naturelles au mildiou et à l'oïdium, et dont la qualité des vins est comparable à celle des cépages traditionnels. Elles sont dénommées [Artaban](#), [Floréal](#), [Vidoc](#) et [Voltis](#). En permettant de réduire de façon drastique le recours aux produits phytosanitaires, ces nouvelles variétés ouvrent la voie vers une viticulture performante et plus respectueuse de l'environnement.

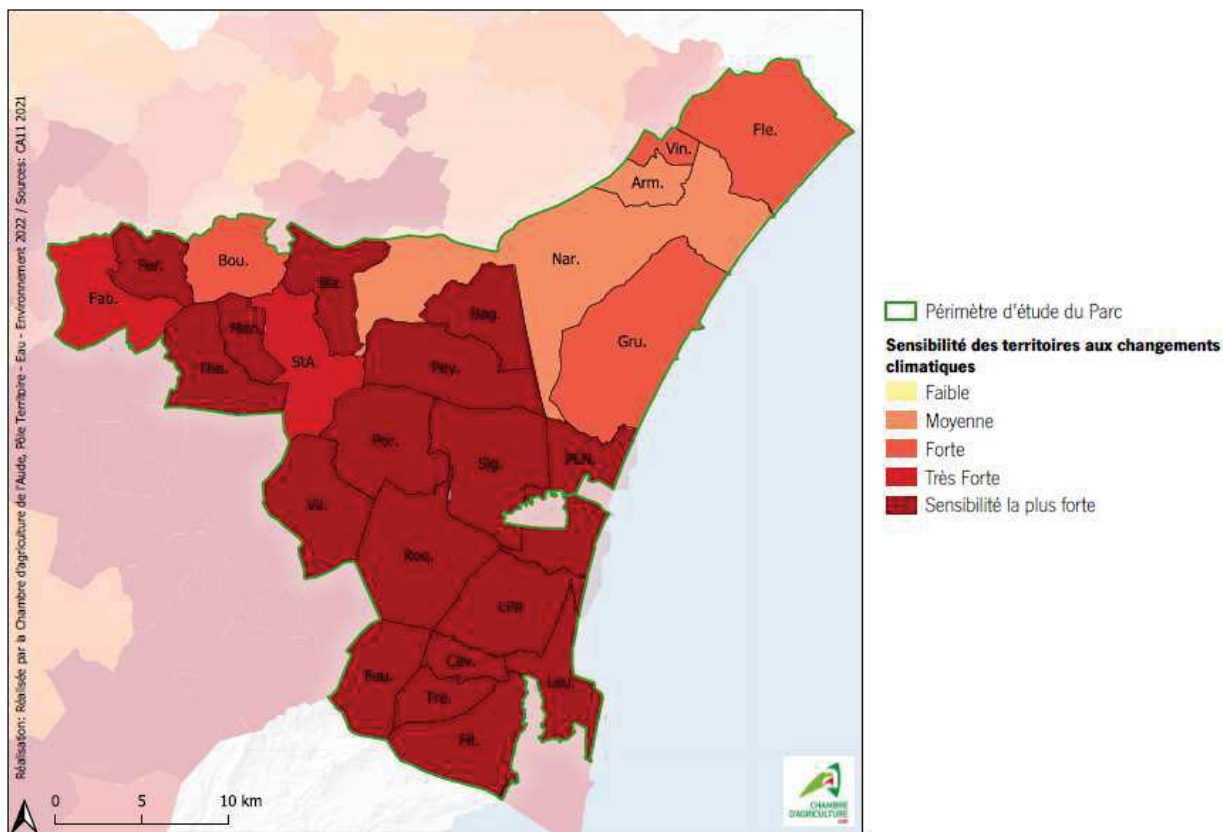
Une autre voie pour réduire l'impact de l'agriculture est de le faire via l'accompagnement et l'animation de groupe d'agriculteur. La chambre d'agriculture a donc créé et animé le réseau des fermes DEPHY du Narbonnais. Ce groupe des Fermes DEPHY Ecophyto viticoles du Narbonnais travaille à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires depuis 2010. Ce groupe d'exploitations est constitué de 12 exploitations en viticulture biologique, biodynamie et conventionnelle, coopérateurs et caves particulières, s'étendant sur une surface de 560 ha. Grâce à la mise en place de formations, de journée de démonstration ou encore d'accompagnement technique individuel, les exploitations du groupe ont pu réduire leur Indice de fréquence de traitement (IFT) **de 27 % de l'usage des produits phytosanitaires hors biocontrôles**.

L'arbre au sein de parcelles agricoles peut permettre de répondre aux exigences du contexte actuel d'un point de vue économique, environnemental et social. Les intérêts de l'association arbres/culture ou arbres/élevage sont tant Economiques (productions supplémentaires, rentabilité de la culture) que agronomiques et écologiques (régénération des sols, épuration de l'eau, effets microclimatiques bénéfiques, augmentation de la biodiversité auxiliaire, amélioration du cadre de vie et/ou de travail ... De nombreuses exploitations ont ainsi mis en place des projets de plantation d'arbre que ce soit en bordure ou intra parcellaire. L'association Arbre et paysage de l'Aude a ainsi accompagner plusieurs agriculteurs sur le territoire du Parc.

#### ❖ Le changement climatique territoire PNR NM (cf chapitre 2)

Le territoire du PNR se trouve être l'un des plus sensibles aux aléas climatiques avec de nombreux facteurs d'exposition qui pénalisent les productions agricoles.

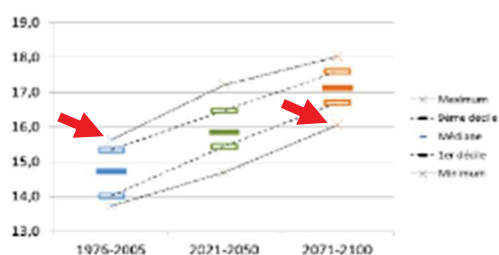
## Sensibilité du territoire vis à vis du changement climatique



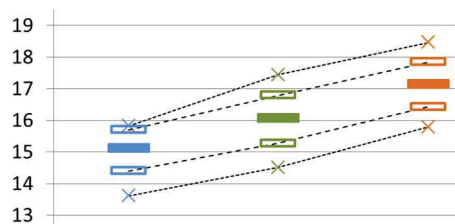
De manière générale, l'agriculture est aujourd'hui confrontée à une augmentation des températures, dont les scénarios annoncent + 1°C à horizon 2050.

215

### Gruissan



### Roquefort



Associées à une multiplication des jours estivaux (+25°C en moyenne), ces conditions vont fortement influencer la phénologie des végétaux avec des débournements précoces et des vendanges en périodes chaudes. Les cultures seront ainsi plus sensibles aux gels tardifs.

Renforcer la résilience des exploitations audoises vis-à-vis du changement climatique est une urgence sur notre territoire. Des leviers techniques peuvent permettre d'adapter les cultures aux conditions climatiques de demain notamment :

- Le matériel végétal (cépages autochtones, étrangers, porte-greffe)
- L'adaptation des modes de conduite (rotations plus longues, taille tardive ou douce, mode de taille en gobelet, couverts végétaux pour lutter contre l'érosion ou améliorer la réserve utile en eau du sol ...)
- Le développement de l'accès à l'eau et l'irrigation raisonnée
- La diversification des productions pour diminuer le risque de perte (grenadiers, PPAM...)
- Etc...



Sur le territoire du Parc plusieurs projets innovants vont dans ce sens, on peut notamment citer :

- Le développement de la réutilisation des eaux de station d'épuration pour l'irrigation sur la commune de Gruissan (projet IrriAlt'EAU<sup>17</sup>) et sur la commune de Roquefort des Corbières<sup>18</sup>
- Expérimentation des Vignerons de Cap Leucate d'un système agri voltaïque dynamique, avec une parcelle plantée et équipée à l'automne 2021.
- La mise en place d'essai de diversification en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (Agence de l'Eau) : 15 espèces plantées au printemps 2020 selon deux modalités : irriguées et non irriguées.
- Programme SALIN
- Expérimentation de l'Aloé Vera



#### Le GIEE Agro-écologie sur le Massif de la Clape :

Le PNR anime un Groupement d'intérêt économique et écologique (GIEE) porté par l'association « Agroécologie sur le massif de la Clape » en partenariat avec l'AOC La Clape depuis 2018. Il s'agit d'un groupement de 15 vignerons organisés en association ayant pour objectif la valorisation du terroir La Clape par la mise en place d'actions agro-environnementales et paysagères, dont :

- Initier des techniques culturales permettant de limiter l'impact des pratiques culturales sur le milieu.
- Vulgariser ces techniques, auprès du plus grand nombre en s'appuyant sur des supports et des moyens de communication pertinents.
- Organiser des rencontres et des échanges, entre adhérents et entre vignerons en général, pour permettre et favoriser l'échange d'expériences.
- Conseiller, les vignerons qui débutent dans ces nouvelles techniques, ainsi que ceux qui les pratiquent déjà.
- Mettre en réseau des connaissances, afin de diffuser l'innovation et les références acquises.

L'objectif premier du GIEE est l'adaptation des exploitations viticoles de La Clape face au changement climatique et à la préservation de la ressource en eau.

Le changement climatique et notamment la raréfaction de la ressource en eau, est source de contraintes pour la filière viticole, ce qui nécessite d'adapter les pratiques agricoles. Son impact sur la production de vin AOC La Clape et sur la filière viticole est déjà mesurable et les vignerons sont aujourd'hui conscients de la nécessité de modifier et d'adapter leurs techniques en conséquence.

<sup>17</sup> Le Grand Narbonne, Véolia, Cave de Gruissan, INRAE, ASEAUDE, Agence de l'eau RMC

<sup>18</sup> BRL, Cave de Leucate, Commune de Roquefort des Corbières, Agence de l'Eau RMC, l'IFV et l'agglomération du Grand Narbonne

## Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'agriculture un marqueur paysager, culturel et économiques du Parc notamment autour de la vigne</li> <li>• De réelles synergies entre l'agriculture, les paysages et la biodiversité</li> <li>• Dynamique forte de redéploiement de l'activité pastorale, dynamique portée par les collectivités, un atout pour maintenir les milieux ouverts et la biodiversité qui en découle, lutter durablement contre le risque incendie et diversifier l'offre alimentaire locale</li> <li>• Des produits agricoles majoritairement sous signe de qualité</li> <li>• Une offre oenotouristique et un réseau de vente à la ferme bien développée en lien avec l'attractivité touristique du territoire</li> <li>• Des structures collectives dynamiques à l'initiative de projets de développement et d'évolution des pratiques agricoles</li> <li>• Un réseau d'ASA d'irrigation bien structuré dans la Plaine du Narbonnais ayant fortement participé à la réduction du déficit chronique du bassin versant de l'Aude</li> <li>• Des démarches agro-environnementales engagées et de nouvelles initiatives remarquables pour relever les défis climatiques et environnementaux</li> <li>• Des innovations et expérimentations d'intérêt à valoriser et déployer sur le territoire du PNR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Omniprésence de la vigne et faible potentialité de diversification des cultures</li> <li>• Un tissu agricole fortement fragilisé (- 698 agriculteurs en 20 ans, - 5 730 ha en 20 ans) et un renouvellement des générations toujours difficile</li> <li>• 32% des espaces agricoles en friches (rétention et spéculation foncière, contraintes agronomiques, économiques...) entraînant la fermeture des milieux</li> <li>• Des évolutions climatiques défavorables qui menacent la pérennité de l'agriculture actuelle</li> <li>• Le secteur vitivinicole fortement impacté par les aléas économiques et climatiques</li> <li>• Un accès à des ressources en eau fortement inégal sur le territoire du PNR</li> <li>• Crise viticole engagée depuis 2023</li> </ul>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aménagement du territoire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation du rôle de l'agriculture dans l'aménagement durable du territoire (trame « mosaïque agricole », coupe feux incendies, franges urbaines, cohabitation urbain/rural...)</li> <li>- Maintien de l'agriculture face à la pression foncière, l'érosion du nombre d'agriculteurs, aux effets des changements climatiques et aux dégâts de gibiers</li> <li>- La gestion de la dynamique d'enfrichement pour faire face à la fermeture des milieux et aux risques d'incendies d'autant plus accentués</li> </ul> </li> <li>• <b>Productions / filières</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déspécialisation des exploitations et du territoire profondément viticoles</li> <li>- Amplification des démarches agro-environnementales plus respectueuses de la biodiversité des sols et de la ressource en eau</li> <li>- Retour et maintien de l'élevage pour lutter contre la fermeture des milieux et le risque incendie</li> <li>- Amélioration de l'autonomie alimentaire du territoire</li> </ul> </li> <li>• <b>Valorisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des productions emblématiques du Parc et des démarches agro-environnementales</li> <li>- Communication positive des activités agricoles respectueuses des valeurs du Parc</li> <li>- Développement de la marque valeur parc</li> <li>- Sensibilisation des habitants à l'intérêt d'une alimentation locale et des circuits courts</li> </ul> </li> <li>• <b>Adaptation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Innovations dans le monde agricole pour relever les défis environnementaux, économiques, sociaux et climatiques</li> <li>- Accompagnement aux changements de modes de production pour être plus respectueux des sols, de l'usage de l'eau et de la biodiversité en restant économiquement viable</li> <li>- L'adaptation profonde de l'agriculture et du vignoble du territoire face aux impacts climatiques attendus</li> </ul> </li> </ul>	

## 10.2.3 Pêche lagunaire : une pêche durable à forte valeur patrimoniale



218

### 10.2.3.1 La pêche lagunaire, une activité traditionnelle, pratiquée en fonction des cycles de vie des poissons et des étangs

Depuis des temps immémoriaux, les étangs littoraux ont été exploités pour la pêche. Leur faible profondeur et les rives toujours proches les rendent accessibles avec des moyens élémentaires. La richesse en sels nutritifs, des fortes températures dès le printemps dans les étangs, favorisent une forte production biologique, abondante source de nourriture pour quelques espèces de poissons (anguilles, loups, daurades, soles, muges, ...), de crustacés et coquillages, capables de s'y développer malgré les fortes variations de salinité et de température, ...

Les espèces mobiles, poissons, crevettes, crabes, entrent et sortent des étangs en fonction des saisons par les graus. Ces migrations périodiques, bien connues des pêcheurs, permettent des captures abondantes avec les « pantannes », sortes de pêcheries collectives organisées et très réglementées par les prud'homies locales. Les techniques et les stratégies de la pêche ont peu évolué : les bêtous, petits bateaux à fond plat, et les capéchades (ou trabaques), filets à verveux, restent les outils traditionnels des pêcheurs. Ici, les liens avec le milieu naturel sont étroits. L'activité vit au rythme des saisons et s'appuie sur une connaissance intime du comportement des espèces pêchées.

Le principal engin de pêche employé dans les étangs est le « trabaque ». C'est un filet fixe (mais amovible) formé par trois nasses cylindriques, maintenu en place par des piquets plantés dans le fond (triple verveux avec guideau). Son principe de fonctionnement utilise les migrations et les mouvements naturels du poisson qui lors de ses déplacements est dévié de sa route par un filet de longueur variable faisant office de guide. Une fois la pêcherie installée, le travail consiste en un relevage le plus souvent journalier. Cette technique de pêche est artisanale donc considérée comme durable et respectueuse de l'habitat, car les espèces non désirées ou sous taille de capture peuvent être immédiatement rejetées vivantes dans l'eau par le pêcheur.

**Les périodes de pêche sont très diversifiées selon les lagunes.** Dans l'ensemble des prud'homies, une partie importante des pêcheurs travaille à la fois en mer et en étangs. Pour autant, certains travaillent exclusivement en lagune. C'est le cas de 5 à 6 pêcheurs sur les étangs gruisanais.

La pêche en mer des petits métiers est plus importante en période estivale tandis que la pêche lagunaire a majoritairement lieu à l'automne et au printemps calée sur les périodes de migration piscicole, notamment celle de l'anguille et de la daurade royale. Cependant des spécificités locales existent : sur l'étang de la Palme, unique lagune pêchée à ne pas disposer d'une prud'homie qui lui est propre, aucune réglementation spécifique n'existe. La pêche peut y avoir lieu toute l'année dans la partie du zonage qui lui est dédiée (même si, de fait, aucun pêcheur n'y travaille en été). L'activité de pêche à la Palme se concentre malgré tout sur les mois d'octobre et de novembre. Au contraire sur les étangs gruisanais, la pêche à l'anguille est ouverte de début mars à fin novembre sur l'étang de l'Ayrolle et durant seulement cinq mois sur l'étang de Campagnol à savoir en avril-mai puis de septembre à décembre. Au-delà des obligations réglementaires interdisant la pêche à l'anguille de janvier à mars, la prud'homie de Gruissan s'interdit la pêche de l'anguille dans l'étang de Campagnol en période estivale afin de préserver la ressource. La pêche des autres espèces dans les étangs de l'Ayrolle et Campagnol toute l'année.

**La pêche lagunaire constitue une activité économique et un fait culturel incontournable des étangs de la Narbonnaise.** Actuellement, la pêche artisanale sur les étangs de Bages-Sigean, Gruissan, Ayrolle, Campagnol et La Palme fait vivre une soixantaine d'entreprises familiales, essentiellement centrées sur l'exploitation de l'anguille. Plus de la moitié exercent également une activité en mer, en particulier pendant la période estivale. Les étangs de la Narbonnaise constituent un pôle important de la production d'anguilles au niveau national.

Les étangs de la Narbonnaise ne disposent pas, contrairement à d'autres complexes lagunaires d'Occitanie, d'activité conchylicole ou d'élevage aquacole, mais le **ramassage de la palourde reste une ressource importante des étangs gruisanais**. Sur l'étang de Bages-Sigean, les gisements conchylicoles naturels (moules et palourdes) ne sont pas exploités en raison de problème de pollution ancienne (concentrations en cadmium et pollution microbiologique). A Gruissan, des alertes microbiologiques entraînent des fermetures ponctuelles du gisement de palourdes.

### 10.2.3.2 Une profession structurée et une nouvelle génération d'acteurs dynamiques

**Les pêcheurs sont organisés en trois prud'homies (inscrites au patrimoine immatériel national de la France – cf chapitre culture § 6.4.1), instances qui défendent leurs intérêts et gèrent le partage de la ressource :**

- La Prud'homie de Gruissan gère une superficie de 2 500 ha et réunit près de 40 pêcheurs, dont la majeure partie travaille sur les étangs de Gruissan (23 petits métiers), et une moindre partie en mer.
- La Prud'homie de Bages et Port-La Nouvelle gère une superficie de 3 700 ha et réunit 35 pêcheurs, dont 14 travaillent sur l'étang,
- La prud'homie de Leucate compte 15 pêcheurs dont seulement 11 petits métiers. Quelques-uns travaillent sur l'étang de La Palme – la majorité travaillant sur l'étang de Salses-Leucate (hors périmètre du PNR). Certains d'entre eux ont une double activité : pêcheur et conchyliculteur (sur l'étang de Salses-Leucate).

Prudhomies	Nombre de patrons pêcheurs (petits métiers)	Nombre de navires (tous <12m)	Age moyen
Gruissan	23	32	43
Bages – Port-La Nouvelle	14	22	+/- 40
Leucate	11	13	-
Sources	<i>CRPMEM Occitanie</i>		<i>Prud'hommes</i>

**Ces professionnels petits métiers du territoire sont relativement jeunes** (l'âge moyen par prud'homie oscille entre 40 et 45 ans) et les prud'homies font part d'un **dynamisme important** avec l'installation de nouveaux professionnels et un renouvellement des représentants malgré les difficultés du métier.

### 10.2.3.3 Des efforts de gestion mais des ressources et des marchés toujours fragiles

A l'échelle de la Méditerranée française, les étangs de la Narbonnaise bénéficiaient d'une ichtyofaune diversifiée (grande diversité de milieux liée aux importants gradients de salinité) il y a encore quelques années. En l'absence d'inventaire récent, il est difficile d'évaluer si c'est encore le cas. Historiquement, l'anguille était l'espèce la plus pêchée, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui suite aux différents efforts fournis par les prud'homies pour préserver l'espèce dont les stocks sont en déclin. Les autres espèces sont la daurade (espèce la plus pêchée aujourd'hui), le loup, le mulot, la sole, le juel, les crevettes et le crabe vert. La tradition veut que les postes de pêche soient tirés au sort chaque année en Prud'homie de façon à garantir une égalité des chances pour tous les pêcheurs.

L'anguille est commercialisée au travers d'une filière spécialisée. C'est l'espèce emblématique des étangs de la Narbonnaise avec son cortège de spécialités culinaires locales (Bourride, ...).

Les professionnels de la pêche sont engagés dans des démarches de gestion partagée des stocks halieutiques, en lien avec leur comité régional et leur prudhomie via le règlement prudhomal. Certaines prud'homies vont même au-delà des exigences réglementaires, comme la prud'homie de Gruissan qui limite le nombre de filets à maximum 6 capéchades par pêcheur pour l'ensemble des étangs gruisanais afin de préserver au mieux les stocks d'anguilles.

Toutefois, l'activité est confrontée à plusieurs difficultés simultanées qui tendent à affaiblir ce secteur. La diminution de « l'appel de l'eau douce » pour l'anguille, via les fleuves et canaux (perturbations liées aux changements climatiques et l'augmentation des tensions sur la ressource en eau, ou aux périodes de chômage des canaux domaniaux en amont), la prolifération des méduses en période estivale, le développement du cascaill et la contamination chimique des étangs aux pesticides sont autant de facteurs qui impactent négativement les espèces et donc la pêche lagunaire en Narbonnaise. Les contaminations chimiques et bactériologiques voire le braconnage menacent aussi la pêche aux coquillages et par la même occasion, la capacité d'adaptation et de diversification de l'activité de pêche. Des conflits d'usage sont présents également sur le périmètre du PNR notamment entre pêcheurs et activités de glisse, pour le partage de l'espace sur les lagunes.

220

#### ■ Des inquiétudes persistantes sur les stocks :

La pêche en lagune, qui subit déjà de nombreux aléas (recrutement des alevins variables, malaïgues) est tributaire pour les stocks de poissons, de l'état des milieux que ce soit en terme quantitatif (apport en douce essentiel pour les anguilles) ou qualitatif (rejets liés aux activités urbaines et agricoles, eutrophisation, développement de cascaill etc.)

L'anguille en particulier, subit des signes de fragilisation liés à des phénomènes globaux influant sur son cycle biologique et les conditions de migration (modification des courants atlantiques, dégradation des habitats, parasitisme, braconnage de la civelle dont la pêche est interdite en Méditerranée, ...). Il est désormais attesté que les contaminations chimiques (métaux lourds, PCB, pesticides, etc) affectent grandement la croissance et la reproduction des anguilles<sup>19</sup>. Le recrutement des civelles a diminué de 95% depuis les années 1970 et l'espèce est désormais considérée en danger d'extinction par l'UICN.

Au niveau national, la pêche de l'anguille est interdite durant les mois de janvier à mars depuis 2023, auxquels les pêcheurs doivent ajouter 3 mois supplémentaires de fermeture. Si les stocks ne se reconstituent pas, l'extension envisagée de cette période d'interdiction menacerait grandement la viabilité économique de la pêche lagunaire sur les étangs du Narbonnais.

- **Des crises économiques fortes avec notamment la crise de l'anguille :** le marché de cette production structurante pour le territoire a connu une très forte chute des prix en 2014 (de 7 € en 2013 à 3 € en 2014), en lien avec la concurrence d'élevages du Nord. Il est remonté après 2014, mais redescendu aujourd'hui pour se situer entre 7 et 9€. Ce marché, très spécifique est entièrement tourné vers l'Espagne ou l'Italie, par l'intermédiaire de quelques mareyeurs. Les débouchés manquent de diversité.

<sup>19</sup> Bourillon et al. 2022, revue *Fishes*

## 10.2.3.4 Des outils de commercialisation multiples

**Le territoire compte 1 criée et 3 points de vente directe.**

La criée de Port-La Nouvelle est située sur le site du port régional de Port la Nouvelle qui regroupe également des activités de plaisance, de commerce et de transport. La CCI de Narbonne en assure la gestion par délégation de service jusqu'en mai 2026. Elle emploie une équipe de 13 salariés permanents, renforcée par 3 intérimaires à certaines périodes de l'année.

Si la criée est le point de vente principal pour l'ensemble des pêcherie (mer comprise), l'activité est complétée par 3 points de débarquement lagunaires (sur un total de 4) avec vente directe, à Gruissan, Bages et Port-La Nouvelle.

**Les modes de commercialisation pour les petits métiers sont mixtes** : 35% de la production en moyenne est apportée en criée selon (source – enquête 2021 petits métiers Grand Narbonne – GALPA EMA), le reste étant réparti entre la vente directe, la vente aux mareyeurs, aux poissonniers, aux restaurateurs. L'intérêt des professionnels est de diversifier les débouchés afin de sécuriser leurs revenus. La crise de la Covid a renforcé pour certains la vente directe.

## 10.2.3.5 Les pêcheurs, sentinelles du milieu lagunaire



Copyright Mathieu Bourgarel

Les pêcheurs jouent un rôle majeur dans la gestion et la préservation des étangs par leur connaissance fine du milieu naturel et leur présence quotidienne sur l'eau. Ils remplissent une fonction d'alerte de la qualité du milieu, ce qui constitue un service rendu à la collectivité.

Depuis quelques années, **la présence d'espèces exotiques envahissantes (Valonia, Cascaïl, ...)** ou **la prolifération ponctuelle de certaines espèces autochtones (méduses)** est remarquée dans les lagunes et représentent une gêne pour les activités de pêche (filets encombrés, etc.).

En 2016, le **crabe bleu** (espèce originaire d'Amérique) a fait son apparition sur la côte méditerranéenne française après avoir envahi et souvent ravagé les lagunes côtières de la Catalogne espagnole. L'invasion impressionnante de l'étang de Canet (dans le département voisin des Pyrénées orientales) inquiète la profession et les gestionnaires d'espaces naturels maritimes ou lagunaires.

Les chercheurs jouent aussi leur légitime rôle de lanceurs d'alerte. Ainsi, l'UMR MARBEC (Université de Montpellier) met en évidence dans son projet « Boucledor » que le réchauffement climatique (l'élévation des températures estivales de l'eau dans le golfe du Lion) pourrait avoir pour conséquence la baisse de la taille des daurades royales et une modification du sex ratio limitant fortement la reproduction de l'espèce. Le CEFREM (Université de Perpignan) effectue quant à lui une étude sur l'état de santé des futurs géniteurs (anguilles argentées) ainsi qu'un suivi de l'échappement par le grau de Port-La Nouvelle en line avec les facteurs hydroclimatiques.

Ainsi, la pérennité des ressources lagunaires reste fortement dépendante de la qualité des milieux et de la gestion des eaux sur les bassins versants des étangs, exposés aux pollutions accidentelles et diffuses. De la même manière, les échanges mer-étangs sont primordiaux pour le recrutement d'espèces à forte valeur ajoutée comme l'anguille. Aussi des bouleversements sur les graus – qu'ils soient artificialisés comme celui de Port-La Nouvelle, en plein travaux d'agrandissement du port, ou naturels comme ceux de La Palme ou l'Ayrolle – peuvent entraîner des conséquences directes sur l'activité de pêche lagunaire. Enfin, les impacts des changements climatiques rajoutent à l'inquiétude générale qui règne autour des questions d'état des stocks de poissons.

## Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte valeur économique, sociale et culturelle de la pêche lagunaire</li> <li>• Caractère artisanal de l'activité : forme de pêche durable</li> <li>• Anguille et autres espèces lagunaires (qualité, marché porteur)</li> <li>• Organisation de l'activité au sein de 3 prud'homies de pêche</li> <li>• Nouvelle génération de pêcheurs récemment installés</li> <li>• Forte volonté des acteurs locaux pour préserver la pêche lagunaire</li> <li>• Développement des circuits-courts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclin de la ressource anguillère et incertitudes sur les stocks</li> <li>• Peu de valorisation locale de l'anguille dans le Narbonnais</li> <li>• Forte dépendance de l'activité à la qualité des milieux et l'intégrité des graus</li> <li>• Prolifération d'espèces envahissantes susceptibles de déséquilibrer le milieu</li> <li>• Changements climatiques et leurs conséquences sur les conditions écologiques des milieux et la ressource piscicole</li> <li>• Manque de lien entre les prud'homies et les autres acteurs locaux du bassin versant</li> <li>• Tensions sur la ressource en eau en amont, qui réduisent les arrivées d'eau douce à la mer (« appel de l'eau douce »)</li> <li>• Concurrence sur les espaces de pêche avec d'autres activités (sports de glisse)</li> <li>• Qualité chimique de l'eau</li> </ul>

222

ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation de la ressource et valorisation du patrimoine lié aux étangs</li> <li>• Bonne qualité écologique du milieu lagunaire (qualité de l'eau et apports d'eau douce aux bonnes périodes)</li> <li>• Vente directe en circuits courts et valorisation locale des pêcheries</li> <li>• Cohabitation avec la plaisance et la glisse</li> <li>• Connaissance de la diversité et état des populations de poissons dans les lagunes narbonnaises</li> </ul>

# 11 Une pluralité de risques et de nuisances

## Diag' en Diag'

## Le Diagnostic en diagonale

### RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Le territoire actuel englobe 52 Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) au regard du risque technologique qu'elles présentent, à des degrés divers, pour la santé et l'environnement. Sept sont classées Seveso. L'urbanisation autour de ces sites est encadrée par un Plan de prévention des risques technologiques.
- Sillonné par 2 autoroutes, 5 axes routiers et 3 axes ferroviaires, le territoire est exposé au risque de transport de matières dangereuses.

### RISQUES NATURELS

- 5 Plans de prévention du risque inondation (PPRI) sont déployés sur le périmètre d'étude, dont ils couvrent 11 communes : les PPRI Rec du Veyret, Basses plaines de l'Aude, Orbieu, La Berre, Fleury d'Aude.
- Les inondations sont provoquées par des pluies diluviennes et surviennent par ruissellement, sortie du lit des cours d'eau, remontée de la nappe phréatique ou submersion marine. Le changement climatique laisse craindre des épisodes méditerranéens intenses en automne, sur des sols rendus moins perméables par la sécheresse estivale.
- Face au risque de submersion marine en cas de tempête, 10 communes du périmètre d'étude possèdent un Plan de prévention des risques littoraux. La Narbonnaise a été fortement marquée par les inondations ravageuses de 1999 et 2018. La prévention des crues fait l'objet d'une organisation à l'échelle du bassin versant.
- Le trait de côte de la Narbonnaise recule en moyenne de 700 m par an. L'accélération de l'élévation du niveau marin, la baisse des apports sédimentaires et la pression urbanistique risquent d'accroître l'érosion littorale. Des projections scientifiques et le programme transversal « La Mer monte » anticipent le phénomène.
- La végétation des zones humides littorales atténue les effets des vagues et stabilise les sédiments. Aussi, ces zones humides rendent au territoire un service écosystémique, face au risque de submersion marine. Le recul du trait de côte menace de les impacter.
- Le danger météorologique des feux de forêt en Narbonnaise va croissant. En période à haut risque (canicule, sécheresse), les massifs forestiers remarquables de La Clape, Fontfroide, Sainte-Lucie et Pinèdes-Crémade sont fermés au public.

### CARRIERES ET DÉCHETS

- De la plus petite, celle de La Palme, à la plus vaste, celle de Port-La Nouvelle, le territoire englobe une douzaine de carrières. Y sont exploités les alluvions du fleuve Aude et de son affluent L'Orbieu, ainsi que des calcaires.
- 11 déchèteries du Grand Narbonne maillent le périmètre d'étude. Sur la période 2006-2015, les collectes à l'échelle de la Communauté d'agglomération ont augmenté de 47% pour les ordures ménagères, de 67% pour les déchets recyclables. Les dépôts en déchèterie ont augmenté de 18%.
- En complément des trois modes de valorisation employés à l'Écopôle (matière, organique, énergétique), Le Grand Narbonne sensibilise les usagers au compostage domestique. La méthanisation des biodéchets en provenance de restaurations collectives et de marchés est à l'étude.
- Depuis 2015, des opérations collectives de résorption des dépôts sauvages sur le Massif de la Clape et le pourtour de l'étang de La Palme ont permis d'enlever 520 tonnes de déchets. Sur le pourtour de l'étang de La Palme, le nombre de dépôts sauvages a diminué de 17% en dix ans. Sur le massif de la Clape, on ne constate guère d'évolution favorable.

### SANTÉ PUBLIQUE

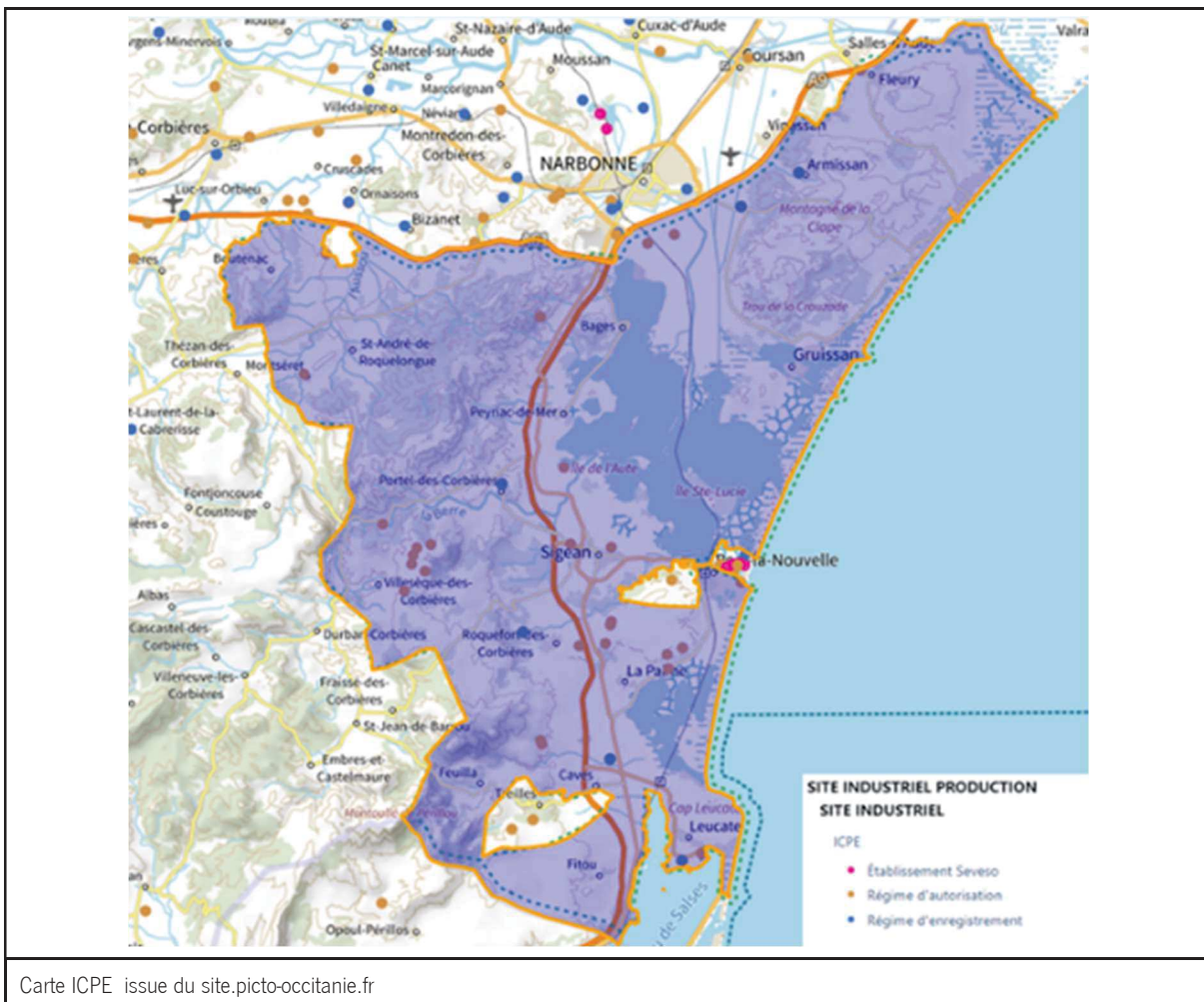
- -10% à l'horizon 2030 (année de référence : 2014) et -32% à l'horizon 2050 : ce sont les objectifs de diminution des polluants atmosphériques (oxyde d'azote, particules fines, ammoniac dioxyde de soufre...) du Plan climat air énergie territorial.
- Principaux polluants émis en Narbonnaise : oxydes d'azote (NOx), composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), particules fines PM10.  
Principaux secteurs émetteurs : le transport routier (et surtout autoroutier) pour l'oxyde d'azote et les particules fines PM2,5, le résidentiel pour les COVNM, l'agriculture puis les déchets pour l'ammoniac (NH3), l'industrie pour les particules fines PM10 et le dioxyde de soufre (SO2).
- Selon les critères en vigueur, la qualité de l'air est jugée satisfaisante en Narbonnaise. Mais les concentrations en ozone, gaz produit par l'action de la lumière sur les composés organiques volatils et le dioxyde d'azote, prêtent à inquiétude, spécialement en été.
- Le diagnostic des nuisances lumineuses reflète la distinction entre le littoral, plus impacté, et l'arrière-pays. Le périmètre d'étude renoue néanmoins avec le ciel étoilé, grâce à des démarches vertueuses (rénovation des points lumineux, extinction de l'éclairage public de nuit par cinq communes).



- La protection de la santé publique et la prévention des risques sanitaires sont encadrées par le Projet régional de Santé et le Plan régional Santé-Environnement Occitanie et le Plan départemental de gestion de canicule de l'Aude.
- Le risque de canicules plus fréquentes pèse d'autant plus sur la population du périmètre d'étude que celle-ci est vieillissante. Les bouleversements climatiques font redouter la propagation de maladies virales par le moustique-tigre mais aussi, en lien avec le pollen et les pics de pollution, une hausse des allergies et des pathologies respiratoires et cardiaques.
- 17 infrastructures de transport sont identifiées comme source de bruit sur le périmètre d'étude : l'A9, l'A61, trois échangeurs, onze routes départementales, ainsi que la voie ferrée reliant Narbonne à Perpignan.
- De provenance industrielle - le centre d'enfouissement technique des déchets - ou naturelle - les émanations d'hydrogène sulfureux en bord d'étang -, des nuisances olfactives incommodes notamment les riverains.

## 11.1 Risques technologiques : une nécessité de protéger et communiquer

Les risques technologiques sont liés à l'activité humaine et menacent les personnes, les biens ou l'environnement. Ils ont pour cause la manipulation, le transport et le stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement. Certaines installations sont susceptibles de générer des risques et sont donc soumises à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).



### Le risque industriel

Lorsqu'un accident survient dans un établissement industriel, il est qualifié comme tel et les conséquences sur l'environnement sont variables. Sur le territoire du Parc, on recense 52 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont 6 Seveso. Les établissements classés Seveso sont des sites répertoriés classés selon le degré de risques qu'ils peuvent entraîner. La réglementation

introduit deux seuils suivant la quantité de substances dangereuses utilisées : - risque important : « seuil bas » - risque majeur : « seuil haut » Ces installations Seveso doivent mettre en œuvre et actualiser une Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM), une Étude De Danger (EDD), un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) et un Plan d'Opération Interne (POI).

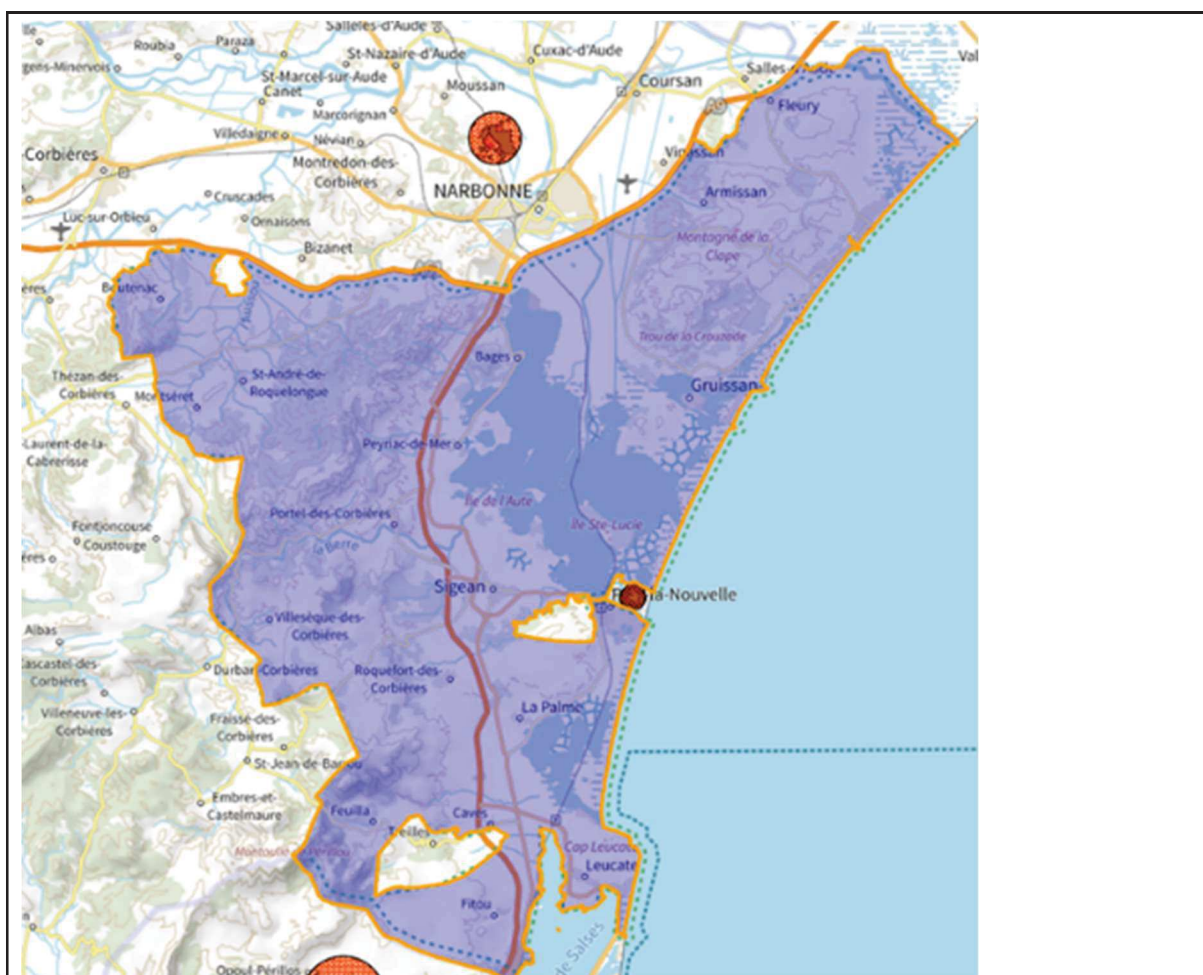
**Tableau 2 : Répartition des ICPE par commune (Source : géoportail.gouv, 2018)**

	ICPE	Carrières	Industries	Volaille	SEVESO	
					Seuil Haut	Seuil bas
Narbonne	20	1	19	0	1	0
Port la nouvelle	12	2	10	0	4	2
Villesèque-Des-Corbières	6	1	5	0	0	0
Roquefort-Des-Corbières	6	1	4	1	0	0
La Palme	5	2	3	0	0	0
Sigean	3	0	3	0	0	0

Extrait du PCAET

Face à ces risques technologiques et industriels, deux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRt) sont mis en œuvre :

- L'entreprise Comurhex-Areva, installation classée Seveso seuil haut, est implantée à Narbonne dans la zone industrielle de Malvés au nord de la commune. Elle prétraite le minerai d'uranium pour le transformer en tétrafluorure d'uranium. Cette industrie est installée depuis 1959 et a connu plusieurs extensions. Le périmètre du PPRt concerne Narbonne et Moussan.
- À Port-La Nouvelle, un PPRt couvre la zone portuaire et inclut 4 établissements classés Seveso seuil haut : les dépôts de gaz et de pétrole (Antargaz, Frangaz, EPPLN et Foselev Logistique) ; 2 établissements classés Seveso seuil bas : DPPLN et EPPLN

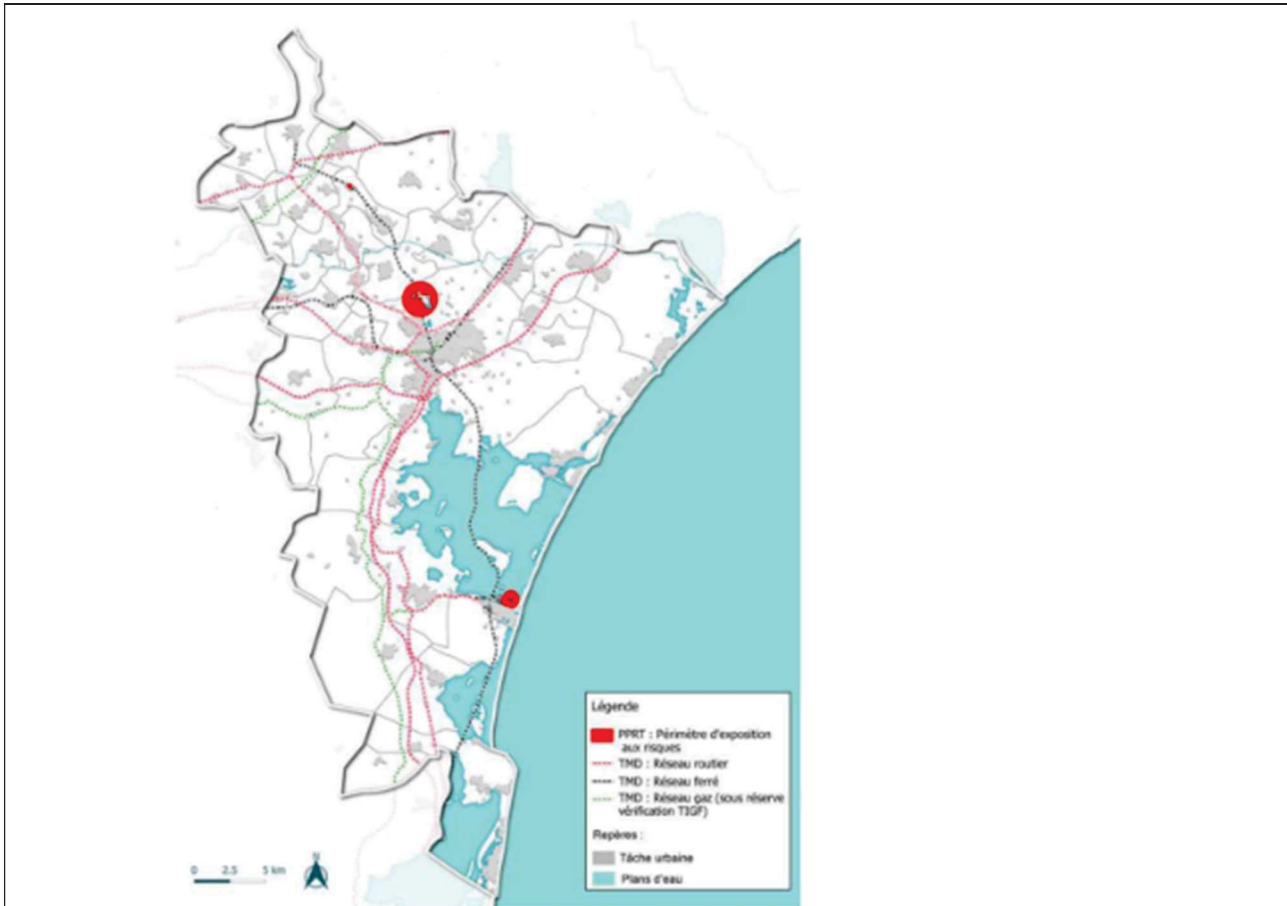


Carte issue du site.picto-occitanie.fr :localisation des zonages liés au PPRt

### Le risque lié au transport de matières dangereuses

Le risque TMD provient de l'éventualité d'accidents lors du transport desdites matières. Le transport peut être routier, ferroviaire, maritime ou par voie de canalisation. Les accidents sur ce type de transport peuvent occasionner explosions, incendies, nuages toxiques. Le territoire du Grand Narbonne et du PNR de la Narbonnaise recense 34 de ses 43 communes concernées par ce risque, composé :

- d'axes routiers (A9, A61, RD 6009, RD 6113, RD 6139, RD 169 et RD 5)
- d'axes ferroviaires et de gares (Marseille-Toulouse ; Marseille-Narbonne-Espagne ; Narbonne-Bize-Minervois)



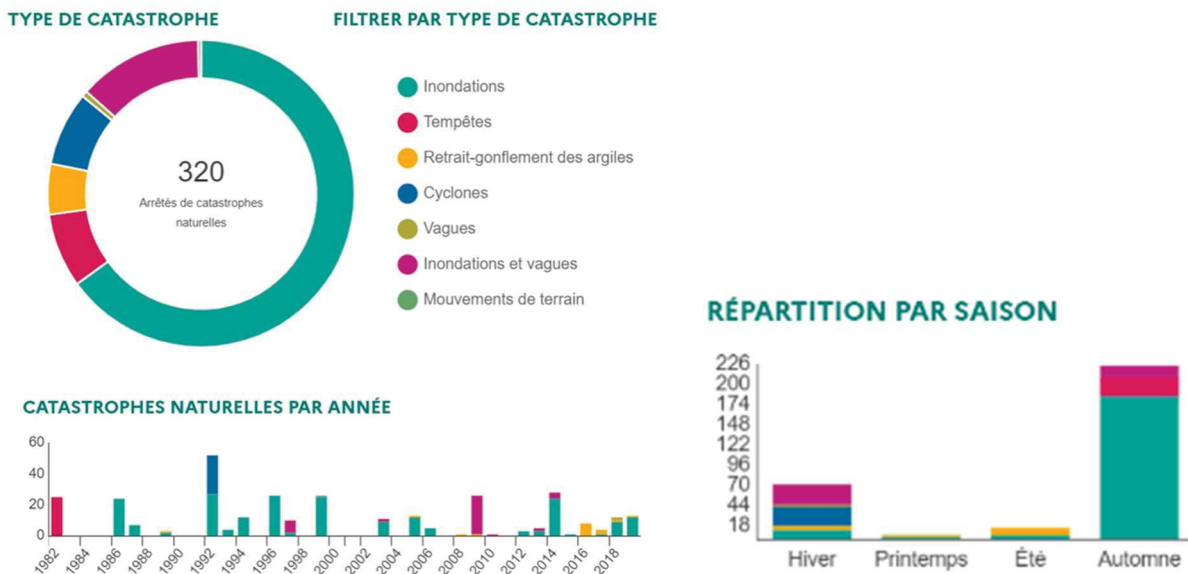
**Figure 32: Cartographie du Transport de Matières Dangereuses (Source : SCoT)**

La carte ci-dessus représente le territoire du Grand Narbonne. Parmi les 6 communes concernées par ce PCAET, seules Boutenac et Fitou sont concernées par le transport de matières dangereuses.

## 11.2 Des risques naturels dont certains sont accrus par le changement climatique

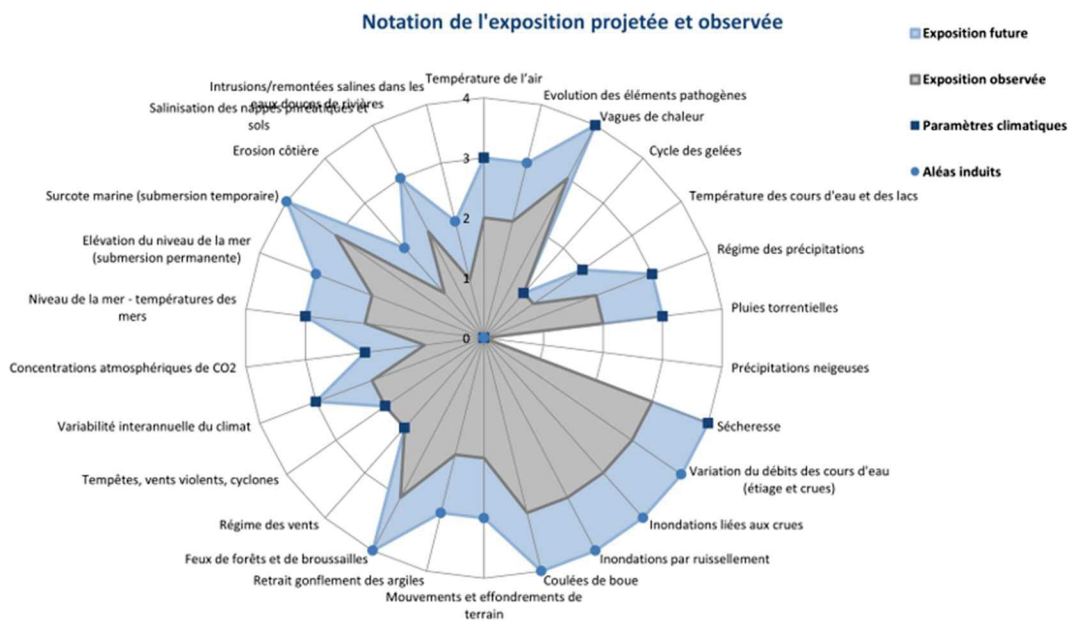
### 11.2.1 Un territoire déjà exposé aux aléas climatiques et à de nombreux risques naturels

La quasi-totalité des communes du territoire est soumise à trois risques naturels potentiels (source MTES GASPAR 2019). Sur la base de données GASPAR, 320 arrêtés de catastrophes naturelles sont recensés sur le territoire entre 1982 et 2020, en grande majorité des inondations et coulées de boues à l'automne.



Outil TACCT (ADEME) projeté sur le territoire du PNRNM

Le recouplement de ces données avec la connaissance du territoire et celle de l'évolution projetée du climat (voir chapitre 2) permet de construire le graphique ci-après pour visualiser l'exposition actuelle et future du territoire aux aléas climatiques à horizon moyen (2050).



Outil TACCT (ADEME) projeté sur le territoire du PNRNM

Le territoire est exposé à plusieurs risques naturels déjà existants (incendie feux de forêt, sécheresse, inondation et submersion, mouvements de terrain) qui seront accrus avec le changement climatique.

## 11.2.2 Un risque mouvements de terrain faible mais un phénomène de retrait gonflement d'argile susceptible de s'amplifier

Le risque de mouvement de terrain du territoire est globalement faible, avec toutefois la commune de Bizanet concernée par un PPRMT lié à la présence d'une ancienne carrière souterraine de gypse. Un aléa très localisé avec un risque fort à moyen en secteurs urbanisés.

Deux types de mouvements de terrain sont présents sur le territoire :

- Les mouvements lents, sur les sols argileux et donc lié au retrait gonflement des argiles.
- Les mouvements rapides et discontinus, liés à l'effondrement de cavités souterraines.

Le territoire du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée est soumis à des risques liés aux sols et à son hydrographie : l'augmentation des températures associée aux épisodes de sécheresse va intensifier les phénomènes de mouvements de terrain et de retrait gonflement d'argile. Les bâtiments, infrastructures de transports et habitations risquent d'être endommagés par des fissures et effondrements, générant notamment des enjeux économiques au regard de ces impacts. On note une exposition forte au risque de retrait gonflement des argiles sur les communes les plus à l'ouest du territoire et par endroit selon l'axe de l'A9.

## 11.2.3 Un risque sismique faible

Le risque sismique est identifié comme faible sur le territoire (*cf portail georisque*). Des secousses récentes en 1909, 1920, 1922, 1950, 1970, 1996 et 2006 ont été toutefois recensées (*ESS PCAET*).

## 11.2.4 Une exposition au radon très localisée sur 4 communes

La cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable s'appuie sur la cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire).

Cette cartographie a conduit à classer les communes en 3 catégories :

- **Catégorie 1** : les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Sur ces formations, **une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles**.
- **Catégorie 2** : les communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments. Ces conditions géologiques particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol et ainsi augmenter la **probabilité de concentrations élevées dans les bâtiments**.
- **Catégorie 3** : les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Sur ces formations plus riches en uranium, **la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que sur le reste du territoire**.

Narbonne, Treilles, Fitou et Caves font l'objet d'un classement en catégorie 2. Les autres communes du périmètre d'étude étant classées en catégorie 1. L'adaptation des modes constructifs ainsi que l'aération des habitations et l'entretien des systèmes de ventilation, en lien avec la qualité de l'air intérieur des bâtiments figurent parmi les solutions techniques pour réduire la concentration en radon dans son habitation.

## 11.2.5 Les risques d'inondation et de submersion, des risques majeurs



*Cartographie du TRI - Territoire à risque important d'inondation + secteurs soumis à aléa débordement et submersion fréquent ou décennal de forte et moyenne probabilité, avec prise en compte du changement climatique (portail georisque)*

Le territoire est concerné par quatre phénomènes qui peuvent se conjuguer selon les conditions climatiques : les inondations par ruissellement, les inondations par débordements de cours d'eau (Aude, Rec de Veyret, Orbieu et Berre), les inondations par remontées de nappes et les inondations par submersion marine.

### L'ALEA INONDATION

Il est essentiellement lié à des épisodes pluviométriques exceptionnels de par leur intensité et leur amplitude dans l'espace, couplés au contexte géographique, géomorphologique et hydrologique de chaque bassin. Les hauteurs d'eau, vitesses d'écoulement et durée de submersion définissent les niveaux d'aléas au regard de la crue de référence, qui est généralement celle de novembre 1999.

Une grande partie du territoire est identifiée comme territoire à risque important d'inondation (TRI). Le territoire est concerné par 5 PPRI approuvés : Rec de Veyret, Basses Plaines de l'Aude, Orbieu, La Berre et Fleury d'Aude. Ces PPRI concernent 11 communes du territoire.

Ce risque d'inondations est aggravé par l'imperméabilisation des sols ou encore la suppression d'espaces naturels de rétention et de ralentissement des eaux de ruissellement pluviales. A moyen terme le changement climatique induirait une plus grande variabilité interannuelle des précipitations, donc probablement une diminution des précipitations estivales. Des événements pluvieux très intenses surviendront dans des périodes où les sols auront déjà atteint leur capacité d'infiltration maximale, la sécheresse accentuant le ruissellement. La saturation des réseaux d'assainissement non dimensionnés pour de tels événements et la recharge exceptionnelle des nappes accentueront les risques d'inondation par ruissellement et par remontées de nappes.

### L'ALEA SUBMERSION MARINE

Il est dû à une élévation du niveau de la mer causée par les tempêtes (vent et houle). 10 communes littorales sont sujettes à cet aléa et sont couvertes par des plans de prévention des risques littoraux (PPRL) approuvés. Du Nord au Sud : Fleury d'Aude, Narbonne plage, Gruissan, Peyriac de Mer, Bages, Sigean, Port la Nouvelle, La Palme, Leucate et Fitou. Les événements de 1982 et de 1997 constituent les submersions récentes les plus marquées.

### 1999, 2014 et 2018 DANS LES MEMOIRES

Les risques inondation et submersion sont prégnants du fait de la vulnérabilité induite par la forte présence de population et d'infrastructures sur les secteurs considérés à risque important d'inondation et soumis aux risques littoraux, comme l'attestent les inondations de 1999 ou plus récemment celles de novembre 2014 et d'octobre 2018. Sur les 320 arrêtés de catastrophes naturelles recensés entre 1982 et 2019, 208 sont liés à des inondations et 42 à des inondations et vagues.

Devant cet enjeu majeur, plusieurs structures ont été créées et s'organisent pour répondre à la nécessité de mener une gestion concertée de l'eau et pour organiser la prévention des inondations à l'échelle du bassin versant (SMMAR, syndicats de bassins,...)



Front de mer – Narbonne Plage 2018



Leucate 2018

## 11.2.6 Des risques littoraux qui vont s'accroître avec l'érosion du trait de côte et l'élévation du niveau de la mer et des étangs

### ELEVATION DU NIVEAU DE LA MER ET DES ETANGS

Le rythme d'élévation du niveau marin s'accroît au niveau mondial. Entre 1901 et 2010 : + 1.7 mm/an en moyenne (GIEC 2013) et entre 2006 et 2018 = + 3.7 mm/an (GIEC 2021).

En Méditerranée, on note une élévation de +1.4 mm/an entre 1885 et 2009 (marégraphe de Marseille). D'ici 2100 les prospectives régionales projettent une élévation de + 37 à + 90 cm par rapport à la fin du XXème siècle (source CROCC 2021 – RECO -MedECC). Du fait de l'inertie du phénomène en jeu, d'ici à 2050, cette élévation aura atteint + 20 cm. L'enjeu est ici de ralentir le phénomène et de contenir les niveaux d'élévations attendus en fin de siècle.

Le programme *La Mer Monte* porté par le Parc naturel a mis en évidence la nécessaire interface entre scientifiques et acteurs de terrain (élus, habitants, gestionnaires, ...) ainsi que la pertinence de la diversité des approches et le besoin d'outils de médiation pour poursuivre le dialogue sur ce sujet. Le territoire est aujourd'hui en dynamique sur cette question de l'élévation du niveau de la mer et des étangs, le programme *La Mer Monte* y a contribué, à son échelle, avec un socle construit pour accompagner la mise en action.

230

### EROSION DU TRAIT DE COTE ET MOUVEMENTS SEDIMENTAIRES

Les phénomènes en jeu quant aux mouvements sédimentaires sont de mieux en mieux connus. L'étude des structures littorales jouant un rôle vis-à-vis des aléas de submersion et d'érosion du trait de côte pilotée par le SMMAR et le SMDA courant 2021/2022 y contribue. Actuellement, la zone de Narbonne correspond à la convergence de deux courants de dérive littorale : il s'agit plutôt un « puits » avec une tendance à l'accumulation. Entre 2009 et 2019, le secteur d'étude semble subir une érosion généralisée de son littoral avec un taux de recul moyen de -0,7 m/an.

Dans le futur, on anticipe une accentuation de l'érosion actuelle qui va s'accompagner d'un recul du trait de côte sous l'effet conjugué de trois facteurs : l'accélération de la montée du niveau de la mer, un apport sédimentaire qui diminue, une pression d'urbanisation toujours accrue.

Les lagunes pourraient se re-mariner (brèches par submersion marine lors des tempêtes) et impacter les zones tampons de bordures comme les roselières. Les débordements arrières seraient possibles sur les zones urbaines.

Source : étude des structures littorales jouant un rôle vis-à-vis des aléas de submersion et d'érosion du trait de côte SMMAR SMDA – R Certain CEFREM

### LE ROLE TAMPON DES ZONES HUMIDES POUR AMORTIR LES SUBMERSIONS

Lors de crues, les zones humides situées aux bords des cours d'eau (ripisylves, prairies humides, etc.) ralentissent l'écoulement en dissipant l'énergie hydraulique grâce à leur végétation et leurs sédiments. Elles diminuent donc l'intensité des crues et atténuent les inondations en constituant des zones d'expansion des crues où sont stockées temporairement les eaux en période pluvieuse. De la même manière, les zones humides littorales participent à la protection du territoire face au risque de submersion marine. Elles contribuent également à la lutte contre la salinisation des sols en retenant l'eau douce en surface.

## 11.2.7 Des épisodes de sécheresse de plus en plus récurrents qui mettent en tension la gestion de la ressource en eau

Source : comité sécheresse de l'Aude

A l'échelle de l'année hydrologique de septembre 2020 à août 2021, la pluviométrie est en déficit de 24 % à l'échelle du département de l'Aude. Il s'agit de la cinquième année hydrologique déficitaire depuis 1959. Cette situation est particulièrement prononcée à Narbonne où l'année hydrologique constitue la deuxième année la plus sèche après 2016 ainsi qu'à Leucate où l'année hydrologique constitue la cinquième année la plus sèche depuis 1996.

L'analyse du pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse des sols depuis 1959 permet d'identifier les années ayant connu les événements les plus sévères comme 2017 et 1989. L'évolution de la moyenne décennale montre une forte augmentation de la surface des sécheresses passant de valeurs de l'ordre de 5 % dans les années 1960 à plus de 20 % de nos jours.

Les modèles climatiques indiquent que la Région méditerranéenne constitue un « hot spot » en matière d'évolution climatique. Ils concluent à une nette augmentation, dans le futur, des surfaces touchées par la sécheresse avec un assèchement important en toute saison (cf. chapitre 2 sur le climat).

En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un allongement moyen de la période de sol sec (SWI inférieur à 0,5) de l'ordre de deux à quatre mois. Le SWI moyen en août 2071-2100 correspondrait au record bas des années 1961-1990.

La sécheresse de l'année 2021 est caractéristique des sécheresses des années à venir, dont elle constituera selon toute vraisemblance une moyenne. Les sécheresses sont ainsi susceptibles de s'étendre de juin à novembre.

Les projections indiquent que la pluviométrie serait soumise à une très forte variabilité caractérisée par des cumuls annuels globalement identiques, mais beaucoup plus concentrés au travers d'épisodes pluviométriques intenses. Les pluies efficaces seront donc vraisemblablement plus faibles.

## 11.2.8 Une exposition aux risques incendie et feux de forêts déjà existante, qui pourrait s'amplifier

Toutes les communes du territoire sont concernées par le risque incendie de forêt. Entre 2010 et 2020, **579 incendies ont été répertoriés** sur le territoire, soit **2759 ha** brûlés dont 783 ha de forêt. (<https://bdiff.agriculture.gouv.fr/>).

Quatre massifs forestiers remarquables sont classés à risques sur le territoire : le massif de la Clape, celui de Fontfroide, l'île de Sainte Lucie et le massif Pinèdes - Crémade. Des plans de fermeture sur ces massifs forestiers sont établis en période de risque élevé.

Le risque incendie est amené à s'intensifier avec les évolutions climatiques (Cf. chapitre 2 sur le climat). En effet l'indice feu météo (IFM) qui synthétise le danger d'éclosion et le danger de propagation du feu augmente à moyen terme (2050). Les feux de forêt seront plus fréquents, en raison de la hausse des températures et de l'augmentation de la sécheresse, propices aux départs et propagations de feux.

Un enjeu : la localisation précise des surfaces incendiées afin d'analyser les dynamiques d'évolution de l'occupation du sol, en particulier sur le suivi des dynamiques d'ouverture et de fermeture des milieux.



Incendie Massif de la Clape 2021 (photo SDIS)



## 11.3 Carrières : une gestion à l'échelle régionale

Les ressources exploitées sur le territoire.

Une douzaine de carrières sont identifiées sur le territoire. Les principaux matériaux exploités sont les alluvions de l'Aude et de l'Orbieu, que l'on retrouve sur la partie nord du territoire, et différents calcaires. La carrière exploitée à Port-La Nouvelle est la plus étendue, sur 98,7 ha autorisés. Les autres carrières sont de surfaces petites à moyennes, de 2 ha (La Palme) à 16 ha (Narbonne). Le Schéma régional des carrières récemment finalisé apporte des informations complémentaires.



Le schéma régional des carrières apporte des éléments de contexte à une plus grande échelle que celle du territoire du Parc. Les carrières situées sur le périmètre du PNR sont donc impactées par ce schéma et s'inscrivent dans les orientations proposées.

Les analyses menées dans le cadre de l'état des lieux ont permis de faire le point sur la situation de l'approvisionnement en ressources minérales de la région :

232

- le territoire régional ne souffre pas actuellement de difficultés majeures d'approvisionnement en matériaux de carrières. Les productions régionales peuvent répondre aux besoins du territoire. Le maillage des sites, relativement dense et homogène, permet de limiter les coûts économiques et environnementaux liés au transport de matériaux hormis pour les secteurs fortement déficitaires qui sont amenés à réceptionner des matériaux issus des autres départements de la région (bassins de Toulouse, d'Auch et Albigeois notamment). L'accès aux gisements s'est toutefois complexifié, ce qui favorise une implantation des carrières « par effet d'opportunité », et moins dans une logique globale de réduction des impacts environnementaux et/ou des coûts économiques. Des garanties d'accès aux gisements doivent aujourd'hui être apportées, pour que les politiques rationnelles de gestion des ressources « à grande échelle » puissent se concrétiser.

- la région dispose d'un important patrimoine environnemental qu'il convient de préserver. Paysages, Biodiversité et Eaux sont les compartiments de l'environnement potentiellement les plus impactés par les activités de carrières. La systématisation de l'application de la séquence « Eviter Réduire Compenser » à l'échelle de chaque installation, tant dans la conception des projets de carrière (études d'impact) que dans la gestion des sites au quotidien, permet de limiter les impacts environnementaux de ces activités. Il convient d'intégrer cette même approche à l'échelle de planification, notamment pour tenir compte des besoins de proximité.

- le recours aux matériaux recyclés s'est développé de manière contrastée. Ce sont essentiellement les territoires disposant de gisements importants de déchets du BTP et d'une demande forte en matériaux qui ont connu cette progression, avec une dynamique plus marquée sur l'ex-région Languedoc Roussillon. Malheureusement, l'absence de traçabilité de ces flux à l'échelle consolidée ne nous permet pour l'instant pas d'avoir une analyse fine à l'échelle des bassins de vie. La mise en œuvre du PRPGD et le déploiement de stratégies d'économie circulaire, en cohérence avec le schéma régional des carrières, combinés avec les obligations réglementaires des différents acteurs du BTP notamment, devraient permettre de généraliser les bonnes pratiques.

- l'organisation de la logistique s'est globalement dégradée au cours des 20 dernières années, avec un recul notable des modes alternatifs à la route ; à noter toutefois l'exception du département de l'Ariège, à la fois contraint par ses particularités géomorphologiques et fortement sollicité pour satisfaire aux besoins de la proche agglomération toulousaine, et pour lequel des orientations fortes avaient été prises dans le précédent schéma départemental des carrières. Il y a pourtant un réel enjeu à maintenir ce mode d'acheminement ; parmi les leviers identifiés, citons l'amélioration de la qualité du réseau ferroviaire, notamment des lignes intermédiaires et capillaires, la qualité et le nombre de sillons disponibles, l'aménagement et la disponibilité de plateformes de transit et/ou de réception.

Les orientations et objectifs du SRC Détermination des orientations et objectifs. Les 6 orientations déclinées pour le SRC Occitanie sont les suivantes :

1. L'approvisionnement économe et rationnel en matériaux

Il s'agit d'assurer la réponse au marché par une connaissance du besoin et un accès suivi à la ressource prenant en compte les contraintes environnementales notamment.

2. Le fait de favoriser le recours aux ressources secondaires et matériaux de substitution Il s'agit de trouver des leviers et améliorer la connaissance du gisement pour accentuer la part des ressources secondaires dans le mix granulats et économiser la ressource primaire.

3. Le respect les enjeux environnementaux du territoire pour l'implantation et l'exploitation des carrières - Schéma régional des carrières d'Occitanie - notice 22/24. Il s'agit de prendre en compte le plus en amont possible les enjeux environnementaux du territoire (paysages, biodiversité, eau, agricole etc.) et d'accompagner le projet, puis la carrière par une bonne communication.

4. La remise en état/réaménagement

Il s'agit de veiller à une remise en état/réaménagement concertée et adaptée aux enjeux.

5. La diversification des modes de transport des matériaux de carrières En restant pragmatique en la matière, rester sur un modèle de proximité, sauf enjeux locaux spécifiques, en veillant quand cela est possible, à utiliser les transports de moindre impact sur le changement climatique.

6. La gouvernance

Déterminer les modalités de suivi et d'évaluation du SRC et éventuellement installer un observatoire des matériaux.

Ces orientations sont déclinées en objectifs puis en mesures. Les objectifs sont des déclinaisons qualitatives ou quantitatives des orientations, ils doivent être atteignables.

Les mesures se veulent opérationnelles permettant d'atteindre les objectifs au terme du schéma régional des carrières.

Enfin, les indicateurs devront être définis afin de veiller au respect des éventuelles orientations et d'évaluer la situation année après année au scénario retenu lors de l'élaboration du schéma régional des carrières.

## 11.4 Gestion des déchets : des résultats encourageants, à consolider

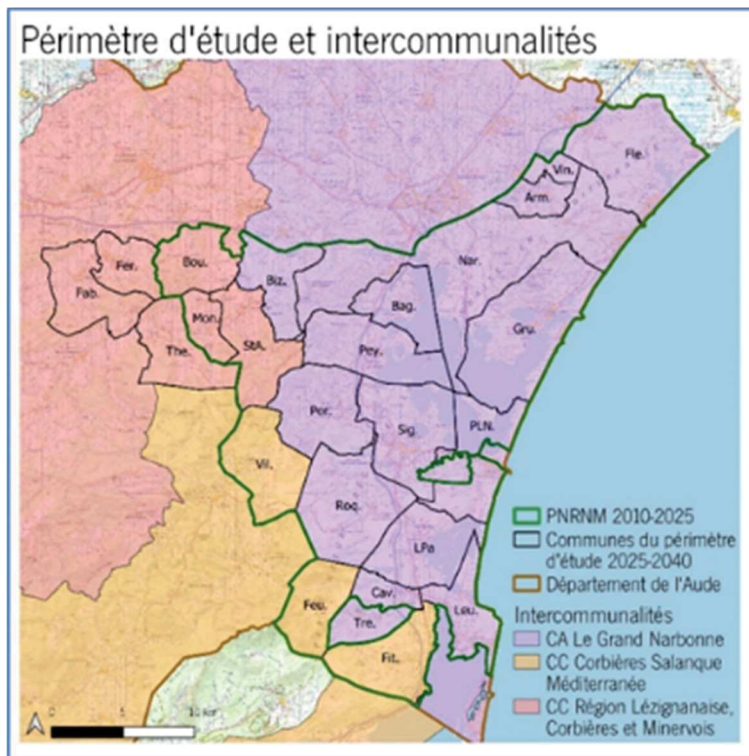
### 11.4.1 Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés : une dominance de la Communauté d'agglomération Le Grand Narbonne

La Communauté d'agglomération Le Grand Narbonne gère la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de près de 85% de la population incluse dans le périmètre d'étude PNR.

Les déchets de 12% du reste de la population sont ensuite gérés par la Communauté de Communes de la Région Lezignanaise et 3% par la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée.

Les enjeux en matière de gestion des déchets sont donc principalement concentrés à l'échelle de la Communauté d'agglomération Le Grand Narbonne

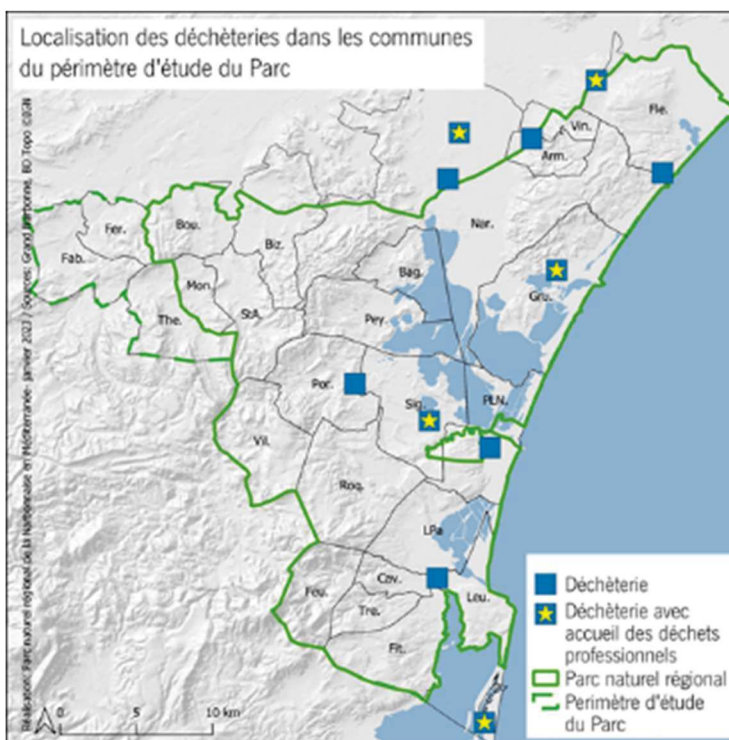
Dans ce cadre, l'évaluation environnementale du PCAET de la Narbonnaise, réalisée en 2018, et le SCOT de la Narbonnaise, édité en 2019, offrent une analyse de la gestion de déchets résumée comme suit.



234

#### UNE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ÉQUILIBRÉE DES DÉCHÈTERIES

11 déchèteries du Grand Narbonne pour la collecte des déchets ménagers sont présentes sur les communes du périmètre d'étude du projet de PNR. 5 d'entre elles acceptent aussi les déchets professionnels (sous conditions).

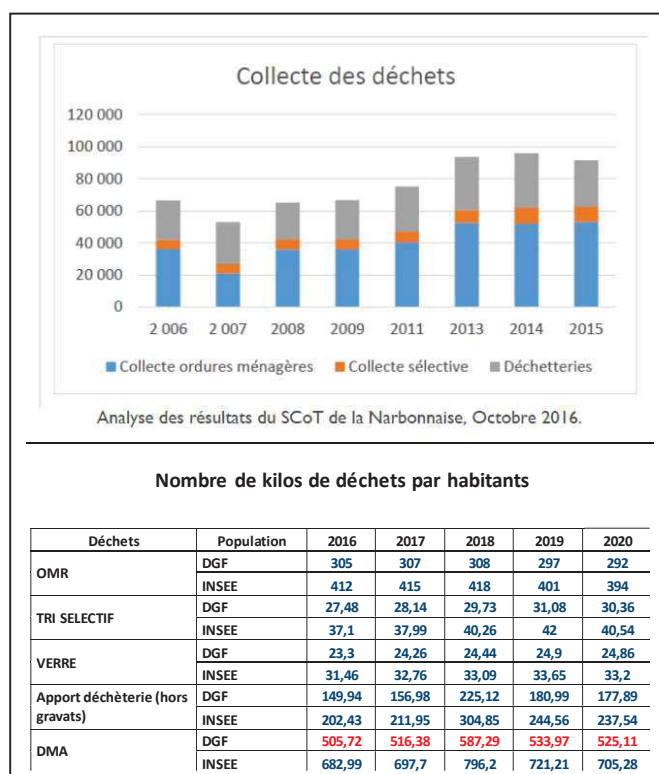


## +67% POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des déchets a progressé nettement de 2006 à 2015, avec une augmentation de +47% de la collecte d'ordures ménagères, de +67% pour la collecte sélective et de +18% pour les déchetteries.

Ces évolutions sont à mettre en relation avec l'élargissement important du périmètre du Grand Narbonne : la population collectée a doublé, tandis que les volumes suivent une progression moindre.

Rapportés au nombre d'habitants, les résultats affichent d'ailleurs une tendance à la baisse régulière de la quantité de déchets collectés OMR par habitants, avec en parallèle une augmentation des quantités collectés en tri sélectif, verre, apport déchetteries et DMA



## UNE BONNE ORGANISATION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

L'Ecopôle à Narbonne met en œuvre 3 formes de valorisation : la valorisation matière (déchets recyclables tels le bois, les emballages) ; la valorisation organique ; la valorisation énergétique.

La plateforme de recherche BioRessourceLab sur le site de l'Ecopôle est chargée d'étudier les possibilités d'optimisation des techniques de méthanisation des biodéchets issus de la collecte sélective des gros producteurs tels que des cuisines centrales, des marchés... L'enjeu est de proposer, à terme, de nouvelles filières de valorisation basées sur des propositions concrètes adaptées aux contraintes des gisements des déchets locaux (algues, déchets viticoles etc.). Elle aura aussi pour mission le développement de produits innovants, tels que les biocarburants.

Parallèlement, le Grand Narbonne encourage le compostage individuel en distribuant des composteurs domestiques pour la somme de 10€.

Le Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Lambert à Narbonne accueille quant à lui tous les déchets non recyclables (déchets ultimes non dangereux).

## RÉDUCTION DES DÉCHETS : SENSIBILISATION ET PLAN TERRITORIAL EN BONNE VOIE

Le Grand Narbonne a mis en place un réseau d'ambassadeurs du tri qui sensibilisent les différents publics à la prévention, et la valorisation des déchets sur le territoire. La Communauté d'agglomération mène ainsi de nombreuses actions de prévention auprès de tous les publics dans l'objectif de réduire la production des déchets, notamment au travers de l'adoption des éco-gestes.

Par ailleurs, un Plan local de prévention des déchets du Grand Narbonne a été lancé fin 2021. Il a pour but de mener, en partenariat avec l'Agence de la Transition écologique ADEME et la Région Occitanie, une action coordonnée à l'échelle de l'agglomération afin de réduire les déchets ménagers et assimilés.

Dans cette optique, les acteurs concernés vont s'engager sur une démarche en plusieurs étapes : réalisation d'un diagnostic de territoire, définition d'objectifs de réduction et mise en œuvre de mesures permettant de les atteindre, suivi de réalisation au travers d'indicateurs.

## 11.4.2 Dépôts sauvages : une démarche de lutte collective

Le périmètre d'étude du projet de PNR n'est pas épargné par la problématique des dépôts sauvages. La lutte contre ce phénomène relève en premier lieu de la compétence de maires au titre de leur pouvoir de police générale et spéciale « déchets », mais celle-ci est généralement très difficile à appliquer et/ou à mettre en œuvre.

### PRÈS DE 520 TONNES DE DÉCHETS NETTOYÉS SUR DEUX SITES NATURA 2000

Face à cette situation, le Parc, en partenariat avec la Sous-préfecture, la communauté d'agglomération du Grand Narbonne, les chambres consulaires (via le CLIDA) et le Département de l'Aude, a initié en 2015 et en 2017 deux opérations collectives de lutte contre les dépôts sauvages à l'échelle de deux secteurs « pilote » à forte sensibilité environnementale : les sites Natura 2000 du pourtour de l'étang de La Palme d'une part, et du Massif de la Clape d'autre part.

Ces deux opérations, toujours en cours en 2021, sont menées en partenariat avec les communes concernées sur ces secteurs, en mobilisant 3 grands volets d'intervention :

- 1/ Un travail d'inventaire de terrain régulièrement mise à jour par le PNR pour dresser l'état des lieux des dépôts sauvages présents, de leur impact sur l'environnement et une hiérarchisation d'intervention
- 2/ Des campagnes d'information / communication collective sur les droits, les devoirs, les solutions existantes et les risques encourus en cas de mauvaise gestion de déchets de chantier, auprès des habitants, des professionnels du bâtiment et des collectivités
- 3/ Des chantiers de nettoyage des sites dégradés, réalisés par les communes volontaires avec l'aide d'un dispositif technique et financier spécifique associant les communes, le PNR et Le Grand Narbonne

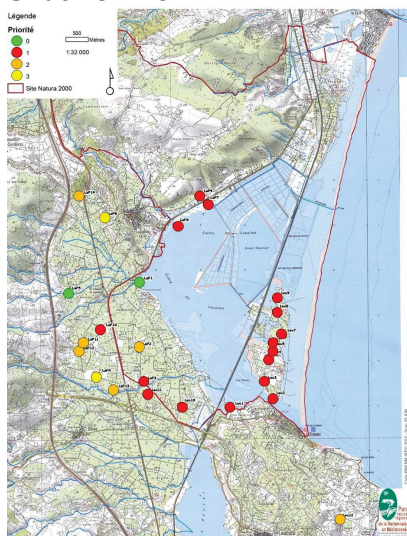
Depuis le début de ces opérations collectives, près de 520 tonnes de déchets ont été nettoyés, et depuis 2020, ce dispositif d'accompagnement lié au nettoyage de dépôts sauvages a été élargi à tous les espaces naturels du territoire PNR

236

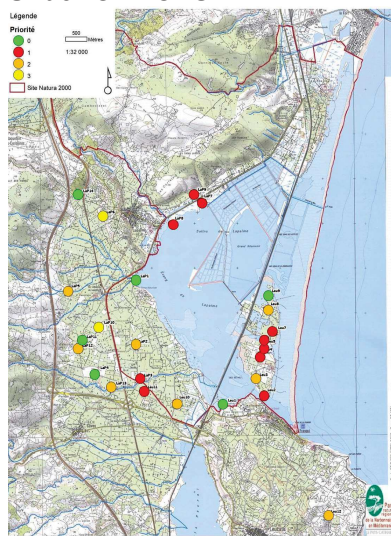
### ÉVOLUTION DES DÉPÔTS SAUVAGES SUR LE SECTEUR PILOTE NATURA 2000 « POURTOUR DE L'ÉTANG DE LA PALME » (Mise à jour été 2021)

L'inventaire des dépôts sauvages régulièrement mis à jour par le PNR a mis en évidence une baisse de 17 % du nombre total de dépôts sauvages depuis 2012 (20 sites en 2021 contre 24 sites en 2012), mais surtout une régression de près de 50% du nombre de dépôts catégorisés en priorité 1, et une multiplication par 4 du nombre de dépôts ne représentant plus de risque pour l'environnement

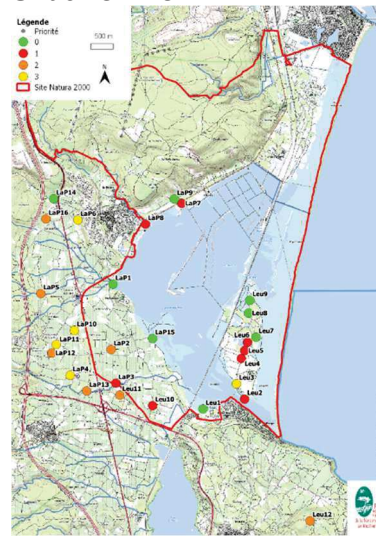
#### Situation 2012



#### Situation 2016



#### Situation 2021

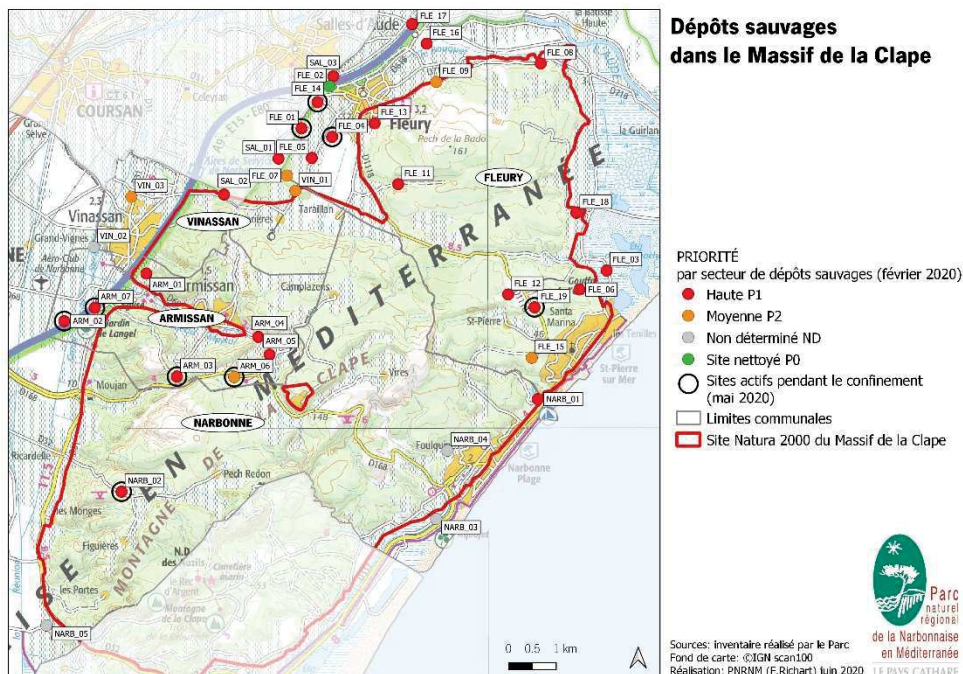


EVOLUTION / TENDANCE 2012 – 2016 - 2021	2012	2016	2021	Évolution (tendance) 2016_2021
Nombre de sites identifiés en priorité 1	17	9	9	0
Nombre de sites identifiés en priorité 2	5	8	6	-2
Nombre de sites identifiés en priorité 3	2	2	5	+3
Nombre de sites identifiés en priorité 0 (nettoyé)	2	7	8	+1
Nombre total de sites non nettoyés (priorité 1 à 3)	24	19	20	+1

Evolution des dépôts sauvages sur le pourtour du site Natura 2000 « Etang de la Palme » (Source PNRNM, Juin 2021)

## ÉVOLUTION DES DÉPÔTS SAUVAGES SUR LE SECTEUR PILOTE NATURA 2000 « MASSIF DE LA CLAPE » (mise à jour été 2020)

Avec un seul site résorbé entre 2017 et 2020, la situation est restée globalement inchangée depuis le début de l'opération pilote sur ce secteur (37 sites identifiés en 2017). Les sites ré-inspectés en 2020 restent majoritairement actifs mais sans accentuation importante, sauf sur un seul site qui connaît une situation très particulière. Cette analyse globale ne reflète pas non plus certains nettoyages de sites, réalisés de manière isolée par certaines communes et de manière très ponctuelle (sans informations au PNR)



Source PNRNM : RECENSEMENT DES DEPOTS SAUVAGES SUR LE SITE NATURA 2000 « MASSIF DE LA CLAPE » Communes de Armissan, Fleury d'Aude, Narbonne, Vinassan MISE A JOUR – RAPPORT JUIN 2020

## UNE PROBLÉMATIQUE QUI RESTE PRÉGNANTE

L'initiative collective animée par le PNR a permis de trouver des moyens « regroupés et partagés » entre différents acteurs publics et socio professionnels, tous confrontés à cette problématique quasi généralisée à l'échelle du PNR.

Cependant, cette dynamique de lutte collective contre les dépôts sauvages reste difficile à maintenir et à soutenir localement (sujet complexe, multi factoriel), car elle très dépendante de la volonté et des moyens disponibles des acteurs locaux, et elle nécessite également une forte capacité d'animation et de suivi.

## 11.5 Qualité de l'air et polluants atmosphériques

### 11.5.1 Un cadre réglementaire et des engagements existants

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015 réorganise l'action au niveau local, en faisant des EPCI porteurs de PCAET les coordinateurs de la transition énergétique. Parmi les nouveautés, le PCET devient PCAET et embarque la question de l'air avec l'obligation de fixer des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques. L'arrêté du 4 août 2016 définit la liste des polluants atmosphériques à prendre en compte pour l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial.

Dans le cadre du PCAET 2019-2024 co animé par le PNR et le Grand Narbonne, le territoire s'est fixé des objectifs de réduction des polluants atmosphériques en lien avec le Plan National de Réduction des Emissions Polluantes (PREPA).

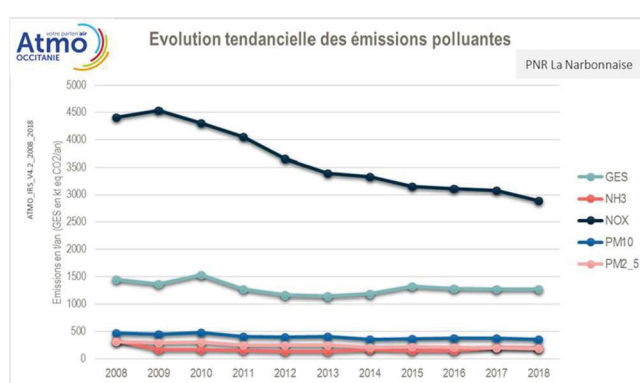
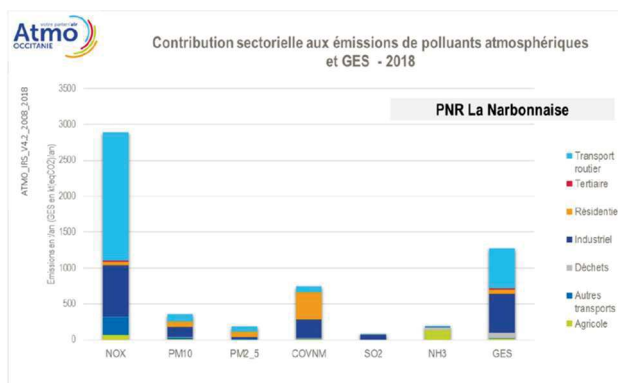
Les objectifs de réduction des polluants atmosphériques en tonnes cumulés entre 2014 et 2030 sont de 10% et de 32% entre 2014 et 2050. Les objectifs sectoriels sont déclinés dans le tableau ci-après :

Evolution des émissions de polluants (%) par rapport à 2014		
	2030	2050
<b>NOx</b>	-18%	-39%
<b>PM10</b>	-19%	-40%
<b>PM2,5</b>	-22%	-44%
<b>COVNM</b>	+0%	-1%
<b>SO2</b>	-14%	-33%
<b>NH3</b>	-12%	-30%

La loi d'Orientation des Mobilités publiée le 24 décembre 2019 impose aux EPCI de plus de 100 000 habitants et à ceux de plus de 20 000 habitants couverts partiellement ou intégralement par un PPA de réaliser, dans le cadre de leur PCAET, un Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air en vue d'atteindre, à compter de 2022, des objectifs biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi ambitieux que ceux prévus dans le PREPA. S'agissant des concentrations, ces plans doivent permettre de respecter les normes réglementaires le plus rapidement possible, et au plus tard en 2025. Le Grand Narbonne est concerné par cette obligation. Notons qu'un travail est également en cours sur Le Grand Narbonne sur la question des zones à faibles émissions (ZFE) pour améliorer la qualité de l'air. Notamment des données sur la qualité de l'air saisonnière (été/hiver) est en cours d'acquisition.

### 11.5.2 Des émissions polluantes liées au réseau autoroutier et aux industries

Les éléments présentés ci-après sont une synthèse du rapport fournit par Atmo Occitanie au Parc naturel régional en février 2022. Les indicateurs territoriaux associés aux émissions polluantes sur le territoire proviennent de l'outil d'inventaire régional des émissions polluantes, mis en œuvre par Atmo Occitanie pour l'accompagnement des territoires dans la connaissance détaillée des sources locales émissives et des impacts associés. Notons que dans l'inventaire effectué la commune de Narbonne est prise en compte en totalité.



Source rapport Atmo Occitanie pour le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée -février 2022

Les principaux polluants émis sur le territoire sont les oxydes d'azote (NOx), les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM) et les particules en suspension PM10.

Le **transport routier est le premier contributeur** aux émissions d'oxydes d'azote et de particules fines **PM2,5** sur le territoire. Il est également le **deuxième contributeur** aux émissions de particules en suspension **PM10**. Le secteur « autres transports », significatif avec 8,7% des émissions de NOx et 7,4% des émissions de SO2, désigne les transports aérien et ferroviaire.

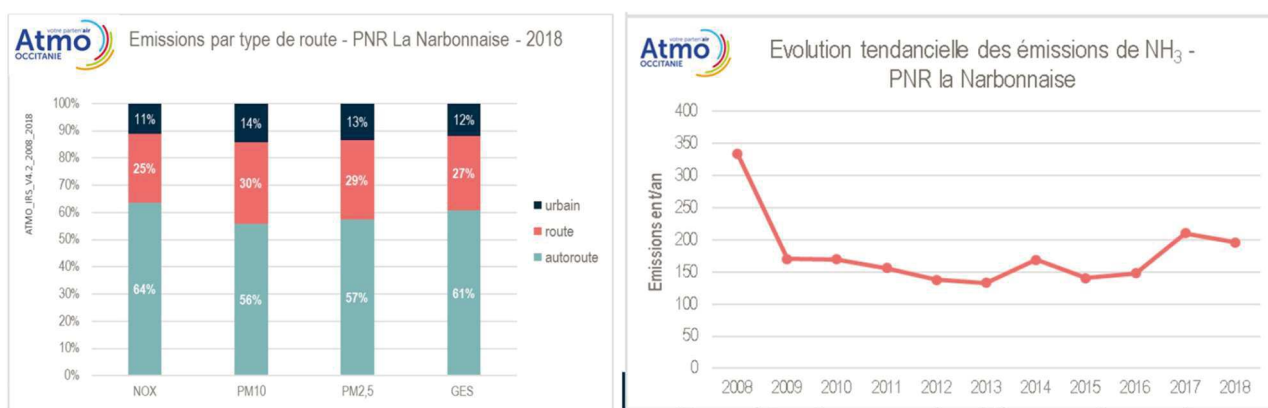
Le **secteur résidentiel, est l'émetteur majoritaire de COVNM** en raison de l'utilisation de solvants ménagers (peintures, produits ménagers). Le chauffage des bâtiments et, principalement, l'utilisation d'appareils de chauffage au bois peu récents, en font le **deuxième contributeur aux émissions de particules PM2,5 et de SO2**. Les émissions de SO2 sont toutefois faibles sur le territoire, en raison de la baisse de la teneur en soufre des combustibles et de l'évolution du mix énergétique.

Comme sur le reste de la région Occitanie, le **secteur agricole** est le principal émetteur d'ammoniac.

Le **secteur industriel**, en raison de la présence de plusieurs sites industriels et de carrières est le **principal émetteur de particules en suspension PM10, de SO2 et le deuxième contributeur** aux émissions de **NOx, de COVNM et de GES**.

Le **secteur des déchets**, avec la présence d'un site d'enfouissement est le **deuxième contributeur** aux émissions de **NH3**. Le **secteur tertiaire** est le secteur le **moins émetteur du territoire**.

Notons qu'en **2018**, les émissions du **réseau autoroutier** sont largement majoritaires dans les émissions du transport routier et représentent entre 56 et 64% des émissions selon le polluant (cf. graphique ci-dessous).



### UNE DIMINUTION DE 25% DES POLLUANTS ATMOSPHERIQUES EMIS

Entre 2008 et 2018, les émissions de polluants atmosphériques ont diminué de 25% à 41% selon les polluants. La tendance est à la diminution pour les émissions de NOx, de PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>. Le NH3 diminue également, en lien avec une forte baisse observée entre 2008 et 2009 pour le secteur industriel. Ensuite, les émissions de NH3 ont augmenté entre 2009 et 2018. Ces émissions s'accroissent en lien avec la quantité d'engrais azotés minéraux épandus qui varient chaque année selon le rendement agricole souhaité et le mix d'engrais utilisé (plus ou moins émetteur de NH3). Sur le territoire du PNR, le principal secteur émetteur de NH3 est le secteur agricole, qui représente 67% des émissions en 2018. Des variations peuvent également provenir, certaines années, du secteur industriel, dont la part varie entre 4 à 63% sur les onze ans estimés.

Au vu des tendances projetées pour respecter les objectifs définis par le Plan National de Réduction des Emissions Polluantes (PREPA) à horizon 2030 mentionnons les enjeux suivants :

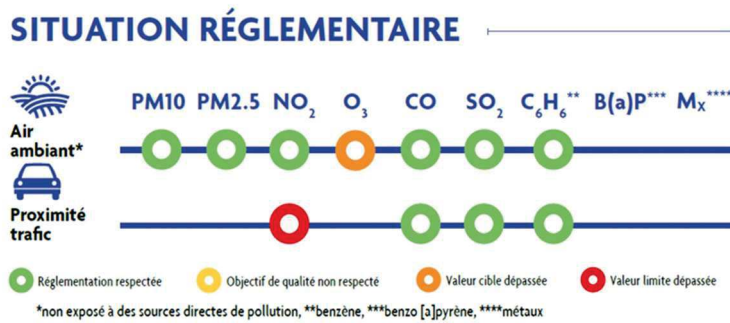
- Le **maintien nécessaire des efforts de réduction des NOx** et des **PM<sub>10</sub>**, dans les **secteurs des transports** (amélioration technologique, alternatives électriques...) et de **l'industrie**.
- La **réduction des émissions de COVNM et des particules fines PM<sub>2,5</sub>**, dans le **secteur résidentiel** avec un enjeu d'amélioration énergétique des bâtiments et de renouvellement des appareils de chauffage au bois les plus anciens par des appareils récents moins polluants.
- La **réduction des émissions de NH3 dans le secteur agricole**, premier émetteur de NH3 dû à l'apport d'engrais.

## 11.5.3 Une qualité de l'air assez satisfaisante mais un enjeu fort sur l'ozone avec l'accroissement des canicules

Selon le bilan de la qualité de l'air du territoire effectué dans le cadre du diagnostic du PCAET PNR/GN en 2018, ce bilan s'avère assez satisfaisant selon les valeurs limites et objectifs de qualité pour les polluants soumis à des seuils de concentration dans l'air. On retrouve,



dans la situation réglementaire exposée par l'Atmo Occitanie dans son rapport annuel de 2020, les enjeux liés aux émissions de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) en proximité du trafic et à l'exposition à l'ozone (O<sub>3</sub>).



Extrait du rapport annuel 2020 de l'Atmo Occitanie pour l'Aude

Les concentrations en ozone sont préoccupantes et sont symptomatiques d'une pollution non négligeable en NO<sub>x</sub> et COVNM. L'ozone est le produit de réactions chimiques complexes entre les NO<sub>x</sub> et essentiellement les COV, favorisées par l'ensoleillement et une température ambiante élevée. C'est donc en été que l'on constate les plus fortes concentrations. Selon les études en zone péri-urbaine du Biterrois-Narbonnais, 2017 a été la quatrième année consécutive de respect de la valeur cible pour la protection de la santé humaine (extrait du diagnostic du PCAET PNR-GM):

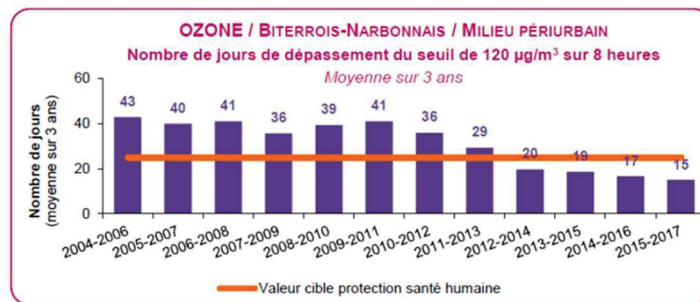
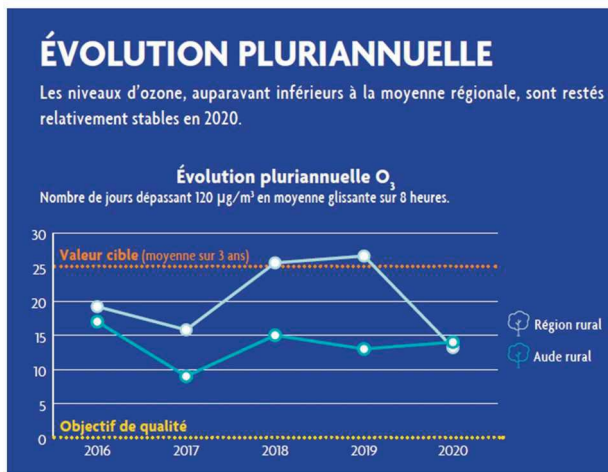
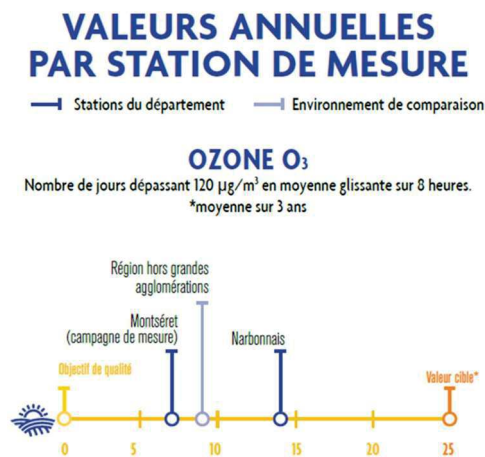


Figure 37 : Évolution annuelle du nombre de jours de dépassement du seuil pour l'Ozone (Source : Atmo, données 2017)



Extrait du rapport annuel 2020 de l'Atmo Occitanie pour l'Aude



Une campagne de mesures estivales d'ozone à Montsérét effectuée en 2020 en partenariat avec la Région Occitanie donne des valeurs locales.

Cependant, d'autres seuils réglementaires pour l'ozone ne sont pas respectés, avec notamment l'objectif de qualité pour la protection de la végétalisation et la valeur cible pour la protection de la végétation.

Le graphique ci-après montre que, bien qu'en baisse, l'AOT10 reste nettement supérieur au seuil réglementaire.

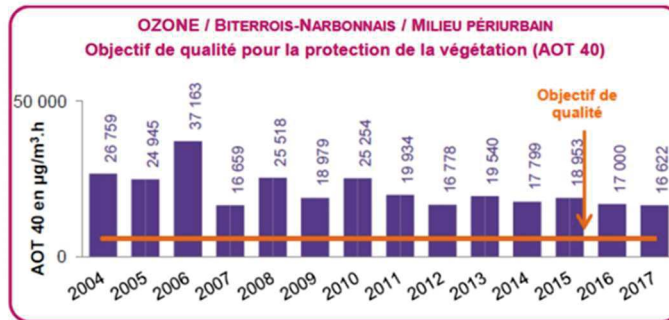


Figure 38: Évolution des émissions d'ozone pour l'objectif de qualité pour la protection de la végétation (Source : Atmo, données 2017)

L'ozone présent dans l'air que nous respirons est dangereux, car il s'agit d'un puissant oxydant pouvant porter atteinte aux muqueuses et tissus respiratoires des hommes, des animaux et des plantes lorsque les concentrations sont élevées. L'AOT est destiné à protéger les cultures et la végétation (semi)naturelle. Cet indicateur ne quantifie que l'exposition à l'ozone et non l'absorption effective d'ozone par la végétation (et donc les dommages occasionnés).

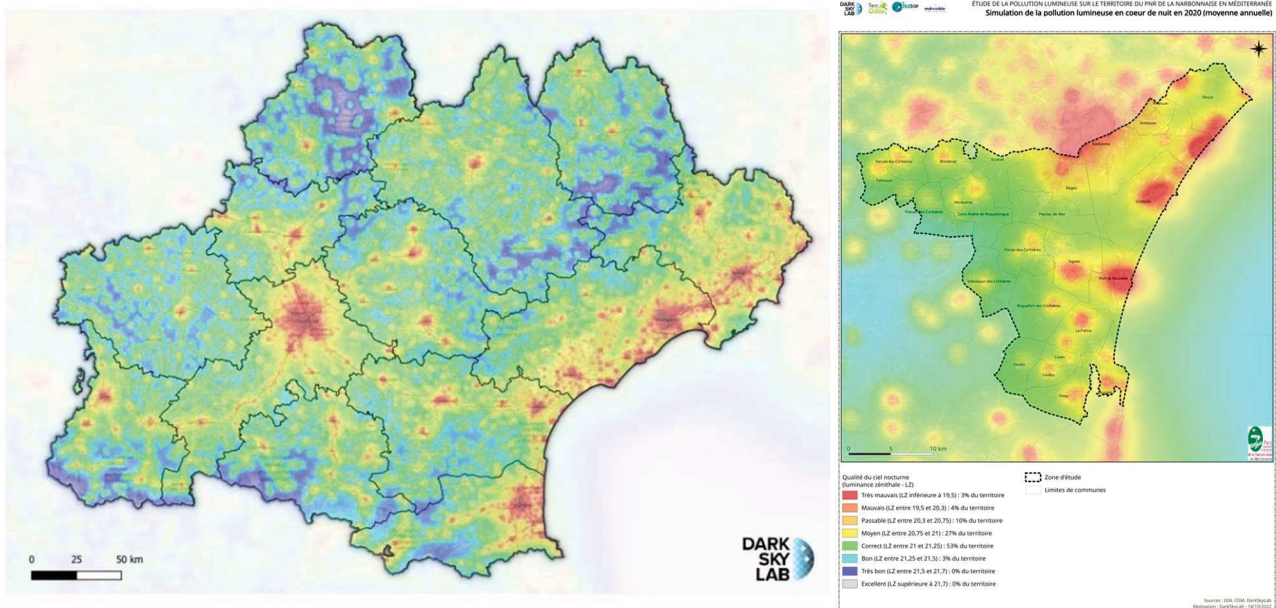
Les épisodes d'ozone et de chaleur se produisent dans les mêmes conditions (temps clair et calme) : leurs effets se cumulent. **L'évolution climatique est susceptible de provoquer une augmentation des niveaux d'ozone en période estivale.**

Par ailleurs, un lien est à peut-être à effectuer entre les suivis de qualité de l'air et de qualité de l'eau. Notamment sur les concentrations de benzo [a] pyrène.

## 11.6 Des nuisances lumineuses contrastées, entre littoral et arrière-pays

Une étude préalable a été menée par le Parc naturel en 2021 et 2022 pour caractériser les nuisances lumineuses et leurs impacts. Ces nuisances lumineuses ont été caractérisées par la luminance zénithale afin d'être cohérent avec la démarche menée précédemment à l'échelle de la région Occitanie.

**Le territoire est soumis à des nuisances lumineuses contrastées entre littoral et arrière-pays.** En 2020, 27% du territoire dispose en cœur de nuit d'une qualité du ciel nocturne moyenne et **53% du territoire dispose d'une qualité du ciel nocturne correcte.**



Carte de la pollution lumineuse en cœur de nuit

Au regard des enjeux de biodiversité, l'intégralité du territoire est exposée à un niveau élevé de nuisances lumineuses (voir détails et trame noire dans le chapitre biodiversité sur les continuités écologiques). Les unités paysagères qui composent le Parc naturel sont inégalement impactées. Ces nuisances lumineuses sont liées à des éclairages nocturnes tant publics que privés.

#### UNE DYNAMIQUE « ECLAIRER MIEUX » EN ŒUVRE AU SEIN DES COMMUNES

Il est à noter **une tendance à l'amélioration de la qualité du ciel nocturne en cœur de nuit**, du fait d'une dynamique en cours portée essentiellement par des communes à travers des programmes de rénovation, de pratiques d'extinction et/ou d'abaissement de puissance lumineuse en cœur de nuit.

Pour les communes la maîtrise de l'éclairage public est un enjeu économique et social non négligeable. Ce poste représente plus du tiers du budget énergie des communes (avant 2022).

5 communes pratiquent l'extinction partielle ou totale de l'éclairage public en cœur de nuit en 2022. Boutenac par exemple témoigne d'une économie financière réalisée de l'ordre de 8600 euros par an depuis la mise en œuvre de l'extinction la nuit. A Peyriac de Mer, l'extinction est effective depuis 2015. Des habitants y ont observé le retour des pipistrelles, des éperviers ou des petits-ducs.

10 communes ont fait réaliser un diagnostic de l'éclairage public par le SYADEN et disposent ainsi d'une connaissance fine de l'état de leur parc d'éclairage public.

Plusieurs communes ont mis en place des programmes de rénovation de leur éclairage public, comme à Narbonne dans les quartiers sud ou encore à Armissan où la totalité des 393 points lumineux a été remplacée par des éclairages LED. Entre 0 h et 6 h l'intensité est divisée par deux, la pollution lumineuse a ainsi été largement diminuée.

#### LES ENJEUX POUR LA RECONQUÊTE DU CIEL NOCTURNE

Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation menée au fil de l'étude sur la reconquête du ciel nocturne du Parc naturel sont essentiellement :

- Une **prise de conscience forte**, notamment au sein des communes et chez les citoyens, mais des freins à la mise en action. Notamment un sentiment d'insécurité des usagers en cas d'extinction de l'éclairage nocturne, dont il faut tenir compte. Des pistes sont à activer, comme la recherche de l'intérêt à agir pour chacun.
- La nécessité **d'activer une multiplicité de leviers et d'agir tant sur le public que sur le privé** : réflexion amont sur les besoins d'éclairage, programmation et extinction de l'éclairage, recours à de l'éclairage « intelligent », à la réduction des puissances lumineuses, à des équipements plus efficaces, à des choix de températures de couleur moins impactantes pour la biodiversité...
- **L'adaptation de l'éclairage aux usages et l'acceptabilité des mesures de réduction des éclairages nocturnes**. A cet effet un diagnostic sociologique a été mené en immersion sur le territoire pour identifier des leviers d'actions. **La sensibilisation des habitants et plus généralement l'expérimentation de la nuit** font partie de ces leviers.
- **La réduction des nuisances lumineuses aux extrémités de nuit**. L'extinction souvent effectuée en cœur de nuit ne résout pas la question des impacts de la pollution lumineuse sur la faune au crépuscule.
- **L'amélioration de la connaissance des impacts des nuisances lumineuses sur la biodiversité nocturne** (chauves-souris, anguilles, ...) mais aussi du parc d'éclairage tant public que privé.
- **La restauration des zones à fort enjeu de biodiversité particulièrement impactées par les nuisances lumineuses** : massif de la clape, plateau de Leucate, pelouses sèches de Fitou, les graus et les traversées de villages par les cours d'eau sur Fabrezan, Ferrals et Portel des Corbières, l'embouchure de l'Aude et le fleuve Aude.
- **La création de zones de références en matière de qualité du ciel nocturne** : massif de Fontfroide, étangs de Bages Sigean, lidos de la vieille nouvelle et Coussoules, RNR de Sainte Lucie, trame des vieilles forêts matures des Corbières. Des potentiels pour devenir un littoral exemplaire à l'échelle du bassin méditerranéen.
- **La poursuite et l'amplification de la dynamique en cours au sein des communes**.
- **La mobilisation des acteurs privés** : co propriétés, entreprises... pour une action globale cohérente. Avec la question spécifique des sites particulièrement émetteurs : secteur portuaire de Port la Nouvelle, aires d'autoroutes, CET Lambert, certains domaines viticoles, ZAE, Cimenterie Lafarge.
- **La question des enseignes lumineuses et de l'appropriation de la réglementation en vigueur**.
- **L'expérimentation et l'innovation à développer** : quartier sans éclairage nocturne, recherche et développement sur les impacts potentiels de la lumière artificielle nocturne sur la vigne, ...
- **La valorisation des initiatives existantes et la mise en réseau**.

## 11.7 Autres risques et nuisances en lien avec la santé

### 11.7.1 Des documents cadre pour préserver la santé des habitants et prévenir les risques sanitaires

Le Projet Régional de Santé (PRS) de la région Occitanie dirige les actions à prendre en matière de santé environnementale, d'accès à l'offre de santé et de prise en charge et d'accompagnement des patients. Le Plan Régional Santé-Environnement Occitanie vise à réduire l'exposition aux facteurs environnementaux responsables de pathologies (qualité de l'eau, de l'alimentation, des bâtiments, de l'air). Les Plans Départementaux de Gestion de Canicule adoptés en cas d'épisodes caniculaires permettent de sensibiliser la population et de mobiliser les moyens nécessaires pour faire face à ce risque sanitaire. Notons également que localement une **étude santé et bien-être territorial** a été menée dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Grand Narbonne.

#### Zoom sur les services rendus par la nature en matière de santé

« Quand les écosystèmes vont mal, nous souffrons aussi. » C'est en substance le message du dernier rapport du GIEC paru en février 2022. En effet, beaucoup de nos maux sont liés à la nature et en particulier à l'état des écosystèmes. Si les rivières sont polluées ou la qualité de l'air dégradée, cela se ressent aussi bien sur la biodiversité qui disparaît que sur la santé humaine (capacité de reproduction perturbée, maladies, etc.).

« Quand les écosystèmes vont mal, nous souffrons aussi. » Mais l'inverse est vrai également.

L'approche « One health » - une santé, en français - remet l'être humain dans son environnement et considère sa santé en lien avec et sur le même plan que celle de la nature et des animaux. Elle considère aussi la santé humaine en prêtant attention à la santé mentale et au bien-être. A tel point que dans certains pays (Ecosse, Canada), des expérimentations ont été menées avec les institutions responsables de la santé pour des « prescriptions de nature » pour des personnes malades (hypertension artérielle, troubles anxieux, dépressions, diabète, maladies cardiaques, etc.).

Dans un contexte de changements climatiques, cette approche « one health » prend plus de sens encore. Incendies, inondations, canicules, ... sont autant de maux qui nous touchent autant que notre environnement. Restaurer des écosystèmes nous permet de nous protéger et nos territoires contre ces aléas. Et dans ce cas, le moindre mètre carré compte ! Ainsi par exemple, remettre des arbres en ville est le meilleur moyen pour lutter contre les îlots de chaleur. Alors, si nous remettons l'homme dans la nature, et la nature dans nos vies ?

### 11.7.2 Des risques sanitaires accrus pour les populations fragiles

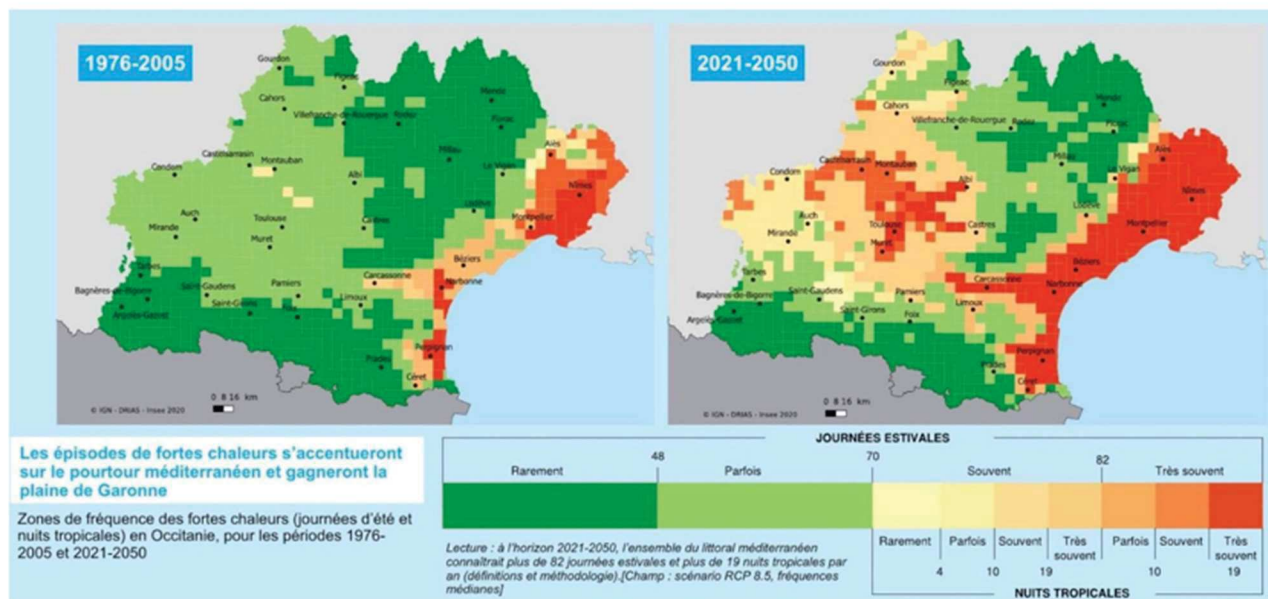
La population du territoire est vieillissante et la tranche d'âge des 60-74 ans représente 21.9% de la population en 2018 (cf chapitre 3.1). La part des plus de 75 ans représente ici 12,5% contre 9,2% au niveau national.

Les risques sanitaires sont plus importants pour les populations vieillissantes et d'un niveau socio-économique moins élevé que la moyenne. D'autres facteurs interviennent, comme l'état de santé global et la localisation en aire urbaine de la population. Sur le territoire du Grand Narbonne et du PNR, **le risque provient principalement du vieillissement de la population, qui est alors moins résistante aux maladies et épisodes caniculaires**. La hausse des températures et l'allongement de la période estivale laissent présager l'arrivée et le développement de contaminations inhabituelles (Dengue, Chikungunya...) notamment avec la présence croissante de moustiques tigres. Enfin, la proportion de personnes touchées par des **maladies allergiques** va probablement aussi augmenter si l'on prend en considération que « les alternances pluie-soleil profitent à la croissance des herbes et dès que le soleil est présent ces pollens se dispersent dans l'air » (d'après le Réseau National de Surveillance Aérobiologique, RNSA). Ces températures élevées s'accompagneront de pics de pollution, notamment d'ozone, gaz toxique irritant. La tranche de population plus sensible sera sujette à des problèmes d'asthmes, d'insuffisances respiratoires et cardiaques, ce qui conduira à une surmortalité les mois les plus chauds.

Trois capteurs de pollens ont été mis en place sur le territoire.

## 11.7.3 La chaleur en milieu urbain, un phénomène accentué par le réchauffement climatique

La question des risques sanitaires liés aux périodes de canicules est à mettre en rapport avec la pyramide des âges.



A l'échelle de l'Occitanie, un habitant sur deux vit dans un territoire où les fortes chaleurs deviendront très fréquentes (étude INSEE Février 2020). Sur le Narbonnais, une augmentation très marquée de la fréquence moyenne des journées estivales est projetée à l'horizon 2021-2050 (de 89 jours jusqu'en 2005 à 107 jours). Une journée est estivale si sa température maximale est supérieure à 25°C. Le nombre moyen de nuits tropicales doublerait, passant de 30 à 60. Une nuit est dite tropicale si sa température minimale ne descend pas en dessous de 20°C. Des impacts sur la santé sont à prévoir (la canicule de 2003 avait entraîné le décès de 15 000 personnes en France métropolitaine) avec, notamment, une vulnérabilité accrue des personnes âgées, des jeunes enfants mais également des personnes pauvres ne pouvant pas adapter leurs logements (isolation, climatisation, ...).

C'est d'ailleurs une problématique abordée dans le Plan Régional Santé Environnement (PRSE). Le PCAET du Narbonnais, pour lequel le Parc naturel a missionné Météo France pour une expertise locale, pointe bien ces enjeux de santé liés aux canicules estivales tout comme l'augmentation possible de 50% des besoins en climatisation qui découlerait de ces hausses de températures.

Cette problématique est bien appréhendée sur le territoire avec de nombreuses initiatives engagées en faveur de la fraîcheur en milieu urbain (végétalisation en pied de façades, plantation d'arbres...) et doit être amplifiée notamment pour s'adapter à l'échelle de la planification, du quartier, de la gestion des espaces publics, de la rue ou encore des bâtiments... Ceci en travaillant sur la forme urbaine, la végétalisation des espaces publics ou des façades, la création d'espaces ombragés avec des arbres, la désimperméabilisation, le choix de couleur des surfaces. Mais encore en limitant le besoin de recours à des climatisations dont les blocs extérieurs génèrent une chaleur additionnelle dans la rue ; grâce au recours privilégié à des matériaux ayant une forte inertie tels que la fibre de bois ou encore la pierre, en autorisant l'isolation par l'extérieur des murs, en permettant la surélévation des toitures pour des raisons d'isolation, ...

## 11.7.4 La qualité de l'air intérieur, un enjeu pour la santé humaine

Le PRSE pointe, au vu de leur impact sur la santé, les problématiques de **qualité de l'air intérieur, dont le radon, ainsi que celle des expositions au bruit**. Elles sont d'autant plus d'actualité que certaines pratiques récentes augmentent les risques sanitaires :

- la réglementation thermique actuelle et la rénovation thermique des bâtiments mettent l'accent sur l'étanchéité de l'enveloppe. Un renouvellement d'air inefficace induit une augmentation des risques de pollution intérieure ;
- la multiplication des pratiques d'écoute de la musique sur tablettes et MP3 par les enfants et les jeunes.

La pollution de cet environnement intérieur est 2 à 5 fois supérieure à la pollution extérieure, avec de l'ordre de 900 polluants qui ont pu être recensés. Ils ont des origines multiples : biologique (champignons, acariens...) ; émissions extérieures ; produits de construction, d'ameublement, de décoration, d'entretien, de bricolage ; appareils à combustion ; plantes et animaux domestiques ; présence et activités

humaines. Plus spécifiquement, en fonction de la nature géologique des terrains, notamment en zone granitique, du radon, gaz radioactif d'origine naturelle, peut être détecté dans les espaces clos (cf chapitre 11.2.4).

La mauvaise qualité de l'air intérieur (QAI) a un impact avéré sur notre santé : maladies respiratoires telles que l'asthme et les allergies, cancers, ... En France, on estime à 3,5 millions le nombre d'asthmatiques. Il a triplé en 20 ans. 13 % des enfants de 11 à 14 ans ont déjà eu une crise d'asthme ; 7 à 8 personnes en décèdent chaque jour soit 2500 par an. 20 % de la population française est allergique et on estime que la moitié de la population des pays industrialisés sera touchée par des allergies à l'horizon 2050. En Occitanie, asthme et allergies respiratoires sont au premier rang des maladies chroniques chez l'enfant.

Ventilation des locaux, recours à des éco matériaux font partie des solutions pour améliorer la qualité de l'air intérieur.

## 11.7.5 Les nuisances sonores : vers une convergence des actions Bruit Climat Air Energie ?

*Extrait fiche bruit du PRSE :*

Pour lutter contre les nuisances sonores, il n'y a pas que les murs anti-bruit : les actions en faveur de « l'apaisement » de l'environnement urbain, des mobilités alternatives à la voiture y concourent massivement. Lorsque la source de bruit ne peut pas être évitée, il s'agit de réfléchir à l'implantation, à l'orientation et à l'isolation des bâtiments pour minimiser la nuisance sur la population.

Deux français sur trois se disent gênés par le bruit (selon une étude TNS SOFRES de 2010 « Les Français et les nuisances sonores »). En Europe, la circulation routière est à l'origine de près de 90 % du bruit émis (selon l'ADEME). Dans l'Union européenne, le bruit du trafic routier serait responsable de 900 000 cas d'hypertension, 43 000 hospitalisations et 10 000 décès prématurés par an (selon l'Agence européenne de l'environnement (AEE), Première évaluation du bruit en Europe, 2014).

Dans la dynamique de la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015, au croisement de la prise en compte de ces enjeux, deux dispositifs doivent être notamment mis en place par les collectivités : les Plans Climat, Air, Énergie Territoriaux (PCAET) doivent être élaborés par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants et les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) doivent être réalisés par tout EPCI de plus de 100 000 habitants.

On peut noter une convergence des actions Bruit, Climat, Air et Energie et souligner un enjeu à peut-être embarquer la question du bruit dans les prochains PCAET.

### BRUIT LIE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE L'ETAT

Les nuisances sonores entraînent des conséquences sur la qualité de vie et la santé humaine, et sont d'ailleurs considérées comme la première nuisance à domicile. Elles sont produites par les infrastructures de transport, à la fois routières, ferroviaires et aériennes, mais aussi les activités industrielles, artisanales, les bruits de voisinage et les activités de loisirs et sportives. Sur le territoire du Parc de la Narbonnaise, un classement sonore a été instauré par le préfet le 7 février 2000, révisé en 2014, avec comme catégories les distances répertoriées dans le tableau suivant (<http://www.aude.gouv.fr/classement-des-infrastructures-bruyantes-r634.html>) :

Niveau sonore de référence LAeq (6h00-22h00) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22h00-6h00) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de la chaussée de l'infrastructure
L > 81	L > 76	1	d = 300 m
76 < L <= 81	71 < L <= 76	2	d = 250 m
70 < L <= 76	65 < L <= 71	3	d = 100 m
65 < L <= 70	60 < L <= 65	4	d = 30 m
60 < L <= 65	55 < L <= 60	5	d = 10 m

Figure 33 : Classement des infrastructures bruyantes (Source : [www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr))

Sur le territoire d'étude, 16 infrastructures routières ont été répertoriées comme bruyantes : 2 autoroutes, 3 échangeurs, 11 départementales. Pour les infrastructures ferroviaires, 1 voie ferrée (Narbonne-Perpignan).

Le **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures terrestres relevant de la compétence de l'État** approuvé en 2019 (<http://www.aude.gouv.fr/ppbe-3eme-echeance-a10640.html>) concerne les infrastructures de transport dont le trafic dépasse les 8200 véhicules par jour pour les routes et 82 trains par jour pour le ferroviaire. 3 infrastructures sont concernées sur le territoire :

- L'A9 (Fleury d'Aude, Vinassan, Armissan, Bages, Peyriac de Mer, Portel des Corbières, Roquefort des Corbières, Sigean, La Palme, Caves, Treilles, Fitou)
- L'A61 (Boutenac, Bizanet, Narbonne)
- La voie ferrée F 677 000 – 39 km de voie ferrée concernée entre Narbonne et Fitou

## BRUIT LIE A L'AVIATION

Il n'y a pas d'aéroport sur le territoire, donc pas de bruit lié à l'aviation. Deux aérodromes sont répertoriés :

- L'aérodrome de Narbonne-Vinassan : situé à 2km est-nord-est de Narbonne, il n'est soumis à aucun Plan d'Exposition au Bruit (PEB), malgré les plaintes de riverains des quartiers est de Narbonne et des villes de Vinassan et Armissan sur des nuisances sonores excessives.
- L'aérodrome de Lézignan-Corbières, limitrophe à Boutenac, avec un PBE qui n'affecte aucune commune du territoire.

### 11.7.6 Des nuisances olfactives

Deux sources d'émissions de nuisances olfactives semblent émerger. L'une issue du centre d'enfouissement technique des déchets et est bien identifiée par l'entreprise concernée.

L'autre est liée aux dégagements d'hydrogène sulfureux venant de bord d'étang dans certaines conditions climatiques et physico chimiques. Un enjeu de communication pour une bonne compréhension du phénomène par les riverains et usagers de ces espaces peut être relevé.

## Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<p><b>a. Risques technologiques :</b> Des risques technologiques de plus en plus réglementés</p> <p><b>b. Risques naturels:</b> La conscience des risques naturels du fait des événements récents (incendies, inondations, sécheresses) La capacité de résilience offerte par les zones humides face aux risques de submersion marine</p> <p>Un potentiel de récupération des eaux de ruissellement à expérimenter (arrosage espaces verts, lutte incendie...)</p> <p>Le bassin de rétention des eaux de la Livière : un bon exemple d'infrastructure « multi enjeux » en associant la lutte contre les inondations avec le maintien de la biodiversité et de la ressource en eau</p> <p><b>c. Carrières</b> Production régionale suffisante au regard des besoins Un recours aux matériaux recyclés</p> <p><b>d. Déchets</b> Une politique volontariste de réduction des déchets ménagers et assimilés menée à l'échelle du Grand Narbonne</p> <p><b>e. Qualité de l'air et polluants atmosphériques:</b> Un bilan de la qualité de l'air assez satisfaisant L'obligation du Grand Narbonne à faire une étude d'opportunité pour la détermination d'une zone à faibles émissions ZFE (une ZFE peut limiter l'accès à certains véhicules ou limiter l'urbanisation dans des secteurs exposés)</p> <p><b>f. Nuisances lumineuses:</b> Une tendance à l'amélioration de la qualité du ciel nocturne Les bénéfices pour la biodiversité et les potentiels de réduction des consommations d'énergie générés par la réduction de l'éclairage nocturne</p> <p><b>g. Autres risques et nuisances en lien avec la santé</b></p> <p><b>h. En transverse:</b> Le cadre réglementaire existant tant sur les risques (PPRI, PPRL, ...) que sur la réduction des émissions polluantes La structuration et la mobilisation des acteurs</p>	<p><b>a. Risques technologiques :</b> Un risque pour les populations et l'environnement Une difficulté pour informer/impliquer les populations concernées</p> <p><b>b. Risques naturels :</b> Une exposition aux risques naturels qui va s'accroître avec le changement climatique et des événements extrêmes qui pourraient se multiplier et potentiellement être plus intenses Un territoire très exposé aux aléas climatiques et sensible aux impacts qui en découlent du fait de sa structure démographique et économique et de son aménagement du territoire (localisation de ses infrastructures...)</p> <p>Des inondations accentuées par l'imperméabilisation des sols (risques liés aux eaux de ruissellement)</p> <p>Encore trop peu de culture des habitants permanents et des touristes de passage face au risque incendie. Manque de retour d'information sur l'origine des incendies</p> <p>Manque de contrôle, d'information et d'éducation civique pour le respect des restrictions d'usages de l'eau en période de sécheresse (habitants, collectivités...). Mieux éduquer / bénéfique collectif.</p> <p>Culture du risque peu profonde, donner plus d'importance à la question du risque de submersion, à intégrer dans les documents de planification et les PLU</p> <p>Attention au risque de surfréquentation des zones naturelles (augmentation du risque incendie et du risque de dégradation de ces milieux) et au rapport entre la capacité d'accueil des nouvelles populations en lien avec la ressource en eau (cf politique d'attraction)</p> <p><b>c. Carrières</b> Manque de document structurant à l'échelle locale Impact potentiel sur les paysages, la biodiversité et l'eau Le transport décarboné délaissé</p> <p><b>d. Déchets</b> Une problématique « dépôts sauvages » toujours présente et bien prégnante</p> <p><b>e. Qualité de l'air et polluants atmosphériques :</b> Des émissions de polluants atmosphériques marquées par le réseau autoroutier et les industries Des épisodes de concentration en ozone qui pourraient augmenter avec l'augmentation des épisodes de canicules</p> <p><b>f. Nuisances lumineuses:</b> Une qualité du ciel nocturne globalement moyenne L'anxiété pouvant être générée par l'extinction de l'éclairage public</p> <p><b>g. Autres risques et nuisances en lien avec la santé</b> Une population vieillissante plus vulnérable aux canicules estivales et risques sanitaires Bruit : cf projets tels que échangeur Bizanet : quel impact ?</p> <p><b>h. En transverse:</b> Une multitude de démarches à diverses échelles et de multiples acteurs engagés de manière sectorielle</p>



## ENJEUX

### a. Risques technologiques :

- Une communication à la population à renforcer et à élargir au-delà des périmètres d'influence
- Une prise en compte des impacts potentiels environnementaux plus importante
- La protection des milieux aquatiques vis-à-vis du risque de transport de matières dangereuses (cf lien avec pollution accidentelle-qualité de l'eau)

### b. Risques naturels:

- **La résilience du territoire face à des risques naturels accrus par le changement climatique** en particulier au regard des aléas inondations submersions, incendies feux de forêt et sécheresses. Ex : accompagnement, sensibilisation à la mise en œuvre et l'application de PPRIF Plans de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts
- **L'adaptation des activités économiques et des pratiques individuelles et collectives.**
- **La préservation et la gestion des milieux naturels** pour favoriser leur adaptation et conserver voir augmenter les services rendus par la nature. Et le recours à la végétalisation pour la réduction des risques (inondation, amélioration du confort climatique en milieu urbain).

### c. Carrières:

- Un approvisionnement économe et rationnel en matériaux
- Le fait de favoriser le recours aux ressources secondaires et matériaux de substitution : économiser la ressource primaire.
- Le respect les enjeux environnementaux du territoire pour l'implantation et l'exploitation (paysages, biodiversité, eau, agricole etc.)
- La remise en état/réaménagement
- La diversification des modes de transport des matériaux de carrières : Viser les transports de moindre impact sur le changement climatique.
- La gouvernance : Déterminer les modalités de suivi et d'évaluation du Schéma Régional des Carrières et éventuellement installer un observatoire des matériaux.

### d. Déchets:

- Anticipation de **l'essor démographique** et poursuite des actions de lutte contre les **dépôts sauvages**.
- Réduction des **déchets à la source** et développement de **l'économie circulaire**.

### e. Qualité de l'air et polluants atmosphériques:

- La réduction des **émissions des polluants atmosphériques**, en particulier les NOx et les PM<sub>10</sub> dans les secteurs du transport et de l'industrie, les COVNM et les PM<sub>2.5</sub> dans le résidentiel et le NH3 dans le secteur agricole. Les enjeux liés aux concentrations de NO2 à proximité du trafic routier et aux niveaux d'ozone dans l'air ambiant en période estivale à surveiller dans un contexte d'augmentation des températures.

### f. Nuisances lumineuses:

- La reconquête de la **qualité du ciel nocturne** en lien avec les enjeux de biodiversité, d'économie d'énergie, de santé humaine et tenant compte de l'acceptation sociale.

### g. Autres risques et nuisances en lien avec la santé

- Une réflexion sur la mise en œuvre de zones de silences, trame blanche

### h. En transverse:

- **La protection et la gestion des risques pour les habitants et les infrastructures.** Canicules, concentrations d'ozone, qualité de l'air, inondations et submersion, incendies...
- **Les problématiques de santé à mettre au cœur des projets d'urbanisme durable et de mobilité.**
- **Une nécessaire approche systémique à promouvoir pour penser l'interdépendance des vulnérabilités et anticiper les facteurs d'aggravation.**
- **L'information, la formation, la recherche et l'innovation pour une meilleure appropriation citoyenne des enjeux et une bonne compréhension des phénomènes.** Renforcement de la sensibilisation et de la culture du risque auprès des habitants et des touristes : l'éducation aux risques (incendies, submersion marine notamment) et aux restrictions des usages de l'eau.
- **Réfléchir l'attractivité du territoire** dans un contexte de changement climatique et **préserver la qualité du cadre de vie** en agissant notamment sur **la qualité de l'environnement sonore ou encore du ciel nocturne**

# 12 Un territoire en dynamique de transition énergétique et climatique

## Diag' en Diag'



## Le Diagnostic en diagonale

- Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) 2019-2024 édicte des engagements pour la transition énergétique et climatique du territoire entre 2014 et 2050 : diminution des consommations d'énergie (-38%), des émissions de gaz à effet de serre (-37%) et de polluants atmosphériques (-32%), augmentation (x 2,8) de la production d'énergie renouvelable.
- Ce PCAET, porté par le Parc naturel régional et le Grand Narbonne, couvre 43 communes. Les intercommunalités Corbières Salanque Méditerranée et Région lézignanaise Corbières & Minervois préparent respectivement leurs PCAET de manière concomitante de leurs SCoT.
- La consommation d'énergie du territoire d'étude en 2014, année de référence du PCAET, atteint 2653 GWh selon l'Observatoire régional de l'énergie en Occitanie (OREO). L'enjeu : que la consommation énergétique se réduise à 1 645 GWh à l'horizon 2050.
- Reflet de l'intensité du trafic et de la dépendance à la voiture individuelle, la proportion des produits pétroliers atteint 58% du mix énergétique du territoire. Ces hydrocarbures devancent l'électricité (25%), dont la consommation est fortement imputable au résidentiel et au tertiaire. Un constat encourageant : la part de l'utilisation de la biomasse pour le chauffage progresse de 9%.
- Les trois-quarts des logements en Narbonnaise sont considérés comme énergivores. Plus d'un logement sur deux, construit entre 1946 et 1990, manque de résilience vis-à-vis des canicules et de la sécheresse. Plusieurs collectivités et organismes publics accompagnent la rénovation thermique des logements individuels et du bâti communal, toutefois les moyens déployés restent à amplifier au regard de l'ambition du PCAET (50% des résidences principales rénovées à l'horizon 2030).
- Avec 2931 € par habitant (2017), la facture énergétique de la Narbonnaise en Méditerranée, quoiqu'en diminution, reste supérieure à la moyenne régionale. Constat d'autant plus prégnant que près d'un quart des foyers sont concernés par la précarité énergétique (logement et mobilité au quotidien).

### ÉNERGIES RENOUVELABLES

- 670 GWh : la production annuelle (2018) des énergies d'origine renouvelable et locale sur le territoire, en augmentation de plus de 3% sur quatre ans.
- Les consommations d'électricité du territoire sont couvertes pour moitié par des énergies renouvelables, avec une proportion croissante de solaire photovoltaïque et une stabilisation de la production éolienne. Le mix énergétique témoigne d'une faible diversification. Le solaire thermique peine à décoller bien que l'on puisse souligner la mise en fonctionnement fin 2021 de la centrale Narbosol, une des plus grandes installations de ce type en France.
- La Narbonnaise en Méditerranée s'est dotée en 2019 d'une Charte qualité EnR visant à encadrer le développement de l'éolien (priorité au repowering) et du solaire. Cette charte régule l'implantation des équipements, veille à la préservation des paysages et de l'environnement ainsi qu'à l'ancrage territorial des projets, notamment par la promotion des énergies renouvelables citoyennes et participatives.
- 85 éoliennes sont en fonctionnement sur le territoire, pour une puissance installée de 141,9 MW (2020). La stratégie de transition énergétique consignée dans le PCAET fixe un objectif de +65 MW en 2030, dont 35 MW résultant du repowering, à l'échelle du périmètre concerné par le PCAET.
- La France n'a commencé que très récemment à développer l'éolien flottant. Dans ce cadre, le port de Port-La Nouvelle est destiné à devenir un hub de la logistique de l'éolien flottant. Deux parcs éoliens pilotes sont en cours d'implantation dans le Golfe du Lion, au large de la Narbonnaise et un projet de parc éolien flottant commercial est en cours de réflexion.
- En relation avec le Plan hydrogène vert de la région Occitanie, un projet ambitieux de production de cette énergie décarbonée est porté sur le territoire. Baptisé Hyd'Occ, il accompagne l'extension du port de Port-La Nouvelle et entend desservir les usages portuaires. Une attention devra être portée à l'augmentation du trafic de marchandises et à la ressource en eau (dont l'électrolyse produit l'hydrogène vert).
- Méthanisation, valorisation des déchets organiques et conversion des entreprises au GNV (gaz naturel véhicule) sont les autres solutions explorées pour le déploiement d'une filière gaz renouvelable.
- Avec 961 sites raccordés et une puissance installée de 42,4 MWc, la production solaire photovoltaïque a presque doublé en cinq ans sur le périmètre d'étude. A l'échelle du Grand Narbonne et du Parc, l'enjeu est de tripler la puissance installée à l'horizon 2030, en portant davantage l'effort sur les toitures solaires et les ombrières et en maîtrisant le développement des centrales solaires au sol. La mise en ligne d'un cadastre solaire par le Parc et Le Grand Narbonne accompagne le développement du photovoltaïque

en toiture. Les efforts sont à poursuivre pour remplir les objectifs ambitieux du plan climat quant à la massification du solaire sur le bâti. Un projet d'agrivoltaïsme est par ailleurs expérimenté au sein d'un vignoble à Leucate

- Augmenter la production EnR thermique de 24 MWh via 80 chaufferies : c'est l'objectif du PCAET pour 2030. L'ouverture de la centrale solaire thermique Narbosol y contribue.
- La biomasse des déchets est valorisée au centre d'enfouissement technique de Narbonne. La future Maison du Parc sera alimentée au moyen de la géothermie.

#### TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

- Les capacités de raccordement du réseau électrique sont en adéquation avec les besoins EnR actuels et la distribution d'électricité couvre bien le périmètre d'étude. Des interrogations naissent sur sa capacité à absorber les productions photovoltaïques disséminées d'une part et sur la résistance des lignes électriques aux canicules d'autre part.
- Pour prévenir les futurs besoins de raccordement des énergies renouvelables au réseau électrique, le S3REN projette l'installation d'un sixième poste de transformation sur le périmètre d'étude. La liaison électrique de ce poste à celui de Mas Nou fait notamment l'objet d'une recommandation du Parc pour un traitement en liaison souterraine le long des voies.
- Le réseau gaz fait l'objet d'enjeux à la fois de rénovation pour la canalisation existante sur l'axe Narbonne Perpignan ainsi que d'évolution au regard du transport du gaz renouvelable, notamment l'hydrogène.

#### ÉMISSIONS DE GAZ à EFFET DE SERRE

- Une nécessaire inflexion de la tendance pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixé par la Stratégie nationale bas carbone.
- Imputables en premier lieu au transport routier (44%) et à l'industrie (42%), les émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre d'étude ont diminué de 12% entre 2008 et 2018. Le PCAET fixe un objectif de - 18% entre 2014 et 2030. Une hausse des émissions d'origine énergétique est observée ces dernières années.
- La séquestration carbone du territoire est 41 fois inférieure aux émissions de gaz à effet de serre. Son taux d'accroissement annuel, dû à un changement d'affectation des sols, n'apparaît que faiblement positif. Il est souhaitable d'approfondir les connaissances relatives :
  - aux flux de carbone bleu, étant donnée l'importance des étangs et zones humides dans le stockage de carbone
  - à l'impact du changement climatique sur la fonction « puits de carbone » des milieux forestiers
  - au potentiel de stockage carbone lié à l'adoption de pratiques agroécologiques.
- 11 communes du territoire ont accueilli au total la plantation de 6746 arbres entre 2019 et 2021 : une dynamique agroforestière favorable au stockage carbone, à prolonger par l'aménagement d'îlots de fraîcheur urbains.

## 12.1 Un scénario ambitieux de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique

### 12.1.1 Une politique territoriale climat énergie depuis 20 ans

En 2008, dans le cadre de l'élaboration de la charte 2010-2021, le Parc naturel, alors principal acteur local sur la politique énergie climat, expérimentait la réalisation d'un diagnostic énergétique territorial. Ces démarches préfiguraient les diagnostics énergétiques des futurs Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Depuis entre 2010 et 2021 le Parc naturel a mené plusieurs exercices de prospective en faveur de la planification énergétique (PCET 2013-2018, PCAET 2019-2024, charte qualité EnR 2019), accompagnant la montée en compétence de ses partenaires et tout particulièrement Le Grand Narbonne.

L'animation engagée dans le cadre du plan climat de 2013 à 2018 a permis de mobiliser les publics, d'informer et de sensibiliser largement, concrétisant une acculturation collective au sujet.



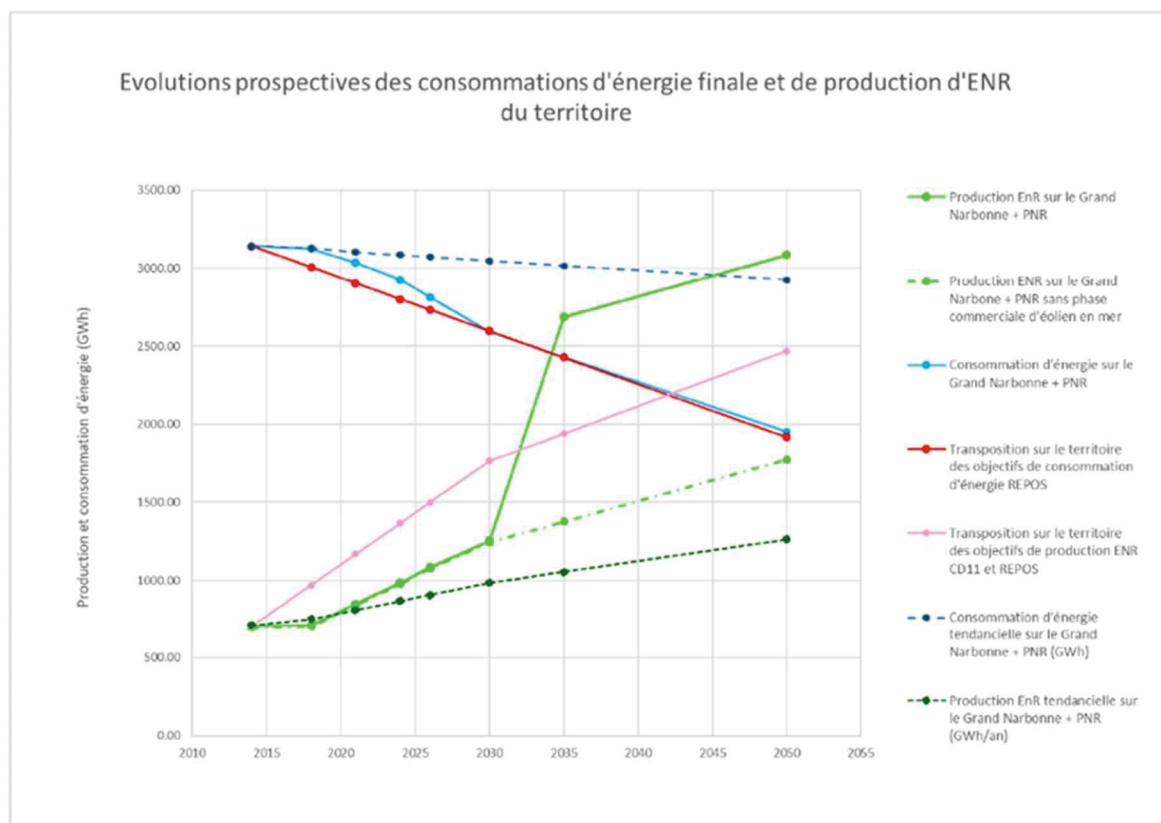
Jean Jouzel à Gruissan dans le cadre des rencontres du Plan Climat de 2016

Mobilisation des publics lors des rencontres du Plan Climat en 2019

## 12.1.2 Le Plan climat 2019-2024, un document socle

Le territoire s'est engagé, à travers le PCAET 2019-2024 co-porté par le Grand Narbonne et le Parc naturel régional dans **une trajectoire bas carbone** qui correspond aux ambitions posées par la Région Occitanie :

- Réduire de 38% la consommation d'énergie d'ici à 2050 par rapport à 2014
- Multiplier par 2.8 la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2050 par rapport à 2014
- Réduire de 37% les émissions de gaz à effet de serre (en kteqCO2)
- Réduire de 32% les polluants atmosphériques (en tonnes cumulées)



**Figure 11 : Évolution des consommations d'énergie et production ENR du territoire selon le scénario volontariste**

Ce scénario repose sur **6 orientations stratégiques** et sur des **objectifs sectoriels à horizon 2030**. Citons notamment :

- -12% sur les consommations d'eau et d'énergie du patrimoine public ainsi que pour les ménages
- 34 000 résidences principales rénovées partiellement, soit la moitié des RP
- Eradication du chauffage au fioul pour le résidentiel et le tertiaire
- 5000 chauffe-eau solaire individuels installés
- Toitures solaires photovoltaïques sur 300 bâtiments moyens et 8000 maisons individuelles (3 à 4% des toitures du territoire)
- 10 % des déplacements locaux évités par des politiques d'urbanisme, le télétravail et le covoiturage
- Atteindre 8% de part modale vélo et 10% pour les transports en commun
- Produire + 558 GWh/an de production d'énergie renouvelable et augmenter de 65 GWh/an la production de gaz renouvelable. Soit multiplier la puissance installée par 1.8 entre 2014 et 2030.
- Adapter l'agriculture, les milieux naturels, humains et économiques aux effets du changement climatique
- Augmenter le taux de séquestration carbone

Ce plan climat bénéficie d'une reconnaissance forte quant à la **vision intégrée** qu'il propose et quant à son **articulation avec d'autres documents** tels que le SCoT du Grand Narbonne et la charte qualité ENR.

La concertation menée lors de l'élaboration de ce Plan climat a permis de mettre en avant des enjeux, des objectifs et des pistes d'actions. Le bilan mi-parcours du PCAET et le travail de concertation mis en place courant 2021 et 2022 par Le Grand Narbonne dans le cadre du label Climat Air Energie (ex Cit'ergie) remettent en perspective ces ambitions.

Dans le cadre de ce diagnostic nous avons retenu le parti de mettre en évidence les tendances en œuvre à l'échelle du périmètre d'étude afin de souligner les enjeux essentiels sans pour autant refaire l'exercice du PCAET. **Afin de poursuivre la dynamique engagée, nous avons capitalisé le retour d'expérience du PCAET et approfondi l'exercice de diagnostic de l'impact du changement climatique et d'analyse de la vulnérabilité du territoire en lien avec le chapitre risques et nuisances et mis l'accent sur les enjeux transversaux qui font la plus-value d'une approche Parc naturel.**



## 12.2 Une dynamique d'acteurs en pleine évolution

### 12.2.1 De 2010 à 2022 : de nouveaux acteurs et une amplification de la mobilisation citoyenne

Avec la création de plusieurs structures ou services en lien avec la transition énergétique tels que le SYADEN, le service transition énergétique puis la Maison de l'Habitat du Grand Narbonne ou encore l'ADIL, le tissu et la dynamique d'acteurs se sont amplifiés ces dix dernières années. De même la mobilisation citoyenne s'est accrue avec notamment l'émergence de nouvelles associations (VéloCité, Alternatiba,...). L'émergence des projets éoliens flottants génère également l'arrivée de nouveaux acteurs industriels liés aux énergies renouvelables.

### 12.2.2 De 1 à 3 PCAET sur le territoire, l'enjeu de la coopération

Entre 2010 et 2022 le contexte réglementaire et les méthodologies ont évolué très fortement. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 désigne les EPCI comme autorités compétentes pour élaborer et mettre en œuvre les PCAET. Dans ce cadre, Le Grand Narbonne et le Parc naturel ont souhaité poursuivre l'élaboration et l'animation mutualisée du PCAET 2019-2024 à l'échelle des 43 communes qui composent leurs périmètres associés. Le co portage du PCAET par le Parc naturel et Le Grand Narbonne a notamment permis de rendre le volet adaptation du PCAET plus robuste. Par ailleurs, l'ordonnance du 17 juin 2020 sur la modernisation des SCoT donne la possibilité aux porteurs de SCoT qui le souhaitent d'élaborer un SCoT tenant lieu de PCAET (SCoT-AEC). Les communautés de communes Corbières Salanque Méditerranée et Région Lézignanaise Corbières & Minervois sont aujourd'hui mobilisées pour établir leurs PCAET sur leurs périmètres respectifs, de manière concomitante de l'élaboration de leurs SCoT. Emerge un enjeu d'homogénéité dans les objectifs posés dans les PCAET des 3 EPCI présents sur le territoire et potentiellement de coopération dans la mise en œuvre des actions. Ces évolutions viennent interroger la question de l'évolution possible du rôle du Parc naturel dans l'appui aux politiques climat énergie des EPCI.

## 12.3 Un territoire grand consommateur d'énergie qui peine à infléchir sa courbe

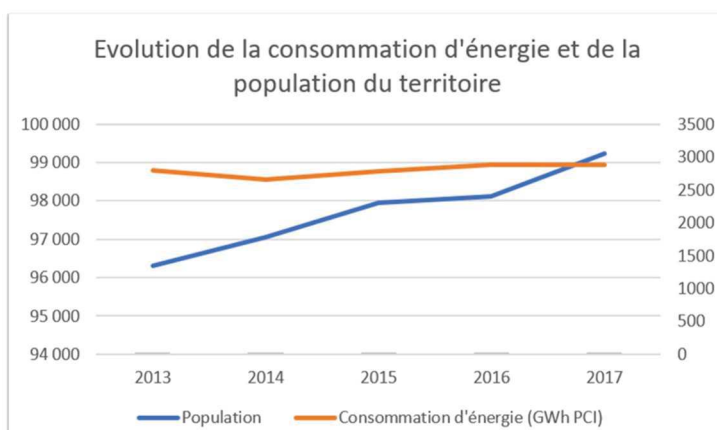
### 12.3.1 Une ambition : réduire de 38% les consommations d'énergie entre 2014 et 2050

Dans le cadre du PCAET commun au Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée et au Grand Narbonne, le territoire s'est fixé comme objectif d'être un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. En vue d'atteindre cette ambition, l'Agglomération et le Parc se sont donné pour ligne directrice de suivre le cap de réduction de la consommation d'énergie fixé dans le scénario régional et de viser -38 % de réduction de sa consommation d'énergie à horizon 2050 par rapport à 2014.

Il a également été décidé de viser ce cap en mobilisant les leviers d'action de manière progressive. La ligne que s'est fixée le territoire est donc de tendre progressivement vers le rythme de baisse de consommation d'énergie de la région, en le rejoignant à horizon 2030. Cela se traduit par un objectif de -17% de consommation d'énergie à cette échéance.

### 12.3.2 Une tendance à la hausse pour la consommation d'énergie globale

Avec 2878 GWh en 2017 (source OREO), la consommation d'énergie globale du territoire fluctue selon une augmentation de 8.5% entre 2014 et 2017 et une tendance à la stabilisation qui reste à confirmer. Ramenée à l'habitant la consommation d'énergie oscille entre 27.3 et 29.3 MWh/hab entre 2013 et 2017. Ce ratio se stabilise à 29 MWh/hab en 2017. La présence des autoroutes et de 2 industries grosses consommatrices d'énergie (IGCE) dans le bilan expliquent ce ratio élevé par rapport à la moyenne régionale de 21,9 MWh/hab en 2018 (source [La 10e édition des Chiffres clés de l'énergie en Occitanie est parue | AREC Occitanie - Agence régionale Énergie Climat \(arec-occitanie.fr\)](#))



Graphique issu des données OREO

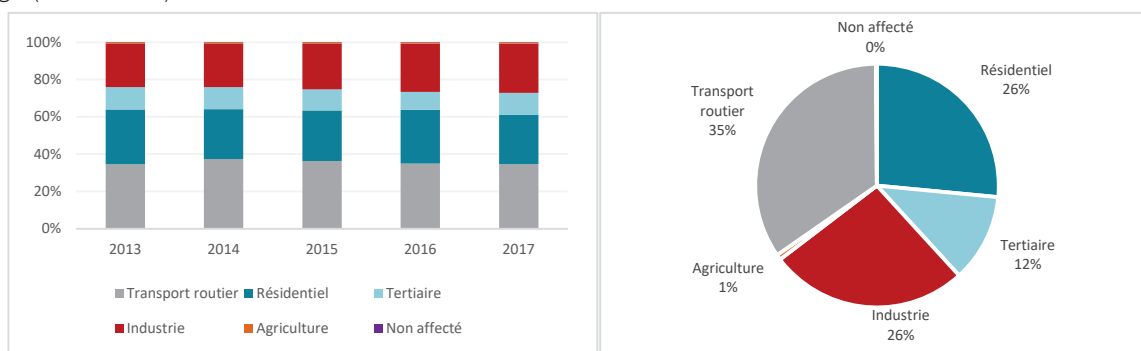
Selon l'OREO, la consommation d'énergie du territoire d'étude est de 2653 GWh en 2014. Pour remplir l'objectif posé par le PCAET il faudrait atteindre 2200 GWh en 2030 (- 17%) et 1645 GWh en 2050.

En complément du bilan fourni par l'observatoire régional de l'énergie d'Occitanie il est intéressant d'analyser les données produites par l'ATMO Occitanie dont l'approche, différente sur le trafic routier, tient compte des véhicules en transit. La présence des autoroutes A9 et A61 induit un bilan global de 3343 GWh, sensiblement plus élevé. Selon les données de l'ATMO Occitanie en 2018, par rapport à la moyenne des 4 dernières années, la consommation énergétique sur le territoire d'étude, tous secteurs confondus, est estimée en augmentation de 3%.

Ces chiffres soulignent combien l'infléchissement de la tendance évolutive des consommations d'énergie constitue un enjeu majeur. Tout en sachant que les leviers sur les transits autoroutiers ne sont pas dans les mains du territoire. Le bilan de l'ATMO identifie en effet que le trafic autoroutier représente 54% du trafic sur le territoire.

### 12.3.3 Le transport routier, l'industrie et le résidentiel représentent 87% des consommations

Les données de l'OREO soulignent la prépondérance du transport routier, de l'industrie et du résidentiel dans les consommations finales d'énergie (source OREO).



	Unité	2013	2014	2015	2016	2017
<b>TOTAL</b>	<b>ktep PCI</b>	<b>240</b>	<b>228</b>	<b>239</b>	<b>248</b>	<b>248</b>
Résidentiel		71	61	65	71	66
Tertiaire		29	27	27	24	29
Industrie		55	53	58	64	65
Agriculture		2	2	2	2	2
Transport routier		83	85	87	87	85
Non affecté		0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>GWh PCI</b>	<b>2 796</b>	<b>2 653</b>	<b>2 780</b>	<b>2 879</b>	<b>2 878</b>

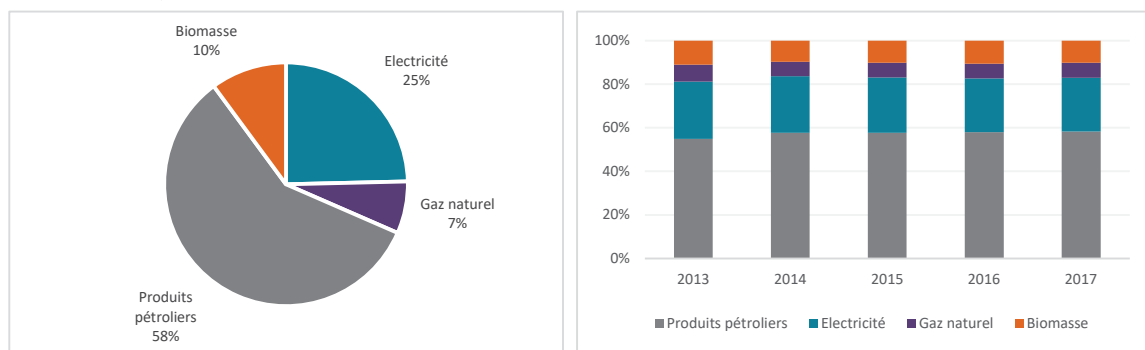
La tendance montre :

- une augmentation significative des consommations d'énergie du **secteur industriel** (produits pétroliers et gaz naturel), + 22.6% entre 2014 et 2017 (qui peut aussi être le reflet d'une évolution des activités)
- une fluctuation des consommations du secteur résidentiel et tertiaire avec une légère hausse entre 2014 et 2017,
- une stabilisation des consommations d'énergie liées au transport et au secteur agricole entre 2014 et 2017, **le transport routier restant le secteur le plus consommateur.**

L'analyse des données ATMO souligne un enjeu spécifique sur **le secteur tertiaire** : l'évolution à la hausse des consommations d'électricité et de gaz naturel, alors qu'elles ont diminué sur la même période pour le secteur résidentiel.

### 12.3.4 La part majoritaire des produits pétroliers

Le mix énergétique se compose principalement des **produits pétroliers** et de **l'électricité**. On note une **augmentation des produits pétroliers qui restent majoritaires** dans le bilan énergétique du territoire en raison de leur prépondérance dans les transports (cf graphiques ci-après issus de l'OREO).

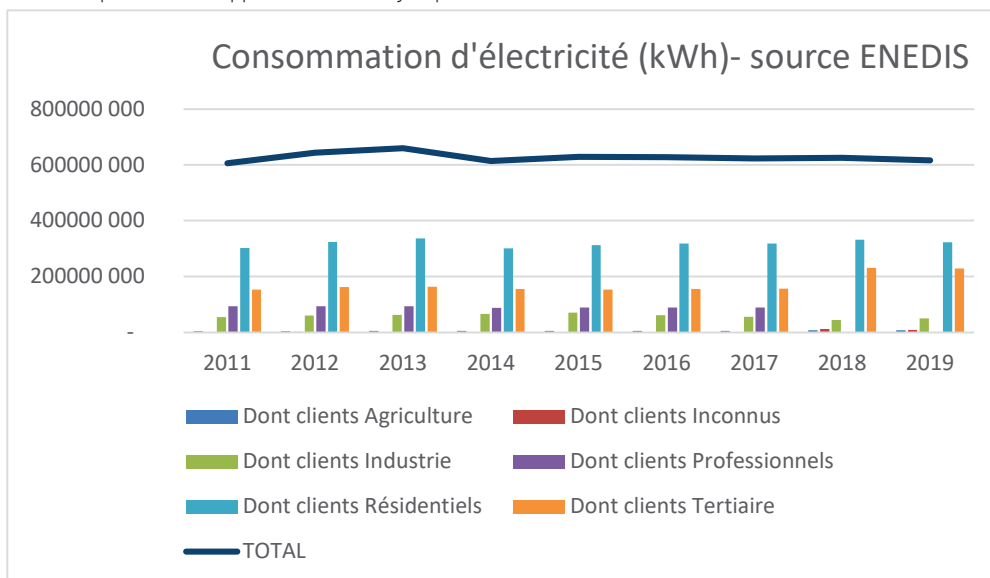


Le bilan de l'ATMO Occitanie souligne la forte progression de l'usage de la biomasse et du chauffage urbain en 2018 avec respectivement 9% et 14% de hausse en moyenne sur les 4 dernières années.

Outre la dépendance aux produits pétroliers qui représentent donc 58% de l'énergie consommée, le diagnostic réalisé pour le PCAET en 2018-2019 souligne la **forte dépendance à la voiture personnelle**. Cf chapitre mobilité.

## 12.3.5 Des consommations d'électricité à surveiller, notamment dans le tertiaire et le résidentiel

Les données transmises par ENEDIS apportent une analyse plus fine sur les consommations d'électricité :



La consommation globale d'électricité reste globalement stable depuis 2011 autour de 615 GWh en 2019. On note une part prépondérante des secteurs résidentiel et tertiaire et une augmentation sensible des consommations d'électricité dans le secteur tertiaire. Par ailleurs **67.9 % des résidences principales du territoire sont chauffées avec de l'électricité en 2019** (cf. *picto stats 2019*) pour 62.3 % en 2013. L'augmentation du recours à l'électricité, combinée à des usages de climatisation sous-tend un enjeu de maîtrise de ces consommations. Notons enfin que, dans ces bilans, les consommations d'électricité du secteur des transports sont « noyées » parmi celles des autres secteurs.

255

## 12.3.6 Un parc bâti ancien et fragile, un besoin d'accompagnement des publics à la rénovation

Le résidentiel représente **26% de la consommation énergétique** du territoire, principalement en chauffage, avec une forte dépendance à l'électricité. La part des résidences principales chauffées par des produits pétroliers (fioul, mazout et gaz liquéfié) diminue, de 7.3% en 2013 à 5.4 % en 2019 (picto stats – OREO – périmètre labélisé). Cette tendance doit être confortée pour tendre vers l'objectif zéro fioul en 2030 posé dans le PCAET pour les secteurs résidentiel et tertiaire. D'autant que la part de recours aux produits pétroliers pour les secteurs résidentiel/tertiaire augmente entre 2014 et 2017 (source OREO).

**75.4%** (picto stats – OREO – périmètre labélisé) des logements sont **considérés comme énergivores**. Le parc de logements bâti entre 1946 et 1990 est par ailleurs particulièrement vulnérable aux fortes chaleurs du fait des modes constructifs. Or ce parc représente plus de la moitié des logements du territoire (56 181 logements sur 99 361).

En découle **un enjeu majeur de rénovation et d'adaptation du bâti aux canicules estivales**. Cet enjeu sous-tend des besoins d'accompagnement pour des travaux de rénovation adaptés au confort d'été et la nécessaire évolution de l'offre des réseaux professionnels vers l'emploi de matériaux et de solutions adaptés au climat de demain. Les matériaux biosourcés restent encore trop peu utilisés et aucune filière locale n'est structurée. Les atouts du bâti ancien face aux enjeux de confort d'été sont à mieux valoriser de même que les approches globales, respectueuses du patrimoine bâti en cœur de village afin d'en conserver les bénéfices.

**Des dispositifs d'accompagnement des particuliers ont été structurés** (guichet unique de la rénovation, CAUE...). Ainsi à titre d'exemple le nombre de sollicitations du guichet unique de la rénovation du Grand Narbonne est passé de 400 à 2000 contacts par an entre 2020 et 2022. Mais **les moyens mis en œuvre restent insuffisants pour faire face aux besoins** et remplir un objectif de massification des rénovations. Pour mémoire le PCAET se donne comme objectif la rénovation de la moitié des résidences principales d'ici à 2030.

De même **les besoins d'accompagnement des communes pour la rénovation de leur bâti communal demeurent importants** malgré les dispositifs existants (CEP du SYADEN, dispositif communes économes du Parc naturel...) de façon notamment à proposer une approche globale dans la programmation et la mise en œuvre de ces travaux.



## 12.3.7 Une facture énergétique élevée : l'enjeu de la lutte contre la précarité énergétique

La facture énergétique en baisse mais son ratio à l'habitant reste élevé par rapport à la moyenne régionale, soit un budget conséquent alloué à l'énergie.

Sur le périmètre labelisé, la facture énergétique du territoire est estimée à 281 millions d'euros en 2017, soit 10 millions d'euros de moins qu'en 2013. Ramenée à l'habitant, la facture « territoriale », de 3126 euros/hab en 2013, est évaluée à **2931 euros par habitant en 2017**. Un ratio plus élevé que la moyenne d'Occitanie (*source = terristory*).

Par ailleurs **24.2% des ménages** sont identifiés en situation de **précarité énergétique logement et mobilité quotidienne**. Source ©GEODIP/ONPE/2021. En est issu un enjeu majeur de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie et à la sobriété énergétique, d'autant plus d'actualité dans un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie.

## 12.4 Un territoire pionnier pour les énergies renouvelables électriques, qui doit veiller à la diversification et à l'intégration territoriale des EnR

### 12.4.1 Un cadre existant pour accompagner un développement qualitatif des EnR et une planification existante, à conforter

Avec des gisements de vent et d'ensoleillement considérables, la Narbonnaise dispose d'atouts pour la valorisation des énergies renouvelables. De fait le territoire est pionnier quant au développement éolien depuis le début des années 1990. Depuis l'accueil de la première éolienne raccordée au réseau en 1991 à Port-La Nouvelle, puis le développement du programme Eole 2005 au début des années 2000, les acteurs du territoire ont accompagné ce développement avec le souci de diversifier les sources d'énergies renouvelables déployées et d'organiser ce développement de sorte à ce qu'il tienne compte des enjeux économiques, environnementaux et paysagers du territoire.

Ainsi le territoire dispose d'une charte qualité pour accompagner le développement de l'éolien et du solaire sur le territoire du Parc naturel, validée en 2019 suite à une large concertation. Cette charte fixe des principes de développement et reprend les objectifs quantitatifs posés dans le plan climat. Ces deux documents sont par ailleurs versés au SCoT du Grand Narbonne.



Outre la question du développement des EnR électrique, le PCAET pose également un scénario de mix énergétique pour s'inscrire dans une trajectoire de territoire à énergie positive en 2050 (voir chapitre 12.1.2).

Les enjeux sont ici de :

- conforter cette planification, de la partager et d'assurer la cohérence des divers exercices de planification existants à diverses échelles.
- se donner les moyens de remplir les objectifs fixés, tant quantitatifs que qualitatifs.

## 12.4.2 Une production d'énergies renouvelables qui augmente, une diversification qui s'amorce

La production d'énergies renouvelables locale s'élève à 670 GWh en 2018, elle a augmenté de +10.36% entre 2014 et 2018. Elle couvre 23.3% des consommations énergétiques globales du territoire.

Taux d'ENR/consommation (en GWh): 23.3% - Autonomie visée d'ici 2050

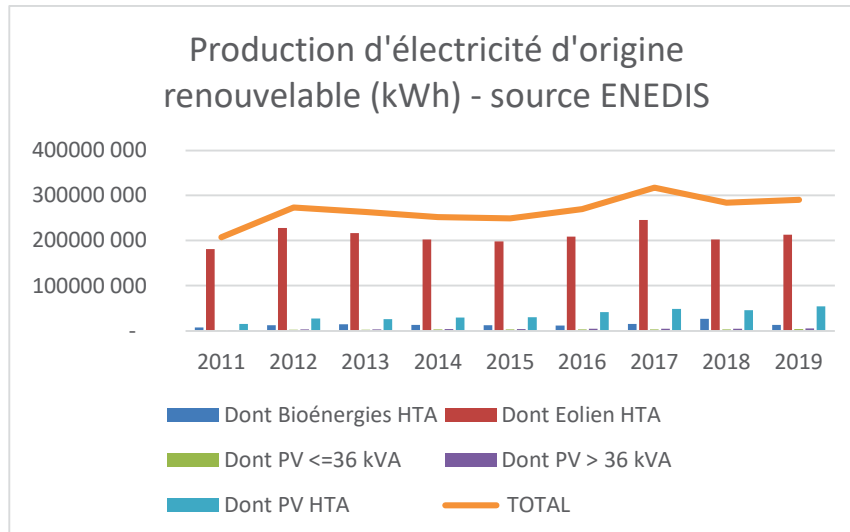
Taux ENR électrique : 50 % - Autonomie visée d'ici 2030

	2014	2018	Evol°
<b>Puissance installée totale EnR [MW]</b>	175,7	193,9	+10.36%
<b>Production EnR totale GWh]</b>	649	670	+3.24%
<b>Puissance installée EnR élec [MW]</b>	172,6	190,7	+10,50%
<b>Production EnR élec [GWh]</b>	386,5	390,2	+0,95%
<b>Puissance installée EnR th [MW]</b>	3,1	3,2	+1,94%
<b>Production EnR th [GWh]</b>	262,5	279,8	+6,59%

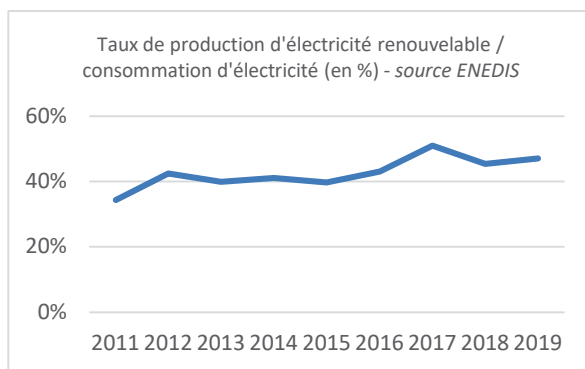
Entre 2014 et 2018, la puissance EnR électrique installée augmente de 10% et la puissance EnR thermique de 2%. On note une faible diversification des moyens de production, essentiellement liée au développement du solaire photovoltaïque au sol.

En 2018, les EnR électrique (190.7 MW) produisent 390.2 GWh dont 85% issus de l'éolien. Les EnR thermiques (3.2 MW) produisent 279.8 GWh essentiellement liés à l'usage du bois domestique. Pas de développement constaté sur le bois énergie ni sur le solaire thermique. La mise en service fin 2021 de la centrale solaire thermique au sol *Narbosol* à Narbonne devrait augmenter la contribution du solaire thermique dans les prochains bilans. (*source : bilan OREO pour le PNRNM - 22 09 2021*)

257



On note une augmentation croissante de la part du solaire photovoltaïque et une production d'origine éolienne qui tend à se stabiliser entre 210 et 250 GWh selon les années.

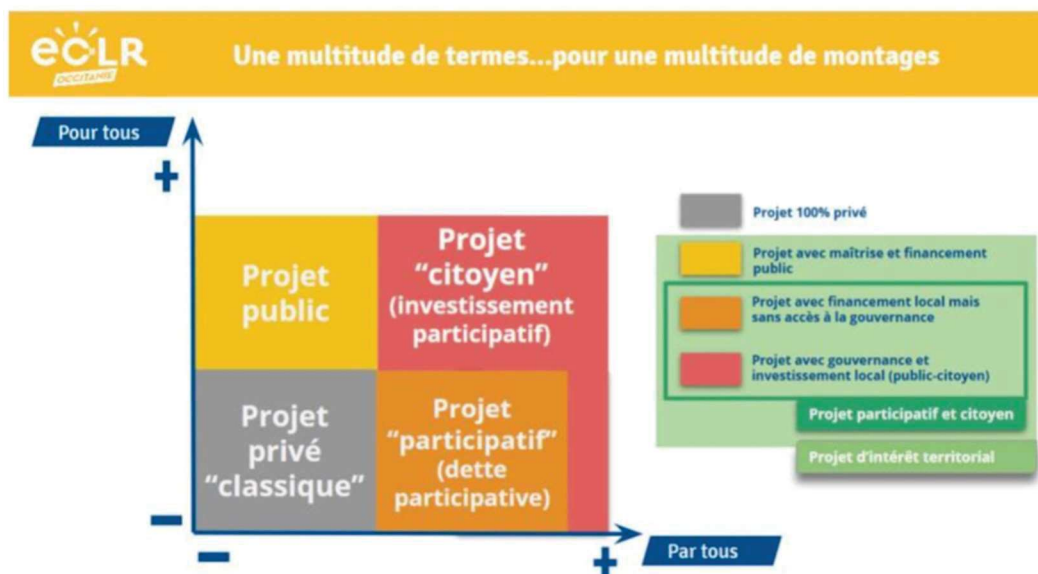


Le taux de couverture des consommations d'électricité par les énergies renouvelables électriques approche **50%**.

Dans un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie, d'émergence de nouvelles filières et de recherche de souveraineté énergétique à l'échelle nationale et régionale, la question du mix énergétique et celle des synergies à mettre en œuvre entre les différentes énergies devient un enjeu majeur. A ce titre l'une des pistes mises en évidence à l'occasion du bilan mi-parcours du PCAET vise à élaborer un schéma directeur des énergies pour préciser les évolutions et les articulations entre les énergies et les projets de développement de filières (bio-GNV, H2, éolien offshore).

### 12.4.3 Des nouveaux modèles à impulser pour un meilleur ancrage territorial des projets

L'évolution de la réglementation et les retours d'expériences d'autres territoires permettent aujourd'hui de déployer de nouveaux modèles de développement des projets d'énergies renouvelables citoyens, publics ou encore participatifs.



Ces modèles sont soutenus par la région Occitanie et des acteurs régionaux et départementaux tels qu'ECL'R, ou encore le SYADEN, peuvent être mobilisés pour accompagner ce type de projets.

Le territoire, via sa charte qualité pour les énergies renouvelables d'origine électriques et les orientations proposées dans le PCAET 2019-2024 ambitionne de développer ce type de projet. Cependant les acteurs du territoire ne se sont pas encore saisis de ces opportunités et les « modèles » classiques de développement, d'investissement et d'exploitation par des investisseurs privés dominent encore.

Quelques initiatives récentes en cours ou très proches géographiquement du territoire peuvent constituer de bons tremplins pour amplifier l'émergence de ce type de projet. D'où un enjeu majeur d'accompagnement et de valorisation de ces initiatives. Citons ainsi le projet d'autoconsommation collective en cours sur la commune de Montsérét ou encore un projet solaire sur l'école de Ferrals. Sans oublier l'initiative SOLEOCC, une société coopérative de production d'énergie renouvelable et citoyenne, basée à Ornaisons dans l'Aude

En outre, il existe également un **enjeu de suivi et de communication autour des parcs éoliens et centrales solaire existants** afin de mieux appréhender et partager la vie des sites (actualités, suivi environnementaux, impacts réels,...).

L'**expérimentation des jury citoyens** conduite sur le territoire à l'automne 2021, à l'initiative de la DREAL Occitanie, montre également tout l'intérêt porté par les citoyens à être associés.

**40 citoyens concertés** dans le cadre d'un jury citoyen sur l'éolien terrestre à l'automne 2021 :

« *Quelles sont les types de projets éoliens terrestres les plus acceptables pour le territoire et à quelles conditions ?* ». Extraits des contributions :

**Jury A** : « *Nous pensons que le développement doit se faire en préservant la richesse patrimoniale, paysagère et la biodiversité du territoire ainsi que la qualité de vie des riverains* ». « *Nous ne sommes pas favorables à la création de nouveaux sites* ». « *Le renouvellement est la solution de production électrique qui nous semble la plus acceptable...* ». « *Faire bénéficier l'éolien localement* »...

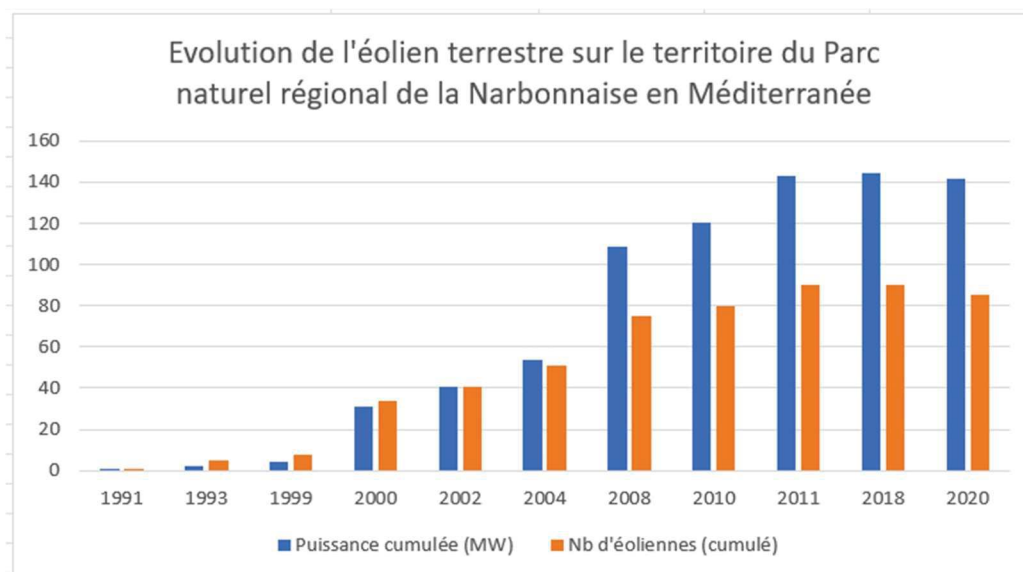
**Jury B** : « *Manque de communication...* » « *Appel d'offre public à haute qualité environnementale et sociale pour la maîtrise du cycle de vie des projets éoliens et l'augmentation des bénéfices pour les acteurs du territoire...* ». « *Le premier type de projet à préconiser est le repowering...* »



## 12.4.4 L'éolien terrestre, le défi du repowering à impact positif

En 2020, le territoire compte **85 éoliennes** installées pour **141.9 MW installés en 2020**, soit moins qu'en 2011 (90 éoliennes et 143.2 MW) à périmètre identique du fait du **démantèlement des éoliennes de Port-La Nouvelle en 2020**. Des éoliennes réparties sur 3 sites :

- Le site du plateau de Sigean/La Palme/Roquefort des Corbières
- Le site du plateau de Villesèque des Corbières / Portel des Corbières
- Le site du sud de territoire sur Treilles et Fitou (qui regroupe 3 parcs éoliens)







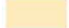

Vue 3D du sud de l'aire d'étude



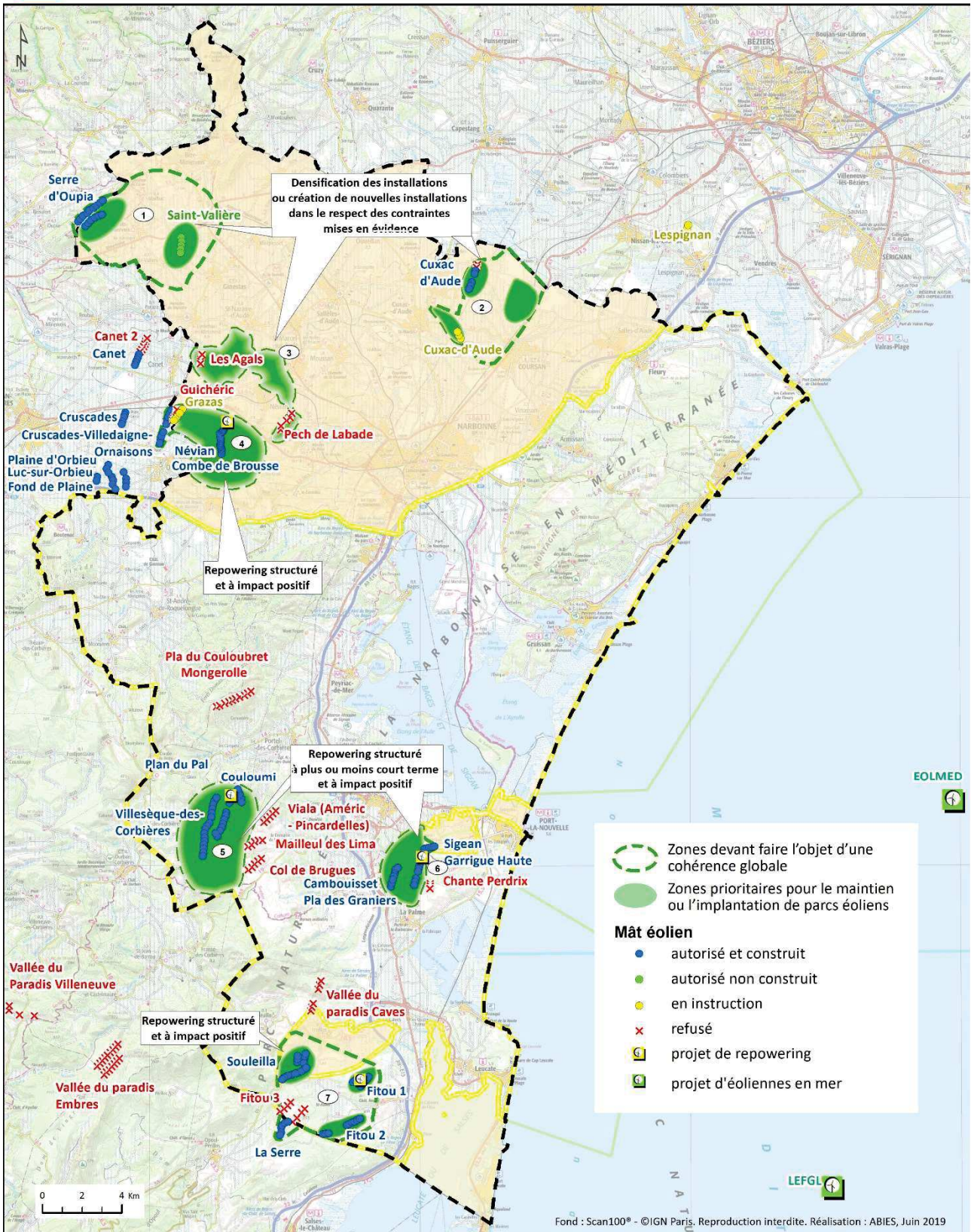
Sur le périmètre concerné par la révision de la charte du Parc naturel, 2 projets éoliens ont été refusés depuis 2015 (*Caves, Fitou*), compte tenu essentiellement des enjeux de biodiversité et de paysage. 2 ont été autorisés depuis 2015 (*Portel des Corbières repowering et Treilles repowering*) dont 1 non encore construits (*Treilles*). Un projet est en cours d'instruction pour le repowering Sigean-Port la Nouvelle.

La charte qualité EnR donne la priorité au repowering des parcs éoliens existants et identifie 3 zones prioritaires sur le territoire du Parc naturel. Voir carte des zonages page suivante.

# Charte de développement éolien pour la Narbonnaise

-  Territoire étudié pour la charte éolienne
-  PNR la Narbonnaise
-  Territoire associé au PNR (CA du Grand Narbonne)
-  Surfaces en eau

— Limite communale



Ces travaux de planification ont été menés avant l'élaboration du **Plan Paysager Eolien Audois** par la DDTM 11, en lien avec l'élaboration du **S3RENR** et du **scénario REPOS Occitanie** et ont été régulièrement portés à connaissance des services de l'Etat dans le cadre des réflexions en cours sur la planification de l'éolien. Emerge un enjeu d'animation de cette charte pour sa bonne prise en compte ainsi qu'un enjeu d'évaluation et de remise en perspective à plus long terme. La question de sa déclinaison sur les 3 nouvelles communes du périmètre sera également à aborder.

**LE REPOWERING ÉOLIEN STRUCTURÉ ET À IMPACTS POSITIFS SUR LA BIODIVERSITÉ, LE PAYSAGE ET LES SERVICES RENDUS PERMET DE RÉFLÉCHIR LE RENOUVELLEMENT DES PARCS ÉOLIENS :**

- Dans le cadre d'une stratégie territoriale de développement de l'éolien.
- En améliorant la prise en compte des impacts cumulés (paysagers, écologiques...) et la cohérence paysagère globale des parcs éoliens du territoire et en particulier en réfléchissant globalement aux renouvellements de plusieurs parcs arrivant à leur fin de vie au même moment.
- En optimisant l'implantation en fonction des connaissances issues des suivis environnementaux (nouvel équilibre écologique, actualisation des enjeux écologiques depuis les études d'impact anciennes).
- En diminuant le nombre d'éoliennes (libérer de l'espace pour une production plus importante en fonction des enjeux locaux, enlever les anciennes fondations si nécessaire lors d'un remplacement à l'identique).
- En intégrant les nouvelles technologies (détecteurs/effaroucheurs/régulateurs, suivis automatisés) qui réduisent notamment les risques de collision avec les grands planeurs type aigle mais qui peuvent augmenter la perte de territoire associé.
- En gérant les espaces « sous-éoliens » (en fonction des enjeux, ces espaces peuvent être rendus non attractifs pour certaines espèces à certaines périodes) et les espaces libérés de proximité en faveur de la biodiversité (certaines espèces comme les Pie-grièches, les reptiles, les amphibiens par exemple n'ont pas besoin d'un vaste territoire pour vivre).
- En cumulant les mesures compensatoires entre l'ensemble des parcs éoliens et en activant des partenariats avec les associations de protection de la nature, les fédérations de chasse, les associations communales de chasse, les éleveurs pour un entretien par pâturage.
- En tenant compte de la place acquise par les éoliennes et les aménagements liés (pistes d'accès, débroussaillage...) dans la vie locale : défense contre les incendies des secteurs débroussaillés, perception des riverains, fréquentation par les habitants...
- En améliorant la concertation en amont avec l'ensemble des acteurs du territoire (population, élus, professionnels, scolaires) et en proposant une ouverture du capital de la société de projet au local (collectivités, citoyens...).

*Extrait de la charte qualité EnR*

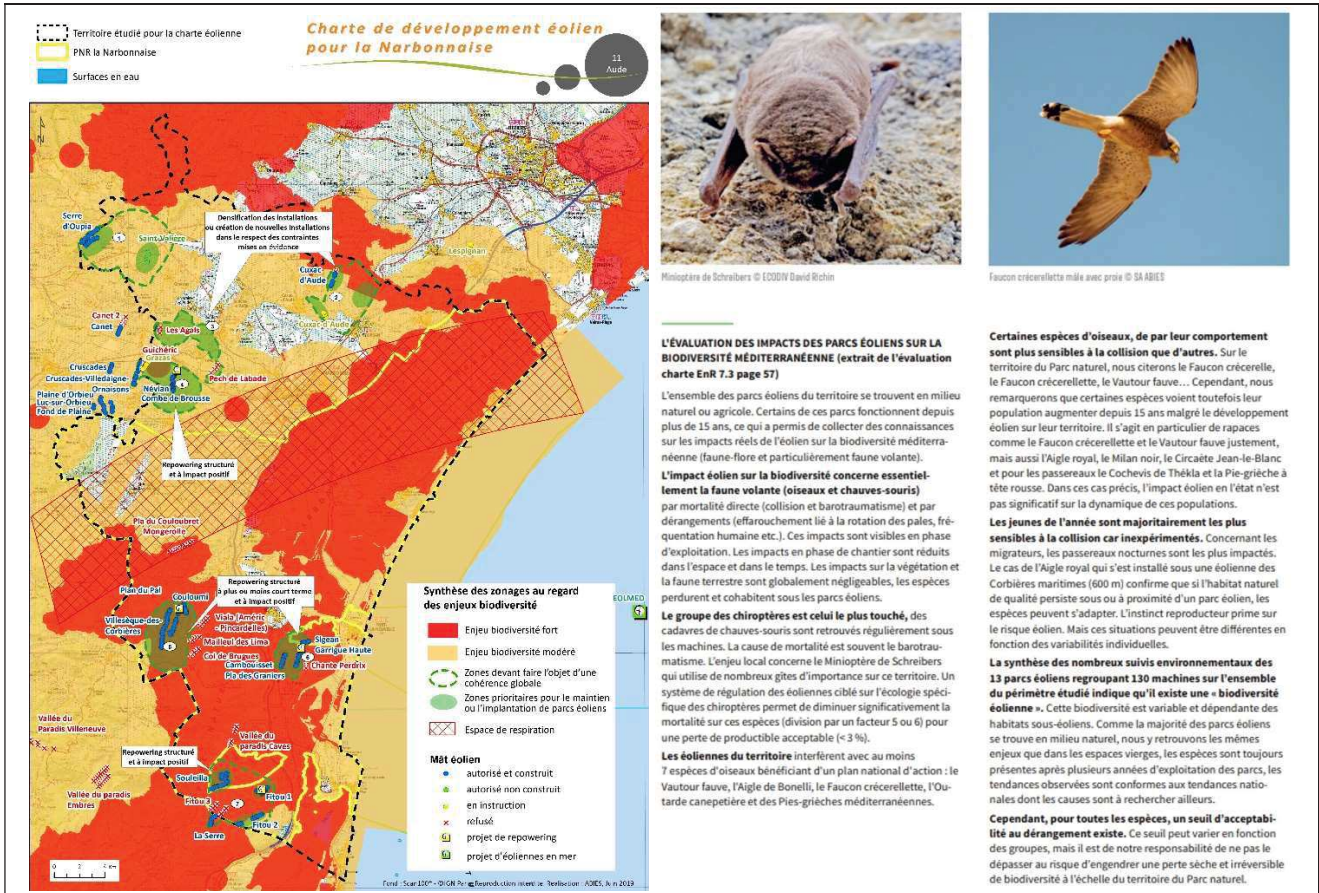
La **planification énergétique** proposée dans le cadre du plan climat en complément de la charte qualité pour les énergies renouvelables pose un objectif 2030 de **+ 65 MW éolien installé dont 35 MW issus du repowering** pour atteindre 245 MW sur le territoire du Grand Narbonne et du Parc naturel (180 MW en 2018). En 2019, près de 50% de l'objectif est atteint avec +29,9 MW installés sur le périmètre du plan climat (Cuxac d'Aude, Villedaigne, Portel repowering).

Sur le territoire du Parc naturel, **le repowering des parcs éoliens existants constitue un sujet d'actualité et un enjeu majeur à court terme.**

Parcs	Date d'installation	Période projetée de repowering	Observations
Corbières-Maritimes/ Port-la-Nouvelle	1991	2018-2020	Démarche en cours
Corbières-Maritimes/ Sigean	1993		
Lastours	2000	2018	Réalisé
Grande Garrigue (Néviau)	2003	2018-2020	Démarche en cours
Plan du Pal	2010	2025-2030	
Souleilla/Roucatelle (Treilles)	2000-2001	2020	Démarche en cours, arrêté en date de 2018
Champ de Tir et Courtiels (Fitou)	2002-2004	2020	Démarche en cours
Cambouisset/Plat des Graniers/L'Olivier - Corbières Méditerranée	2011	2025-2030	
Plateau de Villesèque	2008	2025	

Ce repowering doit s'effectuer en tenant compte du retour d'expérience acquis quant aux impacts réels des parcs éoliens. Sans grande surprise, le territoire présente des **enjeux forts vis-à-vis de la biodiversité**. Une évaluation des impacts réels des parcs éoliens du territoire menée courant 2018 les précise.

## Des enjeux forts vis-à-vis de la biodiversité :



Extrait de la charte qualité EnR

Outre les enjeux vis-à-vis de la biodiversité, la question de la prise en compte des impacts cumulés des diverses infrastructures ainsi qu'une nécessaire vision intégrée des enjeux sont primordiales.

## 12.4.5 L'éolien flottant, un écosystème à structurer, des enjeux environnementaux et paysagers

### L'éolien flottant pilote

2 fermes pilotes, d'une puissance de 30 MW (3 éoliennes de 10 MW) chacune, sont en cours de construction pour une mise en service à horizon 2024 à 18 km au large de Port la Nouvelle-Gruissan (EOLMED) et idem au large de Port Leucate - Port Barcarès (EFGI).

Dans le cadre de ces projets, une vigilance a été soulignée par le Parc naturel quant aux impacts sur le paysage, le tourisme et la biodiversité. La capacité à mettre en œuvre les mesures compensatoires sur terre au regard de la faune volante est notamment à interroger. Le Parc naturel est associé via le CEN à la mise en œuvre de l'une de ces mesures. Le Parc naturel est membre des comités de suivis environnementaux des deux projets et, dans ce cadre, est particulièrement attentif à l'interface entre les enjeux terrestres et marins. Il est également associé aux travaux de raccordement électrique par RTE.

Les enjeux liés à l'extension du port de Port la Nouvelle dont un des objectifs est qu'il devienne un port de la transition énergétique et un hub de la logistique de l'éolien flottant via un quai lourd dédié à l'assemblage des éoliennes flottantes sont abordés au chapitre 8.4.1.

### L'éolien flottant commercial

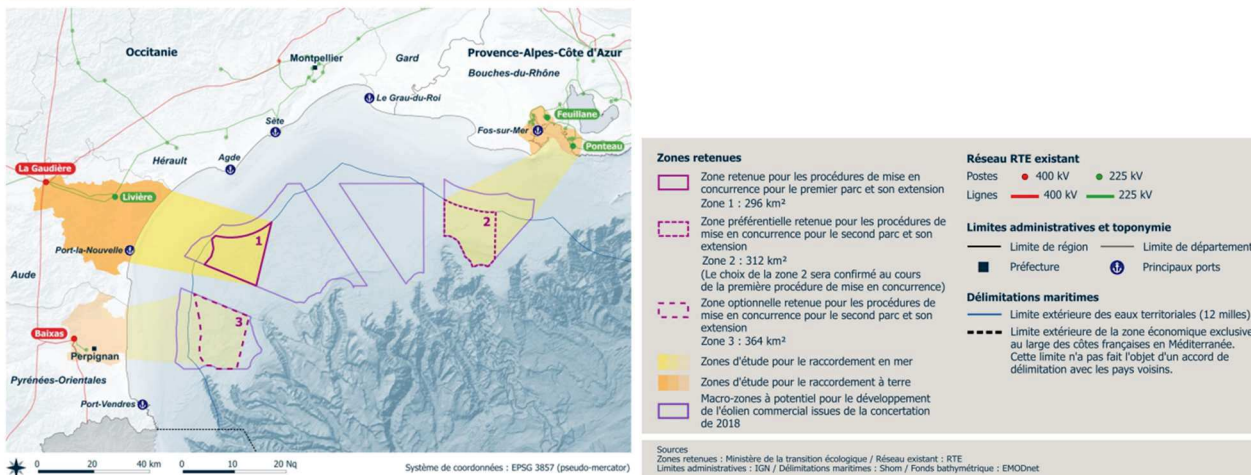
Une décision de poursuite du projet a été prise par ses responsables, l'État et RTE, le 17 mars 2022. Deux parcs éoliens ainsi que leur raccordement devraient ainsi être installés dans le golfe du Lion à l'horizon 2028-2029. Le secteur au large du littoral audois a été retenu, le Parc naturel se retrouve concerné par la zone d'étude pour le raccordement à terre et par un impact paysager majeur au large des côtes. *Lien vers les simulations proposées par les porteurs de projet :*

[Geophom - MTEs - Projets d'éoliennes flottantes en Méditerranée](#)

[Débat EOS - EOLIennes flottanteS en Méditerranée \(debatpublic.fr\)](#)



## Zones retenues pour les procédures de mise en concurrence et la poursuite des études techniques et environnementales



Une vigilance est également à souligner et des enjeux à anticiper quant aux impacts indirects potentiels liés au projet : renforcement de lignes électriques, postes de raccordement en cas d'atterrage du raccordement sur le littoral du Parc naturel.

Afin de faire du développement de l'éolien flottant un levier de développement économique et d'emploi, des enjeux majeurs de structuration d'une filière économique dédiée à l'éolien flottant et d'un écosystème associé émergent. Des initiatives en ce sens sont impulsées notamment par la Région Occitanie pour animer et structurer la filière Eolien en Mer Flottant via la mobilisation de l'agence AD'OCC, du pôle Mer Méditerranée, de CEMATER, de la CCI, du Grand Narbonne, de la SEMOP... Ainsi Wind'Occ est une démarche collective pour la filière économique de l'éolien en mer flottant. Les affiliés de Wind'Occ sont les entreprises, acteurs académiques, de la recherche et de la formation en Occitanie positionnées ou souhaitant se positionner sur l'éolien en mer.

## 12.4.6 Une filière gaz renouvelable en structuration avec Port-La Nouvelle, hub régional pour la production d'hydrogène vert

### UNE USINE DE PRODUCTION D'HYDROGENE VERT

Le développement de l'éolien flottant est mené en synergie avec **un projet de production locale d'hydrogène vert à Port La Nouvelle**. Baptisé Hyd'Occ, ce premier projet d'unité de production d'hydrogène vert de grande capacité est programmé dans le cadre d'une coentreprise avec l'AREC (Agence Régionale Energie Climat) Occitanie et la société QAIR. Hyd'Occ est reconnu « Projet de Grande ambition : LITTORAL + » et s'inscrit dans le Plan hydrogène vert de la Région Occitanie qui vise à produire et déployer à grande échelle l'hydrogène vert sur la prochaine décennie.

La société de projet Hyd'Occ est en charge de construire une usine de production d'hydrogène vert d'une capacité à terme de 6000 t/an par électrolyse de l'eau (50MW à terme) alimentée en électricité verte en circuit court à partir de la production des éoliennes flottantes et de fournir les usages Mobilités Lourdes (Maritime, Terrestre, Fluvial, Ferroviaire), Industriels et de Génération d'électricité.

A partir de 2023, Hyd'Occ a pour objet de produire, stocker, acheminer et commercialiser de l'hydrogène vert. Au démarrage, l'objectif est de 10 MW de production soit 1 tonne/jour. Un enjeu est le développement d'un écosystème hydrogène pour tous les usages du port et à l'échelle régionale selon l'axe H2, dans le cadre d'un maillage régional.

Le choix stratégique régional de Port-La Nouvelle, véritable hub, repose sur quatre atouts : la qualité de ses infrastructures maritimes, les compétences industrielles, les modes prometteurs de stockage local et enfin la proximité des réseaux ferroviaires et autoroutiers. Ce qui induit des points de vigilance quant à l'augmentation des flux de marchandises et des émissions de GES et polluants associés selon les choix qui seront opérés.

Enfin le processus d'électrolyse étant basé sur une consommation d'eau, des enjeux spécifiques sont à anticiper en lien avec les tensions existantes et à venir sur la ressource en eau.

### LES JALONS D'UNE FILIERE GAZ RENOUELABLE

Plus globalement, à travers les axes de son PCAET et diverses contractualisations dont le contrat Territoire d'Industrie porté par Le Grand Narbonne, le territoire est engagé en faveur de la **structuration d'une filière gaz renouvelable**. Outre l'hydrogène développé ci-dessus, plusieurs dynamiques sont en cours sur le territoire :

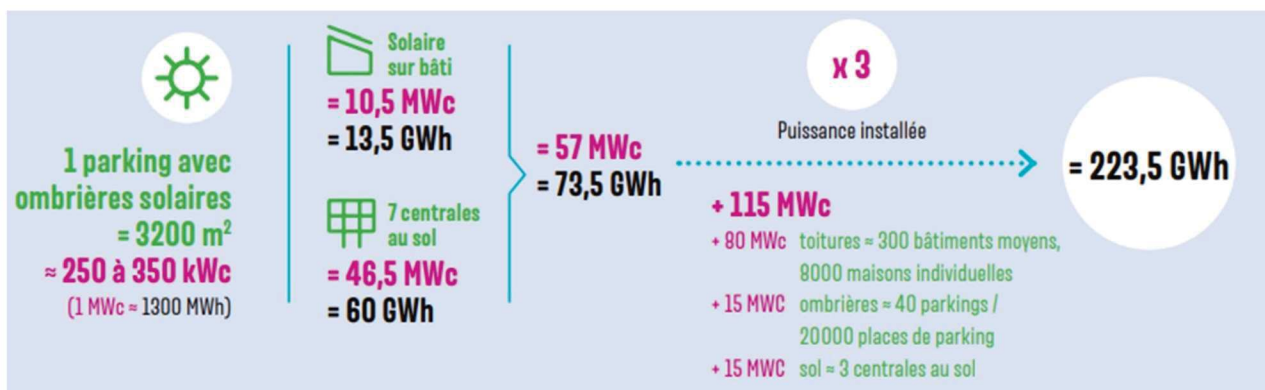
- La recherche sur la méthanisation est particulièrement dynamique, impulsée par le LBE de l'INRAE à Narbonne. Citons notamment le projet Biogaz-RIO (2020-2022), porté par le LBE de l'INRAE en multi partenariat avec les d'entreprises locales : BioResourceLab de Suez, BioEnTech, Distillerie Sud Languedoc. Le projet vise la consolidation des performances des installations de méthanisation pour accompagner la transition énergétique des territoires
- Citons également l'inauguration en 2021 du BioResourceLab de Suez qui a pour objectif d'étudier les déchets organiques et d'en améliorer les procédés de valorisation pour produire des bioénergies, des biocarburants, des biomatériaux, des fertilisants alternatifs, et des molécules pour la chimie verte.
- 2 projets de stations multi énergies sont en cours afin de permettre à des entreprises ou transporteurs de convertir leur flotte au GNV.

Dans le cadre de Territoire d'Industrie, des rencontres ont été établies avec les industries émettrices de GES afin de convertir en solutions à base de gaz renouvelables

## 12.4.7 Le solaire photovoltaïque : l'amplification du solaire sur bâti et la maîtrise du solaire au sol

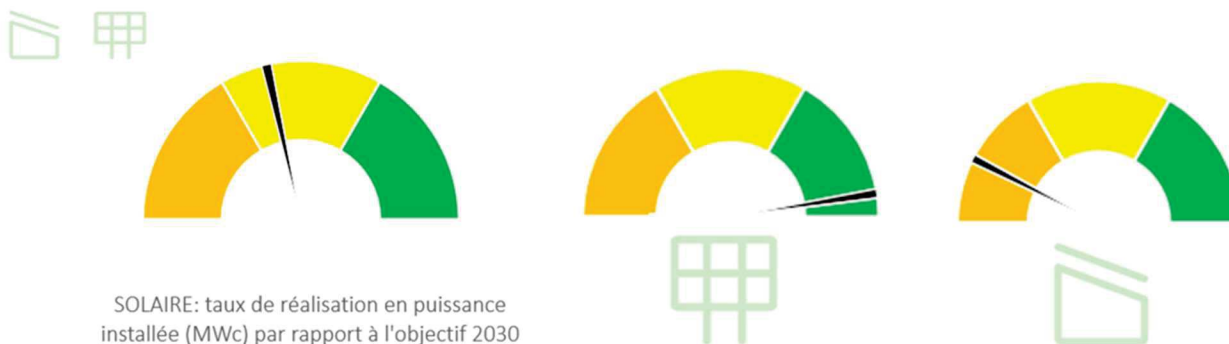
La **production solaire photovoltaïque** raccordée au réseau sur le périmètre d'étude s'élève à **63.78 GWh** en 2019 (*source ENEDIS*) pour une puissance installée de **42.4 MWc**. Elle atteignait 36.4 GWh en 2014 pour 25 MWc installés. La production solaire a donc quasiment doublé en 5 ans. De fait, le nombre de sites producteurs raccordés sur le réseau en 2019 était de 961, contre 769 en 2014 (*source ENEDIS*).

Les objectifs fixés pour 2030 dans le cadre du PCAET et de la charte qualité sur le territoire du Grand Narbonne et du Parc naturel visent à augmenter la puissance installée de + 115 MWc (57 MWc en 2018). Soit à **multiplier par 3 la puissance installée** en augmentant sensiblement la part du solaire sur bâti.



265

42% de l'objectif global était rempli courant 2019. Mais avec une grande disparité entre le solaire au sol et le solaire sur bâti (voir graphiques ci-dessous).



Taux de réalisation en puissance installée (MWc) par rapport à l'objectif 2030

L'objectif de +15 MWc à horizon 2030 de centrales solaires au sol sera vraisemblablement atteint. En revanche, la hausse visée de + 80 MWc de toitures et +15 MWc en ombrières est à consolider au vu des dynamiques en cours.

## 12.4.7.1 Dynamique des projets solaires au sol

Le territoire compte **5 centrales solaires au sol** : Feuilla, La Palme Roquefort, Roquefort2, Sigean les Aspès et la centrale solaire de 2.3 MWc de Thézan (celles de Narbonne se trouvant hors Parc). **2 projets solaires au sol ont été refusés depuis 2015** (Portel des Corbières et Treilles) pour des raisons d'enjeux de biodiversité essentiellement. Plusieurs projets sont en instruction sur Portel des Corbières, Saint André de Roquelongue notamment, en milieux naturels. La dynamique de projet est importante mais les enjeux restent prégnants, qu'ils soient naturalistes, agricoles ou paysagers, forçant à poser des exigences qualitatives et une vision cumulée des enjeux.

A ce titre la DDTM de l'Aude a travaillé récemment sur une charte solaire pour hiérarchiser les projets, la chambre d'agriculture de l'Aude a également établi une doctrine. **La charte qualité EnR du Parc naturel pose des principes de développement**. Parmi ces principes, pour le solaire au sol :

- Privilégier les installations sur des sites dégradés (anciennes carrières, décharges, friches industrielles, zones d'activités), et sur des secteurs soumis à PPRT ou PPRI si compatibles.
- Les milieux agricoles et friches viticoles ne sont pas identifiés comme secteurs prioritaires mais pourront être étudiés au cas par cas selon des critères d'analyse de pertinence : salinisation des sols, irrigation, qualité agronomique des sols, biodiversité, paysages viticoles... Les friches agricoles devant faire l'objet d'une valorisation prioritairement agricole, on se référera au diagnostic agricole de la commune pour établir la compatibilité avec une installation solaire au sol.
- Ne pas opposer agriculture et solaire (cf. pastoralisme, agrivoltaïque, etc.).
- Les milieux naturels ne sont pas identifiés comme secteurs prioritaires, en particulier les zones majeures pour la préservation de la biodiversité (Z1) identifiées dans la charte du Parc naturel seront évitées. Tout projet en milieu naturel devra faire l'objet d'une grande qualité et devra répondre à la séquence Éviter Réduire Compenser
- Selon la charte relative à l'insertion paysagère et architecturale du Canal du Midi, la zone sensible n'a pas vocation à accueillir les infrastructures de production d'énergie. Les projets situés en zone tampon et d'influence du Canal du Midi feront l'objet d'une attention particulière quant à leur insertion paysagère et quant à la gestion de la co visibilité. Une vigilance sera portée sur la dimension des projets.
- Travailler sur l'innovation et l'expérimentation : solaire flottant, couplage éolien et solaire sur même site, agrivoltaïsme, centrales solaire thermique...
- Des points de vigilance spécifiques sont soulignés selon la présence de certaines espèces : en particulier l'outarde canepetière, l'Oedicnème criard, le traquet oreillard et le Cochevis de Thekla. Secteurs de pelouses sèches à éviter.
- L'extension des centrales solaire au sol existantes sera étudiée au cas par cas au regard des principes précédents.

*Voir plus de détails au sein de la charte qualité EnR.*

En parallèle ces dernières années se développent **des projets agrivoltaïques**. Un projet sur vignes a été autorisé sur Leucate qui doit être mis en service en janvier 2023 et permettre de capitaliser du retour d'expérience. L'émergence récente de ces projets agrivoltaïques, en particulier sur parcelles de vignes, pose la question de l'expérimentation et de l'encadrement de ce type de projets de sorte à assurer des conditions de développement respectueuses du paysage et des pratiques agricoles.

## 12.4.7.2 Dynamique des projets solaires sur bâti, ombrières photovoltaïque inclus

La charte qualité EnR du territoire donne une priorité forte au développement du solaire sur le bâti, avec des objectifs sectoriels ambitieux. Les potentiels des **surfaces de parkings** privés et publics sont importants, mais la dynamique d'installation s'accélère doucement, portée par les communes et les grandes surfaces essentiellement.



Un **cadastre solaire** a été déployé en 2018 et mis à jour en 2022 par le Parc naturel et Le Grand Narbonne pour accompagner le développement du **solaire sur les toitures**. Les potentiels de développement sur toitures sont importants (voir encart ci-dessous) mais on constate une difficile massification, et récemment, un manque d'installateurs sur le marché local. Le caractère diffus et la multiplication des petits chantiers en font un secteur peu rentable pour les investisseurs. On note tout de même une augmentation de l'intérêt des particuliers et des communes notamment, en lien avec le développement des véhicules électriques et la hausse du prix de l'énergie.

**Extrait du cadastre solaire pour les 22 communes labellisées Parc naturel :**

105 593 bâtiments - 1339 kWh/m<sup>2</sup>/an en moyenne - 9 730 547 m<sup>2</sup> total toiture.

1/3 des toitures considérées comme faciles à raccorder au réseau BT mais situés en zone de contrainte. 1/5 des toitures hors d'une zone de contrainte soit 20 000 bâtiments.

2 200 000 m<sup>2</sup> > 1/10<sup>ème</sup> > 220 000 m<sup>2</sup> > 190 Wc/m<sup>2</sup> > 41.8 MWc (41 800 kWc) à 1300 kWh/kWc = **potentiel de production de l'ordre de 54 GWh**. L'équipement d'un dixième des toitures du bâti du Parc naturel hors contraintes patrimoniales permettrait quasiment de multiplier par 2 la production d'électricité solaire.

Une forte dynamique existe au sein des communes. Un projet d'AMI solaire à destination des communes du Parc naturel et du Grand Narbonne est prévu courant 2023 afin d'optimiser les conditions technico économiques de déploiement du solaire sur les toitures communales à travers une démarche groupée.

De nouvelles modalités de développement sont également à expérimenter via les communautés d'énergies renouvelables ou encore les projets en autoconsommation collective. Pour cette filière on note un enjeu d'accompagnement pour amplifier la dynamique de développement des installations ainsi que celle des acteurs du solaire sur le bâti, ainsi que pour favoriser la prise en compte de la qualité architecturale du bâti.

## 12.4.8 Les EnR thermiques et la récupération de chaleur, des filières en émergence et un développement à soutenir

Les énergies renouvelables thermiques représentent 41% de la production annuelle d'énergies renouvelables en 2018, essentiellement du fait de l'usage du bois domestique. Alors que l'on constate une très faible augmentation entre 2014 et 2018 (2%), la dynamique d'installations semble s'accélérer récemment portée par quelques projets structurants adossés à des **réseaux de chaleur**.

### SOLAIRE THERMIQUE

Il faut souligner la mise en service en 2021 de la centrale solaire thermique au sol NARBOSOL sur Narbonne (3232 m<sup>2</sup> de capteurs solaires, 2.8 MWth soit une production d'environ 2300 MWh/an), couplée au réseau de chaleur de Saint Jean Saint Pierre. En revanche la dynamique de développement des chauffe-eau solaires individuels semble elle plutôt à l'arrêt, questionnant l'ambition du PCAET d'installer 5000 chauffe-eau solaire à horizon 2030.

## CHAUFFERIE BOIS ET RESEAUX DE CHALEUR

Concernant le bois énergie, la part des logements chauffés au bois est de 12% (valeur assez constante ces dernières années) faisant du bois domestique le principal contributeur à la production d'EnR thermique. La puissance installée en chaufferie-bois automatiques est en augmentation. En 2018, 3 chaufferies bois automatiques étaient recensées (pour 3.2 MWth). En 2022 on recense **5 chaufferies bois** supérieures à 50 kW en comptant Narbonne, utilisant de la plaquette ou du granulé (source : Observatoire du bois énergie <https://www.boisenergie-occitanie.org/>). Soit une puissance totale installée de **5.81 MWth**. Localisation : ZAC Saint Jean Saint Pierre (2700 kW), Bizanet 400 kW, Sigean (distillerie) 2300 kW, Port la Nouvelle (ALOGEA 350 kW) et Fleury d'Aude (60 kW).

En proximité immédiate mentionnons la chaufferie bois automatique adossée à un petit réseau de chaleur sur le pôle santé de la ZAC Montredon (400kW) et une plateforme recensée à Montredon pour le bois déchiqueté. L'émergence de petits réseaux de chaleur est une dynamique nouvelle pour le territoire.

Pour mémoire l'objectif PCAET pour 2030 vise une augmentation de +24 MWth avec 80 chaufferies de 0,3 MW = 300 kW (petits réseaux de chaleur desservant des bâtiments publics et logements).

Cette dynamique est particulièrement soutenue par le contrat sur les EnR thermiques entre le SYADEN et l'ADEME, dans le cadre duquel plusieurs études ont été réalisées ou sont en cours :

Etudes réalisées : Bizanet Ecole, Narbonne (Extension réseau chaleur St Jean St Pierre et Grand Castelou)

Etudes en cours : Gruissan (Gendarmerie/Ecole/Cantine scolaire/Hall des sports/Relais des congrès/CCAS/Espace balnéoludique), Leucate (Réseau pour raccorder le complexe sportif/piscine municipale), Sigean (Distillerie).

Il est à noter, cependant, qu'il manque une filière de valorisation du bois (pin, bois flotté) et qu'il n'existe pas de valorisation des sous-produits de la vigne. En résulte des enjeux de structuration de la filière bois en lien avec les enjeux de gestion forestière (risque incendie, maîtrise du développement du pin d'Alep...).

## ET AUSSI : BIOMASSE, GEOTHERMIE, RECUPERATION DE CHALEUR

Le territoire compte par ailleurs une installation en **co génération** avec l'unité de valorisation énergétique de la **biomasse des déchets** sur le site du CET Lambert et est engagé pour structurer la filière du recyclage des déchets. Enfin une installation **géothermique** est programmée sur le futur site de la Maison du Parc naturel au domaine de Mandirac sur Narbonne.

Le bilan mi-parcours du PCAET suggère par ailleurs qu'une étude pourrait être menée sur la récupération de chaleur industrielle. Des pistes sont aussi à creuser sur la récupération de calories sur STEP ou encore sur la thalassothérapie.

# 12.5 Infrastructures énergie et réseaux : un bon maillage mais une évolution nécessaire

## 12.5.1 Un réseau de transport d'électricité en phase avec les besoins actuels

S'agissant du **réseau de transport d'électricité**, le territoire est desservi par :

### 4 lignes aériennes en haute tension :

- LIAISON 63kV LIVIERE - MAS-NOU - VILLESEQUE-DES-CORBIERES
- LIAISON 63kV CABANES - MAS NOU
- LIAISON 63kV LIVIERE - NARBONNE - PORT-LA NOUVELLE
- LIAISON 63kV (LA) NADIERE-PORT LA NOUVELLE (alimentation SNCF)

### 4 lignes souterraines en haute tension :

- LIAISON 63 kV (LA) NADIERE-PORT LA NOUVELLE (alimentation SNCF)
- LIAISON 63 kV BOUCHET-PORT LA NOUVELLE (alimentation LAFARGE) en cours de construction
- LIAISON 63 kV GRUISSAN – PORT LA NOUVELLE (évacuation production Eolmed)
- LIAISON 63 kV (LA) ROBINE – PORT LA NOUVELLE (alimentation Hyd'Occ)

*Les données RTE qui matérialisent ces infrastructures sont disponibles sur le site de l'Open Data de Réseaux Énergies : <https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/accueil/>*

### **5 postes de transformation :**

- 1 à Villesèque
- 3 à Port la Nouvelle
- 1 aux cabanes de Fitou

Les postes sur Narbonne sont hors emprises du Parc naturel.

Pour la distribution d'électricité, le territoire est bien doté et assez peu concerné par des problématiques de dessertes. Quelques installations dites en sites isolés existent, mais la majorité du territoire est convenablement alimentée par le réseau électrique.

Des opérations d'effacement des réseaux sont régulièrement programmées au sein des communes, notamment pour améliorer la fiabilité de la desserte et le cadre de vie paysager.

## **12.5.2 Un réseau électrique à faire évoluer à moyen terme pour le raccordement des EnR**

Si, à ce jour, les projets d'énergies renouvelables ne rencontrent pas de problème de raccordement sur le réseau de transport d'électricité dans la Narbonnaise, il n'en demeure pas moins nécessaire d'anticiper les développements à venir à moyen terme.

En effet le S3REN Occitanie, approuvé par le préfet de Région le 30 décembre 2022, prévoit une capacité EnR à raccorder sur la Narbonnaise estimée à 180 MW. Ces capacités de raccordement retenues entraînent des dépassements de la capacité de transit de certains ouvrages. C'est notamment le cas des lignes 63 kV Livièrre Port la Nouvelle et Livièrre-Narbonne-Port la Nouvelle. Ces contraintes, ainsi que la saturation du poste 63 kV de Port la Nouvelle nécessitent, pour être résolues, la création d'un poste de transformation sur le secteur des Corbières Maritimes avec une liaison entre ce nouveau poste et celui de Mas Nou, plus au sud. Par ailleurs, l'extension du port de Port-la-Nouvelle prévoit d'accueillir sur ses nouvelles infrastructures des entreprises qui nécessiteront au total un apport important d'électricité. Le projet Hyd'Occ en cours de développement en est un exemple. Il s'agit d'une usine de production d'hydrogène dont le processus nécessite une alimentation importante en électricité. Dans une seconde étape, ce projet souhaite un apport encore plus important en électricité, que le poste électrique de raccordement de Port-la-Nouvelle n'est pas en capacité de fournir.

Cette programmation à horizon 2030 appelle plusieurs points de vigilance soulignés dans le cahier d'acteur rédigé par le Parc naturel lors de la concertation menée en 2021. D'une part les potentiels de production retenus sur le sud du territoire du Parc naturel sont plus élevés que les objectifs fixés dans le Plan Climat, l'éolien flottant étant traité à part, aussi un enjeu consistera à veiller que ces aménagements du réseau de transport électrique ne créent pas une multiplication des projets dans un secteur qui concentre de forts enjeux de biodiversité. D'autre part, la création d'un poste 225/20 kV sur le secteur de Corbières Maritimes ainsi que sa liaison en 225 kV vers Mas nou, selon les choix opérationnels retenus pour ces ouvrages, pourra avoir un impact non négligeable tant sur les paysages du Parc naturel que sur sa biodiversité, aussi le Parc naturel a préconisé que la ligne 225 kV soit enterrée le long des voiries existantes. Enfin une vigilance spécifique devra s'exercer dans le cadre des raccordements des projets éoliens flottants commerciaux (cf chapitre 12.4.5). L'aire d'étude pour le raccordement du parc d'éoliennes flottantes au large de La Narbonnaise dit AO6 et de son extension, approuvée par le préfet de l'Aude en juin 2023, s'inscrit pour partie au sein du territoire du Parc naturel. Les ouvrages de raccordement entre le parc d'éoliennes en mer et le poste de raccordement à terre seront réalisés en technique sous-marine puis souterraine.

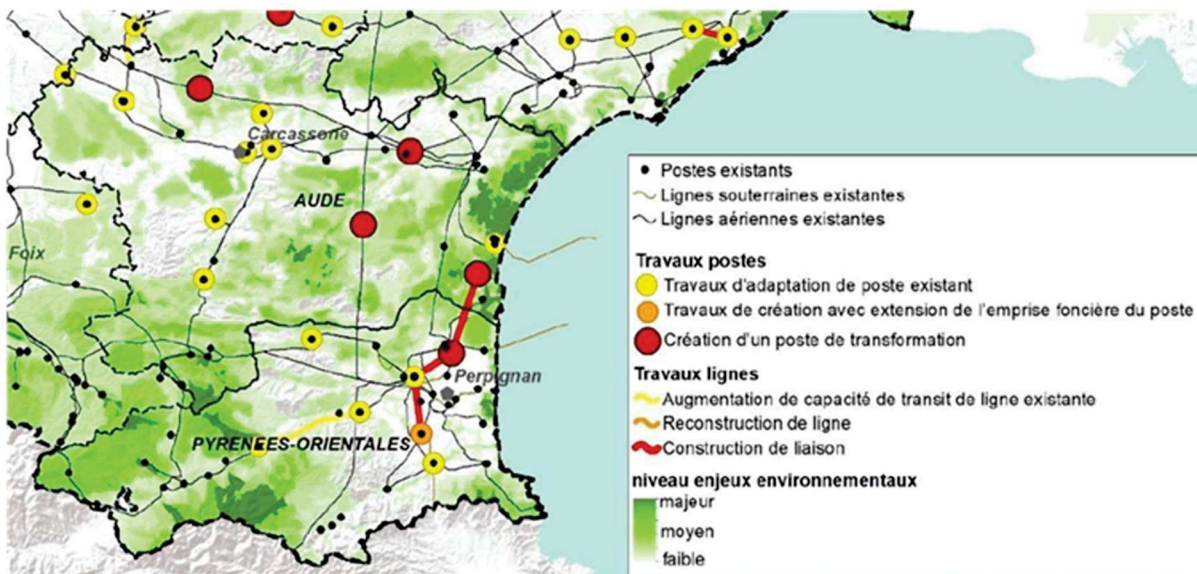
Des enjeux sont par ailleurs à anticiper quant à la capacité du réseau à absorber les productions diffuses des petites installations photovoltaïques qui se multiplient. L'émergence de réseaux électriques intelligents constitue un enjeu pour s'adapter à l'évolution des usages.

On note enfin une vulnérabilité des lignes électriques aux épisodes de fortes chaleurs et donc un nouvel enjeu à anticiper dans un contexte de changement climatique.

### **Zoom sur le S3REN**

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REN), répond à l'ambition retenue par l'Etat en cohérence avec la dynamique de développement des énergies renouvelables, les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et les orientations régionales (SRADDET), qui prévoient un presque doublement de la production d'énergie d'origine renouvelable à l'horizon 2030 (par rapport à 2015). Il permet de réserver des capacités de raccordement sur le réseau électrique, dédiées aux énergies renouvelables. Il définit les évolutions à apporter au réseau pour créer ces capacités à hauteur de 6 800 MW (en plus des 10 300 MW déjà en service et 2 500 MW en cours de raccordement), valeur fixée par le Préfet de région. Le S3REN a été établi dans une recherche de minimisation de l'empreinte du réseau électrique sur l'environnement et d'optimisation de son coût. Il s'appuie sur le réseau existant

en déployant des solutions de flexibilité (automates d'effacement, de gestion des flux). Ces solutions permettent d'envisager de raccorder 4 800 MW (soit 70%). Pour le reste (2 000 MW), il est nécessaire d'envisager la construction de nouveaux équipements ou ouvrages électriques (postes ou lignes).



### 12.5.3 Un réseau gaz à mettre en adéquation avec de nouveaux modes de productions et d'usages

270

5 communes du territoire d'étude sont raccordées au gaz naturel : Narbonne, Fleury d'Aude, Port la Nouvelle, Sigean et Vinassan. Gruissan et Leucate sont raccordés au réseau de gaz propane.

Plusieurs communes, Bages, Bizanet, Caves, La Palme, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières et Treilles, sont impactées ou traversées et non desservies par le réseau de gaz naturel.

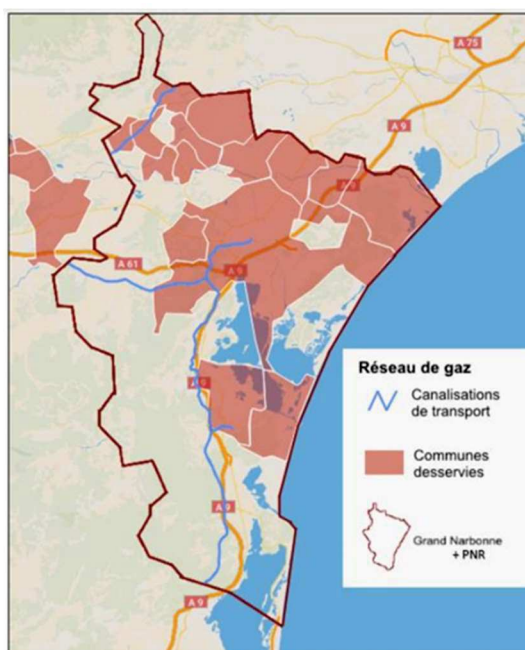


Figure 50 : Cartographie du réseau et distribution de gaz (Sources : [cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/](http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/) & [opendata.grd.fr/](http://opendata.grd.fr/))

Extrait du diagnostic du PCAET 2019

Une évolution de ce réseau et de sa structuration est à envisager au regard d'un schéma des énergies intégrant la question du développement du gaz renouvelable, en lien avec les enjeux de structuration de la filière gaz renouvelable (cf chapitre 12.4.6) et la **synergie avec le réseau électrique**. Dans le cas d'injection de biométhane dans le réseau GrDF, les capacités d'injection du réseau devront être étudiées en parallèle des consommations observées sur ce réseau.

On note ainsi un accès au gaz inégalement réparti et un réseau propane à convertir dans l'idéal.

Concernant le réseau gaz on note les enjeux suivant:

- Une vigilance au regard du projet STEP d'interconnexion gazière entre la France et l'Espagne dont les 2 fuseaux de 2017 concernent 16 communes du territoire d'étude : Ferrals, Fabrezan, Boutenac, Montséret, Thézan, Bizanet, Narbonne, Peyriac de Mer, Portel, Villesèque, Roquefort, Treilles, Feuilla, Caves, La Palme, Fitou. Le Parc naturel étant particulièrement impacté par le fuseau Est.
- La connexion Port la Nouvelle pour le transport d'hydrogène
- La rénovation de la canalisation existante sur l'axe Narbonne – Perpignan.

## 12.5.4 Des réseaux de chaleur en émergence

Un réseau de chaleur existe à Narbonne, exploité par Dalkia. Il alimente en chaleur les bâtiments de la ZAC Saint Jean Saint Pierre, les bâtiments du quartier (1300 logements, 4 écoles, 1 collège, La maison des Services, le centre social et une crèche). D'une longueur de 1,5km (3km aller-retour), il est alimenté par une chaufferie biomasse de 2,7 MW: plaquettes forestières, bois d'élagage, déchets de bois et récemment par la centrale solaire thermique au sol Narbosol. Cette chaufferie fournit 61% de l'énergie produite, l'appoint étant réalisé par une chaudière gaz naturel de 6,4MW. Il a été mis en service en 2008. Un autre réseau de chaleur est en fonctionnement à Port-La Nouvelle pour les logements sociaux « Avenir ». Il alimente 7 bâtiments grâce à sa chaufferie bois déchiqueté de 0,35 kW.

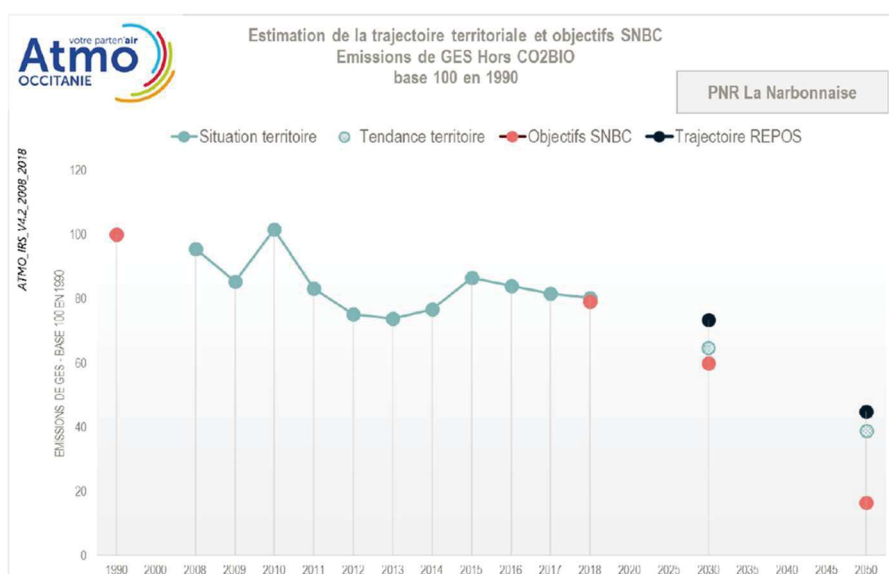


## 12.6 Un territoire de transit très émetteur de gaz à effet de serre, qui dispose d'atouts pour la séquestration carbone

### 12.6.1 Une trajectoire bas carbone ambitieuse

La concertation mise en œuvre pour élaborer le PCAET 2019-2024 a permis de fixer des objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les horizons 2030 et 2050. Ces objectifs visent à réduire de 18% les émissions de GES entre 2014 et 2030 et de 37% entre 2014 et 2050.

Cependant, suivant l'évolution des émissions de GES observée sur le territoire par l'ATMO, l'objectif de réduction donné par la stratégie nationale bas carbone (SNBC) ne devrait pas être atteint en 2050 (voir le graphe suivant pour la représentation de la trajectoire d'évolution des émissions de GES sur le territoire à cet horizon).



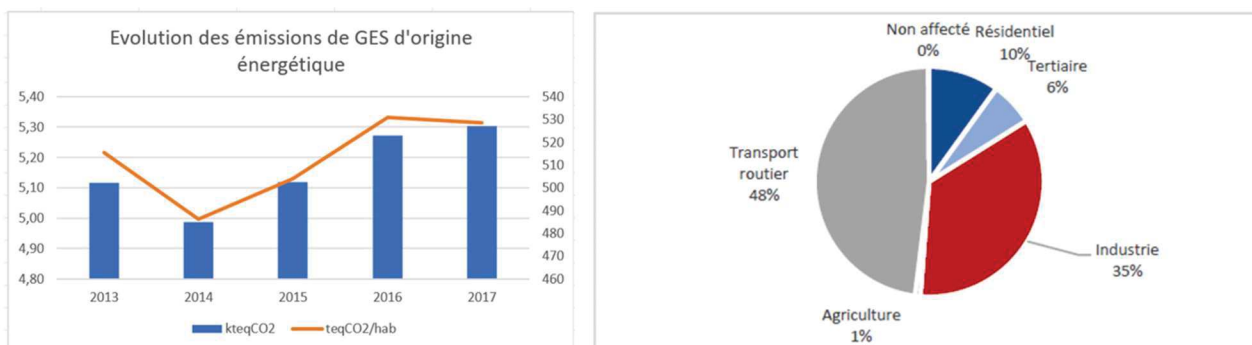
#### Instructions de lecture :

- La courbe notée « Situation territoire » représente l'évolution des émissions de GES hors CO<sub>2</sub> biomasse estimées sur la période 2008-2018 grâce à l'outil d'inventaire des émissions polluantes, ainsi qu'une projection selon cette tendance aux différents horizons, à des fins de comparaison avec les objectifs régionaux et nationaux.
- La courbe notée « Tendance Territoire » représente la tendance de l'évolution des émissions polluantes estimées pour 2030 et 2050 calculée selon l'évolution estimée 2008-2018.
- La courbe notée « Objectifs SNBC » indique les quantités d'émissions de GES Hors CO<sub>2</sub> Biomasse à atteindre en 2030 et 2050, afin de respecter les objectifs définis nationalement par la SNBC.
- La courbe notée « Stratégie REPOS » indique les réductions d'émissions de GES estimées par la mise en place de la stratégie REPOS rapportée au niveau du territoire. Ces quantifications ont fait l'objet d'une étude détaillée par Atmo Occitanie, disponible sur le site internet (voir lien indiqué dans la partie 3.1)

Ainsi outre l'enjeu de conforter les ambitions proposées dans le PCAET à horizon 2050, émerge un enjeu majeur d'inflexion de la tendance pour remplir les objectifs fixés.

## 12.6.2 Des émissions de GES d'origine énergétique en augmentation et des émissions de GES toutes origines confondues stables

Les émissions de GES d'origine énergétique s'élèvent à **527 kteqCO<sub>2</sub>** en 2017. Les données de l'OREO soulignent une augmentation de **+8.6%** des émissions de GES d'origine énergétique entre 2014 et 2017. Rapportée au nombre d'habitant ces émissions se stabilisent autour de **5.3 teqCO<sub>2</sub>/hab**. Le secteur des transports routiers est le contributeur majoritaire mais **cette augmentation est essentiellement liée au secteur industriel**. Les produits pétroliers sont à l'origine de 86% des émissions.



Atteindre l'objectif porté au PCAET suppose une réduction de 18% des émissions entre 2014 (485 kteqCO<sub>2</sub>) et 2030.

Selon les données de l'ATMO Occitanie pour le territoire d'étude, entre 2008 et 2018, les émissions de GES toutes origines confondues ont diminué de 12% et sont globalement stables sur ces dernières années. Elles s'évaluaient à 1271 kteq CO<sub>2</sub> en 2018. En 2018, les émissions moyennes par habitant du territoire (incluant les communes de Narbonne et Port-La Nouvelle dans leur intégralité) sont plus élevées qu'à l'échelle du département de l'Aude avec 13 teqCO<sub>2</sub>/hab./an. Ce constat est en lien avec le poids démographique et économique du territoire (Narbonne compris en totalité) qui accueille 27% de la population du département, les autoroutes A9 et A61 et plusieurs industries contribuant significativement aux émissions.

En effet le réseau autoroutier est à l'origine de 61% des émissions de GES du secteur du transport routier, lui-même premier contributeur aux émissions de GES du territoire (44%), devant l'industrie (42%).

Le réseau autoroutier représente ainsi un quart des émissions de GES chiffrées par l'ATMO.

## 12.6.3 Des potentiels de séquestration carbone et des flux de carbone à mieux caractériser

La séquestration carbone du territoire est estimée à **31 kteqCO<sub>2</sub> par an**. A comparer aux émissions de GES d'origine énergétique estimées à **527 kteqCO<sub>2</sub>** en 2017 et aux émissions toutes origines confondues estimées par l'ATMO à 1271 kteq CO<sub>2</sub> en 2018. Cette séquestration annuelle est obtenue par la somme du stockage carbone lié à l'accroissement du bois dans les forêts du territoire et du stockage/déstockage du carbone associés aux changements d'affectation des sols.

Retenons que le taux d'accroissement annuel du stock de carbone dans les sols du territoire est positif mais qu'il reste relativement faible sur la période de 2003 à 2018, soit de l'ordre de 10% et en deçà de l'objectif 4 pour 1000.

En France les occupations du sol stockant le plus de carbone sont les forêts et les zones humides. En Narbonnaise le couvert forestier (en intégrant les garrigues arbrées) représente 8160 ha soit **10.6 % du territoire d'étude**. Les surfaces en eau et les zones humides représentent 12 400 hectares.

Dans le cadre du PCAET l'estimation des stocks de carbone a été effectuée sur la base des données d'occupation du sol Corin Land Cover (CLC) et de taux de séquestration carbone qui sous estiment a priori les taux affectés aux zones humides.

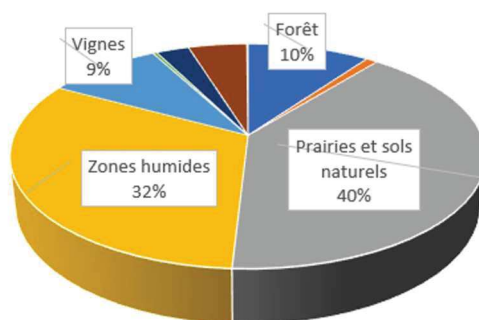
Tableur avec les valeurs utilisées par le bureau d'études PCAET et celles d'ALDO :

	Forêt	Cultures	Prairies et sols naturels	Zones humides	Vignes	Vergers	Sols artificiels imperméabilisés	Sols artificiels enherbés / arbustifs	Sols artificiels arborés et buissonnants
Facteur de séquestration utilisées (AERE-diag PCAET - sources OMINEA 2010 et Alterre 2007) - en tC/ha	70	40	65	65	51	51	30		
Facteur de séquestration utilisées dans le tableur ALDO en tC/ha	59	38	56	125	39	46	30	56	59

En croisant les valeurs utilisées dans la base de données ALDO avec les données de l'occupation du sol OCCSOL locale plus fiables que les données CLC, nous obtenons les résultats suivants :

- en comparant l'occupation du sol de 2003 avec celle de 2018, et en dissociant les sols artificialisés imperméabilisés des sols artificiels enherbés/arbustifs ou arborés et buissonnants, on note **une augmentation moyenne annuelle du stockage carbone du fait du changement d'affectation des sols de 18 kteq CO2 par an.**
- **en 2018, 1/3 des stocks carbone dans le sol sont liés aux zones humides du territoire :**

### Répartition des stocks de carbone dans le sol en fonction de la catégorie d'occupation du sol 2018



Face à la part non négligeable jouée par les zones humides pour la séquestration carbone sur le territoire, émerge un enjeu **à mieux caractériser les flux de carbone bleu** dans les étangs et les zones humides, en lien avec les évolutions de ces milieux au regard du changement climatique et la présence d'herbiers aquatiques (évolution des températures, de la salinité, des apports d'eau douce...).

Les hypothèses de calcul utilisées dans le PCAET pour estimer le carbone stocké en forêt, transposées sur le territoire d'étude (sur la base d'une surface de forêt de 8160 ha) permettent d'estimer le **carbone stocké en forêt à 13 kteq CO2 par an.**

274

Source	Hypothèses	
IGN Languedoc Roussillon 2012-2016	Taux d'accroissement	3%
	Production annuelle	3,30 m <sup>3</sup> /ha/an
	Taux de récolte/production	44%
REX AERE	Stockage dans le bois brut	0,86925 tCO <sub>2</sub> /m <sup>3</sup>

*Capacité de stockage carbone dû à la croissance du bois (Source : AERE)*

L'évolution prospective du rôle de puits de carbone des milieux forestiers mériterait d'être approfondie au regard des effets du changement climatique sur ces écosystèmes : sécheresses, incendies... Ceci afin de mieux estimer le stock carbone lié à l'accroissement du bois.

Les valeurs calculées en régie seront à comparer aux indicateurs mis en ligne fin 2022 sur PictOstat.

Les **potentiels d'augmentation de la séquestration carbone à travers les pratiques agricoles** sont des co bénéfiques à mieux valoriser dans le cadre des pratiques d'enherbement, de plantation de haies, d'agroforesterie ou encore de travail du sol. Un enjeu à mieux connaître les potentiels de captage stockage carbone des espaces agricoles.

Le territoire connaît un début de dynamique en faveur de l'agroforesterie et de la plantation d'arbres en prenant appui sur le plan carbone et arbre de la Région, relayé localement par l'association Arbres et Paysage. Ainsi de 2019 à 2021, **11 communes** ont été concernées par la plantation de **6746 arbres** en haies simples ou doubles tant en milieu agricole qu'urbain. Une dynamique à amplifier en lien avec les enjeux de fraîcheur en milieu urbain, de présence de la nature en ville...

A l'image de l'agrégateur carbone expérimenté à la Rochelle, réfléchir carbone peut devenir un vecteur de développement économique et de coopération : label Bas Carbone à développer, intérêt de générer une valeur économique au regard des actions favorables à la séquestration carbone.

## Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire de vent et de soleil</li> <li>• Une <b>politique énergie climat territoriale</b> depuis 20 ans, un territoire mature, acculturé au sujet.</li> <li>• De <b>nombreux acteurs</b> avec une <b>forte mobilisation</b> territoriale et dynamique partenariale. Beaucoup de technicité et de compétence « métier » présentes sur le territoire</li> <li>• Un <b>plan climat partagé</b> par le PNR et Le Grand Narbonne robuste avec des <b>objectifs ambitieux</b>. Le GN engagé dans un COT – TACCT.</li> <li>• Une <b>mutualisation inter structure reconnue</b>.</li> <li>• La <b>C3SM et la CCRLCM</b> qui s'emparent du sujet via des SCoT valant PCAET.</li> <li>• Un <b>territoire</b> déjà en prise avec les effets du changement climatique (cf. prise de conscience) et <b>mobilisé pour s'adapter et réduire sa vulnérabilité</b>.</li> <li>• Les <b>services rendus par les zones humides</b> pour la <b>séquestration carbone</b>.</li> <li>• Une interface existante entre territoire et <b>communauté scientifique</b> via le conseil scientifique du Parc.</li> <li>• Les <b>sciences humaines et sociales investies</b> qui ouvrent des pistes pour <b>l'accompagnement aux changements de comportements</b>.</li> <li>• Une <b>production énergies renouvelables qui augmente et une diversification qui s'amorce</b>. Avec notamment des projets <b>EnR thermiques</b> qui émergent. L'unité de valorisation énergétique de la biomasse des déchets sur le site du CET.</li> <li>• Une <b>charte qualité des énergies renouvelables (éolien et solaire)</b> qui tient compte des enjeux socioéconomiques, de biodiversité et de paysage. L'adhésion du Grand Narbonne à cette charte.</li> <li>• Des <b>parcs éoliens en exploitation dont le repowering est une opportunité pour les améliorer au regard des impacts</b>.</li> <li>• Les travaux des <b>jurys citoyens sur l'éolien terrestre (2021)</b></li> <li>• Des <b>réseaux électriques en adéquation avec les besoins de raccordement EnR</b> à court et moyen terme.</li> <li>• Des <b>potentiels pour développer les solutions gaz et la synergie entre les diverses EnR</b>. Et structurer un écosystème autour du développement de l'éolien flottant et de la production d'hydrogène.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un <b>territoire fortement impacté par l'évolution du climat</b>.</li> <li>• Des <b>objectifs de transition énergétique à concilier avec les enjeux de préservation de la biodiversité, de la qualité des paysages, de la ressource en eau ou encore du foncier et de l'activité agricole</b>.</li> <li>• <b>L'intégration paysagère des infrastructures prévues dans le S3REN</b>. Et une nécessaire projection quant à la vulnérabilité des lignes électriques aux fortes chaleur.</li> <li>• La <b>capacité à remplir les objectifs posés pour l'horizon 2050</b>. Un territoire <b>grand consommateur d'énergie et très émetteur de GES</b>, qui peine à infléchir ses courbes. Des consommations issues du trafic autoroutier sur lequel le territoire ne dispose pas de leviers (à bien identifier dans le bilan pour les analyses).</li> <li>• Des <b>consommations d'électricité à surveiller</b> notamment dans <b>les secteurs tertiaire et résidentiel</b>, en lien avec le développement des climatisations, mais aussi des véhicules électriques.</li> <li>• La <b>dépendance du territoire aux produits pétroliers</b>.</li> <li>• Une <b>part importante de ménages en situation de précarité énergétique</b> logement et mobilité quotidienne.</li> <li>• Un <b>parc bâti ancien et énergivore</b>. Des <b>besoins d'accompagnement persistant et des coûts de rénovation élevés</b>.</li> <li>• Des <b>matériaux biosourcés encore peu utilisés</b>, pas de filière locale.</li> <li>• Manque une filière de valorisation du bois (pin, bois flotté). Pas de valorisation des sous produits de la vigne.</li> <li>• La <b>difficile massification du développement du solaire sur le bâti</b> (toitures et ombrières) et la <b>maîtrise du développement du solaire au sol</b> (grignotage de surfaces agricoles)</li> <li>• Une répartition disparate et inégale de l'éolien terrestre et une moindre perspective d'évolution.</li> <li>• Une <b>vigilance sur l'éolien flottant pilote et commercial</b> au regard des impacts sur le paysage et sur la biodiversité ainsi que sur le tourisme</li> <li>• Des réticences au regard du développement de l'éolien et du solaire = grosse faiblesse pour progresser / autonomie énergétique</li> <li>• Le <b>cumul des infrastructures</b> existantes et futures (projet LGV, éoliennes terrestres et en mer, ...)</li> <li>• <b>Peu de projets coopératifs et citoyens</b></li> <li>• L'absence d'acculturation aux enjeux climat énergie des visiteurs traversant le territoire (autoroute, voie ferrée...)</li> <li>• Faible réseau d'entreprises locales sachant travailler sur le solaire et l'éolien</li> <li>• Des filières de recyclage à structurer</li> </ul>

## ENJEUX

- **Une dynamique d'adaptation au changement climatique engagée, à amplifier au vu des impacts du changement climatique.**
- **Une trajectoire énergétique et bas carbone existante à conforter.** Se donner les moyens d'atteindre les objectifs visés.
- **Des visions intégrées à privilégier** pour concilier les objectifs de transition énergétique avec le développement économique local ainsi que la préservation de la biodiversité, de la qualité des paysages... Qu'il s'agisse de projets d'énergies renouvelables ou de structuration des réseaux.
- **L'inflexion de la tendance évolutive des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.** Massification des pratiques de sobriété et de réduction des consommations d'énergie, maîtrise du développement des usages électriques. Besoins forts d'accompagnement sur la rénovation énergétique et la maîtrise de la demande d'énergie, tous types d'acteurs confondus (habitants, socio pro, communes). Lutte contre la précarité énergétique et réduction de la dépendance aux voitures individuelles. Ré investissement de l'habitat existant.
- **La diversification des énergies renouvelables et leur intégration territoriale (environnementale, paysagère, sociale...).** Meilleur ancrage local des projets d'énergies renouvelables (économie locale, implication des citoyens...). Repowering à impacts positifs pour les parcs éoliens terrestre existants. Maîtrise du développement du solaire au sol. Encadrement très précis nécessaire vis-à-vis du développement de l'agrivoltaïque. Massification du solaire sur bâti en privilégiant les ombrières de parking et en tenant compte de la qualité architecturale des toitures... Enjeux liés au développement de l'éolien flottant pilote ET commercial (impacts paysagers, atterrissement du raccordement électrique...).
- **L'intégration paysagère des réseaux**, en particulier de raccordement électrique des énergies renouvelables.
- **L'accompagnement des filières émergentes** (hydrogène, gaz renouvelable, agrivoltaïque...)
- **Le soutien aux EnR thermiques et au développement de la biomasse.** La structuration d'une filière de valorisation du bois (pin, bois flotté) et des sous produits de la vigne. L'approfondissement des potentiels de la géothermie. L'accompagnement des initiatives existantes, notamment les filières basées sur la récupération de chaleur issue des déchets (cf CET Lambert) et des boues de stations d'épuration voir appui au développement d'une valorisation énergétique des sous-produits de la vinification.
- **Le maintien voir l'augmentation des capacités de stockage carbone.** L'amélioration de la connaissance des flux carbone au sein des zones humides et la valorisation des services rendus par les écosystèmes forestiers et certaines pratiques agricoles.
- **L'accompagnement des mutations nécessaires** (comportements individuels et collectifs, infrastructures, aménagement, réseau d'entreprises...) pour **aller vers une société résiliente aux effets du changement climatique, plus sobre en énergie et en carbone.**

# 13 Sensibilisation et mobilisation des citoyens

## Diag' en Diag'

## Le Diagnostic en diagonale

- L'éducation de tous les publics à l'environnement est une marque de fabrique du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, au point que d'autres collectivités lui ont emboîté le pas.
- Le Syndicat mixte du Parc déploie une offre de sensibilisation aux paysages et à leur biodiversité, à l'attention du grand public comme des acteurs du tourisme et des sports outdoor. Il s'appuie sur son réseau d'animateurs formés aux techniques d'interprétation de la nature et du patrimoine. Le seul programme partenarial « Découvrons ENSemble », dédié aux espaces naturels sensibles, donne lieu à 200 rendez-vous annuels.
- Tous les ans, la participation du Parc à des événements soucieux d'écoresponsabilité et valorisant les patrimoines (paysagers, maritimes, gustatifs...) de la Narbonnaise sensibilise 3 500 personnes aux écosystèmes du territoire, au moyen de stands, d'expositions et d'animations pédagogiques ou encore de projections grand public et scolaires.
- Un accompagnement à la transition énergétique et à la qualité environnementale des événements est proposé depuis 2018 par le Parc, aussi bien sous la forme d'un guide numérique et de l'attribution d'un logo écoresponsable que d'un diagnostic-conseil personnalisé.
- Le réseau des animateurs du Parc vitalise l'offre d'éducation à l'environnement en Narbonnaise. Il rassemble une vingtaine de structures, couvrant un large éventail de compétences, qui utilisent leurs supports pédagogiques et, le cas échéant, leurs lieux d'accueil (jardin, manade...). La majorité d'entre elles intervient sur le littoral et en milieu lagunaire.
- Deux réseaux d'éducation à l'environnement viennent conforter la dynamique locale : le Gée Aude et le Graine Occitanie. Ils contribuent notamment à la professionnalisation des intervenants.
- Le Parc intervient en milieu scolaire à la faveur de deux conventions, l'une avec l'Éducation nationale, l'autre avec l'enseignement agricole. La population scolarisée du périmètre d'étude dépasse les 18 000 élèves. Le secondaire public est représenté par trois lycées dont un agricole et sept collèges.
- L'accueil de loisirs (vacances et temps périscolaire), fortement représenté en Narbonnaise, témoigne d'une demande réelle d'accompagnement sur des projets pédagogiques en lien avec l'environnement.
- Les milieux aquatiques, la biodiversité et le changement climatique sont les thématiques prédominantes des actions en milieu scolaire, reflet des champs de compétences des principaux intervenants. A l'inverse, l'implication des acteurs du patrimoine et du paysage en milieu éducatif reste malheureusement faible.
- Chaque année, un millier d'élèves bénéficient d'une action de sensibilisation à leur environnement et leur cadre de vie, à travers les projets « Écoles du Parc » et les initiatives d'autres établissements (Le Grand Narbonne), organismes locaux (Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières, syndicat mixte Rivage, Maison de l'étang-mairie de Leucate) et associations environnementales.
- La participation citoyenne permet d'impliquer les habitants dans la co-construction d'un territoire plus résilient et, par exemple, de les sensibiliser aux éco-gestes à travers des « défis familles ». Le PCAET du Narbonnais, mais aussi la révision de la Charte du Parc, ont donné lieu (en plus d'enquêtes en ligne et de terrain) à des ateliers ouverts au public et à des jurys citoyens, toutes démarches d'appropriation active des enjeux.
- Les communes de la Narbonnaise en Méditerranée s'engagent dans des démarches environnementales et qualitatives, éventuellement mises en valeur par des labels : Zéro Phyto, Pavillons bleus, Villes et villages fleuris... Le Parc instille cette culture de l'exemplarité, en sensibilisant les communes et les écoles à la lutte raisonnée (écopiège, nichoirs) contre la chenille processionnaire, en animant des ateliers de formation aux écocgestes, ou encore en diffusant des supports pédagogiques.

## 13.1 La sensibilisation des publics

### 13.1.1 Éducation et citoyenneté en Narbonnaise

Le Parc reste un acteur majeur de l'éducation à l'environnement en Narbonnaise. Il a impulsé et organisé sur le territoire des actions éducatives et de sensibilisation des publics en s'appuyant sur nombre d'associations et d'acteurs de l'éducation au développement durable. Ces ressources éducatives organisées en réseau sont un véritable atout pour le territoire et créent une dynamique.

Depuis une dizaine d'années d'autres collectivités territoriales mènent progressivement des actions de sensibilisation à l'environnement à l'intention du grand public et des scolaires en s'appuyant directement sur les mêmes acteurs.

La Narbonnaise est un territoire attractif autant pour la qualité de son patrimoine naturel et paysager que pour la dynamique démographique et touristique. Il favorise le développement d'activités de loisirs et de découvertes conduisant ainsi à la création nouvelles structures et associations de sensibilisation à l'environnement.



278

### 13.1.2 Une offre de découverte et d'animation pour tous



Le Parc est un territoire attractif, riche d'un patrimoine naturel, culturel et paysager, diversifié et préservé offrant un éventail très large d'activités de découverte et de sensibilisation pour tout public. Aussi, le Parc et ses partenaires ont rapidement proposé et structuré une offre de découverte nature, notamment en s'appuyant sur les différents intervenants du réseau des animateurs Parc.

Pour renforcer la connaissance mais aussi la professionnalisation des acteurs, des formations sont mises en place sur les techniques d'animation et d'interprétation nature et patrimoine. La qualification de cette offre passe aussi par l'accompagnement au marquage de prestations grand public afin de proposer des prestations originales, attachées aux valeurs partagées des Parcs naturels régionaux : territoire, environnement préservé et valorisé, dimension humaine. Ces prestations ont aussi pour vocation à affirmer une appartenance forte au territoire, favorisant une meilleure reconnaissance et une légitimité d'intervention, auprès des élus, des habitants et des professionnels locaux.

Ainsi de nombreuses offres de découvertes sont proposées par l'ensemble des acteurs et partenaires du tourisme mais aussi des sports de nature. Des programmes de découverte et de sensibilisation au territoire se sont développés notamment sous l'impulsion du Parc

comme le dispositif « Découvrons ENSEMBLE » les espaces naturels sensibles de l'Aude, porté par le Département et coordonné par Gée Aude et le Parc, qui permet de faire découvrir et de promouvoir la richesse de la biodiversité audoise. Ce programme propose chaque année, deux cents rendez-vous permettant au grand public de découvrir et d'apprécier la biodiversité exceptionnelle de l'Aude, classée parmi les trois départements les plus riches quant au nombre de plantes. Chaque année se sont en moyenne plus de 900 personnes avec 80 % d'autois et 20 % de visiteurs qui participent à une sortie nature accompagnée d'animateurs.

### **13.1.3 L'événementiel et la démarche écoresponsable**

Le Parc sensibilise un public très diversifié (enfants, adultes, habitants, visiteurs locaux ou touristes, pratiquants d'activités de loisirs) aux enjeux de protection et de valorisation des patrimoines naturels et culturels avec une moyenne de 3500 personnes par an entre 2010 et 2022. Il est de plus en plus sollicité sur des événements, en particulier sur les communes littorales.

Beaucoup d'événements sont organisés sur le territoire avec une montée en puissance des événements sportifs en particulier de pleine nature (trails, triathlons,...) et des manifestations sur le patrimoine local, notamment les produits du terroir comme les circuits vigneron à la journée.

#### **UNE PRESENCE DU PARC NATUREL REGIONAL SUR UNE DOUZAINES D'ÉVÉNEMENTS ANNUELS**

La participation annuelle du Parc aux événements prend en compte différents critères : homogénéité sur le territoire du Parc, cohérence avec la gestion annuelle des sites naturels et les enjeux de biodiversité (Natura 2000, gestion des sites du Conservatoire du Littoral,...)...

Pour mener ces animations, il s'appuie sur ses agents mais également sur le Réseau des Animateurs du Parc, des spécialistes du territoire (naturalistes, scientifiques, artistes, agriculteurs, acteurs passionnés).

Le Parc participe annuellement à une douzaine d'événements organisés par ses partenaires locaux (communes, syndicats, associations,...) et lors de manifestations nationales sur les thématiques des sports de nature, de ses activités traditionnelles, de sa biodiversité, du développement durable et de son patrimoine culturel :

Exemples : le Mondial du Vent, compétition de sport de glisse à La Franqui, le Marché aux Saveurs méditerranéennes à Vinassan, les Sentiers gourmands de l'AOC la Clape autour des enjeux Natura 2000, la Balade des 5 sens à Peyriac de Mer avec un site propriété du Conservatoire du littoral, l'Open France de Blokart, Prom'Aude sur la promotion des produits locaux audois à Lézignan, la Journée de la Mer et des littoraux, le Défi wind à Gruissan, le Beach Rugby à Port la Nouvelle, la Journée Handi Nature à Port Mahon, le Forum du DD durant la Semaine du Développement Durable de Narbonne, le Grand prix de Méditerranée à Leucate les Journées européennes du Patrimoine, Journée départementale de la randonnée à la Palme, le salon ADNatura à Montpellier ....

Dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides, début février, le Parc organise depuis 2018 des projections – débats de films et dessins animés pour le grand public et les scolaires en collaboration avec plusieurs cinémas du territoire et ce afin de promouvoir le label « Ramsar ». Les étangs du Narbonnais (Gruissan, Bages-Sigean et La Palme) présents au cœur du Parc ont été désignés « zones humides d'importance internationale » au titre de la convention de Ramsar en 2006.

Différents modes d'intervention sont déclinés selon les événements : stands, animations, expositions, dispositifs pédagogiques (larmobile, maquette interactive sur le territoire du Parc, masques à réalité augmentée...)

La participation du Parc aux événements se décline à travers :

- la tenue d'un stand d'information et de sensibilisation grand public ;
- le financement de prestations avec l'appui du Réseau des Animateurs du Parc qui réalise des animations pédagogiques de découverte de l'environnement ;
- l'accompagnement écoresponsable des activités ;
- l'aide à l'évaluation des incidences ;

#### **UNE DEMARCHE PROGRESSIVE DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES MANIFESTATIONS**

L'objectif du Parc est de renforcer son action :

- en élargissant davantage ses publics (publics étrangers, en situation de handicap, défavorisés, sportifs de pleine nature...)
- en expérimentant de nouvelles pratiques d'animation ludique et attractive
- en favorisant le développement des manifestations notamment lors des ailes de saison pour développer l'économie locale
- en accompagnant les organisateurs sur des événements écoresponsables.



Ainsi, conseillant d'ores et déjà les organisateurs de manifestations sportives sur le respect des espaces naturels, le Parc a souhaité aller plus loin en axant son accompagnement sur la transition énergétique en stimulant et favorisant l'émergence de nouvelles pratiques compatibles avec ses exigences de préservation des ressources et en accompagnant le changement des comportements. Depuis 2018-2019, il s'est engagé avec ses partenaires à la mise en place d'une démarche progressive de qualité environnementale « En démarche Éco-responsable avec le Parc » et s'est doté d'un guide numérique destiné aux organisateurs d'événements, leur permettant d'améliorer leurs pratiques et de valoriser au travers l'apposition du logo « En démarche Éco-responsable avec le Parc » leurs supports de communication. Le Parc accompagne annuellement les organisateurs de deux événements en leur proposant un état des lieux personnalisé de leur événement et des préconisations pour progresser.

<https://www.parc-naturel-narbonnaise.fr/vivre/habitants/eco-habitions-parc/organiser-un-evenement-ecoresponsable>

Les Partenaires associés aux projets sont : la Région Occitanie, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, le Département de l'Aude, les communes du territoire du Parc, le Réseau des animateurs du Parc, les fédérations et associations de sports de pleine nature, les syndicats vignerons, les offices de tourisme, les autres syndicats mixtes de gestion...

### 13.1.4 Le réseau des animateurs du Parc



La mise en place du réseau des animateurs du Parc (RAP) en 1997 a été un levier important et fort du développement des actions pédagogiques et éducatives du Parc sur son territoire et bien au-delà.

La volonté du Parc de s'appuyer sur les acteurs de l'éducation a permis de développer, de structurer et de coordonner une offre éducative de qualité sur le territoire, de reconnaître le savoir-faire du Parc en matière d'éducation à l'environnement. En effet, l'action du Parc est toujours déterminante pour fédérer, organiser et coordonner ce réseau d'animateurs qui intervient avec le jeune public dans le cadre d'actions pédagogiques proposées par le Parc ou d'autres collectivités et avec le grand public à l'occasion d'actions de sensibilisation, d'information et de découverte du territoire.

Le RAP permet aussi d'avoir des profils d'intervenants avec des compétences, des connaissances, des approches ou démarches variées. Après vingt-cinq ans d'existence, ce réseau comprend une vingtaine de structures (association, autoentrepreneur, entreprise...) comptant environ vingt-trois salariés. La plupart des acteurs sont présents depuis de nombreuses années, ce qui permet d'inscrire le partenariat dans la durée et de disposer de connaissances approfondies du territoire. Certaines de ces structures proposent des lieux d'accueil (Manade de Tournebelle, Jardin de Langel, l'Étang d'Art) qui sont liés à leur activité. Alors que d'autres, si elles n'ont pas de lieux d'accueil, ont des outils et supports pédagogiques qu'elles mettent à disposition de leur public.

Ces partenaires éducatifs sont très localisés sur Narbonne et ses alentours. En effet, leur bassin d'activités concerne avant tout la frange littorale et le milieu lagunaire, là où les enjeux naturalistes et les ressources économiques sont forts.

Les politiques publiques de l'État sur les contrats aidés ont incité la professionnalisation des acteurs de l'éducation à l'environnement et favorisé la création d'emploi. Par la suite, la baisse de ces subventions a conduit certaines de ces associations à diversifier leur activité (études, inventaires naturalistes, etc.). La majorité des structures reste cependant économiquement fragile.

### 13.1.5 Les réseaux départementaux et régionaux d'éducation à l'environnement

Au niveau départemental et régional, les réseaux d'éducation à l'environnement comme Gée Aude (Groupe d'éducation à l'environnement de l'Aude) et le Graine Occitanie, le réseau régional de l'éducation à l'environnement ont tous les deux pour objet la promotion et le développement l'EEDD. Ils représentent les associations d'EEDD et animent les dynamiques de concertation entre organismes publics, collectivités territoriales et acteurs privés, à l'échelle régionale, en matière d'EEDD, mais aussi des temps d'échanges et de rencontres entre acteurs éducatifs. Ils ont un rôle important dans la professionnalisation des acteurs...

Les réseaux d'éducation à l'environnement sont bien structurés à l'échelle régionale et départementale. Ils sont très dynamiques sur l'animation de réseau, l'accompagnement et le soutien de leurs adhérents pour être force de proposition et de mobilisation sur la mise en place et l'animation de dispositifs communs. Ils permettent aux adhérents et partenaires de renforcer leurs compétences et/ou de se professionnaliser.

Le réseau Gée Aude très actif et ouvert, apporte une reconnaissance supplémentaire et une meilleure compréhension des pratiques et savoir-faire des acteurs éducatifs dans le domaine de l'éducation à l'environnement. C'est un acteur incontournable avec lequel le Parc collabore depuis de nombreuses années notamment dans la coordination et la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques ou de sensibilisation à l'éducation à l'environnement que ce soit pour les scolaires ou le grand public. Cette collaboration se traduit par la mise en place d'une convention de partenariat.

## 13.2 L'éducation au territoire en Narbonnaise

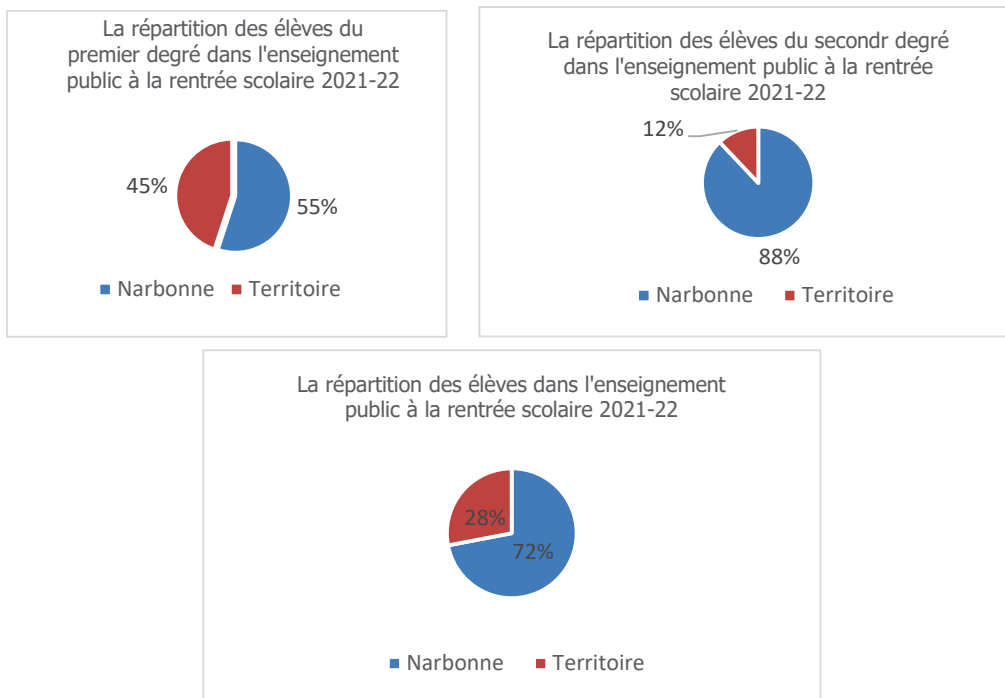
### 13.2.1 Le paysage de l'enseignement



L'organisation administrative de l'Éducation nationale n'a pas évolué depuis 2010, le territoire du Parc est toujours concerné par trois circonscriptions : Narbonne 1, Narbonne 2 et Lézignan-Corbières Minervois, qui font partie de l'académie de Montpellier. Depuis 2000, le Parc a noué un partenariat fort avec l'Éducation nationale qui se traduit par une convention. Même chose pour l'enseignement agricole pour lequel, il existe une convention avec l'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Carcassonne (LEGTA - Campus terre et nature) depuis 2016.

Le territoire du Parc regroupe 81 établissements scolaires (67 dans l'enseignement public et 14 dans l'enseignement privé) soit une **population scolarisée de 17 990 élèves**.

Le nombre d'élèves dans la Narbonnaise est relativement stable sur les dix dernières années, malgré une faible diminution des effectifs dans certaines petites communes du territoire ou pour certains secteurs de Narbonne.



L'essentiel de l'enseignement secondaire est se trouve sur Narbonne avec 5 collèges soit 2 930 collégiens (public) et 3 lycées soit 3 762 lycéens (public) dont un lycée agricole. Deux autres collèges sont sur le territoire du Parc l'un à Port-La Nouvelle avec un effectif de 320 élèves et l'autre à Sigean dont l'effectif de 553 élèves témoigne d'une baisse liée à l'ouverture d'un collège privé sur Port-Leucate en 2012-2013).

### 13.2.2 L'éducation au développement durable

L'éducation au développement durable (EDD) est définie dans plusieurs circulaires incitant notamment au déploiement de la **labellisation** des établissements en démarche de développement durable (E3D) **qui permet de mettre en place des actions favorisant la transversalité et faisant sens avec le territoire et ses enjeux**. De plus, en septembre 2020, une nouvelle circulaire vient renforcer l'EDD, notamment avec l'Agenda 2030 et les **objectifs de développement durable** des Nations Unies, invitant les établissements scolaires à investir davantage ces thématiques pour développer des projets pédagogiques.

Dans le même temps, les programmes d'enseignement **ont été renforcés** sur la biodiversité et le climat.

Dès les années 2000, un partenariat s'est noué entre le Parc et l'Education nationale pour l'accompagnement et la validation des différents dispositifs pédagogiques, la collaboration dans la mise en place de journée d'animation pédagogique à destination des enseignants.

### 13.2.3 Les structures d'accueil collectives des mineurs (ACM).

Cet accueil hors temps scolaire (vacances ou temps périscolaire) organisé autour d'un projet éducatif et pédagogique propose des temps de loisirs éducatifs et de détente pour les jeunes de moins de 18 ans.

Sur le territoire, il existe une multitude de structures ACM avec des objectifs, des moyens et des fonctionnements très variés (associations, structures communales ou intercommunales, clubs ados, centres sociaux, MJC...)

Les quelques rencontres coordonnées par le Parc sur le territoire ont montré une forte volonté des structures d'être accompagnées sur des projets pédagogiques liés à la découverte de l'environnement soit par un soutien technique avec l'encadrement d'animateur, soit par un besoin de formation sur de l'animation nature.

### 13.2.4 L'organisation de l'offre éducative

Depuis une quinzaine d'années, les projets pédagogiques menés avec les scolaires sur le territoire traitent beaucoup de l'eau, des zones humides, de la biodiversité et du changement climatique. Cela est lié aux missions des structures et collectivités qui interviennent comme

le Syndicat mixte des milieux aquatiques et de rivières (SMMAR), le syndicat Rivage, la communauté d'agglomération Grand Narbonne et le Parc.

À l'inverse, en dehors de Narbonne et de ses structures culturelles (musées, Ville d'art et d'histoire), peu d'opérateurs conduisent des projets éducatifs sur le patrimoine et le paysage alors qu'il y a de forts enjeux liés à l'aménagement du territoire, à la qualité du cadre de vie, à la culture et au vivre ensemble.

### 13.2.5 L'action éducative des collectivités

Au niveau local, plusieurs dispositifs pédagogiques sont proposés aux scolaires, portés par les différentes collectivités du territoire comme le Parc, le SMMAR, le Grand Narbonne ou encore le syndicat Rivage.

En effet, l'éducation au territoire permet aux enfants et aux jeunes de découvrir leur lieu de vie, de s'interroger sur la façon de vivre ensemble. Elle permet de tisser des liens avec la nature et les patrimoines, de susciter l'envie et la curiosité.

L'offre pédagogique du Parc s'inscrit dans le cadre d'une convention avec Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de l'Aude proposant aux enseignants et leurs élèves de mener des projets de découverte et de compréhension du territoire. Différents programmes pédagogiques sont proposés : les projets « Écoles du Parc », le dispositif « ma lagune », l'accompagnement E3D. Chaque année ce sont plus de 1000 élèves qui sont concernés par une action éducative portée par le Parc, soit environ une trentaine de projets par an.

Le SMMAR (dont les limites administratives excèdent celles du Parc) mène une gestion concertée de l'eau et organise la prévention des inondations à l'échelle du bassin versant. Il regroupe sept syndicats de bassin avec lesquels il met en œuvre la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations). En direction des scolaires, il conçoit soit des animations ponctuelles sur le risque inondation et sa gestion, soit un programme pédagogique permettant à une quinzaine de classes des cycles 2 et 3 de bénéficier d'un projet avec 7 interventions. Le Parc comme le SMMAR (syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières) sont les acteurs majeurs de l'éducation à l'environnement pour les scolaires par le nombre de projets réalisés et la diversité de l'offre pédagogique.

Le syndicat mixte RIVAGE de l'étang de Salses-Leucate mène des actions ponctuelles d'éducation à l'environnement qui sont initiées soit par RIVAGE soit par les associations d'EEDD autour de différentes thématiques : espaces dunaires, fonctionnement lagunaire, érosion du trait de côte. Quelques animations sont assurées par l'animatrice de la Maison de l'étang (partenariat mairie de Leucate) et l'appui des agents de RIVAGE pour les écoles du bassin versant. Rivage et la Maison de l'étang de Leucate-Salses ont le projet de participer plus activement à l'éducation à l'environnement des écoliers et collégiens de leur territoire.

## 13.3 La démarche participative, de plus en plus au cœur des politiques publiques

La mobilisation et la participation citoyenne sont un levier nécessaire pour accompagner la transition énergétique et écologique. En effet, elles permettent une construction collective avec des acteurs (du territoire) par l'échange, la réflexion, le débat et la coopération. Le territoire de la Narbonnaise a vu émerger ce type de démarche, d'initiative notamment dans des démarches telles que Eco-habitions le Parc, le défi familles économes où d'un constat, d'un état des lieux, des familles sont invitées à mesurer et mettre en place des actions pour réduire leurs consommations d'eau, d'énergie et de pesticides. Les démarches participatives permettent une meilleure appropriation et implication citoyenne parce qu'elles s'inscrivent dans le territoire et se basent sur des pédagogies actives et participatives.

Dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), pour répondre aux enjeux climatiques, le Grand Narbonne et le Parc ont co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire, une concertation et une mobilisation citoyenne. Notamment un réseau local d'ambassadeur du climat est expérimenté pour amplifier la transition énergétique.

Ces démarches participatives peuvent être animées et portées par les acteurs de l'EEDD qui apportent à la fois une expertise sur des méthodes, outils et approches pédagogiques pour aborder une problématique environnementale et sociale auprès d'un public donné, mais également dans un savoir-faire d'animation et d'encadrement de groupe (adultes ou enfants). La maîtrise de techniques pour favoriser la participation citoyenne, le travail en lien avec les politiques territoriales de développement durable, l'expérience en montage

de projet collectif, sont autant de compétences utiles à l'accompagnement de projet de transition écologique à forte dimension participative.

## 13.4 L'éco exemplarité et l'éco responsabilité

De nombreuses communes du territoire ainsi que certaines collectivités locales s'inscrivent dans des démarches engagées et responsables en matière de développement durable. Ces labels (Pavillon bleu, Zéro phyto, villes et villages fleuris...) permettent une reconnaissance et mettent en avant leur exemplarité dans la gestion environnementale et durable de leur territoire.

Le territoire du Parc est dynamique pour la lutte contre les pesticides en particulier les communes qui se sont engagées dans les démarches zéro phyto et qui ont obtenu une reconnaissance à ce titre.

Dans le même sens, l'Opération nichoir, a été déployée pour lutter de manière raisonnée et préventive contre la chenille processionnaire. Le Parc a porté une action intercommunale autour deux techniques complémentaires : l'écopiège et le nichoir à mésange. Ainsi les écoles ont été associées à ce projet par la pose des nichoirs et une sensibilisation sur l'impact de cette chenille sur les dégâts environnementaux et les risques sanitaires provoqués par la chenille processionnaire du Pin et les moyens naturels de prévention et de lutte.

Le Pavillon Bleu, créé en 1985, valorise chaque année les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable. Garant d'une bonne qualité environnementale, le Pavillon Bleu véhicule une image positive dynamique auprès des résidents comme des visiteurs sur les communes ou les ports de plaisance qui obtiennent le label. La quinzaine des plages audoises (Fleury d'Aude, Narbonne-Plage, Gruissan, Port-La Nouvelle, Leucate) hissent le Pavillon bleu pour leurs plages et leur port de plaisance. Les critères sont regroupés sur 4 axes (éducation à l'environnement, gestion des déchets, gestion de l'eau et l'environnement général) avec des degrés d'exigences différents. Selon un sondage de 2016 de l'institut BVA montre que **67% des Français** connaissent le Pavillon Bleu et qu'il pourrait inciter **81% des Français** dans leur choix de lieu de vacances ! Selon 8 Français sur 10, le Pavillon Bleu est une garantie de propreté des plages et de la qualité des eaux\*. \* *Sondage BVA pour le Pavillon Bleu, réalisé par Internet du 22 au 23 août 2016, auprès d'un échantillon de 1099 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. (Source Teragir - Pavillon bleu).*

284

De 2012 à 2018, le Parc a développé un programme spécifique destiné à faciliter et à diffuser la mise en œuvre d'Eco gestes domestiques, « simples, pratiques et quotidiens », en croisant les enjeux liés la réduction des consommations en eau (à la maison et au jardin), avec les économies d'énergie et la suppression des pesticides. Ce programme a donné lieu à l'élaboration de plusieurs outils d'information, formation et conseils pratiques :

- réalisation d'une page facebook et d'un site web dédiés au programme Eco-Habitons (réintégré depuis 2018 dans le site web Parc / rubrique Eco Habitons)
- production et diffusion de fiches et documents « pratiques » (astuces et conseils pour mieux Eco Habiter sur ce territoire fragile)
- animation d'ateliers collectifs de formation pratiques des usagers aux économies d'eau à la maison et au jardin (associations locales, collège, journée de l'environnement, fête de la nature, fête de quartiers...)

Les outils et documents produits jusqu'en 2018 restent d'actualité et sont toujours à disposition des élus et acteurs du territoire pour s'en servir auprès de leurs populations dans le cadre de leur propre animation (disponibles directement sur le site du Parc, dans la rubrique Eco Habitons : Eau, Pesticide, Energie, Déchets de chantiers...). Cependant, l'expérience 2014-2019 de contractualisation dans ce domaine avec l'Agence de l'eau a aussi mis en évidence un besoin de temps agents pour mener à bien cette mission spécifique, qui dépasse les capacités d'animation dédié par le Parc sur ce thème d'intervention auprès du grand public. Cette action s'est ainsi ré orientée vers une continuité de diffusion des outils et supports auprès des acteurs relais et usagers du territoire (à la demande), mais sans animations directes du Parc.

Le territoire de la narbonnaise accueille et/ou organise de nombreuses manifestations culturelles, patrimoniales ou sportives. Le Parc est très sollicité pour être présent sur certains événements afin d'apporter une sensibilisation et découverte de l'environnement. Les événements, quelque soit leur ampleur, ayant un impact sur l'environnement. En collaboration avec le Grand Narbonne, l'association Ecocitoyennetés et le Parc, un guide pratique sur les événements écoresponsables a été mis en place pour aider chaque organisateur à améliorer l'empreinte écologique son événement. Il donne des conseils pratiques, des adresses utiles, des idées pour éviter le gaspillage et fait appel au bon sens. C'est un outil pour sensibiliser aux bons réflexes et inscrire les événements dans un processus d'amélioration continue.

## 13.5 La formation et la recherche, supports de synergies

Le territoire accueille plusieurs **formations supérieures en lien avec l'environnement** (Lycée agricole, IUT, ...).

Diverses initiatives existent en faveur de la **formation des professionnels en lien avec les enjeux de qualité paysagère et environnementale** (BATIPOLE, formation aux techniques de construction en pierre sèche, formations en lien avec la mise en œuvre des actions façades...)

Par ailleurs le territoire accueille **divers organismes de recherches** tels que l'INRA. Présentant des opportunités de coopération (c'est le cas par exemple sur la valorisation du méthane issu des déchets). **Il faut noter la présence à Gruissan de l'unité expérimentale de Pech-Rouge qui reste la seule structure de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRAe) travaillant dans le domaine de la recherche œnologique.** Ce centre a pour principales vocations de mener des expérimentations en lien avec la profession (adaptation des cépages aux changements climatiques et à la demande des consommateurs) et de contribuer à la diversification des produits (jus de raisin), ...

Concernant le **développement de la formation, de l'insertion et de la recherche en lien avec l'environnement et le patrimoine**, même si des efforts ont été entrepris pour améliorer l'adéquation entre l'offre de formation et le marché de l'emploi, notamment lié à l'environnement (formations proposées par le GRETA, le CFPPA...), l'observatoire des métiers de l'environnement (ORME, 2003) avait mis en évidence un gisement de près de 500 emplois liés à l'environnement, en entreprises, collectivités locales ou associations. Il conviendrait aujourd'hui d'en actualiser les données pour en connaître la tendance et renforcer l'effort de rapprochement des besoins en formation et le marché de l'emploi. Les métiers de l'environnement et du patrimoine présentent aussi des terrains favorables aux chantiers d'insertion, comme c'est déjà le cas dans le cadre du Plan Local d'Insertion et l'Emploi de l'agglomération narbonnaise. L'accompagnement des initiatives sur des projets liés à la préservation et la valorisation de l'environnement ou du patrimoine animé aujourd'hui pourrait être renforcé (Plate Forme d'Initiative Locale animée par la CCI, économie sociale solidaire).

### Synthèse : atouts, faiblesses et enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau d'acteurs et d'associations dynamique et structuré</li> <li>• Reconnaissance du savoir-faire du Parc en matière d'éducation et de sensibilisation des publics</li> <li>• Partenariat avec l'Éducation nationale et l'enseignement agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'outils de sensibilisation propres au Parc et au territoire</li> <li>• Actions éducatives très tournées vers un public scolaire</li> <li>• Peu d'actions éducatives liées au patrimoine culturel et paysager</li> <li>• Inégalité territoriale de l'action éducative</li> </ul>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage d'une offre éducative concertée avec l'ensemble des structures partenaires (SMMAR, Rivage, Grand Narbonne, Département de l'Aude et la Région Occitanie).</li> <li>• Permettre au plus grand nombre d'avoir accès à une éducation de qualité</li> <li>• Mutualisation des activités (outils pédagogiques, formations, dispositif de sensibilisation ...)</li> <li>• Viabilité économique des acteurs et structures éducatives.</li> <li>• Impulser une mobilisation et un engagement plus affirmé afin de faciliter la transition écologique et citoyenne du territoire.</li> <li>• Articulation de l'offre éducative du Parc et de l'accueil des publics à la maison du Parc et de la Narbonnaise</li> <li>• Diversification de l'offre de sensibilisation et de découverte pour le grand public dans un objectif de toucher de nouveaux publics.</li> <li>• Accompagnement d'initiatives citoyennes sur le territoire afin de créer une dynamique et mobilisation citoyenne.</li> </ul>	

# Conclusion

De tous les constats qui émergent du diagnostic territorial, la grande majorité peut se rapporter à un bouleversement planétaire dont les impacts sont particulièrement prégnants en région Occitanie : le changement climatique. L'élévation du niveau de la mer, la salinisation des sols, la diminution de la ressource en eau ou encore l'accentuation du risque feux de forêt sont, en Narbonnaise en Méditerranée, autant de conséquences de ce bouleversement inédit dont les effets sont déjà observables. Les projections climatiques - augmentation du nombre de nuits tropicales et réchauffement de la mer - laissent présager des impacts potentiels sur la santé publique, les activités humaines et les écosystèmes naturels, impacts que le territoire se doit de prévenir et d'endiguer.

Le territoire est d'autant plus vulnérable au changement climatique que son patrimoine naturel réside notamment dans des milieux humides d'exception, les lagunes littorales et les marais périphériques, dont le fonctionnement écologique dépend d'équilibres fragiles avec le milieu marin.

La Narbonnaise en Méditerranée n'est pas davantage épargnée par un processus d'origine essentiellement anthropique qui, lui aussi, constitue un bouleversement global : l'effondrement de la biodiversité. Le territoire est couvert par de nombreux dispositifs de protection (Natura 2000, PNA, Znieff et ENS, Réserve naturelle régionale...) et abrite plusieurs espèces, faune et flore, d'une grande rareté en France - aigle de Bonelli, lézard ocellé, germandrée faux petit pin ou encore centaurée de la Clape. On n'en observe pas moins une érosion de sa biodiversité ordinaire, qu'il s'agisse d'oiseaux nicheurs, de batraciens ou encore de l'anguille européenne avec, dans ce dernier cas, des répercussions sur l'activité traditionnelle de la pêche. Cet effondrement rend d'autant plus urgente la maîtrise des pressions qui s'exercent ou risquent de s'exercer sur les continuités et les habitats écologiques, alors même que l'actualité du territoire est « traversée » par le projet de ligne ferroviaire Montpellier-Perpignan et que, des plages aux massifs, la question de la forte fréquentation des sites naturels reste prégnante.

## Un défi majeur d'adaptation

Ces changements globaux induisent, pour la Narbonnaise en Méditerranée, un défi majeur d'adaptation autour duquel gravitent l'ensemble des enjeux identifiés par thématiques dans ce diagnostic. Au regard du caractère inédit et de la pluralité des bouleversements en cours, ce défi « supra » est intimement lié à celui de la connaissance, en termes d'enrichissement des données, d'expérimentation, de partage et de diffusion.

Des programmes de recherche et d'expérimentation ont déjà été conduits ou sont en cours, sur l'élévation du niveau de la mer, la réutilisation des eaux usées traitées, le caractère épurateur des lagunes, la salinisation des sols ou encore l'adaptation des cépages viticoles et l'agrivoltaïsme. Face à la nécessité d'identifier les processus en cours dans les milieux naturels, mais encore d'anticiper les impacts des changements, ce volet expérimental, qui est en phase avec la vocation du Parc naturel régional, doit être conforté, en lien avec le plus large éventail de partenaires. Le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée peut devenir un laboratoire des transitions climatique et écologique, par exemple sur la capacité de stockage carbone des lagunes et des milieux forestiers, laboratoire dont les enseignements pourraient bénéficier solidairement à la région Occitanie dans son ensemble ou, encore, aux autres Parcs naturels littoraux.

Le partage de la connaissance, à l'échelon intra-territorial, doit favoriser une vision systémique et une gestion intégrée des enjeux, à la mesure du caractère global des changements à l'œuvre et des interdépendances qui existent entre les milieux naturels comme entre les champs de compétence. Plus encore, il est pertinent de valoriser la fibre éducative et culturelle du Parc de la Narbonnaise en Méditerranée, dont la politique de sensibilisation à l'environnement et au développement durable a forgé la « marque de fabrique ». Une large diffusion des connaissances et des enjeux, la sensibilisation aux écogestes et aux approches écologiquement vertueuses (pratiques d'un éclairer mieux, réduction des déchets, pratiques écoresponsables sur les sites fragiles, zéro phyto...), sont à même d'éveiller les consciences et de favoriser une adhésion active de tous, communes et habitants, au projet de territoire tel que le définira la future Charte.

## Atténuation des impacts et adoption de modèles durables et vertueux

Si tous les enjeux qui émergent du diagnostic se rapportent aux bouleversements globaux en cours, cette relation s'effectue selon deux modes : l'atténuation des impacts et l'adoption de modèles plus vertueux participant d'une dynamique sociétale. Il en va ainsi pour le secteur de l'agriculture, qui est engagé dans une transition agroécologique pour déjà 26% de la SAU du territoire et qui, simultanément, tend à se diversifier et à déployer des initiatives de vente directe et de circuits courts, en faveur de la décarbonation mais également de la qualité alimentaire emblématisée par 7 AOP viticoles et oléicoles. La nécessité de l'adaptation agricole, conjuguée à un contexte difficile, devient une opportunité pour la mise en œuvre d'une agriculture plus durable et plus nourricière.

De même, la prévention des risques naturels et technologiques suppose à la fois d'anticiper les aléas accrus par le changement climatique - la submersion marine auxquelles sont exposées 10 communes littorales, les inondations, la sécheresse, les incendies sur les massifs forestiers - et de résorber les nuisances qui accentuent le réchauffement et/ou impactent la santé humaine et environnementale : gaz à

effet de serre et polluants atmosphériques émis en premier lieu par les transports, nuisances lumineuses particulièrement denses sur le littoral, etc.

Par thématiques, les principaux enjeux mis en évidence par le diagnostic (hors valorisation des connaissances et médiation) résident :

- pour les patrimoines naturels, dans le maintien ou la restauration des continuités écologiques, de la fonctionnalité des écosystèmes, de la mosaïque agricole, dans la préservation de la biodiversité et une meilleure valorisation des géosites
- pour l'eau, dans la reconquête de la qualité des milieux, en lien notamment avec la viabilité de la pêche traditionnelle, dans la protection des masses d'eau et lagunes, dans une utilisation plus sobre de la ressource disponible et dans la diversification des solutions d'approvisionnement
- pour les paysages, dans la préservation de leur singularité (salins, agricoles, garrigues, milieux humides, villages vigneron, de pêcheurs et stations balnéaires...), dans l'intégration qualitative des infrastructures et équipements (LNMP, photovoltaïque...), dans la qualité paysagère des abords routiers et des extensions urbaines
- pour l'aménagement, dans la maîtrise de la consommation de l'espace (incluant le ZAN), le respect des coupures d'urbanisation, l'adaptation de l'habitat et des formes urbaines au changement climatique
- pour les mobilités et transports, dans la réduction de l'autosolisme, le développement d'une offre multimodale et plus décarbonée, dans la gestion des flux de marchandises, ainsi que dans une vigilance particulière sur les grands projets de ligne ferroviaire nouvelle Montpellier-Perpignan et d'extension portuaire de Port-La Nouvelle
- pour le tourisme, dans la structuration, en synergie avec les parcs naturels mitoyens, d'un tourisme durable de nature, diversifié et qualitatif, soucieux de la régulation de la fréquentation sur les sites naturels et du respect de l'environnement sur les sites de pratique sportive outdoor
- pour la pêche, dans la préservation de la ressource et la qualité écologique des lagunes, dans la valorisation des circuits courts et dans la bonne coexistence avec les usages de loisirs nautiques.
- au service de la transition énergétique, les enjeux sont de résorber la précarité énergétique qui affecte 75% des logements et de développer le mix d'énergies renouvelables en expérimentant des solutions vertueuses telles l'hydrogène vert, la méthanisation des déchets organiques, la biomasse, en accompagnant le devenir du port de Port-La Nouvelle comme hub de la logistique de l'éolien flottant, en maintenant l'encadrement strict de l'éolien et du photovoltaïque au sol. Il importe, parallèlement à la réduction encore insuffisante des émissions de gaz à effet de serre, d'augmenter la séquestration carbone du territoire et d'explorer toutes solutions à cette fin (flux de carbone bleu en lien avec les zones humides, agroécologie...).

Les enjeux que dégage ce diagnostic sont destinés à être croisés et synthétisés lors de la co-construction de la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Une Charte qui, au regard de l'ampleur des bouleversements en cours, du besoin de connaissances qu'ils induisent et des interactions entre les thématiques du territoire, pourra nécessiter une architecture et une articulation innovantes.



# Annexes

# ANNEXE 1 : Sites géologiques d'intérêt patrimonial dans le périmètre du Parc naturel régional de la Narbonnaise en méditerranée

Tableau 1 Liste des sites géologiques d'intérêt patrimonial dans le périmètre du PNR NM. SRce : Inventaire du patrimoine géologique de l'Aude- Rapport final du BRGM

Identifiant	Nom	Localisation	Typologie 1	Typologie 2	Phénomène géologique	Intérêt géologique	Unité litho-tectonique 1	Unité litho-tectonique 2	Unité litho-tectonique 3	Superficie	Etoiles d'intérêt patrimonial (3)
LRO1029	Carrière de gypse oligo-miocène de Portel-les-Corbières	PORTEL-LES-CORBIERES	Site anthropique de surface	Géosite	Sédimentation lagunaire	Ressources naturelles	Bassins languedocien et rhodanien	Plaines et bassins mio-plio-quaternaires	Mio-Plio-Quaternaire de la plaine languedocienne et rhodanienne	3,43	2
LRO1119	Chevauchement pyrénéen à Ripaud	VILLESEQUE-DS-CORBIERES	Site naturel de surface	Affleurement	Tectonique	Tectonique	Zone nord pyrénéenne	Corbières	Les Corbières	25,88	2
LRO1084	Coupe dans le Sénonien du ruisseau de Fontfroide	NARBONNE	Site naturel de surface	Affleurement	Sédimentation de plate-forme	Stratigraphie	Zone nord pyrénéenne	Corbières	Les Corbières	4,34	2
LRO1027	Diapir triasique à l'étang du Doul	PEYRIAC-DE-MER	Site naturel de surface	Géosite	Diapirisme	Tectonique	languedocien et rhodanien	mio-plio-quaternaires	plaine languedocienne et rhodanienne	455,47	2
LRO1026	Gouffre de l'Oeil Doux	FLEURY D'AUDE	Site naturel de surface	Géosite	Karstification	Hydrogéologie	Zone nord pyrénéenne	Corbières	La Clape	1,75	3
LRO1025	Horst pyrénéen de la Montagne de la Clape	NARBONNE	Site naturel de surface	Géosite	Tectonique	Tectonique	Zone nord pyrénéenne	Corbières	La Clape	12 406,49	2
LRO1087	Massif des Corbières	VILLESEQUE-DS-CORBIERES	Site naturel de surface	Géosite	Charriage	Tectonique	Zone nord pyrénéenne	Corbières	Les Corbières	49 085,14	3
LRO1077	Niveaux à silex de Portel-les-Corbières	PORTEL-LES-CORBIERES	Site anthropique de surface	Affleurement	Silicification	Ressources naturelles	languedocien et rhodanien	mio-plio-quaternaires	plaine languedocienne et rhodanienne	4,38	1
LRO1120	Niveaux à silex tertiaire de Roquefort-les-Corbières	ROQUEFORT-LES-CORBIERES	Site anthropique de surface	Affleurement	Silicification	Ressources naturelles	Bassins et fossés tertiaires	Bassins et fossés oligocènes	Oligocène de la bordure pyrénéenne	1,6	2
LRO1076	Paléo-île quaternaire de Sainte Lucie	PORT-LA-NOUVELLE	Site naturel de surface	Géosite	Erosion	Géomorphologie	languedocien et rhodanien	mio-plio-quaternaires	Mio-Plio-Quaternaire	166,09	2
LRO1028	Plateau pliocène de Leucate	LEUCATE	Site naturel de surface	Géosite	Sédimentation	Géomorphologie	Zone littorale	Zone littorale	Plateau pliocène de Leucate	1 226,13	2
LRO1121	Remplissages continentaux de Cap Romarin	PORT-LA-NOUVELLE	Site naturel de surface	Géosite	Sédimentation	Stratigraphie	Zone nord pyrénéenne	Corbières	Les Corbières	4,90	2
LRO1034 (LRO4140)	Syenites néphéliniques de Fitou	FITOU	Site naturel de surface	Affleurement	Intrusion magmatique	Plutonisme	Zone nord pyrénéenne	Corbières	Les Corbières	139	2

L'intérêt patrimonial de chaque site est évalué en attribuant une note de 0 à 3 points. Ces notes sont ensuite multipliées par un coefficient pondérateur (c.f tableau ci-dessous) défini à l'échelle nationale. Plus le coefficient est élevé, plus l'intérêt est fort sur le plan du patrimoine géologique.

289

Tableau 2 Notation des critères d'intérêts et coefficients pondérateurs permettant d'évaluer l'intérêt patrimonial. Srce : Inventaire du patrimoine géologique de l'Aude – Rapport final BRGM (BRGM/RP-61621-FR – 2014)

Intérêts	Notation	Coefficient
Intérêt géologique principal	de 0 (pas d'intérêt) à 3 points	4
Intérêt(s) géologique(s) secondaire(s)	de 0 (pas d'intérêt) à 3 points	3
Intérêt pédagogique	de 0 (pas d'intérêt) à 3 points	3
Intérêt pour l'histoire de la géologie	de 0 (pas d'intérêt) à 3 points	2
Rareté	de 0 (départemental) à 3 points	2
État de conservation	de 0 (mal conservé) à 3 points	2

La somme des notes d'intérêts multipliées par le coefficient donne la valeur de l'intérêt patrimonial du site dont les résultats peuvent varier entre 0 et 48. Au final, Cette valeur patrimoniale permet de hiérarchiser l'ensemble des sites selon leur importance patrimoniale selon une classification allant de 0 à 3 étoiles. La note de 0 est attribuée aux sites n'ayant pas d'intérêt géologique et la note de 3 étoiles est attribuée lorsqu'il s'agit d'un site majeur.

Tableau 3 Tableau d'attribution des étoiles d'intérêt patrimonial. Srce : BRGM/RP-61621-FR - 2014

Total intérêts patrimonial	Nombre d'étoiles attribuées à l'intérêt patrimonial
<11	0 étoile
11 à 20	1 étoile
21-à 30	2 étoiles
>30	3 étoiles

## ANNEXE 2 Liste des sites classés et des sites inscrits

	Statut	Nom du site	Superficie (ha)	Communes	Classement ou inscription
1	Site classé	Terrains entourant l'Abbaye de Fontfroide	946,7	Bizanet, Narbonne	22 février 1968
2	Site classé	Le Massif de la Clape	7839,0	Armissan, Fleury-d'Aude, Gruissan, Narbonne, Vinassan	9 mars 1973
3	Site classé	Chapelle des Auzils et cimetière marin	228,7	Gruissan	12 février 1974
4	Site classé	Gouffre de l'Oeil Doux	79,5	Fleury D'Aude	3 août 1978
5	Site classé	Les paysages du canal du Midi	1908,0	Narbonne, Gruissan, Port-la Nouvelle	25 septembre 2017
6	Site classé	Canal du Midi	86,4	Narbonne, Gruissan, Port-la Nouvelle	4 avril 1997
Total			<b>11088,3</b>		
1	Site inscrit	Ruines du château féodal et leurs abords	1,1	Fitou	2 décembre 1942
2	Site inscrit	Eglise St Julien et ses abords	0,6	Fitou	31 décembre 1942
3	Site inscrit	Roquelongue et ruines du château	30,3	Montségret, St André-de-Roquelongue	3 novembre 1942
4	Site inscrit	Rochers de St Pierre de la Batterie la Vallière	1,3	Fleury D'Aude	6 novembre 1942
5	Site inscrit	Pinède, l'Ermitage St Siméon, la chapelle	109,2	Boutenac	9 novembre 1942
6	Site inscrit	Eglise Notre Dame des Oubiels, ses abords et le plan d'eau	8,2	Portel-des-Corbières	2 décembre 1942
7	Site inscrit	Chapelle de Gleon et ses abords	1,4	Villesèque-des-Corbières	17 janvier 1944
8	Site inscrit	Sanctuaire Notre Dame de la Consolation et ses abords	21,6	Fabrezan	11 janvier 1943
9	Site inscrit	Gorges de Turi ou de Ripaud	645,7	Villesèque-des-Corbières	16 juillet 1943
10	Site inscrit	Rive gauche de la Berre	6,2	Portel-des-Corbières	17 février 1944
11	Site inscrit	Agglomération de Gruissan	7,6	Gruissan	17 février 1944
12	Site inscrit	Ile de la Nadière	0,7	Port-La Nouvelle	22 août 1947
13	Site inscrit	Etang de Gruissan et ses abords	313,5	Gruissan	9 janvier 1963
14	Site inscrit	Iles de Ste Lucie, de l'Aute, de la Planasse et du Soulié	2734,7	Peyriac-de-Mer, Port-la Nouvelle, Sigean	10 novembre 1966
15	Site inscrit	Massif de la Clape	9,4	Vinassan	9 mars 1973
16	Site inscrit	Agglomération et bordures de l'étang de Bages	1652,0	Bages, Peyriac-de-Mer	6 mai 1974
17	Site inscrit	Les ruines de l'ancien château féodal de Saint-Martin de Toques	42,7	Bizanet	13 septembre 1943
18	Site inscrit	Porte de la Barbacane et tour de l'Horloge	0,1	La Palme	23 octobre 1942
19	Site inscrit	Eglise St Martin et ses abords	17,7	Roquefort-des-Corbières	14 décembre 1942
20	Site inscrit	Site de la Roque	74,7	Roquefort-des-Corbières	14 décembre 1942
21	Site inscrit	Les Capitelles	0,9	La Palme	30 mai 1973
22	Site inscrit	Plateau et les bourgs de Leucate et de la Franqui	1261,5	Leucate	23 décembre 1986
Total			<b>6941,1</b>		

## ANNEXE 3 Liste des sites à requalifier en faveur des paysages

N°	SITE A REQUALIFIER	CATEGORIES	SOURCE
1	Stationnement sauvage, perte de la ripisylve	Stationnement sauvage	Atlas des paysages de Languedoc-Roussillon
2	Lotissements et extensions urbaines désordonnés	Urbanisation récente	Atlas des paysages de Languedoc-Roussillon
3	Pas de cohérence paysagère Combe Saint-Pierre, littoral peu qualifié, stationnement chaotique	Stationnement sauvage	Atlas des paysages de Languedoc-Roussillon
4	Mitage, entrée de Fabrezan peu qualifiée, limites d'urbanisation diffuses, architecture non maîtrisée	Interface	Atlas des paysages de Languedoc-Roussillon
5	Zones d'activités et d'urbanisation diffuses	Zone d'activité	Atlas des paysages de Languedoc-Roussillon
6	Urbanisation à requalifier le long de la RD 6009 derrière Peyriac	Zone d'activité	Atlas des paysages de Languedoc-Roussillon
7	Urbanisation diffuse + zones d'activités	Zone d'activité	Atlas des paysages de Languedoc-Roussillon
8	Littoral peu voire pas aménagé à part pour les voitures	Interface	Etude paysagère du Parc 1995
9	Terrain militaire du Plan de Roques	Terrain militaire	Etude paysagère du Parc 1995
10	Entrée de Port-La Nouvelle longeant la zone industrielle	Interface	Etude paysagère du Parc 1995
11	Activités	Zone d'activité	Charte paysagère du Piémont des Corbières
12	Délaissés routiers : anciens tronçons de route ou sur largeur sans usage défini, etc	Délaissés	Charte paysagère du Piémont des Corbières
13	Equipements : antenne relais, transformateur électrique, etc	Equipements	Charte paysagère du Piémont des Corbières
14	Friches commerciales	Friches commerciales	Charte paysagère du Piémont des Corbières
15	ZA	Zone d'activité	Charte paysagère du Piémont des Corbières
16	Station balnéaire Saint-Pierre La mer	Station balnéaire	Questionnaire Parc 2021
17	Station balnéaire Narbonne-Plage	Station balnéaire	Questionnaire Parc 2021
18	Port la Nautique	Stationnement sauvage	Questionnaire Parc 2021
19	Nouveaux lotissements de Narbonne : Réveillon, Rochegrise, Montplaisir	Urbanisation récente	Questionnaire Parc 2021
20	Station balnéaire les Ayguades	Station balnéaire	Questionnaire Parc 2021
21	Centre d'enfouissement technique	Zone d'activité	Questionnaire Parc 2021
22	Constructions de villas au domaine de Capitoul	Urbanisation récente	Questionnaire Parc 2021
23	Plage de Mateille avec voitures	Stationnement	Questionnaire Parc 2021
24	Quartier de la Sagne à Gruissan	Urbanisation récente	Questionnaire Parc 2021
25	Immeubles de la station balnéaire de Gruissan	Station balnéaire	Questionnaire Parc 2021
26	Plage avec voitures	Stationnement	Questionnaire Parc 2021
27	ZAC du Peyrou en entrée de ville de Sigean	Zone d'activité	Questionnaire Parc 2021
28	Industrie de Port-La Nouvelle	Zone d'activité	Questionnaire Parc 2021
29	Cimenterie de Port-La Nouvelle, Lafarge, industrie de Port-La Nouvelle	Zone d'activité	Questionnaire Parc 2021
30	Projet de port et extension portuaire de Port-La Nouvelle	Zone d'activité	Questionnaire Parc 2021
31	Station balnéaire de Port-La Nouvelle	Station balnéaire	Questionnaire Parc 2021
32	Eoliennes de Villesèque des Corbières	Eoliennes	Questionnaire Parc 2021
33	Eoliennes de la Palme Roquefort	Eoliennes	Questionnaire Parc 2021
34	Plage de Port-La Nouvelle avec voitures	Stationnement	Questionnaire Parc 2021

35	Abords RD6009	Champs Photovoltaïque	Questionnaire Parc 2021
36	Lotissement Treilles, quartier de la Bade	Urbanisation récente	Questionnaire Parc 2021
37	Eoliennes de Treilles	Eoliennes	Questionnaire Parc 2021
38	Cabanes de Fitou aux abords de la RD6009, en entrée de ville	Urbanisation récente	Questionnaire Parc 2021
39	Eoliennes de Fitou	Eoliennes	Questionnaire Parc 2021
40	Zones d'activité de Fleury => c'est encore à peu ok, mais mérite un accompagnement paysager	Zone d'activité	Repérages Parc 2021
41	Armissan, entrée ouest sur D68	Interface	Repérages Parc 2021
42	Bassin de rétention au cœur de la ville	Urbanisation récente	Repérages Parc 2021
43	Ferrals, vue depuis la D611 sur la nouvelle lisière urbaine, entrée est	Interface	Repérages Parc 2021
44	Boutenac, entrée nord depuis D61	Interface	Repérages Parc 2021
45	Zone de loisirs Aquajet	Urbanisation récente	Repérages Parc 2021
46	Thézan, lisière urbaine avec nouvelles constructions au nord	Interface	Repérages Parc 2021
47	Montséret hameau Les Clauses sur RD6123	Urbanisation récente	Repérages Parc 2021
48	Roquefort, bassin d'orage du nouveau lotissement au nord	Interface	Repérages Parc 2021
49	Caves, nouveau lotissement en contrebas de la D27 (à l'est de Caves, juste avant la D6009)	Urbanisation récente	Repérages Parc 2021
50	Treilles, qualité archi des nouvelles constructions en balcon au Sud du village	Interface	Repérages Parc 2021
51	ZA de Leucate	Zone d'activité	Repérages Parc 2021
52	Leucate, interface camping	Interface	Repérages Parc 2021
53	Fitou, interface nature-bâti des nouveaux lotissements à l'ouest, depuis la colline, direction éoliennes	Interface	Repérages Parc 2021

## ANNEXE 4 : Description des sites naturels

### COURS D'EAU

**Le fleuve Aude** prend sa source dans les Pyrénées-Orientales près du Mont Llaret (les Angles). Après un trajet de 223 km, il se jette en mer au nord du territoire de la Narbonnaise, à Fleury d'Aude. Le fleuve traverse le territoire du Parc sur ses 9 derniers kilomètres et est classé Natura 2000 de l'embouchure jusqu'à sa confluence avec l'Orbieu. Il constitue un axe majeur pour la migration des poissons amphihalins : L'anguille européenne, et surtout l'Alose feinte de Méditerranée. En effet, l'Aude est l'un des axes les plus colonisés du bassin Rhône-Méditerranée, et la reproduction de l'espèce y est importante et régulière. On y trouve également le Toxostome et la Blennie fluviatile. Le fleuve est également un site de reproduction important pour les libellules de grands cours d'eau, dont la Cordulie à corps fin présente en forte densité et le Gomphe de Graslin, dont la présence a été confirmée récemment (2011 et 2020).

**L'Orbieu** prend sa source à Fourtou et traverse le département de l'Aude sur 84 km, avant de rejoindre le fleuve Aude. Il est rejoint peu avant sa confluence par **l'Aussou**, qui prend sa source à 17 km en amont, à Thézan-des-Corbières. L'Orbieu et l'Aussou sont des cours d'eau Méditerranéens dont le débit est moyen voire faible. Ils présentent un étiage très marqué de juin à septembre, voire une absence d'écoulement sur les affluents et les parties amont. Le cortège faunistique diffère entre l'amont et l'aval, avec sur la partie amont de l'Orbieu des enjeux forts liés à la présence de l'Écrevisse à pattes blanches, du Barbeau méridional, de la Truite commune ; et sur sa partie aval l'Anguille européenne, le Toxostome, et la Vandoise rostrée. Les inventaires ont aussi mis le rôle important de l'Orbieu pour les Chiroptères, la Loutre, l'Agrion de Mercure et Cordulie

**Le Canal de la Robine**, branche latérale du Canal du Midi, constitue une véritable colonne vertébrale hydraulique depuis sa source sur le fleuve Aude (seuil de Moussoulens) jusqu'à son débouché en mer au niveau du port de Port la Nouvelle. Le canal de la Robine s'étire dans la plaine narbonnaise sur 31,4 km. Cette voie d'eau navigable une des principales sources d'apport en eau douce du complexe lagunaire des étangs de Campagnol, Ayrolle et Gruissan. En rive droite, le canal de la Robine permet d'alimenter en eau douce les marais du Narbonnais. Ce canal joue un rôle majeur dans le maintien des habitats humides comme les roselières (notamment celle du Petit Castélou) par ses apports en eau douce significatifs (6 millions de m<sup>3</sup> sont prélevés chaque année pour maintenir en eau les marais et prés salés des marais du Narbonnais).

Le long de ce canal se trouve une diversité biologique importante : flore patrimoniale avec des stations de Glycérie et Patience d'eau signalées dans la bibliographie, reptiles et amphibiens (Lézard ocellé et Grenouille de pérez signalés en bordure de canal), odonates, quelques poissons communs sont régulièrement observés (Carpes, Mulet, Anguille, Brème...). Une pêche de sauvetage du 4/12/2020 au niveau de l'écluse de Raonel, fait état des peuplements piscicoles suivants au niveau du canal de la Robine (source fdppma11) : Ablette, Anguille d'Europe, Barbeau fluviatile, Brème commune, Chevaine, Gardon, Gremille, Mulet, Perche, Sandre...

**La Berre** prend sa source à Quintillan, près du Pech de Caumilles et se jette dans l'étang de Bages-Sigean à Peyriac, après avoir parcouru 53 km. Relativement sauvage sur sa partie amont, de nombreux obstacles à la migration sont présents sur l'ensemble du linéaire de la Berre. Ces aménagements et les prélèvements d'eau sont les principaux freins au développement de la faune piscicole. Les enjeux majeurs présents sur cette rivière sont l'Anguille européenne et le Barbeau méridional, ainsi que le Toxostome sur la partie aval. L'Agrion de mercure, l'Agrion bleuissant et le Crapaud calamite y ont également été observés ponctuellement. Les dernières prospections pour la Loutre datent de 2014 et n'avaient pas relevé d'indices de présence de l'espèce. Une nouvelle recherche d'indices a été effectuée en 2022 par le PNRNM sur la Berre et a révélé de nombreux marquages au niveau de la commune de Villesèque-des-Corbières. Du vison d'Amérique a également été identifié sur ces tronçons.

**Le Rieu de Roquefort prend sa source près** du Pic du Crès de la Ginestelle à Roquefort, puis se jette 15km plus loin, à Sigean, dans l'étang de Bages-Sigean. Le bassin versant de ce cours d'eau est petit, mais subit de fortes pressions anthropiques et notamment viticoles. Le cours d'eau est aussi soumis au climat méditerranéen, provoquant des assecs importants en saison estivale, ainsi que des crues violentes en période d'orage. La faune piscicole y est caractérisée par le Barbeau méridional et l'Anguille européenne. Le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué sont également présents, grâce à leurs capacités à coloniser les points d'eau ensoleillés et temporaires.

**Le Rieu de Feuilla prend sa source** au col de Feuilla et se jette dans l'étang de La Palme, après avoir parcouru 16 km. Ce cours d'eau traverse également un bassin versant de petite taille, plutôt sauvage sur sa partie amont, et agricole (viticulture principalement) en plaine.

Très influencé par le climat méditerranéen, son écoulement est faible voir quasi absent sur sa partie aval. On y trouvera tout de même le Barbeau méridional et plus ponctuellement l'Anguille européenne. Ce petit cours d'eau représente un enjeu important pour les amphibiens, dont le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué et les Tritons (Triton palmé et Triton marbré). L'Agrion de mercure s'y reproduit également régulièrement sur la partie aval du cours d'eau.

**Les recs sont des petits cours d'eau méditerranéens**, dont le régime est caractérisé par des périodes d'assecs importants et des crues brutales irrégulières liées aux épisodes pluvieux qui marquent le territoire. Très présents sur le territoire de la Narbonnaise, ils représentent des points d'eau importants pour la faune méditerranéenne.

## LAGUNES

**L'étang de Bages-Sigean et ses marais périphériques constituent la lagune la plus importante du complexe des étangs narbonnais.** Ce grand plan d'eau saumâtre découpé en plusieurs anses et bassins, îles et presque îles, contribue fortement à la singularité paysagère du territoire, et constitue un cas unique en Méditerranée. De façon générale, l'ensemble des bassins versants alimentant l'étang en eau douce est exposé à des pressions variées (agriculture, urbanisation, activités industrielles, réseaux de transport). Sa relation avec la mer est artificielle (Canal de Port La Nouvelle). L'étang de Bages-Sigean et ses marais représentent des sites importants pour la reproduction de l'avifaune paludicole sur les roselières du Castérou et des spatules blanches sur l'île de Planasse. Le réseau d'îlots à laro-limicole constitué dans les anciens salins du site confèrent une importance à l'étang de Bages-Sigean pour l'accueil et la reproduction des laro-limicoles en particulier des sternes naines. Le site revêt également une importance particulière pour les poissons et les chiroptères bien que ces espèces soient moins étudiées et donc moins connues.

**Le complexe lagunaire des étangs gruissanais est composé de 5 étangs de superficie inégale (Ayrolle, Campagnol, Gruissan, Grazel et Mateille).** Ce complexe lagunaire est sous l'influence d'un seul bassin versant fortement artificialisé (basses plaines de la rive droite de l'Aude). Ce bassin à vocation agricole est marqué par un fonctionnement hydraulique complexe : réseau dense de canaux d'irrigation et de drainage (eaux résiduelles d'irrigation ou de submersion agricole, eaux de débordement de l'Aude lors de ses crues). L'étang de l'Ayrolle présente un grau naturel permanent avec la mer, particulièrement bien préservé et constitue une des lagunes en meilleur état de conservation du territoire du Parc. Au contraire, l'étang de Campagnol est la lagune la plus dégradée avec une forte problématique d'eutrophisation. Les étangs gruissanais sont attractifs pour les laro-limicoles, les chiroptères et les poissons. Ils abritent également une importante population de grandes nacres.

Au niveau botanique, l'ensemble du complexe lagunaire est intéressant pour les zostères et la Ruppie maritime dans les lagunes. Il est également propice au développement du Grand statice dans les fourrés halophiles, à la tulipe des bois dans les prairies humides, au Tamaris d'Afrique dans les tamariseries ou encore à la Salicaire à trois bractées dans les mares temporaires.

Ainsi à l'échelle des étangs du Narbonnais, on dénombre :

- pas moins de 17 habitats naturels présents sur le site du Narbonnais qui sont déclarés d'intérêt communautaire, dont 3 (les lagunes côtières, les steppes salées et les pelouses à Brachypode (présentes sur les îles)) sont prioritaires ;
- 6 espèces de chiroptères de la Directive Habitats se servent du site comme d'aire de nourrissage ;
- parmi les très nombreuses espèces d'oiseaux observées chaque année sur le site, pas moins de 84 sont d'intérêt communautaire.

**L'étang de La Palme est l'un des étangs les plus préservés du littoral d'Occitanie.** C'est d'ailleurs la lagune de référence pour la Directive Cadre sur l'Eau. L'étang est alimenté par un petit bassin versant peu artificialisé et est aussi alimenté en eau douce par un réseau karstique. Malgré la faiblesse des activités humaines, il peut subir des perturbations ponctuelles d'origine urbaine ou agricole. En outre, la présence d'infrastructures (voie ferrée, route) semble perturber son fonctionnement hydraulique et accentuer son confinement. Cet étang possède, lui aussi, un des derniers graus naturels de la côte méditerranéenne.

Son fonctionnement particulier, lié au karst et à un grau naturel intermittent, entraîne une forte variabilité des conditions physico-chimiques de la lagune et notamment de sa salinité. Ainsi, la composition des herbiers lagunaires varie et peut-être dominée soit par les Ruppies et Zostères soit par le Lamprothamnium.

Les bordures de la lagune sont constituées majoritairement de prés salés et fourrés halophiles (378 hectares), la roselière, moins présente est essentiellement localisée au nord et sur les Coussoules. La présence de ces zones humides et de sites favorables à la nidification (salins, îlots naturels) favorise la reproduction de nombreuses espèces, en particulier les laro-limicoles coloniaux : La Sterne naine, le Gravelot à collier interrompu et les Avocettes élégantes nichent en nombre sur cette lagune. De nombreux oiseaux sont également de passage en hiver et lors des migrations, au total, ce sont 25 espèces d'intérêt communautaire qui ont été inventoriés en reproduction sur la lagune et ses zones humides annexes.

**L'étang de Pissevaches est l'un des plus petits du territoire.** Sa superficie peut varier de quelques hectares à une centaine en fonction du niveau de l'eau. Il en résulte de grandes surfaces de marais périphériques plus vastes que les surfaces inondées en permanence. Son alimentation en eau douce dépend exclusivement du réseau karstique de la Clape et de canaux d'irrigation connectés au fleuve Aude. Il possède, lui aussi, un des derniers graus naturels de la côte méditerranéenne.

Plusieurs îlots situés dans la lagune peuvent abriter des colonies d'oiseaux laro limicoles, toutefois la variation souvent trop rapide des niveaux d'eau de l'étang rend le succès de la reproduction de ces oiseaux très aléatoire. En revanche, la plage à proximité du grau de la lagune de Pissevaches abrite une colonie de Gravelot à collier interrompu et quelques individus de Sternes naines, dont les poussins, dès leurs premiers jours profitent des sansouïres environnantes pour s'abriter des prédateurs.

Au-delà de ces milieux salés que représentent les fourrés halophiles, quelques zones de roselières sont présentes dans des zones humides périphériques de la lagune, où l'on retrouve des espèces d'oiseaux paludicoles (Lusciniolè à moustache, Rousserolle turdoïde, Panure à moustache, Talève sultane, ...). Le site est également utilisé par les oiseaux durant l'hivernage ou comme halte migratoire.

## MASSIFS

**Le massif de la Clape**, site Natura 2000, domine la plaine de la Narbonnaise, et constitue l'ultime avancée du massif des Corbières vers la mer. D'une superficie de 9 202 ha, il est un massif karstique caractérisé par 80 % d'espaces naturels constitués de milieux rupestres (éboulis et grottes), de garrigues et de pelouses, de milieux forestiers (près de 23%) et de deux zones humides remarquables. Le point culminant à 214 mètres se situe à Pech Redon et la vigne reste la principale activité agricole et produit un vin aux crus reconnus avec l'appellation d'origine contrôlée de la Clape (AOC la Clape). Ces différents habitats renferment des espèces protégées comme l'Aigle de Bonelli, avec un couple sur le massif, et une des plus grandes populations françaises de Grand-Duc d'Europe. On y trouve aussi la Centaurée de la Clape, espèce endémique unique au monde, ainsi qu'une vingtaine d'espèces de chauves-souris dont 8 sont des espèces protégées et 1 représente un enjeu très fort : le Minioptère de Schreibers.

**Le massif des Basses Corbières**, d'une superficie de 29 495 ha, est situé à la limite des départements des Pyrénées Orientales et de l'Aude. Ce site Natura 2000 désigné au titre de sa directive "oiseaux" représente un ensemble remarquable et caractéristique de collines méditerranéennes calcaires. Culminant à 710 m, les Basses Corbières sont composés de vastes ensembles de garrigues, plus ou moins ouvertes entaillés de vallons, de gorges, et de quelques forêts non résineuses, donnant à ce site un caractère très rupestre où de nombreuses espèces de rapace y sont présentes comme l'Aigle de Bonelli, l'Aigle royal, le Grand-duc d'Europe, le Circaète Jean-le-Blanc, le Faucon pèlerin, l'Aigle botté ou encore certaines espèces de Vautours comme le percnoptère ou le fauve. Les zones de plaine et les quelques dépressions du massif rocheux sont cultivées en vigne et les grands espaces autrefois pâturés ou cultivés ont été abandonnés au profit d'une nature méditerranéenne riche et variée.

**Le massif de Fontfroide**, d'une superficie de 7 711 ha, fait quasi partie intégrante du site Natura 2000 des Corbières Orientales et correspond à la partie la plus orientale du massif des Corbières audoises. Ce site vallonné culmine à 292 mètres d'altitude et est constitué d'une alternance entre vires rocheuses et bois denses. Il s'imbrique sur 13 kilomètres de long entre les étangs du narbonnais et la plaine viticole de l'Aude. Il est composé d'affleurements rocheux, de roches siliceuses et calcaires gréseux sur les pentes et des accumulations marneuses plus fertiles sur le piémont, principalement recouvert de garrigue. Cependant, de nombreux versants ont été plantés de conifères accompagnés de quelques steppes et pelouses sèches. Cette topographie est idéale pour certains rapaces qui y sont inféodés



comme l'Aigle royal, les Vautours percnoptère, le Circaète Jean-le-Blanc, le Faucon pèlerin ou encore la Bondrée apivore. La présence de zones viticoles permet une intéressante diversité des espèces de passereaux méditerranéens comme la Pie grièche à tête rousse, et le Traquet oreillard.

**Le plateau de Leucate**, bordé d'une falaise spectaculaire, est une avancée dans la mer qui domine tout le littoral. Depuis bien longtemps occupé par l'homme, il offre un étonnant paysage composé d'un véritable dédale de murets en pierre. Ce plateau calcaire est couvert d'une mosaïque de milieux naturels secs : pelouses sèches, garrigues, bois et bosquets, falaise, dune suspendue, et de vignes... Ces milieux accueillent des espèces d'oiseaux, de reptiles, d'insectes et une flore typiquement méditerranéenne tels que le Pipit rousseline, le Traquet oreillard, l'Engoulevent d'Europe, le Lézard ocellé... La partie orientale du plateau où dominent les pelouses sèches à Brachypode est un site Natura 2000 s'étendant sur 300 ha.

## ANNEXE 5 : Liste des habitats naturels d'intérêts communautaire

Code	Nom
1150-2*	Lagunes méditerranéennes (toutes confondues)
1210-3	Laisses de mer des côtes méditerranéennes
1240	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
1310-3	Salicorniaies annuelles des prés salés méditerranéens
1310-4	Pelouses rases à petites annuelles subhalophiles
1410	Prés salés méditerranéens ( <i>Juncetalia maritimi</i> )
1410-1	Prés salés méditerranéens des bas niveaux
1410-2	Prés salés méditerranéens des hauts niveaux
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques ( <i>Sarcocornietea fruticosi</i> )
1420-2	Fourrés halophiles méditerranéens
1510*	Steppes salées méditerranéennes ( <i>Limonietalia</i> )
2110	Dunes mobiles embryonnaires
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>
2120-2	Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>australis</i> des côtes méditerranéennes
2210	Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i> <i>Crucianellion maritimae</i>
2210-1	Dunes fixées du littoral méditerranéen du <i>Crucianellion maritimae</i>
2260-1	Dunes à végétation sclérophylle des <i>Cisto-Lavanduletalia</i>
3130-6	Communautés annuelles oligotrophique à mésotrophiques, neutrophiles à basophiles, (...)
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.
3140-1	Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques
3170-3*	gazons méditerranéens amphibies halonitrophiles ( <i>Heleochloion</i> )
3280	Rivières permanentes méditerranéennes
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>
5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.
5210-1	Junipéraies à Genévrier oxycèdre
5210-3	Juniperaies à Genévrier rouge
6220*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>
6220-1*	Ourlets méditerranéens mésothermes à <i>Brachypode</i> rameux de Provence et des Alpes-Maritimes
6220-1b	Pelouses pérennes à <i>Brachypode</i> rameux [ <i>Phlomidio-Brachypodion</i> ]
6220-2*	Pelouses à thérophytes méditerranéennes mésothermes
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de <i>Molinio-Holoschoenion</i>
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> <i>Calcareous</i>
8130-22	Eboulis calcaires mésoméditerranéens et supraméditerranéens à éléments moyens, du Midi
8210-1	Falaises calcaires méditerranéennes thermophiles
8310-1	Grottes à chauves-souris
92A0	Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>
92A0-6	Peupleraies blanches
92D0	Galeries et fourrés riverains méridionaux ( <i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i> )
92D0-3	Galeries riveraines à <i>Tamaris</i>
9340-3	Yeuseraies à Laurier-tin : Chênaies vertes
9540-3.1	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Pin d'Alep

297

# ANNEXE 6 : Hiérarchisation des espèces à enjeux



# Conservatoire d'espaces naturels Occitanie

## Révision de la charte du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, volet biodiversité du diagnostic de territoire

Liste des espèces et habitats à enjeux, analyse  
cartographique de répartition

Version 1  
20 mai 2022





# Révision de la charte du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, volet biodiversité du diagnostic de territoire

## Liste des espèces et habitats à enjeux, analyse cartographique de répartition

**Document réalisé par :** Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie, pôle départemental Aude Pyrénées-Orientales

**Coordination :** Romain Bouteloup - CEN Occitanie

**Rédaction :** Romain Bouteloup, CEN Occitanie

**Gestion de base de données, cartographie :** Romain Bouteloup, Mathieu Bossaert, Hugo Norel, Laurent Poncharraud, CEN Occitanie

**Date de réalisation :** version 1 du 19 mai 2022

**Citation recommandée :**

Bouteloup R., Bossaert M., Norel H., Poncharraud L., 2022. Révision de la charte du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Liste des espèces et habitats à enjeux, analyse cartographique de répartition. CEN Occitanie, 40 p.

## Sommaire

I.	<u>Contexte</u> .....	303
II.	<u>Source des données et méthode</u> .....	303
III.	<u>Liste des espèces à enjeux par groupe</u> .....	305
1.	<u>Etat des connaissances</u> .....	305
2.	<u>Flore, fonge et lichens</u> .....	306
3.	<u>Invertébrés</u> .....	320
4.	<u>Habitats naturels</u> .....	Erreur ! Signet non défini.
IV.	<u>Analyse cartographique de répartition</u> .....	338
1.	<u>Répartition des espèces et observations</u> .....	338
1.	<u>Répartition des espèces patrimoniales</u> .....	340

## I. Contexte

---

Ce travail est réalisé dans le cadre de la convention cadre de coopération et la convention opérationnelle de coopération n°1 signées entre le PNRNM et le CEN Occitanie en 2021.

## II. Source des données et méthode

---

L'objectif du travail est de faire un état des connaissances naturalistes sur le périmètre actuel du PNRNM et de ces zones d'extentions à l'étude d'ici 2025. Des listes d'espèces à enjeux sont produites pour les principaux groupes d'espèces faune et flore avec en partie selon l'état des connaissances à disposition, une hiérarchisation des taxons au niveau régionale.

**Source des données espèces :** export SINP de 19/11/2021, avec agrégation des données actualisée de mai 2022 de la base de données du CEN Occitanie (SICEN) et la base de données Laro-limicoles.

**Données supplémentaires ou manquantes :** Les données floutées (à la maille) ou non précises (à la commune, bibliographie) ne sont pas pris en compte dans l'analyse cartographique. En revanche, dans la mesure de nos connaissances, toutes les occurrences d'espèces (de données précises et non précises) sont prises en compte dans les listes d'espèces à enjeux par groupes.

**Espèces à enjeux :** Toutes les espèces patrimoniales sont considérées à enjeux de conservation sur le territoire du PNRNM. Sont considérées comme patrimoniales, les espèces ayant :

- un statut de protection aux différents niveaux (Europe, France, Région) ;
- un statut ZNIEFF soit dans les listes ZNIEFF ex-Languedoc-Roussillon, et la nouvelle liste ZNIEFF Occitanie (<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/vers-des-znieff-troisieme-generation-en-occitanie-r8978.html>)
- une évaluation dans une liste rouge suivant les critères UICN. Les statuts menacés de NT à EX sont pris en compte.

### **Hiérarchisation :**

- Pour la faune, la méthode CSRPN (Rufay et Kleszczewski) est utilisée au niveau régional. Une partie des taxons ont été hiérarchés par le CEN Occitanie durant les dernières années.
- Pour la flore, deux méthodes sont utilisées : la méthode CSRPN (Rufay et Kleszczewski) au niveau régional, hiérarchés par le CEN Occitanie durant les dernières années, une partie seulement des taxons ont une note. La méthode RESEDA (Le Berre, Diademan, 2021 : <http://www.reseda-flore.eu/src/res/dir.php?t=4>) propose une hiérarchisation de tout les taxons à l'échelle de la France méditerranéenne.

### **Espèces exotiques envahissantes :**

- Pour la faune, statuts attribués dans la liste Occitanie réalisée par le CEN Occitanie (juin 2021 : <https://www.cen-mp.org/eeefaune/>)
- Pour la flore, statuts attribués dans la liste Occitanie réalisée par le CBNMed (Cottaz et al., 2021 : <http://www.invmed.fr/src/strat/strat.php?idma=31>)



Catégories	Définitions	Sources	Statuts
<b>Majeure</b>	Espèce exotique très fréquemment présente (=populations étendues) sur le territoire considéré [i.e. région Occitanie] et qui a des impacts élevés.	Terrin <i>et al.</i> , 2014	<b>Espèce exotique envahissante (EEE Faune)</b>
<b>Modérée</b>	Espèce exotique peu fréquemment à fréquemment présente (= populations isolées à localisées) sur le territoire considéré [i.e. région Occitanie] et qui a des impacts élevés	Terrin <i>et al.</i> , 2014	
<b>Émergente</b>	Espèce exotique fréquemment à très fréquemment présente (= populations localisées à étendues) sur le territoire considéré [i.e. région Occitanie] et qui a des impacts modérés	Terrin <i>et al.</i> , 2014	
<b>Alerte</b>	Espèce exotique aux premiers stades du processus d'invasion (populations isolées) dans le territoire considéré [i.e. région Occitanie] avec des impacts faibles à modérés ou espèce avec des populations localisées et des impacts faibles	Branquart, 2009 (modifié)  Terrin <i>et al.</i> , 2014	<b>Espèce exotique potentiellement envahissante</b>
<b>Prévention</b>	Espèce exotique non naturalisée en Occitanie mais considérée comme exotique envahissante avérée dans des territoires géographiquement proches et dont l'extension laisse craindre son apparition prochaine sur le territoire considéré [i.e. région Occitanie]. Cela comprend :  - les espèces inscrites sur le règlement UE n°1143/2014  - les espèces exotiques soumises à réglementation en France  - les espèces listées comme EEE dans les régions limitrophes  <b>OU</b>  Espèce exotique non naturalisée en Occitanie, listée comme Espèce Non Indigène (ENI) marine dans la DCSMM et présente en Méditerranée occidentale.	Branquart, 2009 (modifié)  Terrin <i>et al.</i> , 2014 (modifié)	
<b>∅ (espèce exotique)</b>	Espèce exotique très fréquemment présente (= populations étendues) sur le territoire considéré (i.e. région Occitanie) et qui a des impacts faibles	Terrin <i>et al.</i> , 2014	<b>Espèce exotique non envahissante</b>

Tableau 1 : Typologie et définition des espèces exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes par catégories (modifié d'après Terrin *et al.*, 2014 in Cottaz *et al.*, 2020)

### III. Liste des espèces à enjeux par groupe

#### Etat des connaissances

	Algues	Bryophytes	Fonge	Invertébrés	Lichens	Mammifères	Oiseaux	Plantes vasculaires	Poissons	Reptiles-Amphibiens	Total général
<b>Nombre total d'espèces</b>	19	75	1	1455	4	70	352	1695	34	39	3744
<b>Nombre d'espèces patrimoniales</b>	10	19		105		34	280	258	8	33	747
<b>Proportion (%)</b>	53	25	-	7	-	49	80	15	24	85	20

## Flore, fonge et lichens

### Algues et plantes vasculaires

CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TAIRIEF v12-13)	NOM VERNACULAIRE	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION DEPARTEMENTALE	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE France	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	TYPE ZNIEFF FLORE	ZNIEFF MED FLORE	HIERARCHISATION FLORE CSBP	HIERARCHISATION FLORE RESEDA	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
84195	84195	Arundo micrantha Lam., 1791	Canne de Pline		oui							oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui	
89567	89567	Centaurea corymbosa Pourr., 1788	Centaurée de la Clape	oui			VU	VU	EN				oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui	Endémique de la Clape
133862	133862	Dianthus pyrenaicus subsp. attenuatus (Sm.) Bernal, Lainz & Muñoz Garm., 1988	Oeillet de Catalogne									oui				NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui	
134385	134385	Euphorbia flavicomis subsp. mariolensis (Rouy) O.Bolos & Vigo, 1974	Euphorbe à têtes jaune d'or									oui	oui	Occitanie	D	FORT	TRES FORT	oui	
106044	106044	Limonium auriculifolium (Pourr.) Druce, 1928	Statice à feuilles de Lychnis									oui				MODERE	TRES FORT	oui	
106053	106053	Limonium companyonis (Gren. & Billot) Kuntze, 1891	Limonium de Companyo					NT					oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui	En France, connu seulement de Gruissan au Barcarès. Littoral audois héberge pratiquement toute la population française
106058	106058	Limonium cuspidatum (Delort) Erben, 1978	Statice de Provence, Limonium de Provence, Statice en pointe	oui				DD				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui	
106077	106077	Limonium girardianum (Guss.) Fourr., 1869	Statice de Girard, Saladelle de Girard	oui				LC				oui	oui	Occitanie	D	FORT	TRES FORT	oui	
717322	717322	Myriolimon diffusum (Pourr.) Liedt, Erben & M.B.Crespo, 2005	Statice diffuse	oui				VU						Occitanie	D	NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui	
110225	110225	Ononis ramosissima Desf., 1799	Bugrane très ramifiée										oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui	
110491	110491	Ophrys vasconica (O.Danesch & E.Danesch) P.Delforge, 1991	Ophrys du pays Basque, Ophrys de Gascogne					DD-o					oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui	
139144	139144	Polygonum romanum subsp. gallicum (Raffaelli) Raffaelli & L.Villar, 1988	Renouée de France		oui			VU				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui	
125977	125977	Teucrium dunense Sennen, 1925	Germandrée des dunes	oui				VU				oui	oui			NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui	
141574	141574	Teucrium polium subsp. clapeae S.Puech, 1971	Germandrée de la Clape					DD								NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui	
126023	126023	Teucrium pseudochamaepitys L., 1753	Germandrée à allure de pin, Germandrée faux petit pin	oui				VU				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui	Unique station pour l'Occitanie située dans le PNR, abondant
126229	126229	Thalictrum tuberosum L., 1753	Pigamon tubéreux		oui			VU				oui	oui	Occitanie	D	FORT	TRES FORT	oui	
129500	129500	Viola arborescens L., 1753	Violette sous-arbustive, Violette ligneuse	oui				VU				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui	
80162	80162	Adenocarpus telonensis (Loisel.) DC., 1815	Adénocarpe de Toulon, Adénocarpe à grandes fleurs										oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
81287	81287	Alkanna matthioli Tausch, 1824		0									oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
81449	81449	Allium nigrum L., 1762	Ail noir, Ail de Chine					LC	VU							NON HIERARCHISE	FORT	oui	
82173	82173	Ampelodesmos mauritanicus (Poir.) T.Durand & Schinz, 1894	Ampelodesmos de Mauritanie, Diss	oui				VU								NON HIERARCHISE	FORT	oui	
82286	82286	Anacamptis palustris (Jacq.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis des marais					VU-o								MODERE	FORT	oui	
82318	82318	Anacyclus valentinus L., 1753	Anacycle de Valence					DD				oui				NON HIERARCHISE	FORT	oui	

Révision de la charte du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Liste des espèces et habitats à enjeux, analyse cartographique de répartition

Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie

CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (NOM REF. 12.13)	NOM VERNACULAIRE	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION DEPARTEMENTALE	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	TYPE ZNIEFF FLORE	ZNIEFF MED FLORE	HIERARCHISATION FLORE CSRFN	HIERARCHISATION FLORE RESEA	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
82350	82350	Anagyris foetida L., 1753	Anagyris fétide, Bois puant	oui				VU				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
131709	131709	Artemisia caerulescens subsp. gallica (Willd.) K.Pers., 1974	Armoise bleuâtre de France, Armoise de France									oui				MODERE	FORT	oui	
84297	84297	Asperula arvensis L., 1753	Aspérule des champs, Petite Râpette							oui		oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
84805	84805	Astragalus boeoticus L., 1753	Astragale de Bétique, Astragale bétique					VU								NON HIERARCHISE	FORT	oui	
84834	84834	Astragalus echinatus Murray, 1770	Astragale hérissé d'aiguillons	oui				NT				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
84842	84842	Astragalus glaucus L., 1753	Astragale glaucus	oui				VU				oui	oui	Occitanie	D	FORT	FORT	oui	
85023	85023	Atractylis humilis L., 1753	Atractyle humble	oui				VU				oui	oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	
85132	85132	Atriplex tatarica L., 1753	Arroche de Tartarie									oui				NON HIERARCHISE	FORT	oui	
717094	717094	Avellinia festucoides (Link) Valdés & H.Scholz, 2006	Fétuque d'Avellino									oui		Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
85486	85486	Baldellia ranunculoides (L.) Parl., 1854	Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule					NT				oui		2 ou 3 zones	ND	FAIBLE	FORT	oui	
85714	85714	Bellevalia romana (L.) Rchb., 1830	Bellevalia de Rome, Jacinthe romaine, Jacinthe de Rome	oui				NT				oui	oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	
86084	86084	Blackstonia acuminata (W.D.J.Koch & Ziz) Domin, 1933	Centauree jaune tardive, Blackstonie acuminée									oui				NON HIERARCHISE	FORT	oui	
89221	89221	Cardhamus caeruleus L., 1753	Cardoncelle bleue					VU				oui				NON HIERARCHISE	FORT	oui	
89334	89334	Catapodium hemiposa (Delle ex Spreng.) Lainz, 1966	Catapode intermédiaire					NT				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
90092	90092	Cerastium siculum Guss., 1832	Céraiste de Sicile					DD								NON HIERARCHISE	FORT	oui	
447038	447038	Cerastonia siliqua L., 1753	Caroubier	oui				LC	NT			oui				NON HIERARCHISE	FORT	oui	
90653	90653	Cheirolophus intybaeus (Lam.) Dostal, 1976	Cheirolophus fausse-chicorée									oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
91647	91647	Cistus crispus L., 1753	Ciste crispé									oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
91707	91707	Cistus populifolius L., 1753	Ciste à feuilles de peuplier, Ciste de Narbonne	oui				LC				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
612435	612435	Cistus umbellatus subsp. viscosus (Willk.) Demoly, 2006	Hélianthème visqueux, Hélianthème en ombelle visqueuse					DD	VU			oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
92329	92329	Convolvulus lanuginosus Desr., 1792	Liseron doué, Liseron duvetoux, Liseron laineux					LC				oui				MODERE	FORT	oui	
93171	93171	Cressa cretica L., 1753	Cresse de Crète	oui				LC				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
93298	93298	Crucianella maritima L., 1753	Crucianelle maritime									oui	oui	Occitanie	D	FAIBLE	FORT	oui	
93463	93463	Crypsis schoenoides (L.) Lam., 1791	Crypsis faux choin, Crypside faux Choin									oui	oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	
619194	619194	Cutandia maritima (L.) Benth., 1881	Cutandie maritime													NON HIERARCHISE	FORT	oui	
93777	93777	Cynanchum acutum L., 1753	Scammonée algue, Scammonée de Montpellier									oui				MODERE	FORT	oui	
93906	93906	Cyperus capitatus Vand., 1771	Souchet en bouquet arrondi									oui		Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
95697	95697	Echinophora spinosa L., 1753	Échinophore épineuse									oui				MODERE	FORT	oui	
95786	95786	Echium sabulicola Pomel, 1874	Vipérine maritime, Vipérine marine, Vipérine des sables					VU				oui				NON HIERARCHISE	FORT	oui	
95877	95877	Elatine triandra Schkuhr, 1791	Élatine à trois étamines					LC	EN			oui				NON HIERARCHISE	FORT	oui	
96032	96032	Elytrigia elongata (Hoss) Neeski, 1936	Chenillard allongé									oui		Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	
521630	521630	Epipactis Kleinii M.B. Crespo, M.R. Lowe & Piera, 2001	Epipactis de Klein, Epipactis à petites fleurs					NT-o				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	

CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (NOM REF. 12.13)	NOM VERNACULAIRE	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION DEPARTEMENTALE	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	TYPE ZNIEFF FLORE	ZNIEFF MED FLORE	HIERARCHISATION FLORE CSRFN	HIERARCHISATION FLORE RESEA	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
619409	619409	Erodium cicutarium subsp. bipinnatum (Cav.) Tourlet, 1907	Bec-de-grue poilu					DD				oui			NON HIERARCHISE	FORT	oui		
96902	96902	Erodium foetidum (L.) L'Hér., 1802	Erodium fétide, Bec-de-grue des pierriers	oui			LC	LC				oui	oui	Occitanie	D	FORT	FORT	oui	
97116	97116	Ervum pubescens DC., 1813	Vesce pubescente									oui		Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
97145	97145	Eryngium maritimum L., 1753	Panicaut de mer, Chardon des dunes, Chardon bleu, Panicaut des dunes,				LC					oui				NON HIERARCHISE	FORT	oui	
97607	97607	Euphorbia pepilis L., 1753 Ferula communis subsp. catalaunica (Pau ex C.Vicioso) A.Sánchez-Cuxart & M.Bernal Cid, 1998	Euphorbe pépilis	oui				VU		oui	oui	oui	oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	
612467	612467	0										oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui		
98897	98897	Frankenia hirsuta L., 1753	Frankénie hirsute									oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui		
98985	98985	Fritillaria pyrenaica L., 1753	Fritillaire noire									oui	Occitanie	D	FAIBLE	FORT	oui		
99399	99399	Galium cinereum All., 1773	Gaillet cendré									oui	oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	
99541	99541	Galium setaceum Lam., 1788	Gaillet sétacé									oui				MODERE	FORT	oui	
100187	100187	Geopogon hybridus (L.) Sch Bip., 1844	Salsifis hybride, Salsifis intermédiaire					VU				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
100394	100394	Glyceria maxima (Hartm.) Holmb., 1919	Glycérie aquatique, Glycérie très élevée				LC					oui		2 ou 3 zones	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
135158	135158	Hedysarum bovesanum subsp. europaeum Guitt. & Kerguelen, 1991		0				VU				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
100851	100851	Hedysarum spinosissimum L., 1753	Sainfoin épineux, Sainfoin très épineux									oui	oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	
100942	100942	Helianthemum ledifolium (L.) Mill., 1768	Hélianthème à feuilles de ledum									oui	oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	
103207	103207	Hyoscyamus scabra L., 1753		0				VU				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
103315	103315	Hypericum perforatum L., 1767	Millepertuis perforié				LC									NON HIERARCHISE	FORT	oui	
103626	103626	Inula helenioides DC., 1815	Inule faux-héliénium, Inule fausse-aunée	oui				VU				oui	oui	Occitanie	D	FORT	FORT	oui	
103738	103738	Iris graminea L., 1753	Iris à feuilles de graminées, Iris de Bayonne									oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
106037	106037	Limoniastrum monopetalum (L.) Boiss., 1848	Grand stalice, Limoniastrum monopétale, Limoniastre	oui				VU				oui	oui	Occitanie	D	FORT	FORT	oui	
106046	106046	Limonium bellidifolium (Gouan) Dumort., 1827	Statice à feuilles de pâquerette					CR				oui	oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	
106070	106070	Limonium echioides (L.) Mill., 1768	Statice fausse vipérine									oui				MODERE	FORT	oui	
106313	106313	Linum maritimum L., 1753	Lin maritime					VU					oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
106446	106446	Loeflingia hispanica L., 1753	Loeflingie d'Espagne	oui				VU				oui	oui	Occitanie	D	FORT	FORT	oui	
107123	107123	Lythrum thymifolium L., 1753	Salicaire à feuilles de thym	oui			LC	NT				oui	oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	
107125	107125	Lythrum tribracteatum Salm. ex Spreng., 1827	Salicaire à trois bractées, Lythrum de Salzmänn	oui			LC	LC				oui	oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	
107185	107185	Malcolmia littorea (L.) R.Br., 1812	Julienne des sables, Malcolmie des côtes									oui				MODERE	FORT	oui	
107588	107588	Medicago ciliaris (L.) All., 1785	Luzerne ciliée				LC	VU				oui	oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	
107606	107606	Medicago dolata Carmign., 1810	Luzerne à fruits épineux					LC	DD			oui				FORT	FORT	oui	
107713	107713	Medicago secundiflora Durieu, 1845	Luzerne à fleurs unilatérales	oui			LC	DD	VU			oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
137677	137677	Medicago suffruticosa subsp. leiocarpa (Benth.) Urb., 1873	Luzerne sous-ligneuse					LC				oui				MODERE	FORT	oui	
108044	108044	Mentha cervina L., 1753	Menthe des cerfs				NT	LC				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	

CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (NOM REF. 12.13)	NOM VERNACULAIRE	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION DEPARTEMENTALE	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	TYPE ZNIEFF FLORE	ZNIEFF MED FLORE	HIERARCHISATION FLORE CSRFN	HIERARCHISATION FLORE RESEA	HIERARCHISATION FLORE RESEA PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
109126	109126	Myosurus minimus L., 1753		0								oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
717323	717323	Myriolimon ferulaceum (L.) Lledó, Erben & M.B.Crespo, 2005	Statice fausse-férule					NT				oui	oui	Occitanie	D	FORT	FORT	oui	
109898	109898	Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819	Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire										oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
110207	110207	Ononis mittissima L., 1753	Bugrane sans épines		oui			VU				oui	oui	Occitanie	D	FORT	FORT	oui	
110212	110212	Ononis ornithopodioides L., 1753	Bugrane pied-d'oiseau, Bugrane faux pied-d'oiseau					VU				oui				NON HIERARCHISE	FORT	oui	
110362	110362	Ophrys bombyliflora Link, 1800	Ophrys bombyx	oui			LC	NT-NT- o-NT- o-x-VU- o-x				oui	oui	Occitanie	D	FORT	FORT	oui	
110368	110368	Ophrys catalaunica O.Danesch & E.Danesch, 1972	Ophrys catalaunica, Ophrys de Catalogne					NT- o				oui	oui	Occitanie	D	FORT	FORT	oui	
111665	111665	Orobancha santolinæ Loscos & J.Pardo, 1963		0								oui	oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	
717358	717358	Oxybasis chenopodioides (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode à feuilles grasses									oui				MODERE	FORT	oui	
717359	717359	Oxybasis glauca (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode glauque									oui		Basin aquitain	ND	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
608746	608746	Phalaris coerulescens Desf., 1798	Alpiste bleuâtre									oui	oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	
611920	611920	Polycarpon tetraphyllum subsp. alsinifolium (Biv.) Bal, 1877	Polycarpon à feuilles de sabline									oui				NON HIERARCHISE	FORT	oui	
114854	114854	Polygonum robertii Loisel., 1827	Renouée de Robert					VU				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
116210	116210	Pseudorhiza pumila (L.) Grande, 1925	Fausse-girouille des sables	oui				NT				oui	oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	
116405	116405	Pulicaria vulgaris Gaertn., 1791	Herbe de Saint-Roch, Pulicaire annuelle, Pulicaire commune	oui								oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
117521	117521	Rhagadiolus stellatus (L.) Gaertn., 1791	Rhagadiole en étoile									oui		Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
117820	117820	Ridolfia segetum (Guss.) Moris, 1842	Aneth des moissons									oui		Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
119509	119509	Rumex hydrolypaphum Huds., 1778	Patience d'eau, Grande Parelle				LC					oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
119579	119579	Rumex roseus L., 1753	Rumex de Tanger, Patience de Tanger					LC				oui	oui	Occitanie	D	FORT	FORT	oui	
121899	121899	Scolymus grandiflorus Desf., 1799	Scolyme à grandes fleurs					VU				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
121902	121902	Scolymus maculatus L., 1753	Scolyme maculé, Scolyme taché					LC				oui	oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	
140808	140808	Scorzonera hispanica subsp. crispatula (Boiss.) Nyman, 1879	Scorzonère à feuilles crispées					NT				oui				MODERE	FORT	oui	
123561	123561	Silene nicaeensis All., 1773	Silène de Nice									oui		Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
124231	124231	Sonchus aquaticus Pourr., 1788	Laiteron aquatique									oui		Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
124504	124504	Spergula diandra (Guss.) Murb., 1897	Spergulaire à deux étamines					VU				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui	
717559	717559	Spergula heldreichii (Foucaud ex E.Simon & P.Monnier) G.López, 2010	Spergulaire de Heldreich					DD				oui	oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	
717563	717563	Spergula tangerina (P.Monnier) G.López, 2010	Spergulaire de Tanger				LC					oui	oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui	

CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (NOM REF. 12.13)	NOM VERNACULAIRE	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION DEPARTEMENTALE	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	TYPE ZNIEFF FLORE	ZNIEFF MED FLORE	HIERARCHISATION FLORE CSRFN	HIERARCHISATION FLORE RESEA	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
125262	125262	Suaeda splendens (Pourr.) Gren. & Godr., 1855	Suaeda splendente									oui			MODERE	FORT	oui		
125412	125412	Tamarix africana Poir., 1789	Tamaris d'Afrique	oui								oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui		
125719	125719	Taraxacum pyropappum Boiss. & Reut., 1842	Pissenlit tardif									oui	Occitanie	D	FORT	FORT	oui		
137447	137447	Lotus corniculatus subsp. preslii (Ten.) P.Fourn., 1936	Lotier de Presl									oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui		
127488	127488	Trifolium spumosum L., 1753	Trèfle écumeux				DD					oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui		
127546	127546	Triglochin maritima L., 1753	Trosart maritime									oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui		
128469	128469	Valerianella echinata (L.) DC., 1805	Mâche à piquants, Mâche hérisson					VU		oui	oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	FORT	oui		
892235	892235	Vicia lens subsp. iamottei (Czeffr.) H.Schaeff., Coulot & Rabaute, 2016		0								oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui		
129914	129914	Vitex agnus-castus L., 1753	Gattilier, Poivre sauvage	oui			DD	LC				oui	Occitanie	D	MODERE	FORT	oui		
81341	81341	Allium chamaemoly L., 1753	Ail petit Moly	oui				DD				oui	Occitanie	D	FORT	MODERE	oui		
81463	81463	Allium pallens L., 1762	Ail pâle					DD	LC			oui	2 ou 3 zones	ND	NON HIERARCHISE	MODERE	oui		
131262	131262	Althemia filiformis subsp. filiformis Petz., 1829	Althénia filiforme									oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui		
86394	86394	Brassica montana Pourr., 1788	Chou des montagnes	oui		LC	LC	LC				oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui		
87098	87098	Bupleurum semicompositum L., 1756	Buplèvre glauque	oui								oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui		
87729	87729	Campanula speciosa Pourr., 1788	Campanule à belles fleurs, Campanule des Corbières									oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui		
88656	88656	Carex mairei Coss. & Germ., 1840	Laïche de Maire			LC						oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui		
88732	88732	Carex oedipostyla Duval-Jouve, 1870	Laïche à style bulbiforme									oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui		
88794	88794	Carex pseudocyperus L., 1753	Laïche faux-souchet				LC					oui	Méditerranée	D	FAIBLE	MODERE	oui		
89847	89847	Centaurium maritimum (L.) Fritsch, 1907	Petite centaaurée maritime									oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui		
92567	92567	Corrigiola telephifolia Pourr., 1788	Corrigiole à feuilles de téléphium, Corrigiole à feuilles de Téléphium									oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui		
93454	93454	Crypsis aculeata (L.) Aiton, 1789	Crypside piquant, Crypsis en forme d'aiguillon									oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui		
94923	94923	Dictamnus albus L., 1753	Fraxinelle blanche, Dictame blanc				LC					oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui		
95933	95933	Eleocharis uniglumis (Link) Schult., 1824	Scirpe à une écaille, Hélocharis à une écaille				LC					oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui		
97687	97687	Euphorbia terracina L., 1762	Euphorbe de Terracine	oui			LC					oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui		
98698	98698	Filago pygmaea L., 1753	Évax pygmée									oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui		
99022	99022	Fumana laevipes (L.) Spach, 1836	Hélianthème à feuilles étroites									oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui		
99181	99181	Gagea granatelli (Parl.) Parl., 1845	Gagée de Granatelli	oui								oui			MODERE	MODERE	oui		
99182	99182	Gagea lacaitae A.Terracc., 1904		0								oui			FORT	MODERE	oui		
99211	99211	Gagea villosa (M.Bieb.) Sweet, 1826	Gagée des champs	oui								oui	2 ou 3 zones	ND	NON HIERARCHISE	MODERE	oui		
99785	99785	Genista monspesulana (L.) L.A.S. Johnson, 1962	Genêt de Montpellier									oui	2 ou 3 zones	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui		
718232	718232	Genista pulchella subsp. villarsiana (Jord.) F.Conti, 2007	Genêt de Villars									oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui		
100269	100269	Gladiolus dubius Guss., 1832	Glaiuel douteux	oui			LC								MODERE	MODERE	oui		

CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (NOM REF. 12.13)	NOM VERNACULAIRE	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION DEPARTEMENTALE	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	TYPE ZNIEFF FLORE	ZNIEFF MED FLORE	HIERARCHISATION FLORE CSRFN	HIERARCHISATION FLORE RESEDA	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
103007	103007	Horanthophylla macrocarpa (DC.) P.Küpfner, 1974	Corbeille d'argent à gros fruits, Alysse à gros fruits	oui								oui	oui	Occitanie	D	FORT	MODERE	oui	
103289	103289	Hypericum hyssopifolium Chaix, 1785	Milliepertuis à feuilles d'Hysope									oui	oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui	
103562	103562	Imperata cylindrica (L.) Raeusch., 1797	0									oui	oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui	
104340	104340	Juncus subnodulosus Schrank, 1789	Jonc à tépales obtus, Jonc à fleurs obtuses					LC					oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui	
104501	104501	Kickxia commutata (Bernh. ex Richb.) Fritsch, 1897	Linaira grecque, Linaira changée	oui								oui	oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui	
106191	106191	Linaria micrantha (Cav.) Hoffmanns. & Link, 1813	Linaira à petites fleurs					VU				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui	
106784	106784	Lupinus micranthus Guss., 1828	Lupin à petites fleurs					LC				oui	oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui	
717791	717791	Malva subovata (DC.) Molero & J.M.Monts., 2005	Lavetière maritime	oui								oui	oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui	
107595	107595	Medicago coronata (L.) Bartal., 1776	Luzerne couronnée, Luzerne à gousses en couronne					LC				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui	
107692	107692	Medicago praecox DC., 1813	Luzerne précoce					LC				oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui	
107725	107725	Medicago suffruticosa Ramond ex DC., 1805	Luzerne souffrée, Luzerne sous-ligneuse					LC				oui	oui	Bassin aquitain	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui	
107905	107905	Melilotus elegans Salzm. ex Ser., 1825	Méillot élégant									oui	oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui	
610916	610916	Muscari matritensis Ruiz Rejón, Pascual, C. Ruiz Rejón, Valdés & J.L. Oliv., 1985	0										oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui	
137914	137914	Myosotis laxa subsp. cespitosa (Schultz) Hyl. ex Nordh., 1940	Myosotis cespitieux, Myosotis gazonnant										oui	Bassin aquitain	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui	
138090	138090	Nocca caerulea subsp. caerulea (J.Presl & C.Presl) F.K.Mey., 1973	Tabouret bleuâtre										oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui	
110129	110129	Onobrychis saxatilis (L.) Lam., 1779	Sainfoin des rochers, Esparcette des rochers									oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui	
110218	110218	Ononis pubescens L., 1771	Bugrane pubescent, Bugrane pubescente									oui	oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui	
110306	110306	Ophioglossum azoricum C.Presl, 1845	Ophioglosse des Açores	oui				LC	LC			oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui	Découverte en 2021, nouveau pour l'Aude (Gilbert et Vizcaino, 2021)
110409	110409	Ophrys incubacea Bianca, 1842	Ophrys de petite taille, Ophrys noirâtre										oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui	
110473	110473	Ophrys speculum Link, 1799	Ophrys miroir	oui				LC	VU- VU- o			oui	oui	2 ou 3 zones	ND	MODERE	MODERE	oui	
111499	111499	Orobanchae cernua Loeffl., 1758	Orobanche penchée									oui	oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui	
112411	112411	Parietaria lusitanica L., 1753	Pariétaire du Portugal									oui	oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui	
113007	113007	Phalaris minor Retz., 1783	Alpêtre mineur									oui	oui	Occitanie	D	FAIBLE	MODERE	oui	
113090	113090	Phelipaea arenaria (Borkh.) Pomel, 1874	Phélypée des sables									oui	oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui	
115237	115237	Potamogeton coloratus Hornem., 1813	Potamot des tourbières alcalines, Potamot coloré, Potamot rougeâtre					LC				oui	oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui	
115797	115797	Prangos trifida (Mill.) Herrnst. & Heyn, 1977	Amarinthe trifide						LC			oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui	
121055	121055	Saxifraga fragilis Schrank, 1822	Saxifrage fragile					LC				oui	oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui	
126268	126268	Theligonum cynocrambe L., 1753	Cynocrambe, Théliogone Chou-de-chien									oui	oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui	
126469	126469	Thymelaea hirsuta (L.) Endl., 1847	Passerine hérissée, Passerine hirsute	oui								oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui	



CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (NOM REF. 12.13)	NOM VERNACULAIRE	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION DEPARTEMENTALE	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	TYPE ZNIEFF FLORE	ZNIEFF MED FLORE	HIERARCHISATION FLORE CSRFN	HIERARCHISATION FLORE RESEA	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
608822	608822	Trifolium bocconeii Savi, 1808	Trèfle de Boccone									oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	MODERE	oui	
127333	127333	Trifolium hirtum All., 1789	Trèfle hérissé									oui	oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui	
127619	127619	Tripodion tetraphyllum (L.) Fourr., 1868	Anthyllis à quatre feuilles									oui	oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui	
129255	129255	Vicia nigricans (M.Bieb.) Coss. & Germ., 1861		0									oui	Occitanie	D	MODERE	MODERE	oui	
86997	86997	Bunium pachypodium P.W.Ball, 1968	Bunium à pied épais								oui	oui	oui	Occitanie	D	FORT	DONNEES INSUFFISANTES	oui	
93774	93774	Cymodocea nodosa (Ucria) Asch., 1869	Cymodocée, Paille de mer	oui		LC						oui				NON HIERARCHISE	DONNEES INSUFFISANTES	oui	
133740	133740	Daucus carota subsp. maritimus (Lam.) Batt., 1889	Carotte maritime									oui				NON HIERARCHISE	DONNEES INSUFFISANTES	oui	
101009	101009	Helianthemum violaceum (Cav.) Pers., 1806	Hélianthème poilu									oui				MODERE	DONNEES INSUFFISANTES	oui	
101771	101771	Hieracium candidum Scheele, 1863	Épervière blanche									oui				NON HIERARCHISE	DONNEES INSUFFISANTES	oui	
136971	136971	Juniperus communis subsp. hemisphaerica (C.Presl) Arcang., 1882	Genévrier hémisphérique										oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	DONNEES INSUFFISANTES	oui	
106083	106083	Limonium legrandii (Gaut. & Timb.-Lagr.) Erben, 1978	Statice de Le Grand, Statice de Legrand, Limonium de Legrand		EN	EN	DD					oui	oui	Occitanie	D	FORT	DONNEES INSUFFISANTES	oui	
717304	717304	Malva trimestris (L.) Salisb., 1796	Lavatère d'un trimestre					CR				oui				NON HIERARCHISE	DONNEES INSUFFISANTES	oui	
521635	521635	Ophrys corbariensis J.Samuel & J.-M.Lewin, 2002	Ophrys des Corbières					DO-o								NON HIERARCHISE	DONNEES INSUFFISANTES	oui	
115222	115222	Posidonia oceanica (L.) Delle, 1813	Posidonie, Pelote de mer, Chiendent marin, Paille-de-mer	oui		LC						oui				NON HIERARCHISE	DONNEES INSUFFISANTES	oui	
718402	718402	Rosa spinosissima subsp. myriacantha (DC.) C.Vicoso		0									oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	DONNEES INSUFFISANTES	oui	
121554	121554	Schoenoplectus supinus (L.) Palla, 1888	Scirpe couché									oui	oui	Occitanie	D	MODERE	DONNEES INSUFFISANTES	oui	
612597	612597	Seseli longifolium subsp. intermedium Reduron, 2008		0									oui	Méditerranée	D	NON HIERARCHISE	DONNEES INSUFFISANTES	oui	
130673	130673	Zostera marina L., 1753	Zostère maritime, Varech des bords de mer, Varech marin			LC						oui	oui	Occitanie	D	MODERE	DONNEES INSUFFISANTES	oui	
674883	674883	Zostera noltei Hornem., 1832	Varech de Nolte, Zostère naine			LC						oui	oui		D	MODERE	DONNEES INSUFFISANTES	oui	
82607	82607	Anemone coronaria L., 1753	Coronaire	oui								oui				MODERE	NON HIERARCHISE	oui	
143684	143684	Apium graveolens var. graveolens L., 1753		0								oui	oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui	
73533	73533	Chara aspera Willd., 1809		0								oui				NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui	
73541	73541	Chara baltica A.Bruzelius, 1824		0									oui			MODERE	NON HIERARCHISE	oui	
73546	73546	Chara contraria A.Braun ex Kütz., 1845		0									oui			NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui	
73557	73557	Chara galioides A.P.De Candolle, 1813		0									oui			NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui	
73560	73560	Chara hispida L., 1753		0									oui			NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui	
851071	851071	Chara intermedia A.Braun, 1859		0									oui			NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui	
73572	73572	Chara polyacantha A.Braun, 1859		0									oui			NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui	
95740	95740	Echium arenarium Guss., 1826	Vipérine des sables									oui	oui	Occitanie	D	MODERE	NON HIERARCHISE	oui	
73093	73093	Lamprothamnium papulosum (K.Wallroth) J.Groves, 1916		0									oui			FORT	NON HIERARCHISE	oui	Présent sur certaines lagunes temporaires et selon les années très présent sur l'étang de La Palme

Révision de la charte du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Liste des espèces et habitats à enjeux, analyse cartographique de répartition

Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie

CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (NOM REF + 12.13)	NOM VERNACULAIRE	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION DEPARTEMENTALE	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	TYPE ZNIEFF FLORE	ZNIEFF MED FLORE	HIERARCHISATION FLORE CSRFN	HIERARCHISATION FLORE REDA	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
718723	718723	Nigella hispanica var. hispanica L., 1753	0									oui	Occitanie	D	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui		
627579	627579	Nitella tenuissima (Desv.) Kützting, 1843 Tolypella hispanica Nordst. ex T.F.Allen, 1888	0									oui			MODERE	NON HIERARCHISE	oui		
75094	75094	<b>Pancreatum maritimum L., 1753</b>	0									oui			NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui		

Espèces avec observations anciennes non revues

CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TARREF v02-13)	NOM VERNACULAIRE	OBSERVATIONS ANCIENNES	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION DEPARTEMENTALE	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	TYPE ZNIEFF FLORE	ZNIEFF MED FLORE	HIERARCHISATION FAUNE CRPN	HIERARCHISATION FLORE CRPN	HIERARCHISATION FLORE RESEA	PATRIMONIALE
81286	81286	Alkana lutea Moris, 1845	Henné jaune, Orcanette jaune	oui					EN					oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui
81297	81297	Allium acutiflorum Loisel., 1809	Ail à fleurs aiguës	oui										oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui
82571	82571	Andryala ragusina L., 1763	Andryale de Raguse	oui					VU				oui	oui	Occitanie	D		FORT	TRES FORT	oui
84910	84910	Astragalus tragacantha L., 1753	Astragale de Marseille, Cousin-de-belle-mère	oui	oui				VU									NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui
107936	107936	Mellilotus messanensis (L.) All., 1785		0	oui									oui	Occitanie	D		FORT	TRES FORT	oui
113838	113838	Plantago cornuti Gouan, 1773	Plantain de Cornut	oui	oui				VU				oui	oui	Occitanie	D		FORT	TRES FORT	oui
116401	116401	Pulicaria sicula (L.) Moris, 1843	Pulicaire de Sicile	oui	oui				VU					oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui
123278	123278	Sideritis littoralis Timb.-Lagr., 1876	Crapaudine des grèves	oui									oui	Occitanie	D			NON HIERARCHISE	TRES FORT	oui
80263	80263	Aegilops buncialis Vis., 1842	Églope à grosses arrêtes, Églope long de deux pouces	oui									oui	Occitanie	D		MODERE	NON HIERARCHISE	oui	
84277	84277	Asparagus maritimus (L.) Mill., 1768	Asperge maritime	oui				DD					oui	oui	Occitanie	D		MODERE	MODERE	oui
84312	84312	Asperula laevigata L., 1767	Aspérule lisse	oui	oui								oui	oui	2 ou 3 zones	D		NON HIERARCHISE	MODERE	oui
85774	85774	Berberis vulgaris L., 1753		0	oui				LC					oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	MODERE	oui
85999	85999	Bifora testiculata (L.) Spreng., 1820	Bifora testiculé, Bifora à deux coques, Bifora à testicules	oui					EN		oui	oui	oui	oui	Occitanie	D		MODERE	MODERE	oui
91323	91323	Cirsium echinatum (Desf.) DC., 1815	Cirse épineux, Cirse hérissé, Cirse en hérisson	oui					VU				oui	oui	Occitanie	D		FORT	MODERE	oui
91880	91880	Clematis recta L., 1753	Clématite droite, Clématite dressée	oui									oui	oui	Occitanie	D		FAIBLE	MODERE	oui
92356	92356	Convolvulus siculus L., 1753	Liseron de Sicile	oui									oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	MODERE	oui	
100576	100576	Gratiola officinalis L., 1753	Gratiolle officinale, Herbe au pauvre homme	oui									oui	Occitanie	D		MODERE	MODERE	oui	
104781	104781	Lactuca tenerima Pourr., 1788	Laitue délicate	oui				LC	LC				oui	oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	MODERE	oui
106766	106766	Lupinus angustifolius L., 1753	Lupin réticulé, Lupin bleu	oui				LC					oui	oui	Occitanie	D		MODERE	MODERE	oui
107073	107073	Lysimachia nummularia L., 1753	Lysimaque nummulaire, Herbe aux écus	oui				LC					oui	Méditerranée	D		NON HIERARCHISE	MODERE	oui	
112439	112439	Paronychia echinulata Chater, 1964	Paronyque à pointes	oui									oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	MODERE	oui	
114660	114660	Polygonum bellardii All., 1785	Renouée de Bellardi	oui									oui	oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	MODERE	oui
142006	142006	Tulipa sylvestris subsp. sylvestris L., 1753		0	oui								oui	oui				NON HIERARCHISE	MODERE	oui
128084	128084	Typha minima Funck, 1794	Petite massette, Massette grêle	oui	oui			DD			oui							NON HIERARCHISE	MODERE	oui
128330	128330	Vaccaria hispanica (Mill.) Rauschert, 1965	Saponaire des vaches, Vaccaire d'Espagne	oui							oui	oui	oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	MODERE	oui	
80955	80955	Airopsis tenella (Cav.) Asch. & Graebn., 1899	Airopsis délicate	oui									oui	oui	Occitanie	D		MODERE	FORT	oui
83565	83565	Arenaria controversa Boiss., 1840	Sablina des chaumes	oui	oui								oui	oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	FORT	oui
87136	87136	Butomus umbellatus L., 1753	Butome en ombelle, Jonc fleuri, Carélé	oui				LC					oui	oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	FORT	oui
90258	90258	Cerintho major L., 1753	Grand mélinet	oui									oui					MODERE	FORT	oui
93167	93167	Crepis zacintha (L.) Loisel., 1807	Crépide de Zante, Crépis de Zante	oui									oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	FORT	oui	
94098	94098	Cytisus arboreus (Desf.) DC., 1825		0	oui				DD				oui	oui	Occitanie	D		FORT	FORT	oui
133860	133860	Dianthus pungens subsp. ruscinnensis (Boiss.) Bernal, Lainz & Muñoz Garm., 1987	Oeillet du Roussillon	oui														NON HIERARCHISE	FORT	oui

CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TARREF v12-13)	NOM VERNACULAIRE	OBSERVATIONS ANCIENNES	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION DEPARTEMENTALE	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	TYPE ZNIEFF FLORE	ZNIEFF MED FLORE	HIERARCHISATION FAUNE CSRP	HIERARCHISATION FLORE CSRP	HIERARCHISATION FLORE RESEA	PATRIMONIALE
100288	100288	<i>Glaucium corniculatum</i> (L.) Rudolph, 1781	Glauçienne à fruit en forme de corne, Pavot cornu, Glauçienne en cornet, Glauçienne corniculée	oui						NT		oui	oui					MODERE	FORT	oui
103142	103142	<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L., 1753	Écuelle d'eau, Herbe aux Patagons	oui				LC					oui	oui	Bassin aquitain	D		FAIBLE	FORT	oui
103229	103229	<i>Hypocoum imberbe</i> Sm., 1806	Cumin à grandes fleurs	oui					EN		oui	oui	oui	Occitanie	D			NON HIERARCHISE	FORT	oui
103233	103233	<i>Hypocoum pendulum</i> L., 1753	Cumin pendant	oui					VU		oui	oui						NON HIERARCHISE	FORT	oui
103235	103235	<i>Hypocoum procumbens</i> L., 1753	Cumin couché	oui	oui				NT				oui	oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	FORT	oui
104192	104192	<i>Juncus fontanesii</i> J.Gay, 1827		0	oui													NON HIERARCHISE	FORT	oui
104302	104302	<i>Juncus pygmaeus</i> Rich. ex Thuill., 1799	Jonc nain	oui									oui	oui	Occitanie	D		MODERE	FORT	oui
104337	104337	<i>Juncus striatus</i> Schousb. ex E.Mey., 1822	Jonc strié	oui									oui	oui	Occitanie	D		MODERE	FORT	oui
105827	105827	<i>Leucojum aestivum</i> L., 1759	Nivéole d'été	oui	oui								oui	oui	Occitanie	D		FORT	FORT	oui
107190	107190	<i>Malcolmia ramosissima</i> (Desf.) Gennari, 1878	Malcolmie rameuse, Malcolmie ramifiée, Malcolmie rameuse	oui	oui								oui	oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	FORT	oui
107323	107323	<i>Malva tournefortiana</i> (L.) 1755	Mauve de Tournefort	oui					LC									NON HIERARCHISE	FORT	oui
107506	107506	<i>Matthiola tricuspidata</i> (L.) R.Br., 1812	Matthiôle à fruits à trois cornes, Matthiôle à trois pointes	oui	oui				LC									NON HIERARCHISE	FORT	oui
108391	108391	<i>Mesembryanthemum crystallinum</i> L., 1753	Ficoïde à cristaux, Mésébryanthème à cristaux	oui					VU				oui					NON HIERARCHISE	FORT	oui
109516	109516	<i>Nepeta cataria</i> L., 1753	Herbe aux chats, Cataire, Menthe des chats	oui				LC							Bassin aquitain	ND		NON HIERARCHISE	FORT	oui
111637	111637	<i>Orobancha pubescens</i> d'Urv., 1822	Orobanche pubescente	oui					VU				oui	oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	FORT	oui
117876	117876	<i>Roemeria hybrida</i> (L.) DC., 1821	Roémérie hybride, Roémérie intermédiaire	oui					VU		oui	oui	oui	Occitanie	D			NON HIERARCHISE	FORT	oui
121507	121507	<i>Schismus barbatus</i> (L.) Thell., 1907	Schismus barbu	oui					VU				oui	oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	FORT	oui
121550	121550	<i>Schoenoplectus littoralis</i> (Schrad.) Palla, 1888	Scirpe du littoral, Souchet du littoral, Scirpe littoral	oui			LC	LC	NT				oui	oui	Occitanie	D		FORT	FORT	oui
122592	122592	<i>Senecio doria</i> L., 1759	Sénéçon Doria, Herbe dorée	oui	oui								oui	oui	Méditerranée	D		NON HIERARCHISE	FORT	oui
123555	123555	<i>Silene muscipula</i> L., 1753	Silène attrape-mouches	oui					CR				oui	oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	FORT	oui
124785	124785	<i>Stachys maritima</i> Gouan, 1764	Épliaire maritime	oui	oui				CR				oui	oui	Occitanie	D		NON HIERARCHISE	FORT	oui
90524	90524	<i>Chamaerops humilis</i> L., 1753	Chamaerops nain, Doum, Palmier nain	oui	oui				DD				oui					NON HIERARCHISE	DONNEES INSUFFISANTES	oui
133343	133343	<i>Cirsium vulgare</i> subsp. <i>crinitum</i> (Boiss. ex DC.) Arènes, 1948	Cirse	oui														NON HIERARCHISE	DONNEES INSUFFISANTES	oui
718233	718233	<i>Helictotrichia pratensis</i> subsp. <i>amethystea</i> (Braun-Blanq.) Romero Zarco, 2011	Avoine à feuilles longues	oui														NON HIERARCHISE	DONNEES INSUFFISANTES	oui
106230	106230	<i>Linaria triphylla</i> (L.) Mill., 1768	Linnaire à feuilles par trois	oui						RE								NON HIERARCHISE	DONNEES INSUFFISANTES	oui
107915	107915	<i>Melilotus infestus</i> Guss., 1828	Méliot nuisible	oui						DD								NON HIERARCHISE	DONNEES INSUFFISANTES	oui
112735	112735	<i>Persicaria decipiens</i> (R.Br.) K.L.Wilson, 1988	Renouée à feuilles de Saule	oui	oui			LC	VU				oui					NON HIERARCHISE	DONNEES INSUFFISANTES	oui
114036	114036	<i>Platycapnos tenuiloba</i> Pomet, 1874	Fumeterre à lobes ténus	oui									oui	Occitanie	D			NON HIERARCHISE	DONNEES INSUFFISANTES	oui
		<i>Achillea maritima</i>																		

## Bryophytes

GRUPE_1	CD_NOM	CD_REF		NON VALIDE (ANREF V12-13)	DIRECTIVE HABITATS	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION DEPARTEMENTALE	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE France	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNEFF LANGUEDOC- ROUSSILLON	ZNEFF OCCITANIE	HIERARCHISATION FLORE CSRPN	HIERARCHISATION FLORE RESEDA	PATRIMONIALE
Bryophytes	4859	4859	Acaulon muticum (Hedw.) Müll.Hal., 1847												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	4864	4864	Aloina aloides (Koch ex Schultz) Kindb., 1883												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	4865	4865	Aloina ambigua (Bruch & Schimp.) Limpr., 1888												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	5816	5816	Brachythecium glareosum (Bruch ex Spruce) Schimp., 1853												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	6550	6550	Cephaloziella baumgartneri Schiffn., 1905												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	6194	6194	Corsinia coriandrina (Spreng.) Lindb., 1877												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	5300	5300	Didymodon tophaceus (Brid.) Lisa, 1837												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	5322	5322	Eucladium verticillatum (With.) Bruch & Schimp., 1846												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	4375	4375	Fissidens exilis Hedw., 1801												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	5090	5090	Fontinalis squamosa Hedw., 1801												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	5149	5149	Habrodon perpusillus (De Not.) Lindb., 1863												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	786454	786454	Nogopterium gracile (Hedw.) Crosby & W.R.Buck, 2011												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	434157	434157	Pottiopsis caespitosa (Brid.) Blockeel & A.J.E.Sm.												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	6222	6222	Riccia lamellosa Raddi, 1818												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	6226	6226	Riccia nigrella DC., 1815												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	6230	6230	Riccia sorocarpa Bisch., 1835												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	6131	6131	Riella helicophylla (Bory & Mont.) Mont., 1852		CDH2	oui								oui	oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	5345	5345	Tortella humilis (Hedw.) Jenn., 1913												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui
Bryophytes	5214	5214	Tortula canescens Mont., 1833												oui	NON HIERARCHISE	NON HIERARCHISE	oui

## Espèces Exotiques Envahissantes de la flore

CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TAXREF v12-13)	STATUT EEE
79684	79684	Abutilon theophrasti Medik., 1787	Alerte
79890	79890	Achillea filipendulina Lam., 1783	Alerte
81595	81595	Aloe maculata All., 1773	Alerte
81963	81963	Amaranthus blitoides S.Watson, 1877	Alerte
83235	83235	Aptenia cordifolia (L.f.) Schwantes, 1928	Alerte
131756	131756	Asparagus officinalis subsp. officinalis L., 1753	Alerte
85068	85068	Atriplex halimus L., 1753	Alerte
86448	86448	Brassica tournefortii Gouan, 1773	Alerte
89221	89221	Carthamus caeruleus L., 1753	Alerte
89506	89506	Centaurea acaulis L., 1753	Alerte
90111	90111	Cerastium tomentosum L., 1753	Alerte
93613	93613	Cuscuta campestris Yunck., 1932	Alerte
93783	93783	Cynara cardunculus L., 1753	Alerte
93918	93918	Cyperus difformis L., 1756	Alerte
611231	611231	Datura wrightii Regel, 1859	Alerte
619297	619297	Echinochloa hispidula (Retz.) Nees ex Royle, 1840	Alerte
95877	95877	Elatine triandra Schkuhr, 1791	Alerte
96745	96745	Erigeron blakei Cabrera, 1941	Alerte
448138	448138	Euonymus japonicus L.f., 1780	Alerte
97666	97666	Euphorbia serpens Kunth, 1817	Alerte
98933	98933	Fraxinus ornus L., 1753	Alerte
619555	619555	Gamochaeta antillana (Urb.) Anderb., 1991	Alerte
99700	99700	Gazania rigens (L.) Gaertn., 1791	Alerte
611295	611295	Glebionis coronaria (L.) Cass. ex Spach, 1841	Alerte
101141	101141	Heliotropium curassavicum L., 1753	Alerte
106965	106965	Lycium barbarum L., 1753	Alerte
106969	106969	Lycium europaeum L., 1753	Alerte
107575	107575	Medicago arborea L., 1753	Alerte
108810	108810	Morus alba L., 1753	Alerte
717324	717324	Najas indica (Willd.) Cham., 1829	Alerte
109608	109608	Nicotiana glauca Graham, 1828	Alerte
610564	610564	Opuntia engelmannii Salm-Dyck ex Engelm., 1850	Alerte
111910	111910	Oxalis pes-caprae L., 1753	Alerte
112536	112536	Passiflora caerulea L., 1753	Alerte
113248	113248	Phoenix canariensis hort. ex Chabaud, 1882	Alerte
113785	113785	Pittosporum tobira (Thunb.) W.T.Aiton, 1811	Alerte
116054	116054	Prunus cerasus L., 1753	Alerte
718282	718282	Saccharum spontaneum subsp. aegyptiacum (Willd.) Hack., 1889	Alerte
126829	126829	Tordylium apulum L., 1753	Alerte
128748	128748	Verbena bonariensis L., 1753	Alerte

CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TAXREF v12-13)	STATUT EEE
129961	129961	Vitis rupestris Scheele, 1848	Alerte
130584	130584	Yucca gloriosa L., 1753	Alerte
79691	79691	Acacia dealbata Link, 1822	Majeure
79766	79766	Acer negundo L., 1753	Majeure
80383	80383	Agave americana L., 1753	Majeure
80824	80824	Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Majeure
82164	82164	Amorpha fruticosa L., 1753	Majeure
83469	83469	Araujia sericifera Brot., 1818	Majeure
84057	84057	Artemisia verlotiorum Lamotte, 1877	Majeure
85474	85474	Baccharis halimifolia L., 1753	Majeure
86869	86869	Buddleja davidii Franch., 1887	Majeure
89211	89211	Carpobrotus acinaciformis (L.) L. Bolus, 1927	Majeure
89212	89212	Carpobrotus edulis (L.) N.E.Br., 1926	Majeure
92572	92572	Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Majeure
95831	95831	Elaeagnus angustifolia L., 1753	Majeure
106252	106252	Lindernia dubia (L.) Pennell, 1935	Majeure
612514	612514	Ludwigia peploides subsp. montevidensis (Spreng.) P.H.Raven, 1964	Majeure
110781	110781	Opuntia stricta (Haw.) Haw., 1812	Majeure
112482	112482	Paspalum dilatatum Poir., 1804	Majeure
112483	112483	Paspalum distichum L., 1759	Majeure
117860	117860	Robinia pseudoacacia L., 1753	Majeure
120582	120582	Salpichroa organifolia (Lam.) Baill., 1888	Majeure
122630	122630	Senecio inaequidens DC., 1838	Majeure
612629	612629	Xanthium orientale subsp. italicum (Moretti) Greuter, 2003	Majeure
85469	85469	Azolla filiculoides Lam., 1783	Emergente
109141	109141	Myriophyllum aquaticum (Vell.) Verdc., 1973	Emergente
112712	112712	Periploca graeca L., 1753	Emergente
718746	718746	Phyla nodiflora var. minor (Gillies & Hook.) N.O'Leary & Múlgura, 2012	Emergente
630704	630704	Spartina patens (Aiton) Muhl., 1813	Emergente
81955	81955	Amaranthus albus L., 1759	Moderée
81978	81978	Amaranthus deflexus L., 1771	Moderée
81992	81992	Amaranthus hybridus L., 1753	Moderée
82018	82018	Amaranthus retroflexus L., 1753	Moderée
83938	83938	Artemisia annua L., 1753	Moderée
85957	85957	Bidens frondosa L., 1753	Moderée
86167	86167	Bothriochloa barbinodis (Lag.) Herter, 1940	Moderée
86564	86564	Bromus catharticus Vahl, 1791	Moderée
89452	89452	Cedrus atlantica (Manetti ex Endl.) Carrière, 1855	Moderée
93020	93020	Crepis bursifolia L., 1753	Moderée
93129	93129	Crepis sancta (L.) Bornm., 1913	Moderée
93923	93923	Cyperus eragrostis Lam., 1791	Moderée
94489	94489	Datura stramonium L., 1753	Moderée
611753	611753	Dysphania ambrosioides (L.) Mosyakin & Clemants, 2002	Moderée
95965	95965	Eleusine indica (L.) Gaertn., 1788	Moderée
96746	96746	Erigeron bonariensis L., 1753	Moderée

CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TAXREF v12-13)	STATUT FEE
96749	96749	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Modérée
96814	96814	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Modérée
97571	97571	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	Modérée
97623	97623	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	Modérée
100330	100330	<i>Gleditsia triacanthos</i> L., 1753	Modérée
105433	105433	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Modérée
105615	105615	<i>Lepidium didymum</i> L., 1767	Modérée
106571	106571	<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	Modérée
109926	109926	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	Modérée
110139	110139	<i>Onobrychis vicifolia</i> Scop., 1772	Modérée
111863	111863	<i>Oxalis articulata</i> Savigny, 1798	Modérée
111897	111897	<i>Oxalis latifolia</i> Kunth, 1822	Modérée
112463	112463	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Modérée
112790	112790	<i>Petasites pyrenaicus</i> (L.) G.López, 1986	Modérée
113418	113418	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Modérée
114024	114024	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	Modérée
115167	115167	<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785	Modérée
116485	116485	<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847	Modérée
124025	124025	<i>Solanum chenopodioides</i> Lam., 1794	Modérée
124719	124719	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Modérée
125333	125333	<i>Symphytotrichum squamatum</i> (Spreng.) G.L.Nesom, 1995	Modérée
128956	128956	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Modérée
129959	129959	<i>Vitis riparia</i> Michx., 1803	Modérée
130491	130491	<i>Xanthium spinosum</i> L., 1753	Modérée



Vertébrés

Mammifères

ORDRE	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TAXREF v2.13)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE HABITATS	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION DEPARTEMENTALE	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HIERARCHISATION FAUNE CSRN	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
Chiroptera	79305	79305	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	CDH2 CDH4	oui			NT	NT	VU		oui	oui	oui	TRES FORT	oui	
Carnivora	60630	60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe	CDH2 CDH4	oui			NT	NT	LC		oui	oui	oui	FORT	oui	En reconquête sur le BV de la Berre
Chiroptera	60427	60427	Myotis blythii (Tomes, 1857)	Petit Murin	CDH2 CDH4	oui			LC	NT	NT		oui	oui	oui	FORT	oui	Une colonie en limite nord de territoire
Chiroptera	60439	60439	Myotis capaccinii (Bonaparte, 1837)	Murin de Capaccini, Vespertilion de Capaccini	CDH2 CDH4	oui			VU	VU	VU		oui	oui	oui	FORT	oui	
Chiroptera	60468	60468	Nyctalus noctula (Schreber, 1774)	Noctule commune	CDH4	oui			LC	LC	NT		oui	oui	oui	FORT	oui	
Chiroptera	60330	60330	Rhinolophus euryale Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	CDH2 CDH4	oui			NT	VU	NT		oui	oui	oui	FORT	oui	
Chiroptera	60557	60557	Tadarida teniotis (Rafinesque, 1814)	Molosse de Cestoni	CDH4	oui			LC	LC	LC		oui	oui	oui	FORT	oui	
Rodentia	61258	61258	Arvicola sapidus Miller, 1908	Campagnol amphibie, Rat d'eau		oui			VU	VU	NT		oui	oui	oui	MODERE	oui	
Rodentia	61283	61283	Chionomys nivalis (Martins, 1842)	Campagnol des neiges					LC	LC	LC		oui	oui	oui	MODERE	oui	
Eulipotyphla	60187	60187	Crocidura suaveolens (Pallas, 1811)	Crocidure des jardins					LC	LC	NT		oui	oui	oui	MODERE	oui	
Chiroptera	60360	60360	Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)	Sérotine commune	CDH4	oui			LC	LC	LC		oui	oui	oui	MODERE	oui	
Chiroptera	60506	60506	Hypsugo savii (Bonaparte, 1837)	Vespère de Savi	CDH4	oui			LC	LC	LC		oui	oui	oui	MODERE	oui	
Carnivora	60731	60731	Mustela putorius Linnaeus, 1758	Putois d'Europe	CDH5				LC	LC	LC			oui	oui	MODERE	oui	
Chiroptera	200118	200118	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	CDH4	oui			LC	LC	LC		oui		oui	MODERE	oui	
Chiroptera	60400	60400	Myotis emarginatus (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles échanquées, Vespertilion à oreilles échanquées	CDH2 CDH4	oui			LC	LC	LC		oui	oui	oui	MODERE	oui	
Chiroptera	60418	60418	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	CDH2 CDH4	oui			LC	LC	LC		oui	oui	oui	MODERE	oui	
Chiroptera	60408	60408	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer	CDH4	oui			LC	LC	LC		oui	oui	oui	MODERE	oui	
Chiroptera	60461	60461	Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	CDH4	oui			LC	LC	NT		oui	oui	oui	MODERE	oui	
Lagomorpha	61714	61714	Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne					NT	NT	NT					MODERE	oui	
Chiroptera	60490	60490	Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	CDH4	oui			LC	LC	NT		oui	oui	oui	MODERE	oui	
Chiroptera	60479	60479	Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	CDH4	oui			LC	LC	LC		oui	oui	oui	MODERE	oui	
Chiroptera	60489	60489	Pipistrellus pygmaeus (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	CDH4	oui			LC	LC	LC		oui		oui	MODERE	oui	
Chiroptera	60518	60518	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux, Oreillard septentrional	CDH4	oui			LC	LC	LC		oui	oui	oui	MODERE	oui	
Chiroptera	60527	60527	Plecotus austriacus (J.B. Fischer, 1829)	Oreillard gris, Oreillard méridional	CDH4	oui			LC	LC	LC		oui	oui	oui	MODERE	oui	
Chiroptera	60295	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	CDH2 CDH4	oui			LC	NT	NT		oui	oui	oui	MODERE	oui	
Chiroptera	60313	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	CDH2 CDH4	oui			LC	NT	LC		oui	oui	oui	MODERE	oui	
Rodentia	61618	61618	Eliomys quercinus (Linnaeus, 1766)	Lérot					NT	NT	LC					FAIBLE	oui	
Eulipotyphla	60015	60015	Erinaceus europaeus Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe		oui			LC	LC	LC					FAIBLE	oui	
Carnivora	60831	60831	Genetta genetta (Linnaeus, 1758)	Genette commune	CDH5	oui			LC	LC						FAIBLE	oui	
Chiroptera	79303	79303	Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	CDH4	oui			LC	LC	LC		oui	oui	oui	FAIBLE	oui	

ORDRE	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (NABREF v1.2.1.3)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE HABITATS	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION DEPARTEMENTALE	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE France	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HIERARCHISATION FAUNE CSRN	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
Rodentia	61153	61153	Sciurus vulgaris Linnaeus, 1758	Écureuil roux												FAIBLE	oui	
Eulipotyphla	867244	867244	Talpa aquitania Nicolas, Martinez-Vargas & Hugot, 2017	Taupe d'Aquitaine												DONNEES INSUFFISANTES	oui	
Cetartiodactyla	60918	60918	Stenella coeruleoalba (Meyen, 1833)	Dauphin bleu et blanc	CDH4	oui			LC	DD	LC LC-x VU-x					NON HIERARCHISE	oui	
Chiroptera	60337	60337	Rhinolophus mehelyi Matschie, 1901	Rhinolophe de Méhely	CDH2 CDH4	oui			VU	CR				oui	oui	NON REVU	oui	

## Oiseaux

ORDRE	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (NABREF v1.2.1.3)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE France	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HIERARCHISATION FAUNE CSRN	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
Accipitriformes	2869	2869	Aegypius monachus (Linnaeus, 1766)	Vautour moine	CDO1	oui			NT	LC	EN NA-p	CR	oui	oui	oui	TRES FORT	oui	Est-il vraiment présent sur le territoire ? 2 couples sur le PNRNM à Feuilha et La Clape dont 1 en reproduction en 2021 (42 couples en France PACA, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes)
Accipitriformes	2657	2657	Aquila fasciata Vieillot, 1822	Aigle de Bonelli	CDO1	oui			LC	NT	EN	CR	oui	oui	oui	TRES FORT	oui	Mais les dernières prospections sont peu encourageantes pour cette espèce.
Pelecaniformes	2473	2473	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé	CDO1	oui			LC	LC	NA-h NA-p	EN hNE	oui	oui	oui	TRES FORT	oui	
Passeriformes	3649	3649	Calandrella brachydactyla (Leisler, 1814)	Alouette calandrelle	CDO1				LC	LC	EN	EN	oui	oui	oui	TRES FORT	oui	
Gruiformes	3053	3053	Crex crex (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	CDO1	oui			LC	LC	EN NA-p	CR	oui	oui	oui	TRES FORT	oui	
Passeriformes	4665	4665	Emberiza hortulana Linnaeus, 1758	Bruant ortolan	CDO1	oui			LC	LC	EN EN-p	VU	oui	oui	oui	TRES FORT	oui	
Passeriformes	3661	3661	Galerida theklae (C. L. Brehm, 1858)	Cochevis de Thékia	CDO1	oui			LC	LC	EN	EN	oui	oui	oui	TRES FORT	oui	
Charadriiformes	3129	3129	Glaucopis pratensis (Linnaeus, 1766)	Glaréole à collier	CDO1	oui			LC	LC	EN	CR	oui	oui	oui	TRES FORT	oui	
Passeriformes	1994	09	Lanius meridionalis Temminck, 1820	Pie-grièche méridionale		oui					EN hLR15	oui	oui	oui	oui	TRES FORT	oui	
Passeriformes	4074	4074	Oenanthe hispanica (Linnaeus, 1758)	Traquet oreillard		oui			LC	LC	EN NA-p	EN	oui	oui	oui	TRES FORT	oui	
Passeriformes	4227	4227	Sylvia conspicillata Temminck, 1820	Fauvette à lunettes		oui			LC	LC	EN	CR	oui	oui	oui	TRES FORT	oui	
Passeriformes	4198	4198	Acrocephalus arundinaceus (Linnaeus, 1758)	Rousserolle turdoïde		oui			LC		NA-p VU	VU	oui	oui	oui	FORT	oui	
Passeriformes	4180	4180	Acrocephalus melanopogon (Temminck, 1823)	Lusciniole à moustaches	CDO1	oui			LC	LC	EN	hS12 VU	oui	oui	oui	FORT	oui	
Accipitriformes	2645	2645	Aquila chrysaetos (Linnaeus, 1758)	Aigle royal	CDO1	oui			LC	LC	VU	VU	oui	oui	oui	FORT	oui	
Pelecaniformes	2508	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	Héron pourpré	CDO1	oui			LC	LC	LC	EN	oui	oui	oui	FORT	oui	
Pelecaniformes	2486	2486	Ardeola ralloides (Scopoli, 1769)	Héron crabier, Crabier chevelu	CDO1	oui			LC	LC	LC	VU	oui	oui	oui	FORT	oui	

ORDRE	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TABREF v1.2.13)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HERBERGEMENT FAUNE CBRA	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
Passeriformes	3701	3701	Cecropis daurica (Laxmann, 1769)	Hirondelle rousseline		oui			LC		NA-p VU	VU		oui	oui	FORT	oui	
Charadriiformes	3142	3142	Charadrius alexandrinus Linnaeus, 1758	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent	CDO1	oui			LC	LC	NA-h NA-p VU	EN hr8	oui	oui	oui	FORT	oui	
Charadriiformes	5346	5346	Chroicocephalus genei (Brême, 1839)	Goéland railleur	CDO1	oui			LC	LC	NA-h VU	EN hv7	oui	oui	oui	FORT	oui	
Accipitriformes	2887	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	CDO1	oui			LC	LC	NA-p NT	EN	oui	oui	oui	FORT	oui	
Passeriformes	4673	4673	Emberiza schoeniclus witherbyi Jordans, 1923		0	oui					EN	EN			oui	FORT	oui	
Falconiformes	2666	2666	Falco naumanni Fleischer, 1818	Faucon crécerellette	CDO1	oui			LC	LC	NA-p VU	VU	oui	oui	oui	FORT	oui	
Charadriiformes	2543	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	CDO21 CDO32				LC	LC	CR DD-h NA-p	CR h14			oui	FORT	oui	
Charadriiformes	3332	3332	Gelochelidon nilotica (Gmelin, 1789)	Sterne hansel	CDO1	oui			LC	LC	NA-p VU	VU	oui	oui	oui	FORT	oui	
Accipitriformes	2654	2654	Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)	Aigle botté	CDO1	oui			LC	LC	NA-h NT	VU	oui	oui	oui	FORT	oui	
Passeriformes	4460	4460	Lanius senator Linnaeus, 1758	Pie-grièche à tête rousse		oui			LC	LC	NA-p VU	NT	oui	oui	oui	FORT	oui	
Passeriformes	4172	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle luscinoïde		oui			LC	LC	EN NA-p	DD			oui	FORT	oui	
Accipitriformes	2844	2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal	CDO1	oui			NT	NT	NA-p VU	EN hr8	oui	oui	oui	FORT	oui	
Passeriformes	4087	4087	Monticola solitarius (Linnaeus, 1758)	Monticole bleu, Merle bleu		oui			LC	LC	LC	VU			oui	FORT	oui	
Passeriformes	4537	4537	Montifringilla nivalis (Linnaeus, 1766)	Niverolle alpine, Niverolle des Alpes		oui			LC	LC	LC	hNE			oui	FORT	oui	
Charadriiformes	2576	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	CDO22				NT	VU	VU	CR hr8	oui	oui	oui	FORT	oui	
Pelecaniformes	2481	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bicolore, Bihoreau gris	CDO1	oui			LC	LC	NA-h NT	NT	oui	oui	oui	FORT	oui	
Pelecaniformes	2522	2522	Plegadis falcinellus (Linnaeus, 1766)	Ibis falcinelle	CDO1	oui			LC	LC	NT	VU	oui	oui	oui	FORT	oui	
Gruiformes	3067	3067	Porphyrio porphyrio (Linnaeus, 1758)	Poule sultane, Talève sultane, Porphyron bleu	CDO1	oui			LC	LC	VU	EN hv7 VU	oui	oui	oui	FORT	oui	
Gruiformes	3039	3039	Porzana porzana (Linnaeus, 1766)	Marouette ponctuée	CDO1	oui			LC	LC	NA-h NA-p	DD			oui	FORT	oui	
Passeriformes	4049	4049	Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	Traquet tairier, Tairier des prés		oui			LC	LC	DD-p VU	EN			oui	FORT	oui	
Charadriiformes	3352	3352	Sterna albifrons (Pallas, 1764)	Sterne naine	CDO1	oui			LC	LC	LC LC-p	EN	oui	oui	oui	FORT	oui	
Passeriformes	4221	4221	Sylvia undata (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	CDO1	oui			NT	NT	EN	VU			oui	FORT	oui	
Otidiformes	3089	3089	Tetrax tetrax (Linnaeus, 1758)	Outarde canepetière	CDO1	oui			NT	VU	CR EN LC NA-h	hr8 NT	oui	oui	oui	FORT	oui	
Charadriiformes	3342	3342	Thalasseus sandvicensis (Latham, 1787)	Sterne caugek	CDO1	oui			LC	LC	LC-p NA-h	hr8 VU	oui	oui	oui	FORT	oui	
Passeriformes	3780	3780	Tichodroma muraria (Linnaeus, 1758)	Tichodrome échelette		oui			LC	LC	NT	CR hE2	oui	oui	oui	FORT	oui	
Charadriiformes	2586	2586	Tringa totanus (Linnaeus, 1758)	Chevalier gambette	CDO22				LC	LC	LC LC-p NA-h	EN hr8	oui	oui	oui	FORT	oui	
Passeriformes	4195	4195	Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte		oui			LC	LC	LC NA-p	NT			oui	MODERE	oui	
Charadriiformes	2616	2616	Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette		oui			LC	LC	NT	hNE	oui	oui	oui	MODERE	oui	
Coraciiformes	3571	3571	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	CDO1	oui			LC	VU	NA-h VU	NT				MODERE	oui	
Passeriformes	3713	3713	Anthus campestris (Linnaeus, 1758)	Pipit rousseline	CDO1	oui			LC	LC	LC NA-p	VU	oui	oui	oui	MODERE	oui	
Passeriformes	3726	3726	Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse		oui			LC	NT	DD-h NA-p	VU			oui	MODERE	oui	
Passeriformes	3733	3733	Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)	Pipit spioncelle		oui			LC	LC	LC NA-p	LC			oui	MODERE	oui	

ORDRE	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TABREF v12_13)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HERPÉTOLOGIE FAUNE CIBRA	PATRIMOINALE	COMMENTAIRES
Coprimulgidiformes	3555	3555	<i>Apus pallidus</i> (Shelley, 1870)	Martinet pâle		oui			LC	LC	LC	LC			oui	MODERE	oui	
Pelecaniformes	2502	2504	<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	Grande Aigrette	CDO1	oui			LC	LC	LC-h NT			oui		MODERE	oui	
Strigiformes	3511	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna		oui			LC	LC	LC	NT	oui	oui		MODERE	oui	
Anseriformes	1991	1991	<i>Aythya ferina</i> (Linnaeus, 1758)	Fuligule milouin	CDO21 CDO32				LC	VU	VU	EN			oui	MODERE	oui	
Pelecaniformes	2489	2489	<i>Bubulcus ibis</i> (Linnaeus, 1758)	Héron garde-boeufs, Pique boeufs		oui			LC	LC	LC NA-h	LC			oui	MODERE	oui	
Charadriiformes	3120	3120	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	CDO1	oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	hR8 LC		oui	oui	MODERE	oui	
Passeriformes	4574	4576	<i>Carduelis citrinella</i> (Pallas, 1764)	Venturon montagnard		oui			LC	LC	NT	LC				MODERE	oui	
Charadriiformes	3136	3136	<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	Petit Gravelot		oui			LC	LC	LC NA-p	NT			oui	MODERE	oui	
Charadriiformes	5301 57	5301 57	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	CDO22	oui			LC	LC	LC-h NA-p NT	LC			oui	MODERE	oui	
Pelecaniformes	2517	2517	<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche	CDO1	oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	hV6 NT		oui	oui	MODERE	oui	
Accipitriformes	2873	2873	<i>Circus cyaneus</i> (Gmelin, 1788)	Circète Jean-le-Blanc	CDO1	oui			LC	LC	LC NA-p	LC		oui	oui	MODERE	oui	
Accipitriformes	2878	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	CDO1	oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	hR8 NT			oui	MODERE	oui	
Accipitriformes	2881	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1766)	Busard Saint-Martin	CDO1	oui			LC	NT	LC NA-h NA-p	EN hS12			oui	MODERE	oui	
Passeriformes	4155	4155	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs		oui			LC	LC	VU	LC				MODERE	oui	
Cuculiformes	3461	3461	<i>Climacteris glandaria</i> (Linnaeus, 1758)	Coucou geai		oui			LC	LC	LC	NT		oui	oui	MODERE	oui	
Coraciiformes	3586	3586	<i>Coracias garrulus</i> Linnaeus, 1758	Rollier d'Europe	CDO1	oui			NT	LC	NA-p NT	NT		oui	oui	MODERE	oui	
Piciformes	3630	3630	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette		oui			LC		VU	LC				MODERE	oui	
Pelecaniformes	2497	2497	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette	CDO1	oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	LC		oui	oui	MODERE	oui	
Passeriformes	4657	4657	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune		oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	VU NT				MODERE	oui	
Falconiformes	2938	2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	CDO1	oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	VU		oui	oui	MODERE	oui	
Passeriformes	4330	4330	<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche noir		oui			LC	LC	DD-p VU	EN				MODERE	oui	
Passeriformes	3656	3656	<i>Galerida cristata</i> (Linnaeus, 1758)	Cochevis huppé		oui			LC	LC	LC	VU				MODERE	oui	
Accipitriformes	2860	2860	<i>Gyps fulvus</i> (Hablitzl, 1783)	Vautour fauve	CDO1	oui			LC	LC	LC	LC	VU	oui	oui	MODERE	oui	
Charadriiformes	3106	3106	<i>Haematopus ostralegus</i> Linnaeus, 1758	Hultrier pie	CDO22				LC	VU	LC LC-h	EN		oui	oui	MODERE	oui	
Charadriiformes	3112	3112	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Échasse blanche	CDO1	oui			LC	LC	LC	hV7 LC		oui	oui	MODERE	oui	
Passeriformes	3696	3696	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée		oui			LC	LC	DD-p NT	NT				MODERE	oui	
Charadriiformes	3272	6277 45	<i>Ichthyophaga melanocephala</i> (Temminck, 1820)	Mouette mélanocéphale	CDO1	oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	hL9 VU		oui		MODERE	oui	
Piciformes	3595	3595	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	Torcol fourmillier		oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	NT			oui	MODERE	oui	
Passeriformes	3807	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	CDO1	oui			LC	LC	NT	NT				MODERE	oui	
Passeriformes	4167	4167	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Locustelle tachetée		oui			LC	LC	NA-p NT	DD				MODERE	oui	
Passeriformes	5347 50	5347 50	<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange huppée		oui			LC	LC	LC	LC				MODERE	oui	

ORDRE	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TABREF v12_13)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HERBERISATION FAUNE CBPA	PATRIMOINALE	COMMENTAIRES
Anseriformes	1956	8362 03	Mareca strepera (Linnaeus, 1758)	Canard chipeau	CDO21				LC	LC	LC LC-h NA-p	hL9 NT		oui		MODERE	oui	
Coraciiformes	3582	3582	Merops apiaster Linnaeus, 1758	Guêpier d'Europe		oui			LC	LC	LC NA-p	NT		oui	oui	MODERE	oui	
Accipitriformes	2840	2840	Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Milan noir	CDO1	oui			LC	LC	LC NA-p	LC				MODERE	oui	
Passeriformes	4084	4084	Monticola saxatilis (Linnaeus, 1758)	Monticole de roche, Merle de roche		oui			LC	LC	NA-p NT	VU			oui	MODERE	oui	
Passeriformes	4319	4319	Muscicapa striata (Pallas, 1764)	Gobemouche gris		oui			LC	LC	DD DD-p NT	LC				MODERE	oui	
Anseriformes	1984	1984	Netta rufina (Pallas, 1773)	Nette rousse	CDO22				LC	LC	NA-p NT	hR8 NT		oui	oui	MODERE	oui	
Passeriformes	4064	4064	Oenanthe oenanthe (Linnaeus, 1758)	Traquet motteux		oui			LC	LC	DD-p NT	NT				MODERE	oui	
Strigiformes	3489	3489	Otus scops (Linnaeus, 1758)	Hibou petit-duc, Petit-duc scops		oui			LC	LC	LC	NT				MODERE	oui	
Passeriformes	4338	4338	Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)	Panure à moustaches, Mésange à moustaches		oui			LC	LC	LC	hS12 VU			oui	MODERE	oui	
Passeriformes	4532	4532	Passer montanus (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet		oui			LC	LC	EN	NT				MODERE	oui	
Phoenicopteriformes	1993	1993 35	Phoenicopus roseus Pallas, 1811	Flamant rose	CDO1	oui			LC	LC	NA-h VU	hL9 NT		oui	oui	MODERE	oui	
Passeriformes	4272	4272	Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793)	Pouillot siffleur		oui			LC	LC	NA-p NT	EN			oui	MODERE	oui	
Phoenicopteriformes	965	965	Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé		oui			LC	LC	LC NA-h	hL9 LC				MODERE	oui	
Passeriformes	3984	3984	Prunella collaris (Scopoli, 1769)	Accenteur alpin		oui			LC	LC	LC	EN			oui	MODERE	oui	
Passeriformes	4619	4619	Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine		oui			LC	LC	NA-h VU	VU				MODERE	oui	
Gruiformes	3036	3036	Rallus aquaticus Linnaeus, 1758	Râle d'eau	CDO22				LC	LC	NA-h NA-p NT	hS12 LC			oui	MODERE	oui	
Charadriiformes	3116	3116	Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758	Avocette élégante	CDO1	oui			LC	LC	LC LC-h NA-p	hL9 NT		oui	oui	MODERE	oui	
Passeriformes	4308	4308	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé		oui			LC	LC	LC	LC				MODERE	oui	
Passeriformes	3688	3688	Riparia riparia (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage		oui			LC	LC	DD-p LC	EN			oui	MODERE	oui	
Passeriformes	4571	4571	Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Serin cini		oui			LC	LC	NA-p VU	LC				MODERE	oui	
Charadriiformes	3343	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	CDO1	oui			LC	LC	LC NA-h	LC		oui	oui	MODERE	oui	
Columbiformes	3439	3439	Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	CDO22				LC	VU	NA-p VU	LC				MODERE	oui	
Passeriformes	4518	4518	Sturnus unicolor Temminck, 1820	Étourneau unicolore		oui			LC	LC	LC	NT			oui	MODERE	oui	
Passeriformes	4229	4229	Sylvia cantillans (Pallas, 1764)	Fauvette passerinette		oui			LC	LC	LC	LC				MODERE	oui	
Passeriformes	4242	4242	Sylvia hortensis (Gmelin, 1789)	Fauvette orphée		oui			LC	LC	LC	LC			oui	MODERE	oui	
Passeriformes	4232	4232	Sylvia melanocephala (Gmelin, 1789)	Fauvette mélanocéphale		oui			LC	LC	NT	LC			oui	MODERE	oui	
Phoenicopteriformes	977	977	Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux		oui			LC	LC	LC NA-h	hI14 LC				MODERE	oui	
Caprimulgiformes	3558	3561	Tachymarpis melba (Linnaeus, 1758)	Martinet à ventre blanc, Martinet alpin		oui			LC	LC	LC	VU				MODERE	oui	
Anseriformes	2767	2767	Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)	Tadorne de Belon		oui			LC	LC	LC LC-h	LC			oui	MODERE	oui	
Passeriformes	4112	4112	Turdus torquatus Linnaeus, 1758	Merle à plastron		oui			LC	LC	DD-p LC	NT			oui	MODERE	oui	
Strigiformes	3482	3482	Tyto alba (Scopoli, 1769)	Chouette effraie, Effraie des clochers		oui			LC	LC	LC	EN			oui	MODERE	oui	
Bucerotiformes	3590	3590	Upupa epops Linnaeus, 1758	Huppe fasciée		oui			LC	LC	LC NA-h	hV7 LC			oui	MODERE	oui	

ORDRE	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TABREF v12.13)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HERPÉTOFAUNE CSBRN	PATRIMOINALE	COMMENTAIRES
Charadriiformes	3187	3187	Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	CDO22				LC	VU	LC-h NA-p NT	EN		oui	oui	MODERE	oui	
Accipitriformes	2891	2891	Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)	Autour des palombes		oui			LC	LC	LC NA-h NA-p LC NA-h	LC	oui			FAIBLE	oui	
Accipitriformes	2895	2895	Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe		oui			LC	LC	LC NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4342	4342	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue, Orite à longue queue		oui			LC	LC	LC NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	3723	3723	Anthus trivialis (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres		oui			LC	LC	DD-p LC	LC				FAIBLE	oui	
Caprimulgiformes	3551	3551	Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir		oui			LC	LC	DD-p NT	LC				FAIBLE	oui	
Pelecaniformes	2506	2506	Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Héron cendré		oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Strigiformes	3522	3522	Asio otus (Linnaeus, 1758)	Hibou moyen-duc		oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Accipitriformes	2623	2623	Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Buse variable		oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Caprimulgiformes	3540	3540	Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe	CDO1	oui			LC	LC	LC NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4583	4583	Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant		oui			LC	LC	NA-h NA-p VU	VU				FAIBLE	oui	
Passeriformes	3791	3791	Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins		oui			LC	LC	LC	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4151	4151	Cettia cetti (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti		oui			LC	LC	NT	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	3958	3958	Cinclus cinclus (Linnaeus, 1758)	Cincle plongeur		oui			LC	LC	LC	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4625	4625	Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux		oui			LC	LC	LC NA-h LC NA-h	LC HR8 VU				FAIBLE	oui	
Columbiformes	3422	3422	Columba oenas Linnaeus, 1758	Pigeon colombin	CDO22				LC	LC	LC NA-p			oui		FAIBLE	oui	
Passeriformes	4510	4510	Corvus corax Linnaeus, 1758	Grand corbeau		oui			LC	LC	LC	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4501	4501	Corvus frugilegus Linnaeus, 1758	Corbeau freux	CDO22				LC	LC	LC LC-h	LC		oui		FAIBLE	oui	
Passeriformes	4494	4494	Corvus monedula Linnaeus, 1758	Choucas des tours	CDO22	oui			LC	LC	LC NA-h	LC				FAIBLE	oui	
Galliformes	2996	2996	Coturnix coturnix (Linnaeus, 1758)	Caille des blés	CDO22				LC	LC	LC NA-p	NT				FAIBLE	oui	
Cuculiformes	3465	3465	Cuculus canorus Linnaeus, 1758	Coucou gris		oui			LC	LC	DD-p LC	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	5347	5347	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue		oui			LC	LC	LC NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4594	4594	Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre		oui			LC	LC	DD-p NT	LC				FAIBLE	oui	
Piciformes	3611	3611	Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche		oui			LC	LC	LC NA-h	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4686	4686	Emberiza calandra Linnaeus, 1758	Bruant proyer		oui			LC	LC	LC	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4663	4663	Emberiza cia Linnaeus, 1766	Bruant fou		oui			LC	LC	LC	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4659	4659	Emberiza cirius Linnaeus, 1758	Bruant zizi		oui			LC	LC	LC NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4001	4001	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier		oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Falconiformes	2679	2679	Falco subbuteo Linnaeus, 1758	Faucon hobereau		oui			LC	LC	LC NA-p	NT				FAIBLE	oui	
Falconiformes	2669	2669	Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle		oui			LC	LC	NA-h NA-p NT	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4564	4564	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres		oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4215	4215	Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)	Hypopais polyglotte, Petit contrefaisant		oui			LC	LC	LC NA-p	LC				FAIBLE	oui	

ORDRE	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TABREF v12_13)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HERMINIENNE FAUNE CSPA	PATRIMOINALE	COMMENTAIRES
Charadriiformes	1993 74	1993 74	Larus michahellis Naumann, 1840	Goéland leucophaea		oui			LC	LC	LC NA-h	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4603 4603	4603 4603	Loxia curvirostra Linnaeus, 1758	Bec-croisé des sapins		oui			LC	LC	LC NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	3670 3670	3670 3670	Lullula arborea (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	CDO1	oui			LC	LC	LC NA-h	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4013 4013	4013 1831	Lucinia megarhynchos C. L. Brehm, Rossignol philomèle			oui			LC	LC	LC NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	3941 3941	3941 3941	Motacilla alba Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise		oui			LC	LC	LC NA-h	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	3755 3755	3755 3755	Motacilla cinerea Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux		oui			LC	LC	LC NA-h	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	3741 3741	3741 3741	Motacilla flava Linnaeus, 1758	Bergeronnette printanière		oui			LC	LC	DD-p LC	NT				FAIBLE	oui	
Passeriformes	3803 3803	3803 3803	Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe, Loriot jaune		oui			LC	LC	LC NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	3764 3764	3764 3764	Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière		oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4525 4525	4525 4525	Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique		oui			LC	LC	LC NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	5347 51	5347 51	Periparus ater (Linnaeus, 1758)	Mésange noire		oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Accipitriformes	2832 2832	2832 2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	CDO1	oui			LC	LC	LC LC-p	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4540 4540	4540 4540	Petronia petronia (Linnaeus, 1766)	Moineau soulcie		oui			LC	LC	LC	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4035 4035	4035 4035	Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir		oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4040 4040	4040 4040	Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc		oui			LC	LC	LC NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4269 4269	4269 4269	Phylloscopus bonelli (Vieillot, 1819)	Pouillot de Bonelli		oui			LC	LC	LC NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4280 4280	4280 4280	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce		oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Piciformes	3603 3603	3603 3603	Picus viridis Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert		oui			LC	LC	LC	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	3978 3978	3978 3978	Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet		oui			LC	LC	LC NA-h	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	3692 3692	3692 3692	Ptyonoprogne rupestris (Scopoli, 1769)	Hirondelle de rochers		oui			LC	LC	LC NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4596 38	4596 38	Regulus ignicapilla (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau		oui			LC	LC	LC NA-h NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Charadriiformes	2559 2559	2559 2559	Scolopax rusticola Linnaeus, 1758	Bécasse des bois	CDO21 CDO32				LC	LC	LC LC-h NA-p	DD hS12			oui	FAIBLE	oui	
Strigiformes	3518 3518	3518 3518	Strix aluco Linnaeus, 1758	Chouette hulotte		oui			LC	LC	LC NA-h	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4257 4257	4257 4257	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire		oui			LC	LC	LC NA-p	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4254 4254	4254 4254	Sylvia borin (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins		oui			LC	LC	DD-p NT	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4252 4252	4252 4252	Sylvia communis Latham, 1787	Fauvette grisette		oui			LC	LC	DD-p LC	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	3967 3967	3967 3967	Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon		oui			LC	LC	LC NA-h	LC				FAIBLE	oui	
Passeriformes	4127 4127	4127 4127	Turdus pilaris Linnaeus, 1758	Grive litorne	CDO22				LC	LC	LC LC-h	VU			oui	FAIBLE	oui	
Passeriformes	4598 8862 30	4598 8862 30	Acanthis flammea cabaret (Muller, 1776)	Sizerin cabaret		oui										NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4184 4184	4184 4184	Acrocephalus paludicola (Vieillot, 1817)	Phragmite aquatique	CDO1	oui			VU	VU	VU-p		oui			NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4187 4187	4187 4187	Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs		oui			LC	LC	DD-p LC					NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3388 3388	3388 3388	Alca torda Linnaeus, 1758	Petit pingouin, Pingouin torda		oui			LC	NT	CR DD-h	hNE				NON HIERARCHISE	oui	
Anseriformes	1993 02	1993 02	Anas crecca carolinensis Gmelin, 1789	Sarcelle à ailes vertes, Sarcelle de la Caroline	CDO21	oui					NA-p					NON HIERARCHISE	oui	

ORDRE	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TABREF v1.2_13)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HIERARCHISATION FAUNE CSBPN	PATRIMOINALE	COMMENTAIRES
Passeriformes	3729	3729	Anthus cervinus (Pallas, 1811)	Pipit à gorge rousse		oui			LC	LC	NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	3736	3736	Anthus hodgsoni Richmond, 1907	Pipit à dos olive		oui				LC	NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	3716	3716	Anthus petrosus (Montagu, 1798)	Pipit maritime					LC	LC	NA-h NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	3709	3709	Anthus richardi Vieillot, 1818	Pipit de Richard		oui					NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3239	3239	Arenaria interpres (Linnaeus, 1758)	Tournepièrre à collier, Plover des Salines		oui			LC	LC	LC-h NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Strigiformes	3525	3525	Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)	Hibou des marais	CCO1	oui			LC	LC	VU	NA-h NA-p	HE3 NA			NON HIERARCHISE	oui	
Anseriformes	1998	1998	Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)	Fuligule morillon	CCO21 CCO32				LC	LC	LC NT-h				oui	NON HIERARCHISE	oui	
Anseriformes	2001	2001	Aythya marila (Linnaeus, 1760)	Fuligule milouinane	CCO22 CCO32				LC	VU	NT-h					NON HIERARCHISE	oui	
Anseriformes	1995	1995	Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)	Fuligule nyroca	CCO1	oui			NT	LC	NA NA-h NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Anseriformes	2757	2757	Branta bernicla (Linnaeus, 1758)	Bernache cravant	CCO22	oui			LC	LC	LC-h					NON HIERARCHISE	oui	
Accipitriformes	2630	2630	Buteo lagopus (Pontoppidan, 1763)	Buse pattue					LC	LC	NA-h					NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3195	3195	Calidris alba (Pallas, 1764)	Bécasseau sanderling		oui			LC	LC	LC-h NA-p	hV6				NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	2911	2911	Calidris alpina (Linnaeus, 1758)	Bécasseau variable		oui			LC	LC	LC-h NA-p	hL9				NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	2901	2901	Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)	Bécasseau cocorifi		oui			LC	VU	LC-p					NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3226	3226	Calidris melanotos (Vieillot, 1819)	Bécasseau tacheté, Bécasseau à poitrine cendrée		oui			LC		NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3206	3206	Calidris minuta (Leisler, 1812)	Bécasseau minute		oui			LC	LC	LC-p NA-h	hL9				NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3210	3210	Calidris temminckii (Leisler, 1812)	Bécasseau de Temminck		oui			LC	LC	NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Procellariiformes	1009	1009	Calonectris diomedea (Scopoli, 1769)	Puffin de Scopoli	CCO1	oui			LC	LC	NA-h NA-p VU					NON HIERARCHISE	oui	
Caprimulgiformes	3544	3544	Caprimulgus ruficollis Temminck, 1820	Engoulevent à collier roux		oui				LC	NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3140	3140	Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758	Grand Gravelot		oui			LC	LC	LC-h NA-p	hV6				NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	4596 27	4596 27	Chlidonias hybrida (Pallas, 1811)	Guifette moustac	CCO1	oui			LC	LC	NA-p VU	hR8 NA			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3374	3374	Chlidonias leucopterus (Temminck, 1815)	Guifette leucoptère		oui			LC	LC	NA NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4580	4582	Chloris chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe		oui			LC	LC	VU	NT				NON HIERARCHISE	oui	
Pelecaniformes	2514	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	CCO1	oui			LC	LC	EN NA-h VU-p					NON HIERARCHISE	oui	
Accipitriformes	2884	2884	Circus macrourus (S. G. Gmelin, 1771)	Busard pâle	CCO1	oui				NT	NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Accipitriformes	2641	8363	Clanga clanga (Pallas, 1811)	Aigle criard	CCO1	oui			VU	EN	NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Accipitriformes	2636	8363	Clanga pomarina (C. L. Brehm, 1831)	Aigle pomarin	CCO1	oui			LC	NA NA-p						NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	1994	4505	Corvus corone cornix Linnaeus, 1758	Corneille mantelée	CCO22	oui					NA-h					NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4669	4669	Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux		oui			LC	LC	EN NA-p				oui	NON HIERARCHISE	oui	
Falconiformes	2676	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	CCO1	oui			LC	LC	DD-h NA-p	hR8				NON HIERARCHISE	oui	
Falconiformes	2681	2681	Falco eleonorae Gén. 1839	Faucon d'Éléonore	CCO1	oui			LC	LC	NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Falconiformes	2674	2674	Falco vespertinus Linnaeus, 1766	Faucon kobez	CCO1	oui			NT	NT	NA NA-p					NON HIERARCHISE	oui	



ORDRE	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TABREF v12_13)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HIERARCHISATION FAUNE CSBPN	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
Passeriformes	4327	4327	Ficedula albicollis (Temminck, 1815)	Gobemouche à collier	CDO1	oui			LC	LC	NT					NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4324	4324	Ficedula parva (Bechstein, 1794)	Gobemouche nain, Gobemouche rougeâtre	CDO1	oui			LC	LC	NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3402	3402	Fratercula arctica (Linnaeus, 1758)	Macareux moine		oui			LC	EN	CR NA-h					NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4568	4568	Fringilla montifringilla Linnaeus, 1758	Pinson du nord, Pinson des Ardennes		oui			LC	LC	DD-h NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Gaviiformes	956	956	Gavia arctica (Linnaeus, 1758)	Plongeon arctique	CDO1	oui			LC	LC	DD-p NA-h	hS12				NON HIERARCHISE	oui	
Gaviiformes	959	959	Gavia immer (Brünnich, 1764)	Plongeon imbrin	CDO1	oui			LC	VU	VU-h					NON HIERARCHISE	oui	
Gaviiformes	2411	2411	Gavia stellata (Pontoppidan, 1763)	Plongeon catmarin	CDO1	oui			LC	LC	DD-p NA-h					NON HIERARCHISE	oui	
Gruiformes	3076	3076	Grus grus (Linnaeus, 1758)	Grue cendrée	CDO1	oui			LC	LC	CR NA-p NT-h	hE3				NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4212	4212	Hippolais icterina (Vieillot, 1817)	Hypolais icterine, Grand contrefaisant		oui			LC	LC	NA-p VU					NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	5347	48	Hydrocoloeus minutus (Pallas, 1776)	Mouette pygmée	CDO1	oui			LC	NT	NA-p	hR8				NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3336	3336	Hydroprogne caspia (Pallas, 1770)	Sterne caspienne	CDO1	oui			LC	LC	NT-p					NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3287	6277 43	Ichthyophaga audouinii (Payraudeau, 1826)	Goéland d'Audouin	CDO1	oui			NT	LC	EN NA-p		oui			NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4463	4463	Lanius senator badius Hartlaub, 1854		0	oui					NT		oui	oui		NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3293	3293	Larus canus Linnaeus, 1758	Goéland cendré	CDO22	oui			LC	LC	EN LC-h	hR8				NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3301	3301	Larus fuscus intermedius Schioler, 1922		0	CDO22	oui									NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3297	3297	Larus fuscus Linnaeus, 1758	Goéland brun	CDO22	oui			LC	LC	LC LC-h NA-p NA	hR8 NA				NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	2563	2563	Limosa limosa (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire	CDO22				NT	VU	NT-h VU VU-p					NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4588	47	Linaria cannabina (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse		oui			LC		NA-h NA-p VU	NT				NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4023	4023	Luscinia svecica (Linnaeus, 1758)	Gorgebleue à miroir	CDO1	oui			LC	LC	NA-p	hR8				NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4027	4027	Luscinia svecica cyaneola (Wolf, 1810)		0	CDO1	oui									NON HIERARCHISE	oui	
Anseriformes	1980	1980	Marmaronetta angustirostris (Ménétries, 1832)	Sarcelle marbrée	CDO1	oui					VU	NA-p RE				NON HIERARCHISE	oui	
Anseriformes	2818	2818	Mergus merganser Linnaeus, 1758	Harle bièvre	CDO22	oui			LC	LC	LC-h NT					NON HIERARCHISE	oui	
Anseriformes	2816	2816	Mergus serrator Linnaeus, 1758	Harle huppé	CDO22	oui			LC	NT	CR LC-h	hR8				NON HIERARCHISE	oui	
Pelecaniformes	2437	2437	Morus bassanus (Linnaeus, 1758)	Fou de Bassan		oui			LC	LC	NA-p NT					NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	3948	3948	Motacilla citreola Pallas, 1776	Bergeronnette citrine		oui			LC	LC	NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	3748	3748	Motacilla flava cinereicapilla Savi, 1831		0	oui										NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	3752	3752	Motacilla flava feldegg Michaelis, 1830		0	oui			LC	LC	DD-p LC	NT				NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	3744	3744	Motacilla flava flava Linnaeus, 1758		0	oui										NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	3745	3745	Motacilla flava flavissima (Blyth, 1834)		0	oui										NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	3747	3747	Motacilla flava iberiae Hartert, 1921		0	oui										NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	3751	3751	Motacilla flava thunbergi Billeberg, 1829		0	oui										NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4480	4480	Nucifraga caryocatactes (Linnaeus, 1758)	Cassenois moucheté, Casse-noix		oui			LC	LC	LC NA-p					NON HIERARCHISE	oui	

ORDRE	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (FAREF v12_13)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HIERARCHISATION FAUNE CSBPA	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
Passeriformes	1994 28	1994 28	Oenanthe deserti (Temminck, 1825)	Traquet du désert		oui			NT	NA-p						NON HIERARCHISE	oui	
Accipitriformes	2660	2660	Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Balbusard pêcheur	CDO1	oui		LC	LC	LC-p NA-h VU		hv7	oui			NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4522	4522	Pastor roseus (Linnaeus, 1758)	Martin roselin, Étourneau roselin		oui				LC	NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Pelecaniformes	2460	2460	Pelecanus onocrotalus Linnaeus,	Pélican blanc	CDO1	oui				LC	NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Pelecaniformes	2447	2447	Phalacrocorax aristotelis (Linnaeus, 1760)	Cormoran huppé Cormoran huppé de Méditerranée, Cormoran de Desmarest		oui		LC	LC	LC NA-h						NON HIERARCHISE	oui	
Pelecaniformes	2452	2452	Phalacrocorax aristotelis desmarestii (Payraudeau, 1826)		CDO1	oui										NON HIERARCHISE	oui	
Pelecaniformes	2446	2446	Phalacrocorax carbo sinensis Staunton, 1796		0	oui										NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3243	3243	Phalaropus lobatus (Linnaeus, 1758)	Phalarope à bec étroit	CDO1	oui		LC	LC	NA-p						NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4288	4288	Phylloscopus collybita tristis Blyth, 1843	Pouillot de Sibérie		oui										NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4304	4304	Phylloscopus fuscatus (Blyth, 1842)	Pouillot brun		oui				NA-p						NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	1994 73	1994 73	Phylloscopus humei (Brooks, 1878)	Pouillot de Hume		oui				NA-p						NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	1994 77	1994 77	Phylloscopus ibericus Ticehurst, 1937	Pouillot ibérique, Pouillot véloce ibérique		oui		LC	LC	EN NA-p						NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4297	4297	Phylloscopus inornatus (Blyth, 1842)	Pouillot à grands sourcils		oui			LC	NA-p						NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4289	4289	Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis		oui		LC	LC	DD-p NT	NA			oui		NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4294	4294	Phylloscopus trochilus acredula (Linnaeus, 1758)		0	oui										NON HIERARCHISE	oui	
Piciformes	8957 3605	8957 92	Picus sharpei (Saunders, 1872)		0	oui		LC								NON HIERARCHISE	oui	
Pelecaniformes	2530	2530	Platalea leucorodia Linnaeus, 1758	Spatule blanche	CDO1	oui		LC	LC	NA-p NT VU-h		NA		oui		NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4649	4649	Plectrophenax nivalis (Linnaeus, 1758)	Bruant des neiges		oui		LC	LC	NA-h NA-p						NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3158	3158	Pluvialis dominica (Statius Müller, 1776)	Pluvier bronzé, Pluvier doré		oui		LC		NA-p						NON HIERARCHISE	oui	
Phoenicopteriformes	971	971	Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)	Grèbe esclavon	CDO1	oui		LC	NT	VU-h						NON HIERARCHISE	oui	
Phoenicopteriformes	974	974	Podiceps nigricollis Brehm, 1831	Grèbe à cou noir		oui		LC	LC	LC LC-h		hd10 NA				NON HIERARCHISE	oui	
Procellariiformes	1993 18	1993 18	Puffinus mauretanicus Lowe, 1921	Puffin des Baléares	CDO1	oui		CR	CR	NA-h VU-p DD-p EN NA-h						NON HIERARCHISE	oui	
Procellariiformes	1031	1031	Puffinus yelkouan (Acerbi, 1827)	Puffin yelkouan	CDO1	oui			VU	LC						NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3318	3318	Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)	Mouette tridactyle		oui		LC	VU	DD-p NA-h VU						NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4586	8890 56	Spinus spinus (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes		oui		LC		DD-h LC NA-p	VU					NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3258	3258	Stercorarius parasiticus (Linnaeus, 1758)	Labbe parasite		oui		LC	LC	LC-p NA-h						NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3255	3255	Stercorarius pomarinus (Temminck, 1815)	Labbe pomarin		oui		LC	LC	LC-p NA-h						NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3263	3263	Stercorarius skua (Brünnich, 1764)	Grand Labbe		oui		LC	LC	LC-p NA-h						NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4247	4247	Sylvia curruca (Linnaeus, 1758)	Fauvette babillarde		oui		LC		LC NA-p						NON HIERARCHISE	oui	

ORDRE	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TARREF v12_13)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HIERARCHISATION FAUNE CIBRA	PATRIMOINALE	COMMENTAIRES
Charadriiformes	2607	2607	Tringa glareola Linnaeus, 1758	Chevalier sylvain	CDO1	oui			LC	LC	LC-p					NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	2603	2603	Tringa ochropus Linnaeus, 1758	Chevalier culblanc		oui			LC	LC	LC-p NA-h	HR8				NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	2591	2591	Tringa stagnatilis (Bechstein, 1803)	Chevalier stagnatile		oui			LC	LC	NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Passeriformes	4116	4116	Turdus torquatus torquatus Linnaeus, 1758		0	oui										NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	2610	2610	Xenus cinereus (Güldenstädt, 1775)	Bargette du Terek, Chevalier bargette	CDO1	oui			LC	LC	NA-p					NON HIERARCHISE	oui	
Charadriiformes	3371	3371	Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)	Guifette noire	CDO1	oui			LC	LC	DD-p EN	RE				NON REVU	oui	
Charadriiformes	3155	3153	Eudromas morinellus (Linnaeus, 1758)	Pluvier guignard	CDO1	oui			LC	LC	NT-p RE	RE		oui		NON REVU	oui	
Passeriformes	3811	3811	Lanius minor Gmelin, 1788	Pie-grièche à poitrine rose	CDO1	oui			LC	LC	CR NA-p	CR	oui	oui	oui	NON REVU	oui	
Accipitriformes	2856	2856	Neophron percnopterus (Linnaeus, 1758)	Vautour percnoptère	CDO1	oui			EN	EN	EN	CR	oui	oui	oui	NON REVU	oui	
Passeriformes	3798	3798	Remiz pendulinus (Linnaeus, 1758)	Rémiz penduline, Mésange rémiz		oui			LC	LC	CR DD-p	HR8 RE		oui		NON REVU	oui	
Gruiformes	3042	8362 45	Zapornia parva (Scopoli, 1769)	Marouette poussin	CDO1	oui			LC	LC	CR NA-p	DD				NON REVU	oui	

## Reptiles et amphibiens

GRUPE_2	ORDRE	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (FAREF v1.2-1.3)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE HABITATS	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION DEPARTEMENTALE	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE France	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HERBERGEMENT FAUNE CSFNP	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
Amphibiens	Anura	235	235	Pelobates cultripes (Cuvier, 1829)	Pélobate cultripède (Le)	CDH4	oui			NT	NT	VU					TRES FORT	oui	
Amphibiens	Anura	444439	444439	Pelophylax kl. grafi (Crochet, Dubois, Ohler & Tunner, 1995)	Grenouille de Graf (La)		oui			NT		NT					TRES FORT	oui	
Amphibiens	Anura	444442	444442	Pelophylax perezii (Seoane, 1885)	Grenouille de Pérez (La)	CDH5	oui			LC	LC	NT					FORT	oui	
Amphibiens	Anura	197	197	Alytes obstetricans (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur (L), Crapaud accoucheur	CDH4	oui			LC	LC	LC					MODERE	oui	
Amphibiens	Urodela	163	163	Triturus marmoratus (Latreille, 1800)	Triton marbré (Le)	CDH4	oui			LC	LC	NT					MODERE	oui	
Amphibiens	Anura	774678	774678	Bufo spinosus Daudin, 1803	Crapaud épineux (Le)		oui										FAIBLE	oui	
Amphibiens	Anura	459628	459628	Epidalea calamita (Laurenti, 1768)	Crapaud calamite (Le)	CDH4	oui			LC	LC	LC					FAIBLE	oui	
Amphibiens	Anura	292	292	Hyla meridionalis Boettger, 1874	Rainette méridionale (La)	CDH4	oui			LC	LC	LC					FAIBLE	oui	
Amphibiens	Urodela	444432	444432	Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé (Le)		oui			LC	LC	LC					FAIBLE	oui	
Amphibiens	Anura	252	252	Pelodytes punctatus (Daudin, 1803)	Pélobate ponctué (Le)		oui			LC	LC	LC					FAIBLE	oui	
Reptiles	Chelonii	77412	77412	Mauremys leprosa (Schweigger, 1812)	Émyde lépreuse (L)	CDH2 CDH4	oui					VU	oui	oui	oui		TRES FORT	oui	
Reptiles	Squamata	79273	79273	Timon lepidus (Daudin, 1802)	Lézard ocellé (Le)		oui			NT	NT	VU	oui	oui	oui		TRES FORT	oui	
Reptiles	Chelonii	77381	77381	Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe	CDH2 CDH4	oui				NT	LC		oui	oui	oui	FORT	oui	
Reptiles	Squamata	69947	69947	Psammmodromus edwardsianus (An. Dugès, 1829)	Psammmodrome cendré		oui			LC	LC	NT					FORT	oui	
Reptiles	Squamata	77871	77871	Chalcides striatus (Cuvier, 1829)	Seps strié (Le)		oui			LC	LC	LC					MODERE	oui	
Reptiles	Squamata	77963	77963	Coronella girondica (Daudin, 1803)	Coronelle girondine, Coronelle bordelaise		oui			LC	LC	LC					MODERE	oui	
Reptiles	Squamata	77559	77559	Hemidactylus turcicus (Linnaeus, 1758)	Hémidactyle verruqueux (L)		oui				LC	LC					MODERE	oui	
Reptiles	Squamata	78039	78039	Malpolon monspessulanus (Hermann, 1804)	Couleuvre de Montpellier (La)		oui			LC	LC	LC					MODERE	oui	
Reptiles	Squamata	78048	78048	Natrix maura (Linnaeus, 1758)	Couleuvre vipérine (La)		oui			LC	LC	NT					MODERE	oui	
Reptiles	Squamata	444444	444444	Podarcis liolepis (Boulenger, 1905)	Lézard catalan (Le)		oui			LC	LC	LC					MODERE	oui	
Reptiles	Squamata	77836	77836	Psammmodromus algirus (Linnaeus, 1758)	Psammmodrome algire (Le)		oui					LC					MODERE	oui	
Reptiles	Squamata	78130	78130	Vipera aspis (Linnaeus, 1758)	Vipère aspic (La)		oui			LC	LC	LC					MODERE	oui	
Reptiles	Squamata	444444	444444	Zamenis longissimus (Laurenti, 1768)	Couleuvre d'Escalape (La)	CDH4	oui			LC	LC	LC					MODERE	oui	
Reptiles	Squamata	81982	81982	Zamenis scalaris (Schinz, 1822)	Couleuvre à échelons (La)		oui			LC	LC	LC					MODERE	oui	
Reptiles	Squamata	77490	77490	Anguis fragilis Linnaeus, 1758	Orvet fragile (L)		oui				LC	LC					FAIBLE	oui	
Reptiles	Squamata	77619	77619	Lacerta bilineata Daudin, 1802		0 CDH4	oui			LC	LC	LC					FAIBLE	oui	
Reptiles	Squamata	78064	851674	Natrix helvetica (Lacépède, 1789)	Couleuvre helvétique (La)		oui				LC	LC					FAIBLE	oui	
Reptiles	Squamata	77756	77756	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles (Le)	CDH4	oui			LC	LC	LC					FAIBLE	oui	
Reptiles	Squamata	77570	77570	Tarentola mauritanica (Linnaeus, 1758)	Tarentule de Maurétanie (La)		oui			LC	LC	LC					FAIBLE	oui	
Reptiles	Squamata	81690	81690	Natrix astreptophora (Seoane, 1884)	Couleuvre astreptophore (La)		oui										DONNEES INSUFFISANTES	oui	

Reptiles	Chelonii	77330	77330	Caretta caretta (Linnaeus, 1758)	Tortue caouanne (La), Caouanne, Tortue carette	CDH2 CDH4	oui				EN		DD		oui		oui	NON HIERARCHISE	oui	
Reptiles	Chelonii	77338	77338	Chelonia mydas (Linnaeus, 1758)	Tortue franche (La), Tortue verte	CDH2 CDH4	oui				EN		NA		oui			NON HIERARCHISE	oui	
Reptiles	Chelonii	77433	77433	Testudo hermanni Gmelin, 1789	Tortue d'Hermann (La)	CDH2 CDH4	oui				NT	NT	VU		oui			NON REVU	oui	

## Poissons

GROUPE_1	ORDRE	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (FAREF v12-13)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE HABITATS	DIRECTIVE OISEAUX	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION DEPARTEMENTALE	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HIERARCHISATION FAUNE CSRP	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
Poissons	Clupeiformes	67003	66964	Alosa agone (Scopoli, 1786)		CDH2 CDH5		oui			LC	LC	VU			oui		TRES FORT	oui	
Poissons	Cypriniformes	458701	458701	Parachondrostoma toxostoma (Vallot, 1837)	Toxostome, Sofie, Soiffe	CDH2					VU	VU	NT			oui	oui	TRES FORT	oui	
Poissons	Anguilliformes	66832	66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille d'Europe, Anguille européenne						CR	CR	CR		oui	oui		FORT	oui	
Poissons	Cypriniformes	67179	67179	Barbus meridionalis Risso, 1827	Barbeau truité, Barbeau méridional	CDH2 CDH5		oui			NT	NT	NT		oui	oui		FORT	oui	
Poissons	Cypriniformes	67292	67292	Leuciscus burdigalensis Valenciennes, 1844	Vandoise rostrée						LC	LC	DD		oui	oui		FORT	oui	
Poissons	Petromyzontiformes	66315	66315	Petromyzon marinus Linnaeus, 1758	Lamproie marine	CDH2		oui			LC	LC	NT		oui	oui		FORT	oui	
Poissons	Salmoniformes	67772	67772	Salmo trutta Linnaeus, 1758	Truite de mer, Truite commune, Truite d'Europe			oui			LC	LC	LC		oui			MODERE	oui	
Poissons	Pleuronectiformes	70554	70554	Platichthys flesus (Linnaeus, 1758)	Flet d'Europe						LC	LC	DD		oui	oui		NON HIERARCHISE	oui	

## Invertébrés

GROUPE_1	GROUPE_2	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (FAREF v12-13)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE HABITATS	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HIERARCHISATION FAUNE CSRP	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
Invertébrés	Orthoptères	65680	65680	Saga pedo (Pallas, 1771)	Magicienne dentelée, Langouste de Provence, Saga aux longues pattes	CDH4	oui			VU	LC	I			oui	oui	MODERE	oui	
Invertébrés	Orthoptères	593283	593283	Amedegnathiana vicheti (Delmas & Rambier, 1950)	Decticelle languedocienne					EN					oui	oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Orthoptères	66226	66226	Calephorus compressicornis (Latreille, 1804)	Criquet des dunes					LC					oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Orthoptères	66174	66174	Euchorthippus chopardi Descamps, 1968	Criquet du Bragalou, Criquet de l'Aphyllanthe										oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Orthoptères	65939	65939	Grylloporpha uclensis Pantel, 1890	Grillon des jas					LC					oui		NON HIERARCHISE	oui	

Révision de la charte du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Liste des espèces et habitats à enjeux, analyse cartographique de répartition

Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie

GRUPE_1	GRUPE_2	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TAXREF v12.13)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE HABITATS	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HIERARCHISATION FAUNE CBN	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES	
Invertébrés	Orthoptères	65898	65898	Gryllotalpa septemdecimchromosomica Ortiz, 1958	Courtillière provençale						D				oui	oui	NON HIERARCHISE	oui		
Invertébrés	Orthoptères	79308	79308	Gryllotalpa vineae Bennet-Clark, 1970	Courtillière des vignes						LC				oui	oui	NON HIERARCHISE	oui		
Invertébrés	Orthoptères	66181	66181	Locusta migratoria (Linnaeus, 1758)	Criquet migrateur, Criquet voyageur, Criquet cendré, Criquet émigrant, Fraterelle de passage, Locuste, Sauterelle de passage, Oedipode voyageuse						LC				oui	oui	NON HIERARCHISE	oui		
Invertébrés	Orthoptères	535771	535771	Locusta migratoria migratoria (Linnaeus, 1758)	Criquet de Palavas										oui	oui	NON HIERARCHISE	oui		
Invertébrés	Orthoptères	891602	891602	Myrmecophilus gallicus Stalling, 2017		0										oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Orthoptères	66187	66187	Oedaleus decorus (Germar, 1825)	Oedipode souffrée						LC					oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Orthoptères	66198	66198	Oedipoda charpentieri Fieber, 1853	OEdipode occitane						LC				oui	oui	NON HIERARCHISE	oui		
Invertébrés	Orthoptères	66196	66196	Oedipoda germanica (Latreille, 1804)	OEdipode rouge, Criquet à ailes rouges, Criquet rubané, Criquet rouge, Oedipode germanique						LC					oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Orthoptères	66087	66087	Omocestus raymondi (Yersin, 1863)	Criquet des garrigues						LC					oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Orthoptères	66223	66223	Paracinema tricolor (Thunberg, 1815)	Criquet tricolore						NT					oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Orthoptères	65708	65708	Platycleis falx (Fabricius, 1775)	Decticelle à serpe											oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Orthoptères	65704	65704	Platycleis sabulosa Azam, 1901	Decticelle des sables						LC					oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Orthoptères	65935	65935	Pteronemobius lineolatus (Brullé, 1835)	Grillon des torrents						LC					oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Orthoptères	66075	66075	Ramburiella hispanica (Rambur, 1838)	Criquet des Ibères						LC					oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Orthoptères	66099	66099	Stenobothrus festinus Bolívar, 1887	Sténobothre occitan						LC					oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Orthoptères	65487	65487	Stethophyma grossum (Linnaeus, 1758)	Criquet ensanglanté, Oedipode ensanglantée						LC					oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Orthoptères	66030	66030	Tetrix ceperoi (Bolívar, 1887)	Tétrix des vasières						LC					oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Orthoptères	593323	593323	Thyreonotus corsicus (Rambur, 1838)	Decticelle marocaine						LC					oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Orthoptères	65947	65947	Trigonidium cicindeloides Rambur, 1838	Grillon des jonchées											oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Odonates	65133	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	CDH2	oui		NT	NT	E	LC	LC		ou i	oui	oui	MODERE	oui	
Invertébrés	Odonates	65381	65381	Oxygastra curtisii (Dale, 1834)	Cordulie à corps fin (La), Oxycordulie à corps fin (L')	CDH2 CDH4	oui		NT	NT	L	LC	LC		ou i	oui	oui	MODERE	oui	
Invertébrés	Odonates	199909	199909	Aeshna isocelles (O.F. Müller, 1767)	Aesche isocèle						LC	LC	LC	NT			oui		NON HIERARCHISE	oui
Invertébrés	Odonates	65415	65415	Brachytron pratense (O.F. Müller, 1764)	Aesche printanière (L')												oui		NON HIERARCHISE	oui
Invertébrés	Odonates	65136	65136	Coenagrion caerulescens (Boyer de Fonscolombe, 1838)	Agrion bleuissant						LC	NT	EN	EN		ou i	oui	oui	NON HIERARCHISE	oui
Invertébrés	Odonates	653291	653291	Gomphus simillimus Selys, 1840	Gomphe semblable (Le)						NT	LC	NT			oui	oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Odonates	65199	65199	Lestes barbarus (Fabricius, 1798)	Leste sauvage						LC	LC	LC	NT		oui	oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Odonates	65202	65202	Lestes virens (Charpentier, 1825)	Leste verdoyant						LC	LC	NT			oui		NON HIERARCHISE	oui	

GRUPE_1	GRUPE_2	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TAXREF v2.13)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE HABITATS	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HIERARCHISATION FAUNE CBN	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
Invertébrés	Odonates	65254	65254	Onychogomphus uncatulus (Charpentier, 1840)	Gomphe à crochets (Le)						LC	LC	LC		oui	oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Odonates	65348	65348	Sympetrum vulgatum (Linnaeus, 1758)	Sympétrum vulgaire (Le)						LC	NT	EN			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	53865	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise (Le), Artémis (L), Damier printanier (Le), Mélitée des marais (La), Mélitée de la Scabieuse (La), Damier des marais (Le)	CDH2	oui				LC	E LC	NT		oui	oui	MODERE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	8267	8267	Zerynthia polyxena (Denis & Schiffermüller, 1775)	Diane (La), Thais (La)	CDH4	oui				LC	LC V	LC		oui	oui	MODERE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	8268	8268	Zerynthia rumina (Linnaeus, 1758)	Proserpine (La), Thais écarlate (La), Proserpine d'Honorat (La)		oui				LC	LC V	LC		oui	oui	MODERE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	247049	247049	Zygaena rhadamanthus (Esper, 1789)	Zygène de l'Esparcette (La), Zygène de la Dorycnie (La), Zygène cendrée (La)		oui						I NT		oui	oui	MODERE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	219829	219829	Anthocharis euphenoides Staudinger, 1869	Aurore de Provence (L')					LC	LC	LC	LC			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	53370	53370	Arethusa arethusa (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mercurie (Le), Petit Agreste (Le)						LC	LC	LC			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	53294	53294	Carcharodus lavatherae (Esper, 1783)	Hespérie de l'Épiaire (L'), Hespérie de la Lavatère (L'), Marbré (Le)						NT	NT	NT		oui	oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	53425	53425	Chazara briseis (Linnaeus, 1764)	Hermite (L'), Ermite (L')						NT	VU	VU		oui	oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	53640	53640	Coenonympha dorus (Esper, 1782)	Fadet des garrigues (Le), Palémon (Le), Doré (Le)						LC	LC	LC			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	54077	54077	Glaucopteryx melanops (Boisduval, 1828)	Azuré de la Badasse (L')						LC	LC	LC			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	53379	53379	Hipparchia alcyone (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Sylvandre (Le)							D D				oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	53376	53376	Hipparchia fagi (Scopoli, 1763)	Sylvandre (Le), Portier de la forêt (Le), Silène (Le), Grand Sylvandre (Le)					NT	NT	LC	LC			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	53378	53378	Hipparchia fida (Linnaeus, 1767)	Chevron blanc (Le), Faune (Le), Ocellé pindique (L')						LC	LC	LC			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	219806	219806	Hipparchia statillus (Hufnagel, 1766)	Faune (Le), Arachné (L'), Coronis (Le)					LC	NT	LC	LC			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	247069	247069	Jordanita hispanica (Alberti, 1937)	Procris atlante (Le), Turquoise espagnole (La)								D D			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	249037	249037	Laelia coenosa (Hübner, 1808)	Liparis sale (Le)										oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	53733	53733	Nymphalis antiopa (Linnaeus, 1758)	Morio (Le), Manteau royal (Le), Velours (Le), Manteau-de-deuil (Le)						LC	LC	NT			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	219762	219762	Polyommatus escheri (Hübner, 1823)	Azuré de l'Adragant (L'), Azuré du Plantain (L'), Azuré d'Escher (L'), Argus bleu ciel (L')						LC	LC	LC			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	219765	219765	Polyommatus thersites (Cantener, 1835)	Azuré de l'Esparcette (L'), Azuré de Chapman (L'), Argus bleu roi (L')						LC	LC	D			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	54055	54055	Pseudophilotes baton (Bergsträsser, 1779)	Azuré du Thym (L'), Azuré de la Sariette (L'), Argus du Thym (L'), Argus pointillé (L')						LC	LC	LC			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	53356	53356	Satyrus actaea (Esper, 1781)	Petite Coronide (La), Actéon (L'), Coronis (Le), Actée (L')						LC	LC	VU			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	53358	53358	Satyrus ferula (Fabricius, 1793)	Grande Coronide (La), Pupillé (Le), Semi-Actéon (Le)						LC	LC	VU			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	219747	699382	Sloperia proto (Ochsenheimer, 1808)	Hespérie de l'Herbe-au-vent (L')						LC	LC	NT				NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	699382	699382	Sloperia proto (Ochsenheimer, 1808)	Hespérie de l'Herbe-au-vent (L')						LC	LC	NT			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	247045	247045	Zygaena carniolica (Scopoli, 1763)	Zygène du Sainfoin (La), Zygène de la Carniole (La)								EN			oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Lepidoptères	247040	247040	Zygaena erythrus (Hübner, 1806)	Zygène des garrigues (La), Zygène rubiconde (La), Zygène écarlate (La)								NT			oui	NON HIERARCHISE	oui	

GRUPE_1	GRUPE_2	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TAJREF:1213)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE HABITATS	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HIERARCHISATION FAUNE CBN	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
Invertébrés	Lépidoptères	247055	247055	Zygaena lavandulae (Esper, 1783)	Zygène de la Badasse (La), Zygène de la Lavande (La)								NT		oui	NON HIERARCHISE	oui		
Invertébrés	Lépidoptères	247046	247046	Zygaena occitanica (Villers, 1789)	Zygène d'Occitanie (La), Zygène occitane (La), Zygène de la Badasse (La)								NT		oui	NON HIERARCHISE	oui		
Invertébrés	Lépidoptères	247035	247035	Zygaena sarpedon (Hübner, 1790)	Zygène du Panicaut (La)								NT		oui	NON HIERARCHISE	oui		
Invertébrés	Lépidoptères	247060	247060	Zygaena trifolii (Esper, 1783)	Zygène des prés (La), Zygène des Cornettes (La)								LC		oui	NON HIERARCHISE	oui		
Invertébrés	Autres invertébrés	12348	12348	Rosalia alpina (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	CDH2 CDH4	oui			VU	LC	V					MODERE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	12336	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne (Le)	CDH2 CDH4	oui			VU	NT	I					FAIBLE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	11968	11968	Akis bacarozzo (Schrank, 1786)	Akis ponctué												NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	65832	65832	Ameles spallanzania (Rossi, 1792)		0										oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	65851	65851	Anisolabis maritima (Bonelli, 1832)		0										oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	12312	12312	Arhopalus syriacus (Reitter, 1895)		0										oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	66015	66015	Bacillus rossius (Rossius, 1790)	Phasme étrusque											oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	10766	10766	Brindalus porricollis (Illiger, 1803)		0									oui	NON HIERARCHISE	oui		
Invertébrés	Autres invertébrés	10824	10824	Bubas bison (Linnaeus, 1767)		0									oui	NON HIERARCHISE	oui		
Invertébrés	Autres invertébrés	10825	10825	Bubas bubalus (Olivier, 1811)		0					LC				oui	NON HIERARCHISE	oui		
Invertébrés	Autres invertébrés	251368	251368	Calosoma maderae maderae (Fabricius, 1775)	Calosome de Madère												NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	221582	221582	Capraieilus panzeri (Stephens, 1835)		0									oui	NON HIERARCHISE	oui		
Invertébrés	Autres invertébrés	223014	223014	Carabus clatratus Linnaeus, 1761	Carabe des lagunes												NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	10815	10815	Copris hispanus (Linnaeus, 1764)	Copris hispanique												NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	935554	935554	Corticeus ruffithorax Pic, 1903													NON HIERARCHISE	oui	Nouveau pour la France, dans la Clape, infodé aux vieux Pin d'Alep (en partie morts) (Soldati, 2019)
Invertébrés	Autres invertébrés	244595	244595	Elenophorus collaris (Linnaeus, 1767)	Élénoaphore										oui	NON HIERARCHISE	oui		
Invertébrés	Autres invertébrés	12195	12195	Ergates faber (Linnaeus, 1760)	Ergate ouvrier						LC						NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	911624	911624	Euboeus laticollis (Küster, 1850)													NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	794780	794780	Gonocephalum calcaripes (Karsch, 1881)													NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	821770	821770	Heliopates littoralis Español, 1958		0									oui	NON HIERARCHISE	oui		
Invertébrés	Autres invertébrés	794785	794785	Heliopates luctuosus (Le Peletier de Saint-Fargeau & Audinet-Serville, 1825)		0									oui	NON HIERARCHISE	oui		



GRUPE_1	GRUPE_2	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TAXREF v1213)	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE HABITATS	PROTECTION NATIONALE	PROTECTION REGIONALE	PROTECTION	LISTE ROUGE MONDE	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE REGION	PLAN NATIONAL D'ACTION	ZNIEFF LANGUEDOC-ROUSSILLON	ZNIEFF OCCITANIE	HIERARCHISATION FAUNE CBN	PATRIMONIALE	COMMENTAIRES
Invertébrés	Autres invertébrés	65842	65842	Iris oratoria (Linnaeus, 1758)												oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	66001	66001	Labidura riparia (Pallas, 1773)	Perce-oreille des plages											oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	244645	244645	Melanimon tibiale (Fabricius, 1781)													NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	699069	699069	Nesotes nigroaeneus (Küster, 1850)													NON HIERARCHISE	oui	Limite septentrionale de l'espèce dans le narbonnais (Courtin et Soldati, 2016)
Invertébrés	Autres invertébrés	10863	10863	Onthophagus maki (Illiger, 1803)													NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	223172	223172	Pedostrangalia revestita (Linnaeus, 1767)	Lepture dantesque												NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	65810	65810	Phyllodromica subaptera (Rambur, 1838)												oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	825041	825041	Pijnackeria masettii Scali, Milani & Passamonti, 2013	Phasme de Massetti											oui	NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	244583	244583	Prostomis mandibularis (Fabricius, 1801)	Pince-monseigneur												NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	10770	10770	Psammodytes basalis Mulsant & Rey, 1870													NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	10787	10787	Rhyssalus marqueti Reiche, 1863													NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	10792	10792	Rhyssalus plicatus (Germar, 1817)													NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	10804	10804	Scarabaeus sacer Linnaeus, 1758	Scarabée sacré												NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	10808	10808	Scarabaeus semipunctatus Fabricius, 1792	Scarabée semi-ponctué												NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	244623	244623	Stenohelops pyrenaeus (Mulsant, 1854)													NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	222313	222313	Syntomus fuscomaculatus (Motschulsky, 1844)													NON HIERARCHISE	oui	Une des seules stations en France dans la RNR Saint-Lucie (Soldati et al., 2017).
Invertébrés	Autres invertébrés	701756	701756	Tibicina corsica fairmairei (Boulard, 1984)	Cigale des cistes de Fairmaire												NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	11616	11616	Triplax melanocephala (Latreille, 1804)													NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	163337	163337	Xerosecta explanata (O.F. Müller, 1774)	Caragouille des dunes					EN					oui		NON HIERARCHISE	oui	
Invertébrés	Autres invertébrés	64365	64365	Pinna nobilis Linnaeus, 1758	Grande nacre	CDH4	oui			CR					oui	oui		oui	

## Espèces exotiques envahissantes de la faune

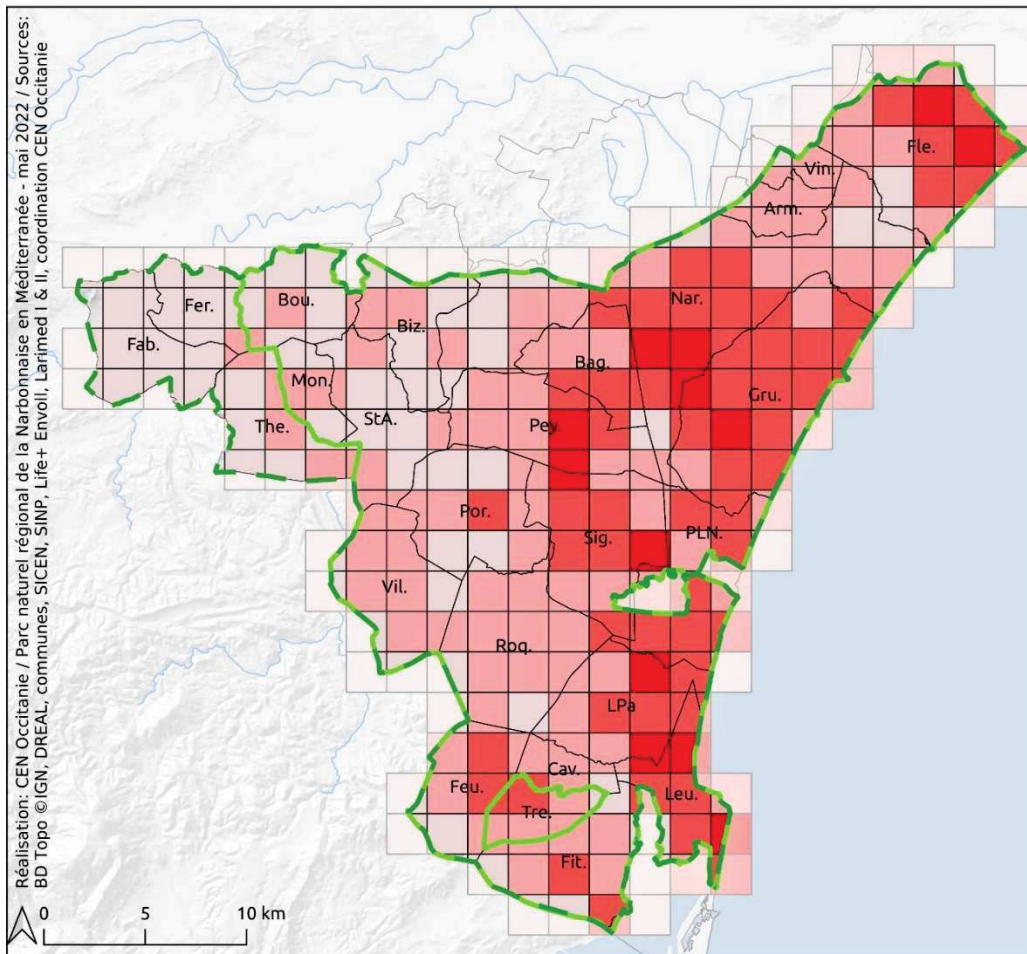
GRUPE_1	ORDRE	CD_NOM	CD_REF	NOM VALIDE (TAXREF v12-13)	NOM VERNACULAIRE	STATUT EEE
Invertébrés	Araneae	234123	234123	Steatoda nobilis (Thorell, 1875)		0 Alerte
Invertébrés	Hymenoptera	236066	236066	Sceliphron caementarium (Drury, 1770)		0 Alerte
Invertébrés	Coleoptera	239108	239108	Rodolia cardinalis (Mulsant, 1850)		0 Alerte
Invertébrés	Coleoptera	328478	328478	Rhynchophorus ferrugineus (Olivier, 1791)		0 Alerte
Invertébrés	Araneae	458766	458766	Mermessus trilobatus (Emerton, 1882)		0 Alerte
Invertébrés	Hymenoptera	219464	219464	Linepithema humile (Mayr, 1868)	Fourmi d'Argentine	Alerte
Invertébrés	Hymenoptera	236057	236057	Isodontia mexicana (Saussure, 1867)		0 Alerte
Invertébrés	Coleoptera	12928	12928	Dendroctonus micans (Kugelann, 1794)		0 Alerte
Invertébrés	Decapoda	162668	162668	Procambarus clarkii (Girard, 1852)	Écrevisse de Louisiane (L'), Écrevisse rouge de Louisiane (L'), Écrevisse rouge des marais (L')	Majeure
Invertébrés	Decapoda	162667	162667	Pacifastacus leniusculus (Dana, 1852)	Écrevisse de Californie (L'), Écrevisse signal (L'), Écrevisse du Pacifique (L')	Majeure
Invertébrés	Decapoda	350548	350548	Callinectes sapidus Rathbun, 1896	Crabe bleu	Majeure
Invertébrés	Lepidoptera	645061	645061	Cyrtalima perspectalis (Walker, 1859)	Pyrale du buis	Majeure
Invertébrés	Hymenoptera	433589	433589	Vespa velutina Lepeletier, 1836	Frelon à pattes jaunes, Frelon asiatique	Emergente
Invertébrés	Lepidoptera	247078	247078	Paysandisia archon (Burmeister, 1880)	Bombyx du Palmier (Le)	Emergente
Invertébrés	Decapoda	853999	853999	Faxonius limosus (Rafinesque, 1817)	Écrevisse américaine (L')	Emergente
Invertébrés	Coleoptera	459325	459325	Harmonia axyridis (Pallas, 1773)		0 Modérée
Mammifères	Lagomorpha	61697	61697	Lepus granatensis Rosenhauer, 1856	Lièvre ibérique	Alerte
Mammifères	Rodentia	61667	61667	Myocastor coypus (Molina, 1782)	Ragondin	Majeure
Mammifères	Rodentia	61448	61448	Ondatra zibethicus (Linnaeus, 1766)	Rat musqué	Emergente
Mammifères	Carnivora	60746	60746	Mustela vison Schreber, 1777		0 Modérée
Oiseaux	Anseriformes	2702	2702	Cygnus atratus (Latham, 1790)	Cygne noir	Alerte
Oiseaux	Anseriformes	2750	2750	Branta leucopsis (Bechstein, 1803)	Bernache nonnette	Alerte
Oiseaux	Anseriformes	2731	2731	Anser indicus (Latham, 1790)	Oie à tête barrée	Alerte
Oiseaux	Psittaciformes	3448	3448	Psittacula krameri (Scopoli, 1769)	Perruche à collier	Emergente
Poissons	Cypriniformes	67363	199188	Pachychilon pictum (Heckel & Kner, 1858)	Épینه lippue	Alerte
Poissons	Cyprinodontiformes	580333	68827	Gambusia holbrooki Girard, 1859	Gambusie	Alerte
Poissons	Perciformes	69372	69372	Sander lucioperca (Linnaeus, 1758)	Sandre, Perche-brochet	Modérée
Poissons	Salmoniformes	67804	67804	Oncorhynchus mykiss (Walbaum, 1792)	Truite arc-en-ciel	Modérée
Poissons	Perciformes	69338	69338	Lepomis gibbosus (Linnaeus, 1758)	Perche-soleil, Achigan à petite bouche, Boer, Calicoba, Perche arc-en-ciel, Perche argentine, Perche dorée, Poisson tricolore, Poisson-soleil, Crapet-soleil	Modérée
Poissons	Cypriniformes	67206	67206	Carassius carassius (Linnaeus, 1758)	Carassin commun	Prévention
Reptiles-Amphibiens	Anura	225	225	Discoglossus pictus Otth, 1837	Discoglosse peint (Le)	Alerte
Reptiles-Amphibiens	Chelonii	77424	77424	Trachemys scripta (Thunberg in Schoepff, 1792)	Trachémyde écrite (La), tortue de Floride	Modérée
Reptiles-Amphibiens	Anura	444443	444443	Pelophylax ridibundus (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse (La)	Modérée

## IV. Analyse cartographique de répartition

Analyse cartographique des données par mailles de 2 km du SINP.

### Répartition des espèces et observations

#### Nombre d'espèces par maille de 2 km

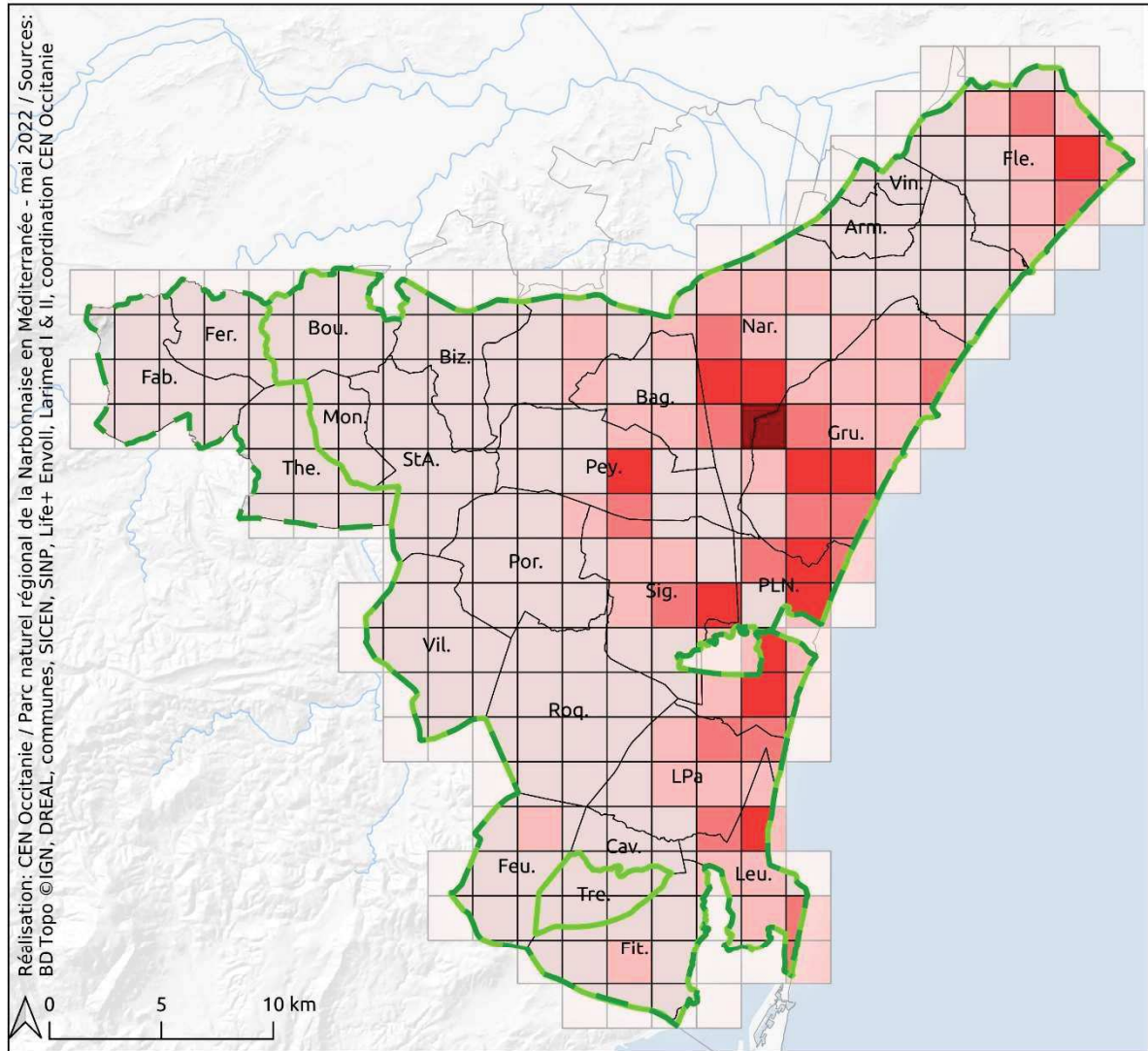


#### Nombre d'espèces par maille (seuils naturels)

- 1 - 40
- 40 - 100
- 100 - 180
- 180 - 287

- Périmètre d'étude Parc 2025
- Périmètre du PNR
- Communes - périmètre d'étude 2025

## Nombre d'observations par maille de 2 km

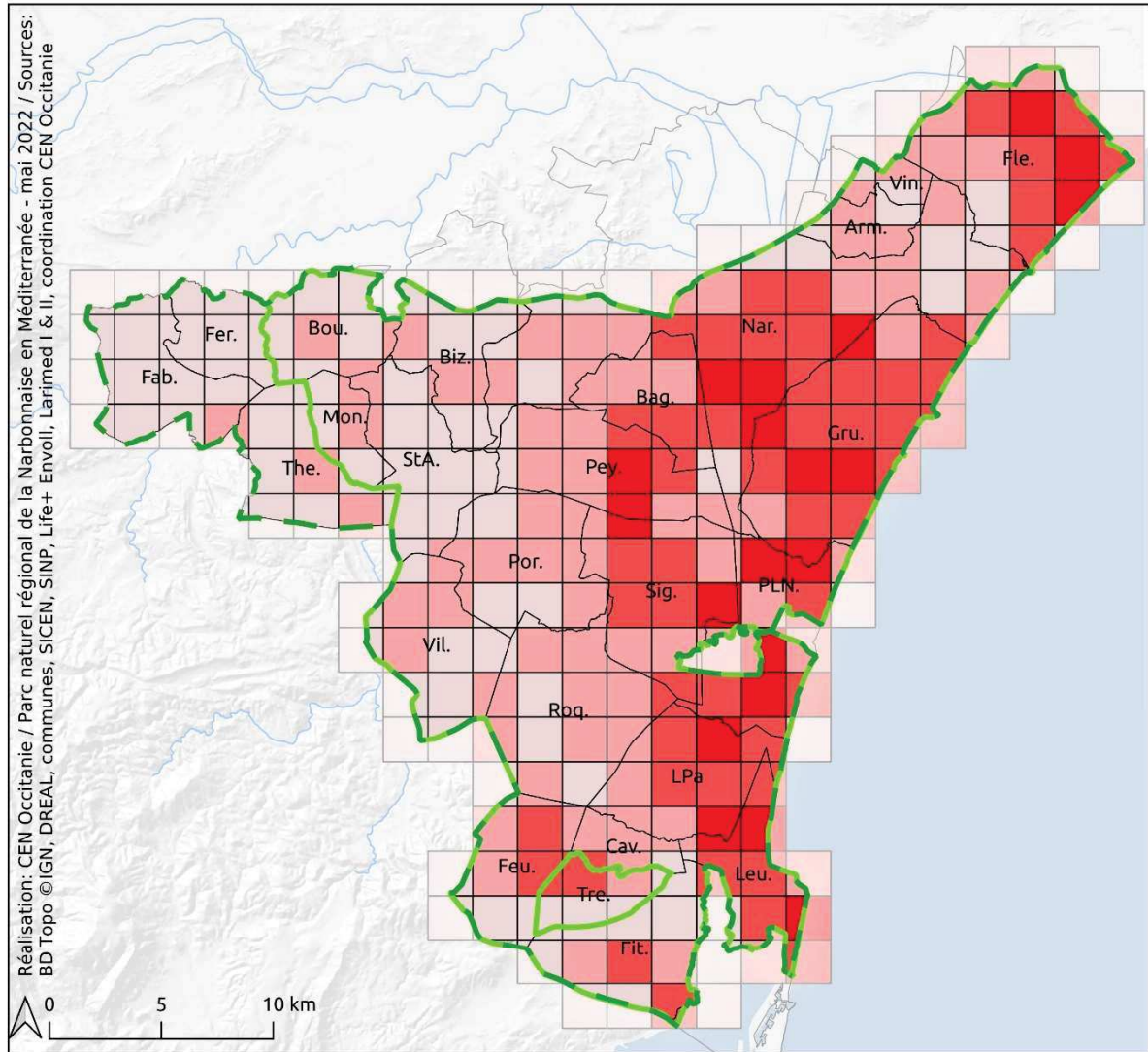


### Nombre d'observations

- 1 - 430
- 430 - 1250
- 1250 - 2700
- 2700 - 5200
- 5200 - 41438
- Périmètre d'étude Parc 2025
- Périmètre du PNR
- Communes - périmètre d'étude 2025

## Répartition des espèces patrimoniales

Nombre d'espèces patrimoniales par maille de 2 km



Nombre d'espèces par maille (seuils naturels)

- 1 - 30
- 30 - 70
- 70 - 125
- 125 - 211

Périmètre d'étude Parc 2025

Périmètre du PNR

Communes - périmètre d'étude 2025

Siège social :

Immeuble le Thèbes  
26 allée de Mycènes  
34000 Montpellier

[cen@cen-occitanie.org](mailto:cen@cen-occitanie.org)  
[www.cen-occitanie.org](http://www.cen-occitanie.org)

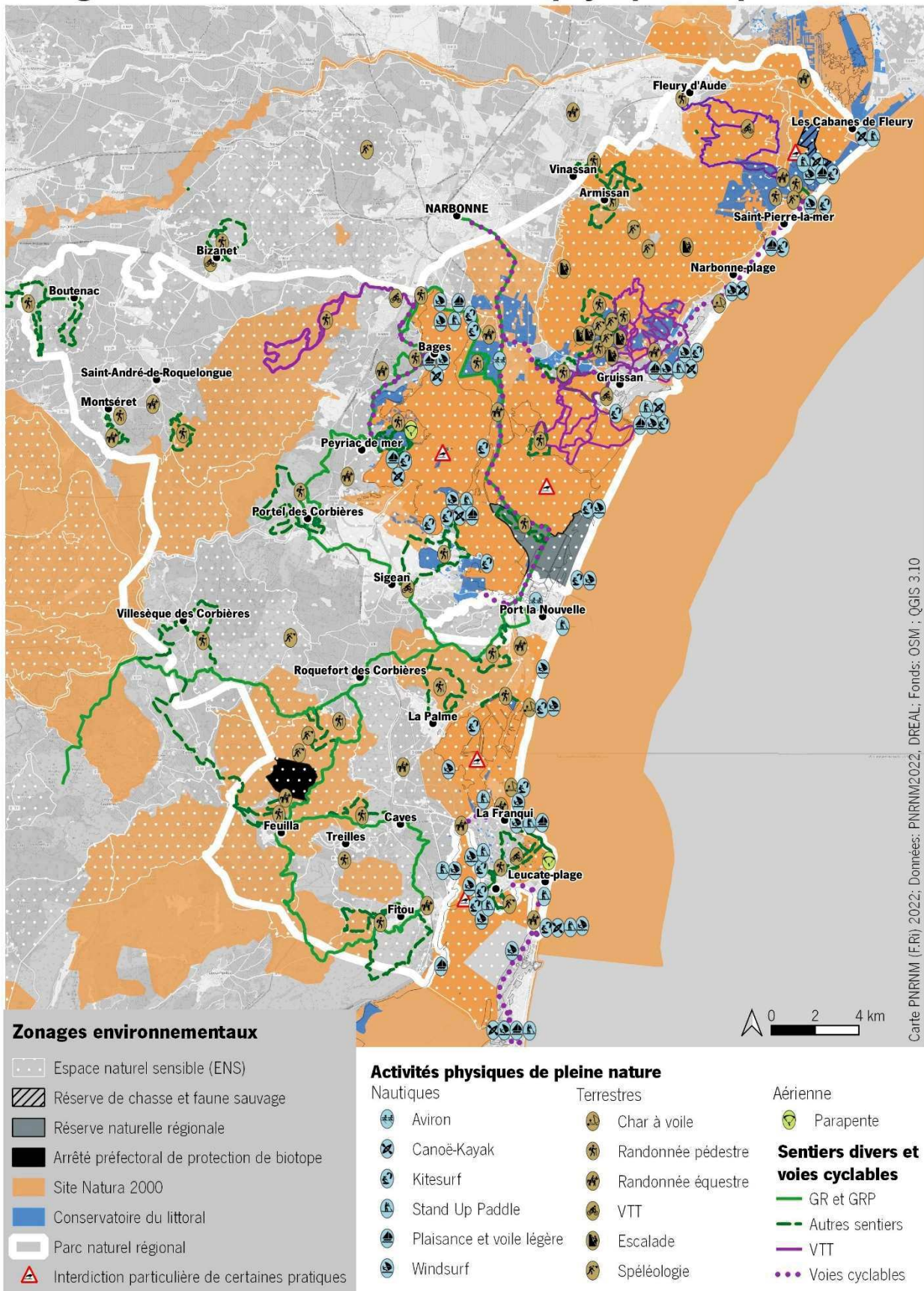
**Antenne Aude – Pyrénées-Orientales**  
**19 Avenue de Grande Bretagne**  
**66000 Perpignan - 04 68 67 96 91**  
**Responsable d'antenne : Romain Bouteloup**  
**Contact : [romain.bouteloup@cen-occitanie.org](mailto:romain.bouteloup@cen-occitanie.org)**

Le CEN Occitanie est agréé au titre du L.414-11 du Code de l'environnement  
et est membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

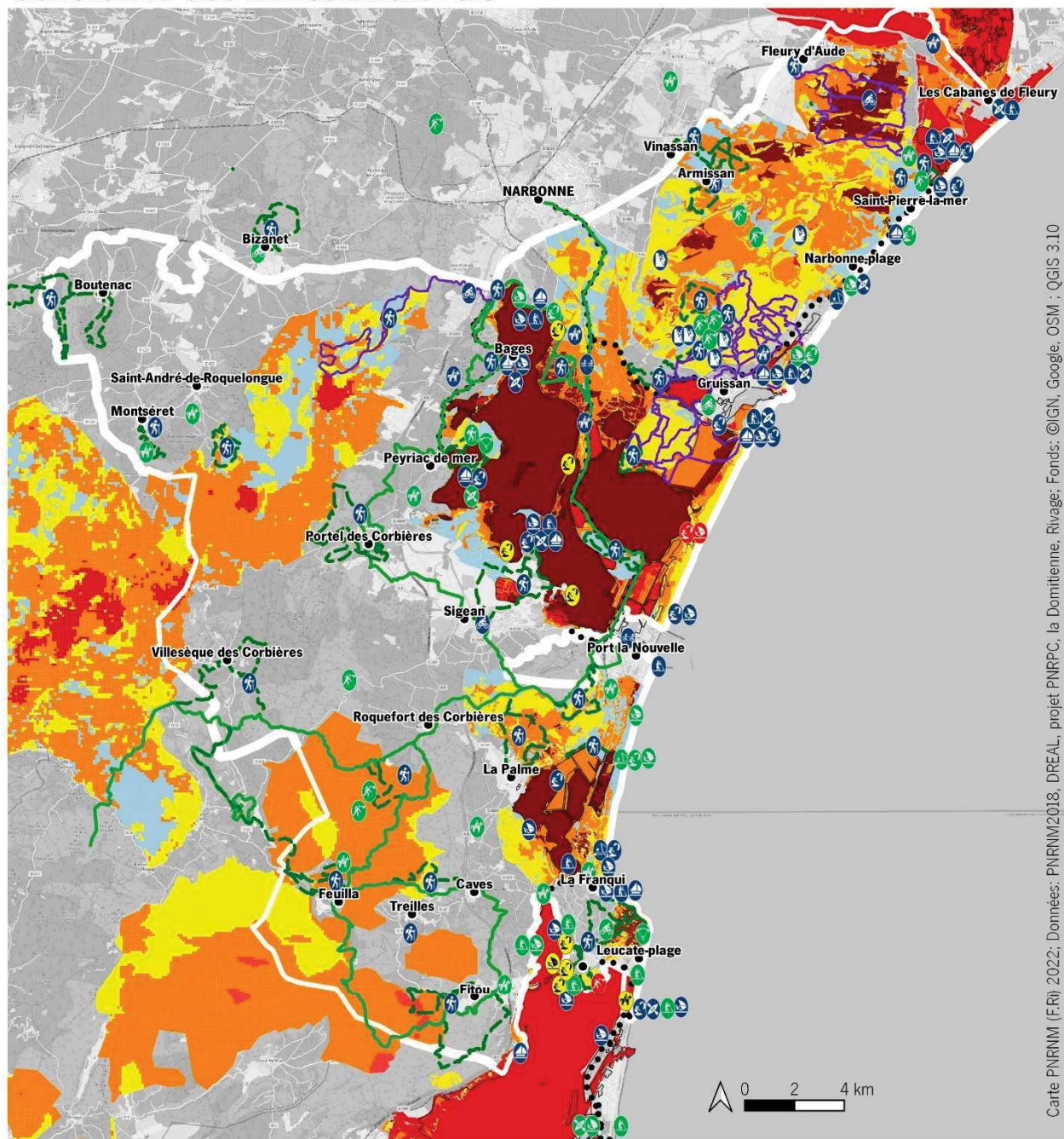


## ANNEXE 7 : Cartes de synthèse du diagnostic des sports de nature

### Zonages environnementaux et activités physiques de pleine nature



# Sensibilité des milieux naturels



Carte PNRNM (F.Riv, 2022; Données: PNRNM2018, DREAL, projet PNRPC, la Domitienne, Rivage; Fonds: ©IGN, Google, OSM; QGIS 3.10

## Activités physiques de pleine nature

- |                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| Aviron                    | Randonnée équestre |
| Canoë-Kayak               | Randonnée pédestre |
| Windsurf                  | Escalade           |
| Kitesurf                  | Spéléologie        |
| Stand up Paddle           | VTT                |
| Plaisance et voile légère | Parapente          |
| Char à voile              |                    |

## Sentiers divers et voies cyclables

- GR et GRP
- Autres sentiers
- VTT
- Voies cyclables

## Enjeux écologiques dans les sites Natura 2000

- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort
- Exceptionnel

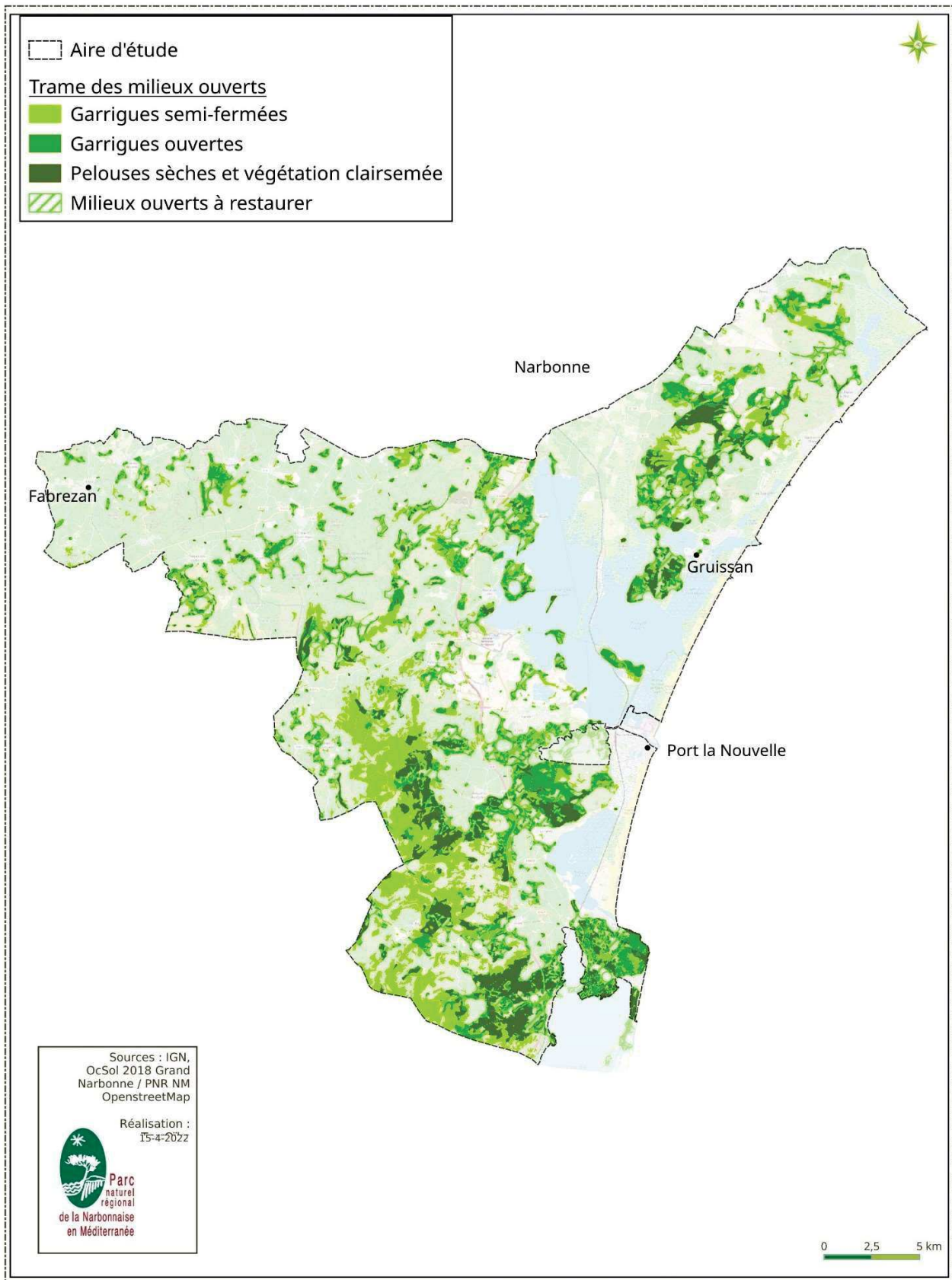
## Diagnostic des pratiques

- Pérenne ou à pérenniser
- A inscrire dans une démarche environnementale
- En question
- Interdite

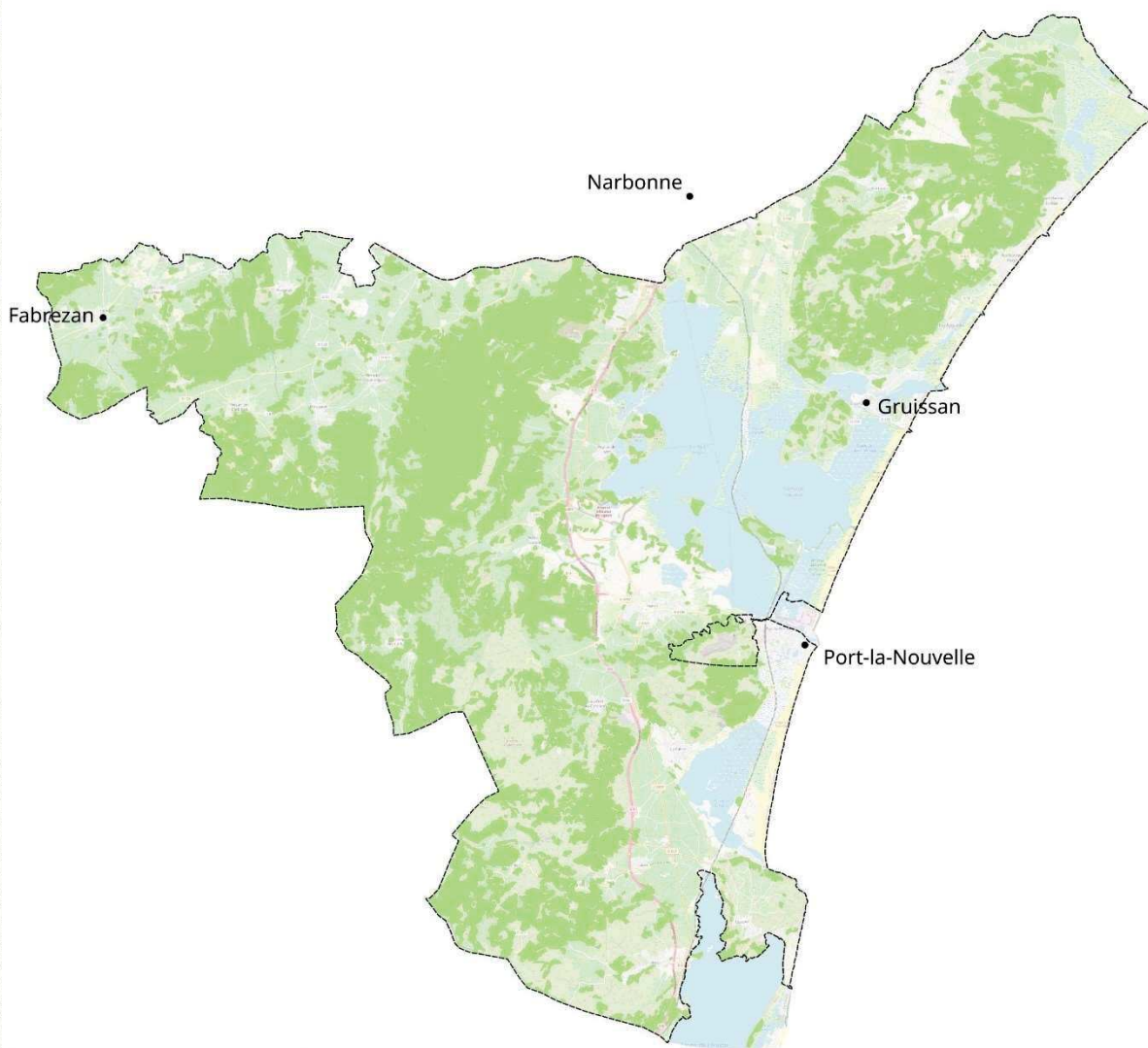
Sources: Enjeux écologiques issus des DOCOB Natura 2000/ Recensement des activités et analyses des lieux de pratique par le PNR et ses partenaires en 2018 (et 2022).



## ANNEXE 8 : Continuités écologiques



- Aire d'étude
- Trame des milieux boisés et garrigues fermées



Sources : Ocsol PNRNM, OpenStreet Map



Réalisation : TerrOïko  
7-4-2022

0 2,5 5 km

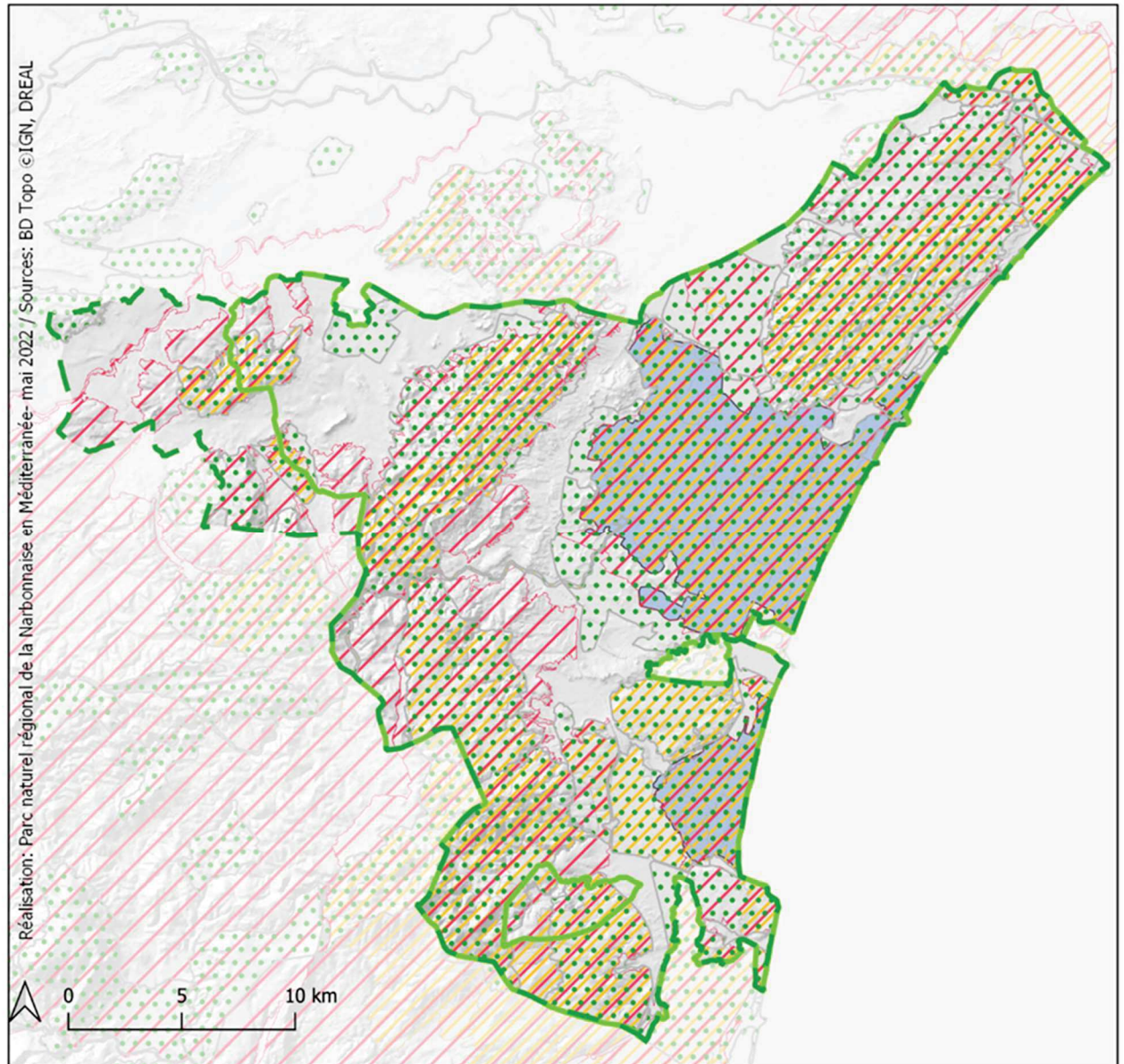
☐ Aire d'étude  
■ Trame des milieux dunaires et milieux sableux associés





Sources : Ocsol 2018 Grand Narbonne / PNR NM, OpenStreet Map  
Réalisation : TerrOïko  
15-4-2022



## ANNEXE 9 : Carte des zonages écologiques



 Périmètre d'étude de la révision de la charte du Parc  Parc naturel régional 2010-2025

Zonages d'enjeu biodiversité

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique

 ZNIEFF 1

 ZNIEFF 2

 Espaces Naturels Sensibles (ENS)

 Sites RAMSAR

## ANNEXE 10 : Tableau des zonages Natura 2000

Sites Natura 2000 présents sur le territoire du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée						
Description				Animation		
Nom du site (type)	Surface	Principaux habitats à enjeux	Principales Espèces à enjeux	Structure animatrice	Plan de gestion	ETP
Cours inférieur de l'Aude (ZSC)	5 335 ha	Ripisylve Récifs, Cours d'eau	Poissons migrateurs amphihalins Odonates des grands cours d'eau Petit murin	PNRNM depuis 2019 2016-2017 : SMDA	DOCOB validé en 2016	<b>0,4 ETP</b> 0,4 à 0,6 depuis 2016
Basse plaine de l'Aude (ZPS/ZSC)	4 856 ha	Lagunes, salins et sansouïres Roselières et marais doux Lido	Larolimicoles Espèces paludicoles Avifaune des milieux ouverts	CC de la Domitienne depuis 2018 2012-2017 : SMDA	DOCOB validé en 2009	<b>1,5 ETP</b> (dont 0,8 N2000 et 0,7 CDL)
Massif de la Clape (ZPS/ZSC)	9 202 ha	Milieux rupestres et garrigue	Aigle de Bonelli, Centaurée de la Clape, Chiroptères	PNRNM depuis 2010	DOCOB validé en 2012	<b>0,6 ETP</b>
Etangs du Narbonnais (ZPS/ZSC)	12 314 ha	Lagunes, Zones humides littorales Roselières	Larolimicoles Spatule blanche Espèces paludicoles	PNRNM depuis 2010	DOCOB validé en 2011	<b>6 ETP</b> (dont 0,7 N2000 et 5,3 CDL, RNR et AE)
Etang de La Palme (ZSC)	3 913 ha	Lagunes, salins et sansouïres, Milieu dunaire, Pelouses méditerranéennes	Larolimicoles Avifaunes des milieux ouverts	PNRNM depuis 2009	DOCOB validé en 2009	<b>0,7 ETP</b> (~ 0,5 ETP depuis 2009)
Plateau de Leucate (ZPS/ZSC)	305 ha	Pelouses méditerranéennes Falaises Dune mobile	Violette sous-arbustive Oiseaux des milieux ouverts	PNRNM depuis 2007	DOCOB validé en 2008	<b>0,1 ETP</b>
Etang de Leucate (ZPS/ZSC)	7 818 ha	Pelouses méditerranéennes Milieu dunaire Prairies humides	Larolimicoles Espèces paludicoles Avifaune des milieux ouverts	Syndicat Rivage	DOCOB validé en 2010	<b>0,8 ETP</b>
Basses Corbières (ZPS)	29 495 ha	Pelouses méditerranéennes Milieux forestiers Falaises	Cochevis de Thékla, Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, Crave à bec rouge, avifaune de milieux ouverts, rapaces	PNRCF depuis 2017	DOCOB validé en 2006	<b>1 ETP</b>
Corbières orientales (ZPS)	25 371 ha	Pelouses méditerranéennes Milieux forestiers Plaines agricoles méditerranéennes	Aigle de Bonelli, aigle Royal, Bruant ortolan, rapaces et avifaune de milieux ouverts	PNRCF depuis 2017	DOCOB validé en 2011	<b>0,5 ETP</b>
Corbières occidentales (ZPS)	22 912 ha	Pelouses méditerranéennes Milieux forestiers Plaines agricoles méditerranéennes	Aigle royal, Aigle de Bonelli, Crave à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc, Rapaces, avifaune de milieux ouverts	PNRCF depuis 2017	DOCOB validé en 2012	<b>0,5 ETP</b>
Vallée de l'Orbieu (ZPS/ZSC)	17 765 ha	Milieux forestiers Pelouses méditerranéennes Cours d'eau et Ripisylve	Ecrevisse à pattes blanches, Barbeau méridional, Desman des Pyrénées, Toxostome, Odonates, Chiroptères.	PNRCF depuis 2017 CC du Massif de Mouthoumet (2012-2016)	DOCOB validé en 2010	<b>0,5 ETP</b>
<b>16 sites (ZPS et ZSC), 114 478 hectares, dont 41 901 ha dans le périmètre du Parc</b>				<b>10 DOCOB et 6.6 ETP dédiés</b>		

## ANNEXE 11 : Tableau de synthèse des sites du Conservatoires du Littoral

Sites du Conservatoire du Littoral sur le territoire de Parc de la Narbonnaise									
Unité littorale	Nom du site	Description				Gestion			
		Surface du périmètre d'intervention*	Surface préservée**	Statut*** (N, C, O)	Milieux dominants	Espèces à enjeux	Gestionnaire (date début)	Plan de gestion (présence, nature, application et date)	ETP et nombre de gardes du littoral****
Basse Plaine de l'Aude (n°61)	Basses plaines de l'Aude (partie audoise)	1010 ha	437 ha	O	Lagunes, salins et sansouïres Roselières et marais doux Lido		SMDA (2006-2017) CC de la Domitienne (2018)	Plan de gestion des zones humides (2000) puis associé au DOCOB du site Natura 2000 (2006)	1,2 ETP : - 2 gardes du littoral
Massif de la Clappe (n° 60)	L'Oustalet	946 ha	539,7 ha	O	Pinèdes, milieux rocheux et garrigue	Grand Rhinolophe, faucon Crécerellette et Bruant ortolan	PNRNM/ONF/Commune de Fleury : 2016	Plan d'aménagement Forestier (2022 – 2035)	0,15 ETP : - 1 garde du littoral
	Les Auzils	1777 ha	768,5 ha	O	Pinède et milieux rocheux	Minioptères de Schreibers, murins à oreilles échancrée, grand Rhinolophe	Commune de Gruissan : 1991 + ONF sur les parcelles en régime forestier	Plan d'aménagement Forestier (2021 – 2034)	2 ETP - 3 gardes du littoral

Complexe lagunaire du Narbonnais (n°59)	Ile Saint-Martin	630 ha	0,2 ha	N			site non cohérent	site non cohérent	site non cohérent
	Marais du Narbonnais	1925 ha	1198,7 ha	O	Prés salés, sansouïres, Roselières	Salicaire à trois bractées Jacinthe de Rome Héron pourpré Talève sultane Lusciniole à moustaches	PNRNM/Commune de Narbonne : 2014	Plan de gestion CdL 2018-2033	2,5 ETP : - 1 ETP Gestionnaire de site - 0,5 ETP Garde du littoral - 1 ETP Technicien ville de Narbonne
	Anse des Galères	95 ha	17,5 ha	N			site non cohérent	site non cohérent	site non cohérent
	Bajole	277 ha	11,7 ha	N			site non cohérent	site non cohérent	site non cohérent
	Saline d'Estarac	218 ha	96,7 ha	C			Pas de gestionnaire	Pas de gestionnaire	Pas de gestionnaire

<b>Étang du Doul</b>	340 ha	237,3 ha	O	Garrigues et pelouses sèches Friches et terrains agricoles Lagunes méditerranéennes	Grand stative Traquet oreillard	Commune de Peyriac-de-Mer : 1988 PNRNM/Commune Peyriac-de-Mer : 2007	Plan de gestion Cdl : 1996 Nouveau plan de gestion Cdl en cours de finalisation	0,45 ETP : 0,45 ETP Gestionnaire du site
<b>Ile de Planasse</b>	19 ha	19 ha	O		Spatule blanche Ibis falcinelle			
<b>Berges de l'étang de Peyriac</b>	153 ha	2 ha	N			site non cohérent	site non cohérent	site non cohérent
<b>Rives de l'Aute</b>	820 ha	291,2 ha	O	Lagunes méditerranéennes Friches et terrains agricoles Fourrés halophiles	Larolimicoles coloniaux Astragale d'Espagne Riella helicophylla Stative de Companyo Lézard ocellé	PNRNM/Commune de Sigean : 2015	Plan de gestion Cdl (2015)	0,35 ETP : - 0,35 ETP Gestionnaire du site
<b>Ile de l'Aute</b>	40 ha	39,7 ha	O					



<b>Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie</b>	825 ha (+ 150 ha si extension)	825 ha (+ 150 ha si extension)	O	Dunes et plage Anciens salins Milieux forestiers	Laro-limicoles coloniaux Diversité de statites (dont Statice diffus)	Co-gestion PNRNM - Commune de Port-La Nouvelle (2009) Retrait de la commune en 2020 Projet de cogestion avec l'ONF (2023)	Plan de gestion RNR (2022 – 2031)	4,2 ETP : - 1 ETP Conservateur - 2 ETP Garde du littoral - 1 ETP Saisonniers - 0,2 ETP ONF
<b>Domaine de Frescati</b>	486 ha	85,3 ha	C	Pelouses Milieux forestiers Zone viticole	Luzerne à fruits lisses Onobrome bleue	Commune de Port-La Nouvelle Retrait du gestionnaire en 2020	Notice de gestion CdL 2008	Retrait du gestionnaire
<b>Étang de La Palme</b>	2058 ha	45,3 ha	N	Lagunes Plaine viticole Garrigues		site non cohérent	site non cohérent	site non cohérent
<b>Les Coussoules</b>	526 ha	29,3 ha	N	Lagunes Dunes Zones humides littorales		site non cohérent	site non cohérent	site non cohérent

Complexe lagunaire de Salses-Leucate (n° 58)	Plateau de La Franqui	732 ha	39 ha	O	Garrigues et pelouses sèches Friches et terrains agricoles		Commune de Leucate/PNRNM animateur DOCOB	Docob Natura 2000	0,1 ETP : - 0,1 ETP (Commune)
	La Caramoun	285 ha	12 ha	N			site non cohérent	site non cohérent	site non cohérent
	Le Mouret	67 ha	0,7 ha	N			site non cohérent	site non cohérent	site non cohérent
	Rives de Fitou	2200 ha	17,9 ha	N			site non cohérent	site non cohérent	site non cohérent

\* Périmètre d'intervention autorisé par le conseil d'administration du Cdl

\*\* Surface préservée : Domaine public relevant du Cdl (acquis, attribué ou affecté) au 31/07/2022

\*\*\* N : Néant, site n'ayant pas une superficie acquise suffisante pour organiser la gestion

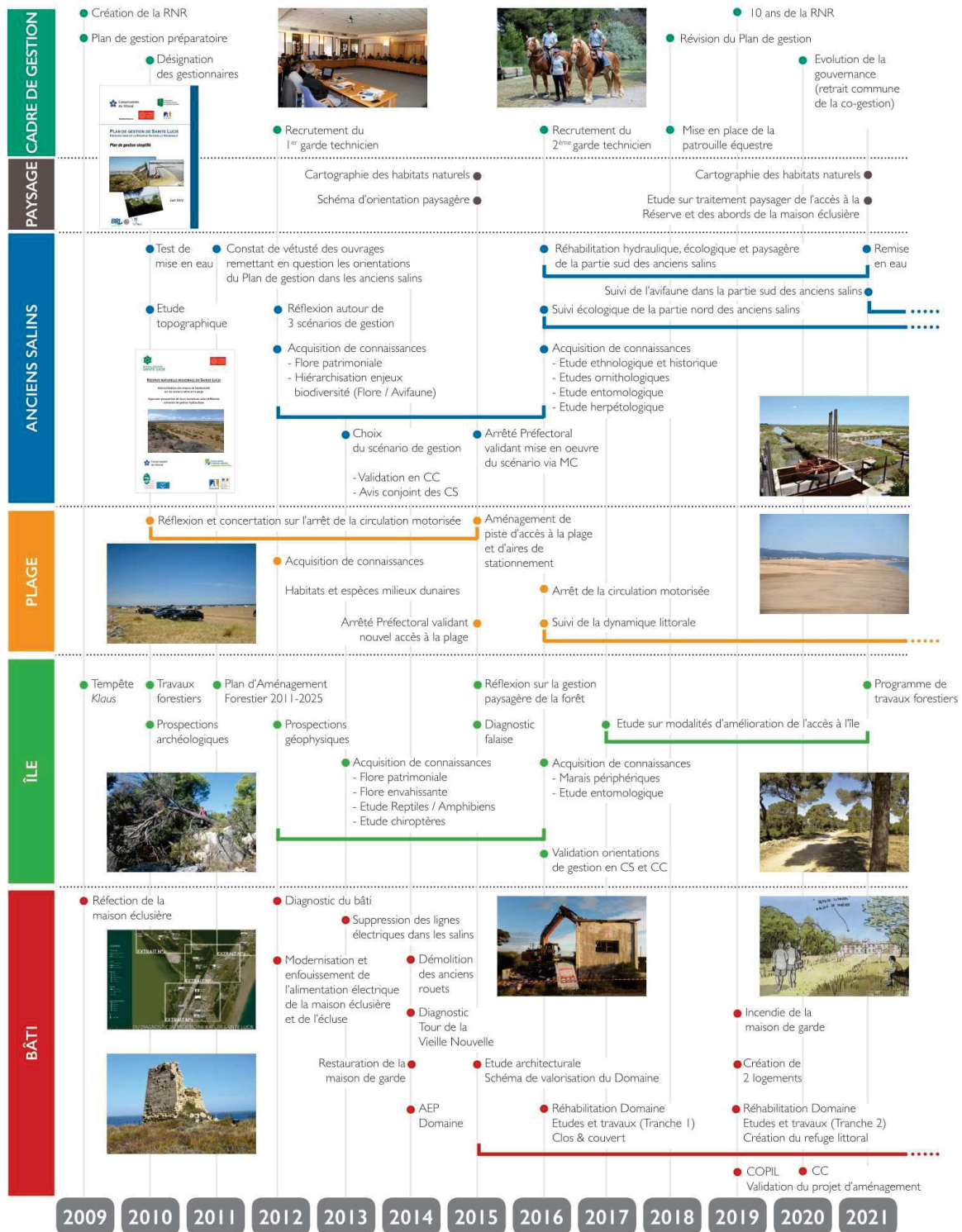
\*\*\* C : Cohérent, site avec une superficie acquise suffisante pour permettre d'organiser la gestion

\*\*\* O : Opérationnel, site disposant d'une masse foncière suffisante, d'un document de gestion, d'un gestionnaire et de moyens humains dédiés à la gestion

\*\*\*\* Garde du littoral :

- Agents du PNR NM : 3 gardes du littoral commissionnés compétents sur tous les sites du territoire (compétence départementale)
- Agents d'autres structures gestionnaires : le nombre de gardes du littoral commissionnés est indiqué (compétence départementale)

# ANNEXE 12 : Frise chronologique RNR de Sainte Lucie



## ANNEXE 13 : Enquête - Perception de la situation du territoire vis-à-vis des 5 grandes menaces pour la biodiversité

PERCEPTION DE LA SITUATION VIS-A-VIS DES 5 GRANDES MENACES POUR LA BIODIVERSITE	
<p><b>Modification des habitats</b> : La forte fréquentation, en particulier sur le littoral engendre une fragmentation des habitats naturels. En moindre proportion, l'urbanisation se fait au détriment d'espaces agricoles ou espaces naturels non anthropisés. Ces modifications induisent une dégradation et fragmentation des habitats, un dérangement des espèces, une dégradation des sols, de leurs fonctions et de leur biodiversité.</p>	
<p><b>Surexploitation</b> : Les ressources naturelles sont globalement peu exploitées en Narbonnaise, néanmoins, la ressource en eau étant limitée dans le département, son exploitation peut rapidement être considérée comme excessive par rapport à ce que le milieu est en capacité régénérer.</p>	
<p><b>Les espèces exotiques envahissantes</b>. Elles entrent en concurrence avec les espèces indigènes et peuvent leur transmettre des agents pathogènes microbiens. Leur impact est généralement très localisé, mais il peut être fort sur les milieux naturels ou les espèces présentes. En Narbonnaise on peut citer le Yucca et la Griffes de sorcières qui remplacent les espèces indigènes sur le littoral, le Cascaïl sur l'étang de Campagnol en particulier, ou l'herbe de la Pampa qui peut envahir des parcelles entières. Voir chapitre 4.1.3.2.</p>	
<p><b>La pollution des eaux, des sols et de l'air</b>. Quelques substances sont bien identifiées, notamment dans les zones humides : Pesticides (métolachlore en particulier dans les lagunes), métaux lourds, substances azotées et phosphorées (sources d'eutrophisation du milieu), pollution plastiques, etc... En revanche les pollutions des sols et de l'air sont encore peu caractérisées. La pollution sonore ou la pollution lumineuse sont également peu connues malgré leur impact potentiel sur l'ensemble des milieux naturel et sur la santé des habitants.</p>	
<p><b>Le changement climatique modifie, perturbe ou menace le monde vivant</b> : l'aire de répartition des espèces animales et végétales se déplace, certains cycles végétatifs s'accélèrent. Sur la Narbonnaise, les milieux littoraux sont particulièrement sensibles aux aléas climatiques (érosion, recul du trait de côte), les zones humides sont soumises à des conditions difficiles (manque d'eau, assecs, salinisation), les milieux secs sont eux plus impactés par les incendies plus fréquents. (voir chapitre 4.4).</p>	



## ANNEXE 14 : Liste des monuments historiques classés ou inscrits, présents dans le périmètre d'étude du Parc

NOM du monument	PROTECTION	Epoque	SURFACE en m <sup>2</sup>	DATE	COMMUNE
Eglise St Pierre	Inscrit		275	19 novembre 1942	ARMISSAN
Château Gaussan	Inscrit	XIVe et XIXe siècles	1546	8 janvier 1986	BIZANET
Château St Martin	Inscrit	Xe, XIIIe et gothique	1560	17 février 1926	BIZANET
Eglise de Gasparets	Inscrit		413	27 avril 1948	BOUTENAC
Tour	Inscrit		295		FABREZAN
Eglise de Villeroige	Classé		523		FABREZAN
Ruines du Château	Inscrit	XIIe siècle	1085	14 avril 1948	FITOU
Chapelle St Aubin	Classé		610	16 mars 1966	FITOU
Villa gallo-romaine	Classé	Gallo-romain / Ie siècle	16300	30 juin 1970	FLEURY
Chapelle Pénitents	Inscrit	XVIIIe siècle	298	11 octobre 1982	FLEURY
Tour de Balayard	Inscrit		41	23 décembre 1981	FLEURY
Ruines du Château	Inscrit	2e quart XIIIe siècle	397	14 avril 1948	GRUISSAN
Grotte la Cruzade	Classé		668	30 juin 1928	GRUISSAN
Porte la Barbacane	Inscrit	XVIe siècle	96	17 février 1926	LA PALME
Redoute La Franqui	Inscrit		348	3 octobre 1967	LEUCATE
Grotte des Fées	Classé	Gallo-romain	0	10 septembre 1924	LEUCATE
Vestiges du Fort	Inscrit		79193	26 juillet 2006	LEUCATE
Garrigues St Laurent	Inscrit		5099		NARBONNE
Eglise des Olieux	Inscrit	XIIIe siècle	486	12 février 1951	NARBONNE
Abbaye Fontfroide	Partiellement- Classé-Inscrit	XIIe-XIIIe siècle	15214	8 janvier 1910	NARBONNE
Eglise	Classé	1ère moitié du XIVe siècle	295	8 juin 1914	PEYRIAC-DE-MER
Eglise ND Oubiels	Classé	XIIIe - XIVe siècle	472	17 septembre 1973	PORTEL-DES-CORBIERES
Bornes Milliaires	Classé	Antiquité - Gallo-romain	0	26 février 1974	ROQUEFORT-DES-CORBIERES
Pech de Maho	Classé	âge du fer 1 - âge du fer 2	17700	11 septembre 1961	SIGEAN
Chapelle de Gléon	Inscrit	IXe - Xe siècle	671	27 juin 1984	VILLESEQUE-DES-CORBIERES

## ANNEXE 15 : Liste des structures membres du réseau des animateurs du Parc

Localisation	Structures	Statut	Thématiques
Armissan	Lutins des Mers	Association	Milieux lagunaires et marins, contes
Armissan	Jardins de Langel	Association	Jardin pédagogique
Bages	L'Etangd'Art	Association	Arts et Nature
Narbonne	Aude Nature	Association	Ornithologie, environnement
Durban	Maison des Abeilles	Association	Apiculture
Montséret	Mélusine	Association	Musique végétale, contes et écriture
Narbonne	IRIS section botanique N. Env.	Association	Botanique
Narbonne	LPO Occitanie	Association	Ornithologie
Narbonne	C'est ma nature	Association	Changement climatique, écocitoyenneté
Narbonne	Manade Tournebelle	Etablissement public	Elevage, espaces naturels protégés
Narbonne	Nathalie Dento	Indépendant	Illustration naturaliste, carnet de voyage
Fraissé des Corbières	Acteur de la Terre	Association	Patrimoine culturel, viticulture, théâtre
Tautavel	Insectes et nature	Association	Entomologie
Marcorignan	Je vous emmène	Auto entrepreneur	Patrimoine paysager et culturel local
Feuilla	La Nature du Sud	Association	Patrimoine naturel, faune, flore
Sigean	Cercle nautique des Corbières	Association	Nautisme, école du voile
Fendeille	Ecodiv	Association	Biodiversité
Vinassan	Maison de la Clape	Association	Massif de la Clape, jardin
Carcassonne	Fédération des chasseurs et de la nature de l'Aude	Fédération	Nature et patrimoine
Ouveillan	Gratte Galine	Association	Balade contée
Alet les Bains	Herba venti	Association	Botanique, patrimoine naturel
Fitou	Phacélie-Agir pour la biodiversité	Association	Biodiversité, patrimoine naturel
Alzonne	Stimuli	Association	Astronomie
Villespassans	Baptiste Algayer	Auto entrepreneur	Sciences de la terre - pédologie - géologie



---

## PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE

1 rue Jean Cocteau - 11 130 Sigean

T. 04 68 42 23 70 - [info@pnrnm.fr](mailto:info@pnrnm.fr)

[www.parc-naturel-narbonnaise.fr](http://www.parc-naturel-narbonnaise.fr)

---



PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE  
1 rue Jean Cocteau - 11 130 Sigean • T. 04 68 42 23 70 • [parc-naturel-narbonnaise.fr](http://parc-naturel-narbonnaise.fr)

